

Sommaire des annexes du livre 4

Annexe 1 : Compétence PCAET

- [Délibération d PETR](#)
- [Statuts du PETR](#)
- [Modification des statuts](#)
- [Adoption des statuts](#)

Annexe 2 : Délibération de lancement du PCAET

- [De la CCCG](#)
- [De la CLA](#)
- [Du PST](#)
- [De la CCV](#)

Annexe 3 : Lettre d'information officielle

- [Lettres des maires](#)
- [Lettre du PST](#)

Annexe 4 : Support de présentation aux Instances de Pilotage

- [Comité de pilotage de lancement](#)
- [Comité de pilotage de diag et enjeux](#)
- [Comité de pilotage de la Stratégie](#)
- [Comité de Pilotage de finalisation](#)

[Annexe 5 : Bilan du PCET volontaire du PST](#)

[Annexe 6 : Bilan des politiques publiques](#)

[Annexe 7 : Tableaux de synthèses des politiques publiques](#)

[Annexe 8 : Questionnaire de l'enquête communale](#)

[Annexe 9 : Courrier des communes](#)

[Annexe 10 : Résultat de l'enquête auprès des communes](#)

[Annexe 11 : Questionnaire auprès des entreprises locales](#)

[Annexe 12 : Fiche-Action](#)

[Annexe 13 : Présence au séminaire](#)

[Annexe 15 : Livre blanc de la concertation](#)

Annexe 16 : Délibération des projets de PCAET

- [PST](#)
- [CCCG](#)
- [CCV](#)
- [CCBA](#)

[Annexe 17 : Charte d'engagement](#)

[Annexe 18 : Principaux enjeux](#)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

N° 117/2017

OBJET : Adoption des nouveaux statuts du PETR du Pays du Sud Toulousain

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGILOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture de la délibération du comité syndical du PETR du Pays du Sud Toulousain relative à la modification des articles 1,4 et 7 des statuts du syndicat.

Cette modification de statuts est la conséquence des diverses fusions au 01/01/2017 des communautés de communes membres du syndicat.

Par ailleurs et conformément au projet de territoire, la modification de l'article 4 intègre le transfert au profit du PETR de la compétence « élaboration, modification et révision du Plan Climat Air Energie ».

Après lecture des statuts adoptés par le PETR, Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE la délibération du PETR du Pays du Sud Toulousain du 27 Mars 2017 et les statuts correspondants ci-annexés.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2017

Délibération N°512

Nombre de délégués en exercice : 42
Présents : 42
Votants : 42
Absents excusés : 0
Date de la convocation : 13 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 Février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du PETR, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

Denise BOLLATI – suppléante de Sylvie ALABERT	Nadine BARRE Serge BAURENS	Michel AUDOUBERT Denis TURREL – suppléant de
Jean Paul AMOUROUX	Pascal BAYONI	Ghislaine BIBES PORCHER
J. Marie PAMPOULIE- suppléant de Michel BALLONGUE	Thierry BONCOURRE	Bernard BROS
Paul Marie BLANC	Nadia ESTANG	Karine BRUN
Gérard CAPBLANQUET	Régis GRANGE	Max CAZARRE
Daniel CORREGE	René MARCHAND	Françoise DEDIEU CASTIES
Dominique GUYS - suppléant de Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ	Floréal MUNOZ	Jean Louis GAY
Philippe DUPRAT	François NOWAK	Pierre FERRAGE
Michel FAGUET	Sabine PARACHE	Patrick LEFEBVRE
Emmanuel GUETIN MALEPRADE	Jean Louis REMY	Pascale MESBAH LOURDES
Catherine HERNANDEZ	Bernard TISSEIRE	Gérard ROUJAS
Pierre LAGARRIGUE	Sébastien VINCINI	Éric SALAT
Alain LECUSSAN	Michel ZDAN	Pierre VIEL
Henri ROUAIX		
Christian SANS		

Excusés :

Sylvie ALABERT		
----------------	--	--

Absents :

Michel BALLONGUE Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ		Ghislaine BIBES PORCHER
---	--	-------------------------

Secrétaire de séance : Françoise DEDIEU CASTIES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Objet : Modification des statuts du Syndicat suite aux diverses fusions des membres

Considérant les diverses fusions de Communautés de communes membres du syndicat au 1/1/2017, il convient de modifier en conséquence les articles 1 et 7 des statuts. Ainsi, Monsieur le Président propose de modifier comme suit :

Article 1 :

« En application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural composé des établissements publics à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur de Garonne
- Communauté de communes du Volvestre
- Communauté de communes Lèze Ariège

Et dénommé « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sud Toulousain »

Article 7 :

« Le PETR est administré par un comité syndical constitué des représentants des EPCI membres. Le comité est composé de 42 titulaires et de 42 suppléants. Conformément à l'article L 5741 II du CGCT, la répartition des sièges du comité entre EPCI membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun dispose d'au moins 1 siège. Aucun membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. La population prise en compte est la population totale.

Les sièges au sein du comité syndical du PETR sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

EPCI MEMBRES	NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES	NOMBRE DE SIEGE DE SUPPLEANTS
Communauté de Communes Cœur de Garonne	15	15
Communauté de communes du Volvestre	13	13
Communauté de communes Lèze Ariège	14	14
TOTAL	42	42

Le mandat des délégués est lié à celui des conseils municipaux dont ils sont issus mais dans l'hypothèse où une modification conséquente du périmètre des membres interviendrait entre deux renouvellements généraux, la représentation fera l'objet d'une modification statutaire.

Après délibération, le comité syndical :

- Approuve les modifications des articles 1 et 7 telles que proposées par Monsieur le Président et les statuts correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme
Pour notification au demandeur
Le Président
Gérard ROUJAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

PETR DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN

STATUTS

Article 1 : Nom, régime juridique et composition

En application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural composé des établissements publics à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur de Garonne
- Communauté de communes du Volvestre
- Communauté de communes Lèze Ariège

Et dénommé « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sud Toulousain »



Article 2 : Siège

Le siège social est fixé à la mairie de 31 390 CARBONNE.

Article 3 : Durée

La PETR est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 : Objet

Le PETR a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

A cet effet :

- Il élabore le projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres ;
- Il élabore, modifie et révisé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Article 5 : Missions

Le PETR est le cadre de la contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Il porte le programme LEADER à travers le GAL du Sud Toulousain.

Article 6 : Habilitation

Il est habilité à conventionner avec des communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (articles R 410-5 et R 423-15 du Code de l'Urbanisme)

Article 7 : Organe délibérant

Le PETR est administré par un comité syndical constitué des représentants des EPCI membres.

Le comité est composé de 42 titulaires et de 42 suppléants.

Conformément à l'article L 5741 II du CGCT, la répartition des sièges du comité entre EPCI membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun dispose d'au moins 1 siège. Aucun membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. La population prise en compte est la population totale.

Les sièges au sein du comité syndical du PETR sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

<i>EPCI MEMBRES</i>	<i>NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES</i>	<i>NOMBRE DE SIEGE DE SUPPLEANTS</i>
<i>Communauté de Communes Cœur de Garonne</i>	15	15
<i>Communauté de communes du Volvestre</i>	13	13
<i>Communauté de communes Lèze Ariège</i>	14	14
<i>TOTAL</i>	42	42

Le mandat des délégués est lié à celui des conseils municipaux dont ils sont issus mais dans l'hypothèse où une modification conséquente du périmètre des membres interviendrait entre deux renouvellements généraux, la représentation fera l'objet d'une modification statutaire.

Article 8 : Le bureau

Le bureau du PETR est composé d'un Président et d'un ou de plusieurs vice-présidents.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Comité syndical dans les conditions fixées à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Article 9 : Le conseil de développement territorial

Le conseil de développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le nombre de membres du conseil de développement territorial est fixé à 40 répartis en 2 collèges :

- Collège des acteurs économiques et sociaux : 20 sièges
- Collège des acteurs culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs : 20 sièges

Les membres du conseil de développement territorial sont désignés de la manière suivante :

- 24 membres sont désignés par le Comité syndical sur une liste proposée par les communautés de communes adhérentes ;
- 16 membres sont désignés par le Comité syndical après appel à candidature citoyenne.

Chaque collège désigne en son sein 4 représentants qui constituent le bureau du Conseil de développement. Le bureau est composé d'au moins un président élu en son sein au scrutin uninominal et à la majorité simple. En cas d'égalité de voix, est élu le candidat le plus âgé.

Les convocations du Conseil sont faites par le président du Conseil de développement. L'assemblée peut valablement se réunir si au moins un tiers des membres est présent ou représenté.

Le secrétariat du conseil de développement territorial est assuré par les agents du PETR.

Article 10 : La Conférence des maires

La conférence des maires réunit les maires des communes du PETR. Chaque maire peut se faire suppléer par un membre de son conseil municipal désigné à cet effet.

Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle peut être consultée sur toute autre question d'intérêt territorial.

Article 11 : Ressources du PETR

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent au PETR.

Le budget du PETR comprend les recettes suivantes :

- Les contributions financières obligatoires des collectivités membres ;
- Des revenus des biens meubles et immeubles du PETR ;
- Des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Union Européenne et d'organismes de droit public ;
- Des produits des dons et legs ;
- Des produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services qu'il assure ;
- Du produit des emprunts.

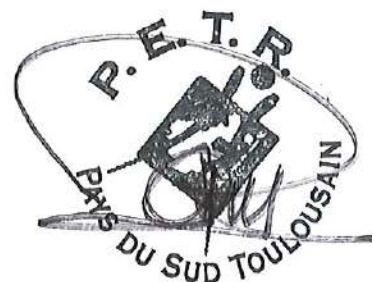
Le montant des contributions financières des collectivités membres est fixé chaque année par le Comité du PETR. Les contributions sont réparties entre les collectivités membres au prorata de la population totale.

Article 12 : Modifications statutaires, admission, retrait, dissolution

Les règles de modifications statutaires, de retrait ou d'admission de membres et de dissolutions sont celles fixées par le CGCT pour les syndicats mixtes fermés.

Article 13 : Règlement intérieur

Le PETR se dotera d'un règlement intérieur.



PETR DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN

STATUTS

Article 1 : Nom, régime juridique et composition

En application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural composé des établissements publics à fiscalité propre suivants :

- o Communauté de communes Cœur de Garonne
- o Communauté de communes du Volvestre
- o Communauté de communes Lèze Ariège

Et dénommé « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sud Toulousain »

Article 2 : Siège

Le siège social est fixé à la mairie de 31 390 CARBONNE.

Article 3 : Durée

La PETR est constitué pour une durée illimitée.



Article 4 : Objet

Le PETR a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

A cet effet :

- Il élabore le projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres ;
- Il élabore, modifie et révisé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
- Il élabore, modifie et suit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Article 5 : Missions

Le PETR est le cadre de la contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Il porte le programme LEADER à travers le GAL du Sud Toulousain.

Article 6 : Habilitation

Il est habilité à conventionner avec des communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (articles R 410-5 et R 423-15 du Code de l'Urbanisme)

Article 7 : Organe délibérant

Le PETR est administré par un comité syndical constitué des représentants des EPCI membres. Le comité est composé de 42 titulaires et de 42 suppléants.

Conformément à l'article L 5741 II du CGCT, la répartition des sièges du comité entre EPCI membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun dispose d'au moins 1 siège. Aucun membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. La population prise en compte est la population totale.

Les sièges au sein du comité syndical du PETR sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

EPCI MEMBRES	NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES	NOMBRE DE SIEGE DE SUPPLEANTS
Communauté de Communes Cœur de Garonne	15	15
Communauté de communes du Volvestre	13	13
Communauté de communes Lèze Ariège	14	14
TOTAL	42	42

Le mandat des délégués est lié à celui des conseils municipaux dont ils sont issus mais dans l'hypothèse où une modification conséquente du périmètre des membres interviendrait entre deux renouvellements généraux, la représentation fera l'objet d'une modification statutaire.

GR

Article 8 : Le bureau

Le bureau du PETR est composé d'un Président et d'un ou de plusieurs vice-présidents.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Comité syndical dans les conditions fixées à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Article 9 : Le conseil de développement territorial

Le conseil de développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le nombre de membres du conseil de développement territorial est fixé à 40 répartis en 2 collèges :

- Collège des acteurs économiques et sociaux : 20 sièges
- Collège des acteurs culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs : 20 sièges

Les membres du conseil de développement territorial sont désignés de la manière suivante :

- 24 membres sont désignés par le Comité syndical sur une liste proposée par les communautés de communes adhérentes ;
- 16 membres sont désignés par le Comité syndical après appel à candidature citoyenne.

Chaque collège désigne en son sein 4 représentants qui constituent le bureau du Conseil de développement. Le bureau est composé d'au moins un président élu en son sein au scrutin uninominal et à la majorité simple. En cas d'égalité de voix, est élu le candidat le plus âgé.

Les convocations du Conseil sont faites par le président du Conseil de développement. L'assemblée peut valablement se réunir si au moins un tiers des membres est présent ou représenté.

Le secrétariat du conseil de développement territorial est assuré par les agents du PETR.

Article 10 : La Conférence des maires

La conférence des maires réunit les maires des communes du PETR. Chaque maire peut se faire suppléer par un membre de son conseil municipal désigné à cet effet.

Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle peut être consultée sur toute autre question d'intérêt territorial.

Article 11 : Ressources du PETR

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent au PETR.

Le budget du PETR comprend les recettes suivantes :

- Les contributions financières obligatoires des collectivités membres ;
- Des revenus des biens meubles et immeubles du PETR ;
- Des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Union Européenne et d'organismes de droit public ;
- Des produits des dons et legs ;
- Des produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services qu'il assure ;
- Du produit des emprunts.

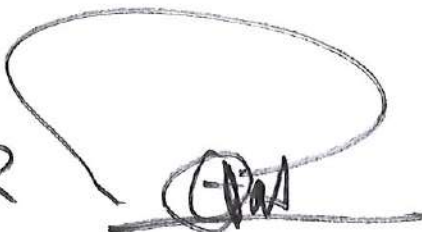
Le montant des contributions financières des collectivités membres est fixé chaque année par le Comité du PETR. Les contributions sont réparties entre les collectivités membres au prorata de la population totale.

Article 12 : Modifications statutaires, admission, retrait, dissolution

Les règles de modifications statutaires, de retrait ou d'admission de membres et de dissolutions sont celles fixées par le CGCT pour les syndicats mixtes fermés.

Article 13 : Règlement intérieur

Le PETR se dotera d'un règlement intérieur.

GR 



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize avril
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL, Président,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 07 avril 2017

Délibération n° 15 04 17	Modification des statuts du PETR Pays Sud Toulousain
-----------------------------	---

Etaient présents : AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry (remplaçant de Monsieur René AUDOUBERT), BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghyslaine, BOUVIER Claude, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRERE Gérard, CARRASCO José, CAZARRE Max, COSTES Alexandra, COT Jean, DANES Richard, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, DUPONT Michèle, FAUSTINI Marie-Claire, FORGET Éric, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LABORDE Amédée (remplaçant de Monsieur Jean-Louis GAY), LEBLANC Daniel, LEFEBVRE Patrick, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de Monsieur Henri DEVIC), MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, YZARD Didier (remplaçant de Monsieur Maurice GALY),

Pouvoirs : CESAR Jean-Claude (pouvoir donné à Monsieur Michel AUDOUBERT), DEJEAN Daniel (pouvoir donné à Monsieur Patrick MASSARUTTO), GUIHUR Nelly (pouvoir donné à Monsieur Bernard BROS), ISRAEL Pierre (pouvoir donné à Madame Michèle DUPONT), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à Monsieur Henri DEJEAN), MAILHOL Béatrice (pouvoir donné à Madame Claire MEDALE GIAMARCHI), NAYA Anne-Marie (pouvoir donné à Monsieur Denis TURREL), TEMPESTA Marie-Caroline (pouvoir donné à Monsieur Jean COT),

Etaient Excusés : BENAZET Paul, FERRAGE Pierre, FEUILLERAC Jean-Paul, GRANDET Mireille, LIBRET-LAUTARD Madeleine, SENECLAUZE Christian, SUZANNE Colette, VIEL Pierre, VIGNES Michel,

Secrétaire de séance : BEDEL Philippe

Objet : Modification des statuts du PÉTR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Président donne lecture de la délibération du comité syndical du PÉTR du Pays du Sud Toulousain relative à la modification des articles 1,4 et 7 des statuts du syndicat.

Cette modification de statuts est la conséquence des diverses fusions au 1/1/2017 des communautés de communes membres du syndicat.

Par ailleurs et conformément au projet de territoire, la modification de l'article 4 intègre le transfert au profit du PÉTR de la compétence « élaboration, modification et révision du Plan Climat Air Energie ».

Après lecture des statuts adoptés par le PÉTR, Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer :

Après délibération, le conseil communautaire :

- Approuve la délibération du PÉTR du Pays du Sud Toulousain du 27 Mars 2017 et les statuts correspondants ci-annexés.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 21/04/17.....





Communauté de Communes
Cœur de Garonne

12, rue Notre Dame
31370 Rieumes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Nombre de délégués en exercice : 86
Présents : 64
Votants : 72
Absents excusés : 14
Date de la convocation : 22 mars 2017
Lieu de la séance : Cazères

Séance du 28 mars 2017

Délibération n° D-2017-72-5-7

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à 21 heures 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la Maison de la communauté de communes, à Cazères, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPBLANQUET, Président.

Etaient présents :

BEAUFORT :	Emmanuel GUETIN-MALEPRADE
BÉRAT :	Paul-Marie BLANC - Laurent BESSET - Philippe LÉCUYER - Sandrine DUARTE
BOUSSENS :	Christian SANS - Jean-Paul AMOUROUX
CASTELNAU-PICAMPAU :	Christian CAZALOT
CASTIES-LABRANDE :	Jean-François MAUMUS
CAZÈRES :	Michel OLIVA - Marie-Anne DRIEF - Guy LAFFONT - Robert GRILLOU - Michel FAGUET - Andrée ROUSSEAU - Raymond DEFIS - Yvette FERRÉ - RIVIERE Jean-Luc
FRANCON :	Jacques SAINT-MARTIN
FUSTIGNAC :	Joël DOMEJEAN
GRATENS :	Alain DEDIEU, Cécile MUL
LABASTIDE-CLERMONT :	Pierre-Alain DINTILHAC - Christiane LE MAO
LAHAGE :	Serge BONNEMAISON
LAUTIGNAC :	Jean-Luc ABADIE
LE FOUSSERET :	Pierre LAGARRIGUE, Nicole DUTREICH
LE PLAN :	Pierre ZORDAN
LE PIN MURELET :	Hubert SOULES
LESCUNS :	Ingrid LAFFONT
LHERM :	Jean AYÇAGUER - Joel BRUSTON - Annelise MONDON
LUSSAN-ADEILHAC :	Sylvie KIEFFER
MARIGNAC-LASCLARES :	Gérard CAPBLANQUET
MARIGNAC LASPEYRES :	Jean-Luc LASSERRE
MARTRES-TOLOSANE :	Gilbert TARRAUBE, Francine GARONE, Bernard ARGAIN - Loïc GOJARD
MAURAN :	Daniel CORRÈGE
MONDAVEZAN :	Robert SUDERIE - Jacques GROS
MONTASTRUC-SAVES :	Francis FOURCADE
MONTBERAUD :	Raymond DENJEAN
MONTCLAR-DE-COMMINGES :	François RIBET
MONTÉGUT-BOURJAC :	Claude CORTIADE
MONTOUSSIN :	Claude PÉRÈS
PALAMINY	Christian SENSEBÉ
POUHARRAMET :	Roger DUZERT - Philippe DUPRAT
POUY-DE-TOUGES :	Ginette BERARDO
RIEUMES :	Jennifer COURTOIS PERISSE - Jacques BERTIN
SAINT-ARAILLE :	Nicole BREQUE
SAINT-ÉLIX-LE-CHÂTEAU :	François DEPREZ - Alain AKA
SAINT-MICHEL :	Denise BOLLATI
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES :	François VIVES - Dominique GUYS
SANA :	Pierrette ROQUABERT
SAVÈRES :	Joseph TOFFOLON
SÉNARENS :	Bernard LAGUENS

Formant la majorité des membres en exercice.

Envoyé en préfecture le 06/04/2017

Reçu en préfecture le 06/04/2017

Affiché le

ID : 031-200068815-20170328-D_2017_72_5_7-DE

Procurations :

LE FOUSSERET	France AMIEL a donné procuration à Nicole DUTREICH
LHERM	DE OLIVEIRA Sandrine a donné procuration à Joel BRUSTON – Jean-Jacques SACAREAU a donné procuration à Jean AYCAGUER – Brigitte BOYE a donné procuration à Annelise MONDON
PALAMINY	Sylvie ALABERT a donné procuration à Christian SENSEBE
RIEUMES	Alain LECUSSAN a donné procuration à Jacques BERTIN – Thierry CHANTRAN a donné procuration à Jennifer COURTOIS PERISSE
SAINT FOY DE PEYROLIERES	Véronique PORTE a donné procuration à Dominique GUYS

Étaient absents excusés :

BERAT :	Jean-Pierre DELHOM
CAMBERNARD :	Jean-Claude BOLLATI
COULADERE :	Josselin WIDERHOLD
FORGUES :	William LARRIEU
LHERM :	Catherine HERNANDEZ
MONES :	Cédric GALEY
MONTGRAS :	Richard ROSSI
PLAGNOLE :	Georges DUPUY
PLAGNE :	Henri ROUAIX
POLASTRON :	Hélène MIRALLES
RIEUMES :	Apolline MALET - Kayseng SECHAO - Claude ESTOURNÈS
SAJAS	Didier GENEAU

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Delphine BERGES : Secrétaire Administrative.

Objet : Approbation statuts PETR du Pays du Sud Toulousain

Le PETR du Pays du Sud Toulousain a procédé le 27 mars 2017 à la modification de ses statuts afin d'intégrer la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 sur son territoire (articles 1 et 7 des statuts) et d'étendre ses compétences (article 4).

Article 1 :

« En application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural composé des établissements publics à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur de Garonne
- Communauté de communes du Volvestre
- Communauté de communes Lèze Ariège

Et dénommé « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sud Toulousain »

Article 4 :

Le PETR a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. A cet effet :

- . *Il élabore le projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres ;*
- . *Il élabore, modifie et révisé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).*
- . *Il élabore, modifie et révisé le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*

Article 7 :

« Le PETR est administré par un comité syndical constitué des représentants des EPCI membres. Le comité est composé de 42 titulaires et de 42 suppléants. Conformément à l'article L 5741 II du CGCT, la répartition des sièges du comité entre EPCI membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun dispose d'au moins 1 siège. Aucun membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. La population prise en compte est la population totale.

Les sièges au sein du comité syndical du PETR sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

<i>EPCI MEMBRES</i>	<i>NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES</i>	<i>NOMBRE DE SIEGE DE SUPPLEANTS</i>
<i>Communauté de Communes Cœur de Garonne</i>	<i>15</i>	<i>15</i>
<i>Communauté de communes du Volvestre</i>	<i>13</i>	<i>13</i>
<i>Communauté de communes Lèze Ariège</i>	<i>14</i>	<i>14</i>
<i>TOTAL</i>	<i>42</i>	<i>42</i>

Envoyé en préfecture le 06/04/2017
 Reçu en préfecture le 06/04/2017
 Affiché le [redacted]
 ID : 031-20006815-20170328-D_2017_72_5_7-DE

Monsieur le Président propose d'approuver ces modifications.

Le conseil communautaire

DÉCIDE

D'approuver les modifications des articles 1 - 4 et 7 telles que proposées par Monsieur le Président et les statuts correspondants.

*Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.
 Au registre suivent les signatures.
 Pour copie certifiée conforme.
 Le Président,*



PETR DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN STATUTS

Article 1 : Nom, régime juridique et composition

En application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural composé des établissements publics à fiscalité propre suivants :

- o Communauté de communes Cœur de Garonne
- o Communauté de communes du Volvestre
- o Communauté de communes Lèze Ariège

Et dénommé « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sud Toulousain »

Article 2 : Sièges

Le siège social est fixé à la mairie de 31 390 CARBONNE.

Article 3 : Durée

La PETR est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 : Objet

Le PETR a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

A cet effet :

- Il élabore le projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI membres ;
- Il élabore, modifie et révisé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
- Il élabore, modifie et suit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Article 5 : Missions

Le PETR est le cadre de la contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Il porte le programme LEADER à travers le GAL du Sud Toulousain.

Article 6 : Habilitation

Il est habilité à conventionner avec des communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (articles R 410-5 et R 423-15 du Code de l'Urbanisme)

Article 7 : Organe délibérant

Le PETR est administré par un comité syndical constitué des représentants des EPCI membres.

Le comité est composé de 42 titulaires et de 42 suppléants.

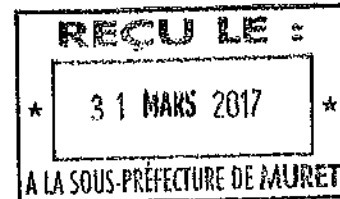
Conformément à l'article L 5741 II du CGCT, la répartition des sièges du comité entre EPCI membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun dispose d'au moins 1 siège. Aucun membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. La population prise en compte est la population totale.

Les sièges au sein du comité syndical du PETR sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

EPCI MEMBRES	NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES	NOMBRE DE SIEGE DE SUPPLEANTS
Communauté de Communes Cœur de Garonne	15	15
Communauté de communes du Volvestre	13	13
Communauté de communes Lèze Ariège	14	14
TOTAL	42	42

Le mandat des délégués est lié à celui des conseils municipaux dont ils sont issus mais dans l'hypothèse où une modification conséquente du périmètre des membres interviendrait entre deux renouvellements généraux, la représentation fera l'objet d'une modification statutaire.

GR





Communauté de Communes
Cœur de Garonne

12, rue Notre Dame
31370 Rieumes

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

15/03/2008013-2017-1107-D_2017_270_8_8-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Nombre de délégués en exercice : 86
Présents : 57
Votants : 68
Absents excusés : 18
Date de la convocation : 27 octobre 2017
Lieu de la séance : Cazères

Séance du 7 Novembre 2017

Délibération n° D-2017-270-8-8

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Pays du Sud Toulousain

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Cazères, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPBLANQUET.

Etaient présents :

BERAT	BLANC Paul-Marie – BESSET Laurent – LECUYER Philippe
BOUSSENS	SANS Christian – AMOUROUX Jean-Paul
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES-LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	OLIVA Michel – DRIEF Marie-Anne – LAFFONT Guy – GRILLOU Robert – FAGUET Michel
FRANCON	SAINT-MARTIN Jacques
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joël
GRATENS	DEDIEU Alain – MUL Cécile
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – LE MAO Christiane
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – AMIEL France – DUTREICH Nicole
LE PLAN	ZORDAN Pierre
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LHERM	AYÇAGUER Jean – HERNANDEZ Catherine – DE OLIVEIRA Sandrine – BOYE Brigitte – MONDON Annelise
MARIGNAC-LASCLARES	CAPBLANQUET Gérard
MARIGNAC-LASPEYRES	PAMPOULIE Jean-Marie
MARTRES-TOLOSANE	TARRAUBE Gilbert – GARONE Francine – ARGAIN Bernard
MAURAN	CORREGÉ Daniel
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTEGUT-BOURJAC	CORTIADE Claude
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian – ALABERT Sylvie
PLAGNE	ROUAIX Henri
POUCHARRAMET	DUZERT Roger – DUPRAT Philippe
POUY-DE-TOUGES	BERARDO Ginette suppléante de SOULAN Yves

RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer – LECUSSAN Alain – BERTIN Jacques	Envoyé en préfecture le 10/11/2017 Reçu en préfecture le 10/11/2017
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole	Affiché le
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François	RECUSÉ
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François – GUYS Dominique – PORTE Véronique	ID - 031-200068815-20171107-D_2017_270_8_8-DE
SAINT-MICHEL	BOLLATI Denise	
SAJAS	GENEAU Didier	
SANA	ROQUABERT Pierrette	
SAVERES	TOFFOLON Joseph	
SENARENS	LAGUENS Bernard	

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

BERAT	DUARTE Sandrine a donné procuration à BLANC Paul-Marie.
BEAUFORT	GUÉTIN-MALEPRADE a donné procuration à PORTE Véronique.
CAZERES	FERRÉ Yvette a donné procuration à OLIVA Michel. ROUSSEAU André a donné procuration à GRILLOU Robert. DEFIS Raymond a donné procuration à FAGUET Michel.
LHERM	SACAREAU Jean-Jacques a donné procuration à HERNANDEZ Catherine.
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc a donné procuration à TARRAUBE Gilbert.
RIEUMES	MALLET Appoline a donné procuration à LECUSSAN Alain. CHANTRAN Thierry a donné procuration à COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer. SECHAO Kayseng a donné procuration à BERTIN Jacques.
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	AKA Alain a donné procuration à DEPREZ François.

Étaient absents excusés :

BERAT	DELHOM Jean-Pierre
CAMBERNARD	BOLLATI Jean-Claude
CAZERES	RIVIERE Jean-Luc
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	ABADIE Jean-Luc
LE-PIN-MURELET	SOULES Hubert
LHERM	BRUSTON Joël
LUSSAN-ADEILHAC	KIEFFER Sylvie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – SUDERIE Robert
MONES	GALEY Cédric
MONTCLAR-DE-COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PLAGNOLE	DUPUY George
POLASTRON	MIRALLES Hélène
RIEUMES	ESTOURNES Claude

Monsieur Paul-Marie BLANC a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Delphine BERGES : Secrétaire Administrative.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1er janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la délibération n°516 du 27 mars 2017 approuvant les statuts du PETR,

Le PAYS SUD TOULOUSAIN élabore, modifie et suit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

LE PCAET est un programme local de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Il s'inscrit dans les objectifs nationaux, qui sont, à l'horizon 2030 :

- Réduire de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990
- Réduire de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Le PCAET sera construit en cohérence avec les orientations du Pays, en valorisant l'ensemble des études réalisées et en intégrant la dynamique existante.

Le PCAET au service du projet de territoire du Pays

Le projet de territoire définit 3 orientations majeures :

- Agir pour la croissance et l'emploi,
- La qualité de vie facteur d'attractivité,
- Une organisation territoriale adaptée.

Le Pays est déjà engagé depuis 2009 dans de nombreux programmes mettant en œuvre ces orientations, notamment :

- le premier PCET volontaire, adopté en 2009,
- le SCOT Grenelle adopté en 2012, en cours d'évaluation,
- la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- l'espace info énergie (2011) et la plateforme Objectif Réno pour les particuliers (2015),
- Le programme Leader,
- la mission de conseil en énergie partagé pour les communes et EPCI (2016),
- le plan de mobilité rurale qui sera présenté au 4ième trimestre 2017 pour adoption.

Le PCAET du Pays Sud Toulousain constituera un document cadre, permettant d'avoir une vision globale des réalisations et des actions à engager pour tendre vers les objectifs climat-air-énergie.

UN PCAET ambitieux à l'échelle du SCOT

L'ambition de la communauté de communes Cœur de Garonne et du PETR Pays Sud Toulousain est de s'inscrire à minima dans les objectifs nationaux et d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive (TEPOS) en réduisant ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et en les couvrant par les énergies renouvelables locales :

- Atteindre 100% de production renouvelable d'électricité d'ici 2020 ;
- Atteindre 100 % de production renouvelable d'énergie (tous types confondus) d'ici 2050.

Le PCAET Pays Sud Toulousain sera élaboré à l'échelle du SCOT. Il sera composé :

- D'un diagnostic territorial commun. Les spécificités locales, notamment sur les énergies renouvelables apparaîtront distinctement.
- D'une stratégie territoriale commune, fixant les objectifs à minima sur :
 - La maîtrise de la consommation d'énergie,
 - La réduction des émissions de GES,
 - Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...),
 - La production et la consommation des énergies renouvelables,
 - La valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage,
 - La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur,
 - Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires,
 - La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration,
 - Le développement coordonné des réseaux énergétiques,
 - L'adaptation au changement climatique ;
- D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques) ;
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale

L'élaboration et la mise en œuvre du PCAET constitue une opportunité de mobiliser les acteurs publics et privés et de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Des ateliers de concertation seront organisés afin d'identifier les initiatives et de faire émerger les potentialités de l'économie verte locale d'une part (filiales innovantes comme les matériaux de construction biosourcés, énergies renouvelables, énergies de récupération, stockage du carbone, stockage d'énergie, coopération multi acteurs, développement de compétences...).

D'autre part, les acteurs seront concertés sur la définition de la stratégie et des objectifs chiffrés du PCAET.

Des ateliers de concertation dédiés aux 3 communautés de communes permettront de bâtir le plan d'actions relevant de leurs compétences, par exemples :

- Attractivité économique (performance environnementale des zones d'activités, favoriser l'économie verte, aménagement numérique, tourisme vert...);
- Qualité de vie (Plan Local de l'Habitat, mise en œuvre du plan de mobilité rurale, mise en œuvre de la trame verte et bleue, de la charte architecturale et paysagère, espaces verts et nature en ville, réemploi et gestion des déchets verts,...) ;
- Exemplarité des collectivités (rénovation des bâtiments, flotte de véhicules à faible impact environnemental, achats responsables, soutien aux énergies renouvelables...).

La mobilisation des acteurs sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.

Un pilotage concerté en phase d'élaboration

Un comité de pilotage constitué des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

Un comité technique composé des représentants des collectivités et de l'ADEME, s'attachera à l'élaboration de la stratégie et à la priorisation des actions.

La composition du comité de pilotage et du comité technique est détaillée en annexe 1.

Le PETR élabore le PCAET en étroite collaboration avec les EPCI qui le constitue. Il convient de préciser le rôle de chacun.

Le PETR assure :

- Les démarches réglementaires d'information, d'évaluation environnementale stratégique, de dépôt officiel du PCAET ;
- La procédure de recrutement pour une AMO et le suivi des prestations ;
- L'animation du comité technique et du comité de pilotage ;
- L'adoption par délibération du PCAET.

Les 3 EPCI dont la Communauté de communes Cœur de Garonne :

- Participent aux instances de pilotage ;
- Aident et facilitent le PETR au recueil d'informations nécessaires pour élaborer le diagnostic ;
- Mobilisent les services dans les phases de concertation ;
- Adoptent le PCAET par délibération.

Le planning prévisionnel de l'élaboration du PCAET (20 mois) se décline comme suit :

2017 – lancement officiel et démarrage du diagnostic

2018 -1er, 2nd et 3ième trimestre – diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale

4ième trimestre – Avis du préfet et délibérations de la CC Cœur de Garonne

2019 – 1er trimestre – Avis de l'autorité environnementale et mise à disposition du public

Une Responsabilité partagée pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Les communautés de communes Cœur de Garonne, Volvestre, Lèze Ariège, s'engagent auprès du PETR Pays Sud Toulousain pour atteindre les objectifs du PCAET.

Le Pays aura en charge :

- la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et en particulier les actions concernant l'ensemble du territoire ou plusieurs EPCI ;
- d'organiser la mobilisation des acteurs du territoire ;
- d'évaluer le PCAET.

Chaque EPCI aura la responsabilité de :

- mettre en œuvre les actions qui concernent son champ de compétences (actuel et à venir) et son patrimoine : aménagement de l'espace, aménagement numérique, zones d'activités, développement économique, tourisme et paysage, collecte et traitement des déchets, habitat social, eau potable et assainissement, espace vert, actions culturelles, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations... ;
- d'appuyer le Pays pour la mobilisation des acteurs du territoire ;
- de participer à l'évaluation.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

RECUSÉ

ID : 031-200068815-20171107-D_2017_270_8_8-DE

DECIDE :

D'approuver l'élaboration d'un seul Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du SCOT, tel que présenté

D'approuver le projet d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à haute valeur ajoutée – Objectif Territoires à Energie Positive (TEPOS)

D'approuver le pilotage du PCAET et la mobilisation des acteurs, tels que présentés

D'approuver la responsabilité partagée de mise en œuvre du plan d'actions entre les EPCI et le Pays

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée à l'élaboration du PCAET

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIÈGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	47	31	38

N° 178/2017

OBJET : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial

L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 06 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA,

Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Serge DEMANGE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : René AZEMA donne procuration à Danielle TENSA, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Pierrette HENDRICK à Anne FIGUEROA, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Serge DEMANDE, René MARCHAND à Bernard TISSEIRE, Joëlle TEISSIER à Wilfrid PASQUET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René PACHER, Alain RIVELLA.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018.

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu les statuts du PETR du Pays du Sud Toulousain,

Le PAYS SUD TOULOUSAIN élabore, modifie et suit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

LE PCAET est un programme local de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,

- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Il s'inscrit dans les objectifs nationaux, qui sont, à l'horizon 2030 :

- Réduire de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990,
- Réduire de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le PCAET sera construit en cohérence avec les orientations du Pays, en valorisant l'ensemble des études réalisées et en intégrant la dynamique existante.

Le PCAET au service du projet de territoire du Pays

Le projet de territoire définit 3 orientations majeures :

- Agir pour la croissance et l'emploi,
- La qualité de vie facteur d'attractivité,
- Une organisation territoriale adaptée.

Le Pays est déjà engagé depuis 2009 dans de nombreux programmes mettant en œuvre ces orientations, notamment :

- le premier PCET volontaire, adopté en 2009,
- le SCOT Grenelle adopté en 2012, en cours d'évaluation,
- la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- l'espace info énergie (2011) et la plateforme Objectif Réno pour les particuliers (2015),
- Le programme Leader,
- la mission de conseil en énergie partagé pour les communes et EPCI (2016),
- le plan de mobilité rurale qui sera présenté au 4^{ème} trimestre 2017 pour adoption.

Le PCAET du Pays Sud Toulousain constituera un document cadre, permettant d'avoir une vision globale des réalisations et des actions à engager pour tendre vers les objectifs climat-air-énergie.

UN PCAET ambitieux à l'échelle du SCOT

L'ambition du PETR Pays Sud Toulousain est de s'inscrire à minima dans les objectifs nationaux et d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive (TEPOS) en réduisant ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et en les couvrant par les énergies renouvelables locales :

- Atteindre 100% de production renouvelable d'électricité d'ici 2020 ;
- Atteindre 100 % de production renouvelable d'énergie (tous types confondus) d'ici 2050.

Le PCAET Pays Sud Toulousain sera élaboré à l'échelle du SCOT. Il sera composé :

- **D'un diagnostic territorial commun.** Les spécificités locales, notamment sur les énergies renouvelables apparaîtront distinctement.
- **D'une stratégie territoriale commune,** fixant les objectifs à minima sur :
 - La maîtrise de la consommation d'énergie,
 - La réduction des émissions de GES,
 - Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...),
 - La production et la consommation des énergies renouvelables,
 - La valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage,
 - La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur,
 - Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires,
 - La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration,
 - Le développement coordonné des réseaux énergétiques,
 - L'adaptation au changement climatique ;
- **D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage** (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques) ;
- **D'un dispositif de suivi et d'évaluation.**

Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale

Le PETR souhaite, à travers le projet de territoire, le contrat régional unique et le LEADER, faire du Pays Sud Toulousain « un territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

L'élaboration et la mise en œuvre du PCAET constitue une opportunité de mobiliser les acteurs publics et privés et de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Des ateliers de concertation seront organisés afin d'identifier les initiatives et de faire émerger les potentialités de l'économie verte locale d'une part (filières innovantes comme les matériaux de construction biosourcés, énergies renouvelables, énergies de récupération, stockage du carbone, stockage d'énergie, coopération multi acteurs, développement de compétences...).

D'autre part, les acteurs seront concertés sur la définition de la stratégie et des objectifs chiffrés du PCAET.

Des ateliers de concertation dédiés aux 3 communautés de communes permettront de bâtir le plan d'actions relevant de leurs compétences, par exemples :

- Attractivité économique (performance environnementale des zones d'activités, favoriser l'économie verte, aménagement numérique, tourisme vert...);
- Qualité de vie (Plan Local de l'Habitat, mise en œuvre du plan de mobilité rurale, mise en œuvre de la trame verte et bleue, de la charte architecturale et paysagère, espaces verts et nature en ville, réemploi et gestion des déchets verts,...);
- Exemplarité des collectivités (rénovation des bâtiments, flotte de véhicules à faible impact environnemental, achats responsables, soutien aux énergies renouvelables...).

La mobilisation des acteurs sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.

Un pilotage concerté en phase d'élaboration

Un comité de pilotage constitué des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

Un comité technique composé des représentants des collectivités et de l'ADEME, s'attachera à l'élaboration de la stratégie et à la priorisation des actions.

La composition du comité de pilotage et du comité technique est détaillée en annexe 1.

Le PETR élabore le PCAET en étroite collaboration avec les EPCI qui le constitue. Il convient de préciser le rôle de chacun.

Le PETR assure :

- Les démarches règlementaires d'information, d'évaluation environnementale stratégique, de dépôt officiel du PCAET ;
- La procédure de recrutement pour une AMO et le suivi des prestations ;
- L'animation du comité technique et du comité de pilotage ;
- L'adoption par délibération du PCAET.

Les 3 EPCI :

- Participent aux instances de pilotage ;
- Aident et facilitent le PETR au recueil d'informations nécessaires pour élaborer le diagnostic ;
- Mobilisent les services dans les phases de concertation ;
- Adoptent le PCAET par délibération.

Le planning prévisionnel de l'élaboration du PCAET (20 mois) se décline comme suit :

2017 – lancement officiel et démarrage du diagnostic

- Septembre : information officielle de lancement du PCAET
- Septembre à octobre : procédure de recrutement d'une AMO
- Novembre à Décembre : diagnostic et enjeux

2018 -1^{er}, 2nd et 3^{ième} trimestre – diagnostic, stratégie, plan d’actions et évaluation environnementale

- Janvier à février : finalisation du diagnostic et enjeux
- Mars à Mai : définition de la stratégie
- Juin à septembre : définition du plan d’actions
- Avril à septembre : évaluation environnementale stratégique

4^{ième} trimestre – Avis du préfet et délibérations

- Octobre : validation interne, dépôt officiel pour avis
- Décembre : avis du préfet de région et du président du Conseil Régional, délibérations du Pays et des EPCI, saisie de l’autorité environnementale (DREAL)

2019 – 1^{er} trimestre – Avis de l’autorité environnementale et mise à disposition du public

- Janvier à mars : mise à disposition du public
- Mars 2019 : avis de la DREAL
- Avril : complément au PCAET pour la prise en compte des avis, le cas échéant

Une Responsabilité partagée pour la mise en œuvre du plan d’actions

Les communautés de communes Cœur de Garonne, Volvestre, Lèze Ariège, s’engagent auprès du PETR Pays Sud Toulousain pour atteindre les objectifs du PCAET.

Le Pays aura en charge :

- la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et en particulier les actions concernant l’ensemble du territoire ou plusieurs EPCI ;
- d’organiser la mobilisation des acteurs du territoire ;
- d’évaluer le PCAET.

Chaque EPCI aura la responsabilité de :

- mettre en œuvre les actions qui concernent son champ de compétences (actuel et à venir) et son patrimoine : aménagement de l’espace, aménagement numérique, zones d’activités, développement économique, tourisme et paysage, collecte et traitement des déchets, habitat social, eau potable et assainissement, espace vert, actions culturelles, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations... ;
- d’appuyer le Pays pour la mobilisation des acteurs du territoire ;
- de participer à l’évaluation.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil communautaire

1. **APPROUVE** l’élaboration d’un seul Plan Climat Air Energie Territorial à l’échelle du SCOT, tel que présenté,
2. **APPROUVE** le projet d’élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à haute valeur ajoutée – Objectif Territoires à Energie Positive (TEPOS),
3. **APPROUVE** le pilotage du PCAET et la mobilisation des acteurs, tels que présentés,
4. **APPROUVE** la responsabilité partagée de mise en œuvre du plan d’actions entre les EPCI et le Pays,
5. **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée à l’élaboration du PCAET,
6. **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à recruter une AMO, à signer tous les actes inhérents à ce recrutement.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2017

Délibération N°543

Nombre de délégués en exercice : 42
Présents : 36
Votants : 36
Absents excusés : 6
Date de la convocation : 28 Août 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 Septembre à 18 h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La CC du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

Sylvie ALABERT	Nadine BARRE	Michel AUDOUBERT
Jean Paul AMOUROUX	Dominique BLANCHOT – suppléant de Serge	René LORMIERES – suppléant de
Jean Marie PAMPOULIE – suppléant de Michel BALLONGUE	BAURENS	Ghislaine BIBES
Paul Marie BLANC	Joël CAZAJUS – suppléant	PORCHER
Gérard CAPBLANQUET	de Pascal BAYONI	Karine BRUN
Daniel CORREGE	Thierry BONCOURRE Serge	Max CAZARRE
Gilbert TARRAUBE – suppléant	DEJEAN,	
Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ	Nadia ESTANG,	Patrick LEFEBVRE
Philippe DUPRAT	Régis GRANGE,	Gérard ROUJAS
Michel FAGUET	René MARCHAND	Éric SALAT
Emmanuel GUETIN MALEPRADE	Floréal MUNOZ	Pierre VIEL
Catherine HERNANDEZ	Sabine PARACHE	
Pierre LAGARRIGUE	Jean Louis REMY	
Jean Luc RIVIERE – suppléant	Joël MASSACRIER –	
d'Alain LECUSSAN	suppléant de Bernard	
Cécile MUL – suppléante d'Henri	TISSEIRE	
ROUAIX	Michel ZDAN	
Christian SANS		

Excusés :

	Sébastien VINCINI	Bernard BROS, Françoise DEDIEU CASTIES, Jean Louis GAY, Pascale MESBAH,
--	-------------------	--

Secrétaire de séance : Sabine PARACHE

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la délibération n°516 du 27 mars 2017 approuvant les statuts du PETR,

Le PAYS SUD TOULOUSAIN élabore, modifie et suit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

LE PCAET est un programme local de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Il s'inscrit dans les objectifs nationaux, qui sont, à l'horizon 2030 :

- Réduire de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990
- Réduire de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Le PCAET sera construit en cohérence avec les orientations du Pays, en valorisant l'ensemble des études réalisées et en intégrant la dynamique existante.

Le PCAET au service du projet de territoire du Pays

Le projet de territoire définit 3 orientations majeures :

- Agir pour la croissance et l'emploi,
- La qualité de vie facteur d'attractivité,
- Une organisation territoriale adaptée.

Le Pays est déjà engagé depuis 2009 dans de nombreux programmes mettant en œuvre ces orientations, notamment :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

- le premier PCET volontaire, adopté en 2009,
- le SCOT Grenelle adopté en 2012, en cours d'évaluation,
- la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- l'espace info énergie (2011) et la plateforme Objectif Réno pour les particuliers (2015),
- Le programme Leader,
- la mission de conseil en énergie partagé pour les communes et EPCI (2016),
- le plan de mobilité rurale qui sera présenté au 4^{ème} trimestre 2017 pour adoption.

Le PCAET du Pays Sud Toulousain constituera un document cadre, permettant d'avoir une vision globale des réalisations et des actions à engager pour tendre vers les objectifs climat-air-énergie.

UN PCAET ambitieux à l'échelle du SCOT

L'ambition du PETR Pays Sud Toulousain est de s'inscrire à minima dans les objectifs nationaux et d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive (TEPOS) en réduisant ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et en les couvrant par les énergies renouvelables locales :

- Atteindre 100% de production renouvelable d'électricité d'ici 2020 ;
- Atteindre 100 % de production renouvelable d'énergie (tous types confondus) d'ici 2050.

Le PCAET Pays Sud Toulousain sera élaboré à l'échelle du SCOT. Il sera composé :

- **D'un diagnostic territorial commun.** Les spécificités locales, notamment sur les énergies renouvelables apparaîtront distinctement.
- **D'une stratégie territoriale commune,** fixant les objectifs à minima sur :
 - La maîtrise de la consommation d'énergie,
 - La réduction des émissions de GES,
 - Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...),
 - La production et la consommation des énergies renouvelables,
 - La valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage,
 - La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur,
 - Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires,
 - La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration,
 - Le développement coordonné des réseaux énergétiques,
 - L'adaptation au changement climatique ;
- **D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage** (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques) ;
- **D'un dispositif de suivi et d'évaluation.**

Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale

Le PETR souhaite, à travers le projet de territoire, le contrat régional unique et le LEADER, faire du Pays Sud Toulousain « un territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

L'élaboration et la mise en œuvre du PCAET constitue une opportunité de mobiliser les acteurs publics et privés et de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Des ateliers de concertation seront organisés afin d'identifier les initiatives et de faire émerger les potentialités de l'économie verte locale d'une part (filiales innovantes comme les matériaux de construction biosourcés, énergies renouvelables, énergies de récupération, stockage du carbone, stockage d'énergie, coopération multi acteurs, développement de compétences...).

D'autre part, les acteurs seront concertés sur la définition de la stratégie et des objectifs chiffrés du PCAET.

Des ateliers de concertation dédiés aux 3 communautés de communes permettront de bâtir le plan d'actions relevant de leurs compétences, par exemples :

- Attractivité économique (performance environnementale des zones d'activités, favoriser l'économie verte, aménagement numérique, tourisme vert...);
- Qualité de vie (Plan Local de l'Habitat, mise en œuvre du plan de mobilité rurale, mise en œuvre de la trame verte et bleue, de la charte architecturale et paysagère, espaces verts et nature en ville, réemploi et gestion des déchets verts,...);
- Exemplarité des collectivités (rénovation des bâtiments, flotte de véhicules à faible impact environnemental, achats responsables, soutien aux énergies renouvelables...).

La mobilisation des acteurs sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.

Un pilotage concerté en phase d'élaboration

Un comité de pilotage constitué des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

Un comité technique composé des représentants des collectivités et de l'ADEME, s'attachera à l'élaboration de la stratégie et à la priorisation des actions.

La composition du comité de pilotage et du comité technique est détaillée en annexe 1.

Le PETR élabore le PCAET en étroite collaboration avec les EPCI qui le constitue. Il convient de préciser le rôle de chacun.

Le PETR assure :

- Les démarches règlementaires d'information, d'évaluation environnementale stratégique, de dépôt officiel du PCAET ;
- La procédure de recrutement pour une AMO et le suivi des prestations ;
- L'animation du comité technique et du comité de pilotage ;
- L'adoption par délibération du PCAET.

Les 3 EPCI :

- Participent aux instances de pilotage ;
- Aident et facilitent le PETR au recueil d'informations nécessaires pour élaborer le diagnostic ;
- Mobilisent les services dans les phases de concertation ;
- Adoptent le PCAET par délibération.

Le planning prévisionnel de l'élaboration du PCAET (20 mois) se décline comme suit :

2017 – lancement officiel et démarrage du diagnostic

- Septembre : information officielle de lancement du PCAET
- Septembre à octobre : procédure de recrutement d'une AMO
- Novembre à Décembre : diagnostic et enjeux

2018 -1^{er}, 2nd et 3^{ième} trimestre – diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale

- Janvier à février : finalisation du diagnostic et enjeux
- Mars à Mai : définition de la stratégie
- Juin à septembre : définition du plan d'actions
- Avril à septembre : évaluation environnementale stratégique

4^{ième} trimestre – Avis du préfet et délibérations

- Octobre : validation interne, dépôt officiel pour avis
- Décembre : avis du préfet de région et du président du Conseil Régional, délibérations du Pays et des EPCI, saisie de l'autorité environnementale (DREAL)

2019 – 1^{er} trimestre – Avis de l'autorité environnementale et mise à disposition du public

- Janvier à mars : mise à disposition du public
- Mars 2019 : avis de la DREAL
- Avril : complément au PCAET pour la prise en compte des avis, le cas échéant

Une Responsabilité partagée pour la mise en œuvre du plan d'actions

Les communautés de communes Cœur de Garonne, Volvestre et Lèze Ariège, s'engagent auprès du PETR Pays Sud Toulousain pour atteindre les objectifs du PCAET.

Le Pays aura en charge :

- la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et en particulier les actions concernant l'ensemble du territoire ou plusieurs EPCI ;
- d'organiser la mobilisation des acteurs du territoire ;
- d'évaluer le PCAET.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Chaque EPCI aura la responsabilité de :

- mettre en œuvre les actions qui concernent son champ de compétences (actuel et à venir) et son patrimoine : aménagement de l'espace, aménagement numérique, zones d'activités, développement économique, tourisme et paysage, collecte et traitement des déchets, habitat social, eau potable et assainissement, espace vert, actions culturelles, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations... ;
- d'appuyer le Pays pour la mobilisation des acteurs du territoire ;
- de participer à l'évaluation.

Il est donc proposé au Conseil Syndical,

- D'APPROUVER l'élaboration d'un seul Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du SCOT, tel que présenté
- D'APPROUVER le projet d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à haute valeur ajoutée – Objectif Territoires à Energie Positive (TEPOS)
- D'APPROUVER le pilotage du PCAET et la mobilisation des acteurs, tels que présentés
- D'APPROUVER la responsabilité partagée de mise en œuvre du plan d'actions entre les EPCI et le Pays
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée à l'élaboration du PCAET
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à recruter une AMO, à signer tous les actes inhérents à ce recrutement

Après délibéré, le Conseil Syndical décide :

- D'APPROUVER l'élaboration d'un seul Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du SCOT, tel que présenté
- D'APPROUVER le projet d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à haute valeur ajoutée – Objectif Territoires à Energie Positive (TEPOS)
- D'APPROUVER le pilotage du PCAET et la mobilisation des acteurs, tels que présentés
- D'APPROUVER la responsabilité partagée de mise en œuvre du plan d'actions entre les EPCI et le Pays
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée à l'élaboration du PCAET
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à recruter une AMO, à signer tous les actes inhérents à ce recrutement



Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

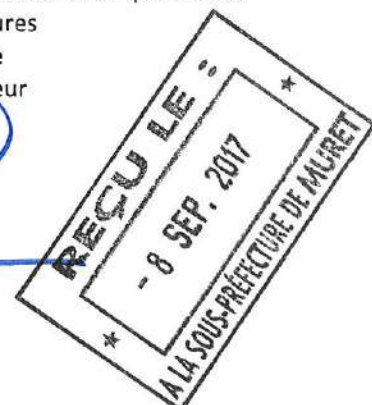
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS



ANNEXE 1

Composition du comité de pilotage :

Présidents des communautés de communes

Président du PST

VP PCAET

VP Transition énergétique

VP Mobilité

VP Urbanisme

VP Contractualisation politiques territoriales

VP Culture, communication et lien social

DGS des communautés de communes ou leurs représentants

Directeur PST

ADEME

DREAL

DDT

Conseil Régional

Conseil départemental

CCI

CMA

CDA

SDEHG

ENEDIS

GRDF

ATMO-RO

GIP INTERSCOT

Composition du comité technique

VP PCAET

VP Transition énergétique

VP Mobilité

VP Urbanisme

VP Contractualisation politiques territoriales

VP Culture, communication et lien social

DGS des communautés de communes ou leurs représentants

Directeur PST

ADEME



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 19 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix neuf octobre
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 12 octobre 2017

Délibération N°01 10 17	Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial Pays du Sud Toulousain
----------------------------	---

Etaient présents : AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry (remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BRUN Karine, CARRASCO José, CARRERE Gérard, CAZARRE Max, CESAR Jean-Claude, COSTES Alexandra, DANES Richard, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, FEUILLERAC Jean-Paul, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LEBLANC Daniel, LEMASLE Patrick, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de M. DEVIC Henri), MESBAH LOURDE Pascale, MICHEL Robert, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SUZANNE Colette, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : BOUVIER Claude (pouvoir donné à M. LEMASLE Patrick), BROS Bernard (pouvoir donné à M. BENARFA Ali), COT Jean (pouvoir donné à M^{me} GREGOIRE Anne-Marie), DEJEAN Henri (pouvoir donné à M. TURREL Denis), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à M^{me} MAILHOL Béatrice), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à M. AUDOUBERT Michel) ,

Etaient Excusés : DUPONT Michèle, FAUSTINI Marie-Claire, FERRAGE Pierre, ISRAEL Pierre, LEFEBVRE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, SEGUELA Jean-Louis, SENECLAUZE Christian, TEMPESTA Marie-Caroline,

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal

OBJET : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial Pays du Sud Toulousain

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1er janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la délibération n°516 du Conseil Syndical du PETR du 27 mars 2017 approuvant les statuts du PETR,

Vu la délibération n° 15 04 17 de la Communauté de Communes du Volvestre approuvant les statuts du PETR,

Le PAYS SUD TOULOUSAIN élabore, modifie et suit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

LE PCAET est un programme local de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Il s'inscrit dans les objectifs nationaux, qui sont, à l'horizon 2030 :

- Réduire de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990
- Réduire de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Le PCAET sera construit en cohérence avec les orientations du Pays, en valorisant l'ensemble des études réalisées et en intégrant la dynamique existante.

Le PCAET au service du projet de territoire du Pays

Le projet de territoire définit 3 orientations majeures :

- Agir pour la croissance et l'emploi,
- La qualité de vie facteur d'attractivité,
- Une organisation territoriale adaptée.

Le Pays est déjà engagé depuis 2009 dans de nombreux programmes mettant en œuvre ces orientations, notamment :

- le premier PCET volontaire, adopté en 2009,
- le SCOT Grenelle adopté en 2012, en cours d'évaluation,
- la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- l'espace info énergie (2011) et la plateforme Objectif Réno pour les particuliers (2015),
- Le programme Leader,
- la mission de conseil en énergie partagé pour les communes et EPCI (2016),
- le plan de mobilité rurale qui sera présenté au 4^{ème} trimestre 2017 pour adoption.

Le PCAET du Pays Sud Toulousain constituera un document cadre, permettant d'avoir une vision globale des réalisations et des actions à engager pour tendre vers les objectifs climat-air-énergie.

UN PCAET ambitieux à l'échelle du SCOT

L'ambition du PETR Pays Sud Toulousain est de s'inscrire à minima dans les objectifs nationaux et d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive (TEPOS) en réduisant ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et en les couvrant par les énergies renouvelables locales :

- Atteindre 100% de production renouvelable d'électricité d'ici 2020 ;
- Atteindre 100 % de production renouvelable d'énergie (tous types confondus) d'ici 2050.

Le PCAET Pays Sud Toulousain sera élaboré à l'échelle du SCOT. Il sera composé :

- **D'un diagnostic territorial commun.** Les spécificités locales, notamment sur les énergies renouvelables apparaîtront distinctement.
- **D'une stratégie territoriale commune**, fixant les objectifs à minima sur :
 - La maîtrise de la consommation d'énergie,
 - La réduction des émissions de GES,
 - Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...),
 - La production et la consommation des énergies renouvelables,
 - La valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage,
 - La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur,
 - Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires,
 - La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration,
 - Le développement coordonné des réseaux énergétiques,
 - L'adaptation au changement climatique ;
- **D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage** (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques) ;
- **D'un dispositif de suivi et d'évaluation.**

Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale

Le PETR souhaite, à travers le projet de territoire, le contrat régional unique et le LEADER, faire du Pays Sud Toulousain « un territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

L'élaboration et la mise en œuvre du PCAET constitue une opportunité de mobiliser les acteurs publics et privés et de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Des ateliers de concertation seront organisés afin d'identifier les initiatives et de faire émerger les potentialités de l'économie verte locale d'une part (filières innovantes

comme les matériaux de construction biosourcés, énergies renouvelables, énergies de récupération, stockage du carbone, stockage d'énergie, coopération multi acteurs, développement de compétences...).

D'autre part, les acteurs seront concertés sur la définition de la stratégie et des objectifs chiffrés du PCAET.

Des ateliers de concertation dédiés aux 3 communautés de communes permettront de bâtir le plan d'actions relevant de leurs compétences, par exemples :

- Attractivité économique (performance environnementale des zones d'activités, favoriser l'économie verte, aménagement numérique, tourisme vert...);
- Qualité de vie (Plan Local de l'Habitat, mise en œuvre du plan de mobilité rurale, mise en œuvre de la trame verte et bleue, de la charte architecturale et paysagère, espaces verts et nature en ville, réemploi et gestion des déchets verts,...);
- Exemplarité des collectivités (rénovation des bâtiments, flotte de véhicules à faible impact environnemental, achats responsables, soutien aux énergies renouvelables...).

La mobilisation des acteurs sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.

Un pilotage concerté en phase d'élaboration

Un comité de pilotage constitué des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

Un comité technique composé des représentants des collectivités et de l'ADEME, s'attachera à l'élaboration de la stratégie et à la priorisation des actions.

La composition du comité de pilotage et du comité technique est détaillée en annexe 1.

Le PETR élabore le PCAET en étroite collaboration avec les EPCI qui le constitue. Il convient de préciser le rôle de chacun.

Le PETR assure :

- Les démarches réglementaires d'information, d'évaluation environnementale stratégique, de dépôt officiel du PCAET ;
- La procédure de recrutement pour une AMO et le suivi des prestations ;
- L'animation du comité technique et du comité de pilotage ;
- L'adoption par délibération du PCAET.

Les 3 EPCI :

- Participent aux instances de pilotage ;
- Aident et facilitent le PETR au recueil d'informations nécessaires pour élaborer le diagnostic ;
- Mobilisent les services dans les phases de concertation ;
- Adoptent le PCAET par délibération.

Le planning prévisionnel de l'élaboration du PCAET (20 mois) se décline comme suit :

2017 - lancement officiel et démarrage du diagnostic

- Septembre : information officielle de lancement du PCAET
- Septembre à octobre : procédure de recrutement d'une AMO
- Novembre à Décembre : diagnostic et enjeux

2018 - 1^{er}, 2nd et 3^{ème} trimestre – diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'élaboration d'un seul Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du SCOT, tel que présenté
- D'APPROUVER le projet d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à haute valeur ajoutée – Objectif Territoires à Energie Positive (TEPOS)
- D'APPROUVER le pilotage du PCAET et la mobilisation des acteurs, tels que présentés
- D'APPROUVER la responsabilité partagée de mise en œuvre du plan d'actions entre les EPCI et le Pays
- D'AUTORISER Monsieur le Président du Pays, ou son représentant à signer tout acte et à procéder à toute formalité liée à l'élaboration du PCAET
- D'AUTORISER Monsieur le Président du Pays, ou son représentant à recruter une AMO, à signer tous les actes inhérents à ce recrutement

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 25.10.2017...

ANNEXE 1

Composition du comité de pilotage :

Présidents des communautés de communes

Président du PST

VP PCAET

VP Transition énergétique

VP Mobilité

VP Urbanisme

VP Contractualisation politiques territoriales

VP Culture, communication et lien social

DGS des communautés de communes ou leurs représentants

Directeur PST

ADEME

DREAL

DDT

Conseil Régional

Conseil départemental

CCI

CMA

CDA

SDEHG

ENEDIS

GRDF

ATMO-RO

GIP INTERSCOT

Composition du comité technique

VP PCAET

VP Transition énergétique

VP Mobilité

VP Urbanisme

VP Contractualisation politiques territoriales

VP Culture, communication et lien social

DGS des communautés de communes ou leurs représentants

Directeur PST

ADEME



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

«BlocAdresse»

Noé, le

N/Réf. : FF/17/09/12/2091

Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain

PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

«Titre de civilité» le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

A ce titre, **je sollicite votre contribution** pour identifier les associations et les entreprises dynamiques qui œuvrent sur votre commune, que nous pourrions concerter d'une part, et pour recenser les réalisations de votre commune permettant de maîtriser les consommations d'énergies et de développer les énergies renouvelables, d'autre part.

Un questionnaire vous parviendra par mail prochainement afin de recueillir ces informations.

En vous remerciant de votre collaboration dans ce projet de territoire, je vous prie de croire, «Titre» le Maire, en l'assurance de mes sentiments cordiaux.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Préfecture de Haute Garonne
Place St Etienne
31000 TOULOUSE

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Préfecture de la région Occitanie
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Place Saint-Étienne
31038 Toulouse CEDEX 9

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Madame Carole DELGA
Région Occitanie
22 Boulevard Maréchal Juin
31406 TOULOUSE cedex 9

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Monsieur MERIC
Conseil Départemental Haute Garonne
1 Boulevard de la marquette
31090 TOULOUSE

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Monsieur Pierre IZARD
SDEHG
9 Rue des 3 Banquets
31000 TOULOUSE

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Monsieur Jean PAOLETTI
ENEDIS direction régionale Midi Pyrénées Sud
54 de l'Embouchure
Bâtiment D
31200 TOULOUSE

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Monsieur Thierry GRANGETAS
GRDF
16 rue Sébastopol
31685 TOULOUSE CEDEX 6

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Monsieur Vincent AGUILERA
C.M.A 31
18 Bis boulevard Lascrosse
31000 TOULOUSE

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, MonsieurPrésident, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Monsieur Yvon PARAYRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE 31
61 Allée de Briennes
BP7044
31067 TOULOUSE CEDEX 7

Noé, le 2 octobre 2017

N/Réf. : FF/17/09/12/2092
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : délibération N° 543 du PETR Pays Sud Toulousain

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de l'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes, Cœur de Garonne, Volvestre, et Lèze Ariège qui sera élaboré à l'échelle du SCOT, par le PETR Pays Sud Toulousain, conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération jointe détaille les modalités de mise en œuvre.

Le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN a pour ambition d'atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive.

La mobilisation des acteurs publics et privés permettra de créer une dynamique autour de la transition énergétique.

Elle sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique.



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Des ateliers à destination des acteurs socio-économiques, des élus et agents des EPCI, seront organisés pour :

- Partager le diagnostic territorial et les enjeux,
- Identifier les initiatives et les projets,
- Définir la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET,
- Evaluer le potentiel (filères économie verte...) et les impacts (climat air énergie) de l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Identifier les actions réalisables par chacun (Pays, EPCI, autres acteurs socio-économiques).

Un comité de pilotage composé des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels garantira une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il validera les enjeux, la stratégie, les objectifs et le plan d'actions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Gérard ROUJAS
Président



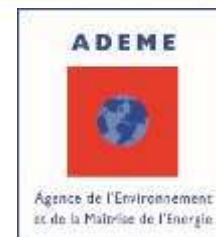
PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ

Plan Climat Air Energie Territorial

pays
sud
TOULOUSAIN



Comité de pilotage – Lancement 12/10/2017



Ordre du jour

- ✓ Qu'est ce que le PCAET ?
- ✓ Le PCAET au service du projet de territoire du Pays
- ✓ Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale
- ✓ Pilotage et rôle de chacun
- ✓ Calendrier prévisionnel



Qu'est ce que le PCAET ?



Le changement climatique au Pays Sud Toulousain

2050 ➔ 1 génération



+ 2,5 °C entre 2013 et 2050

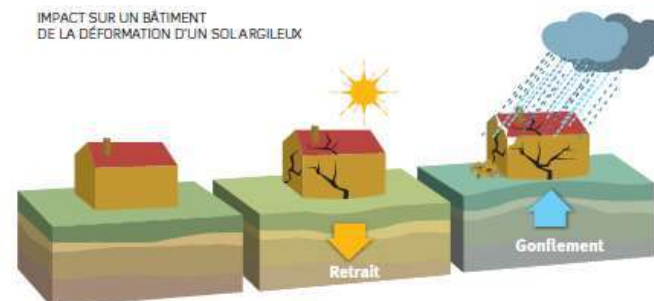


1 été sur 2 semblable à la canicule 2003



Jusqu'à 15% de précipitation en moins

Assèchement des sols



Qu'est ce que le PCAET ?

- ✓ **La politique Climat Air Energie du territoire**
- ✓ **Stratégie et plan d'actions sur:**
 - Maîtrise des consommations d'énergie
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Réduction des polluants atmosphériques
 - Développement des énergies renouvelables
 - Adaptation au changement climatique



Qu'est ce que le PCAET ?

Grenelle2 ; NOTRe ; TEPCV

- ✓ PCAET obligatoire pour EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants
- ✓ Adopté au plus tard décembre 2018
- ✓ Possibilité de l'élaborer à l'échelle du SCOT

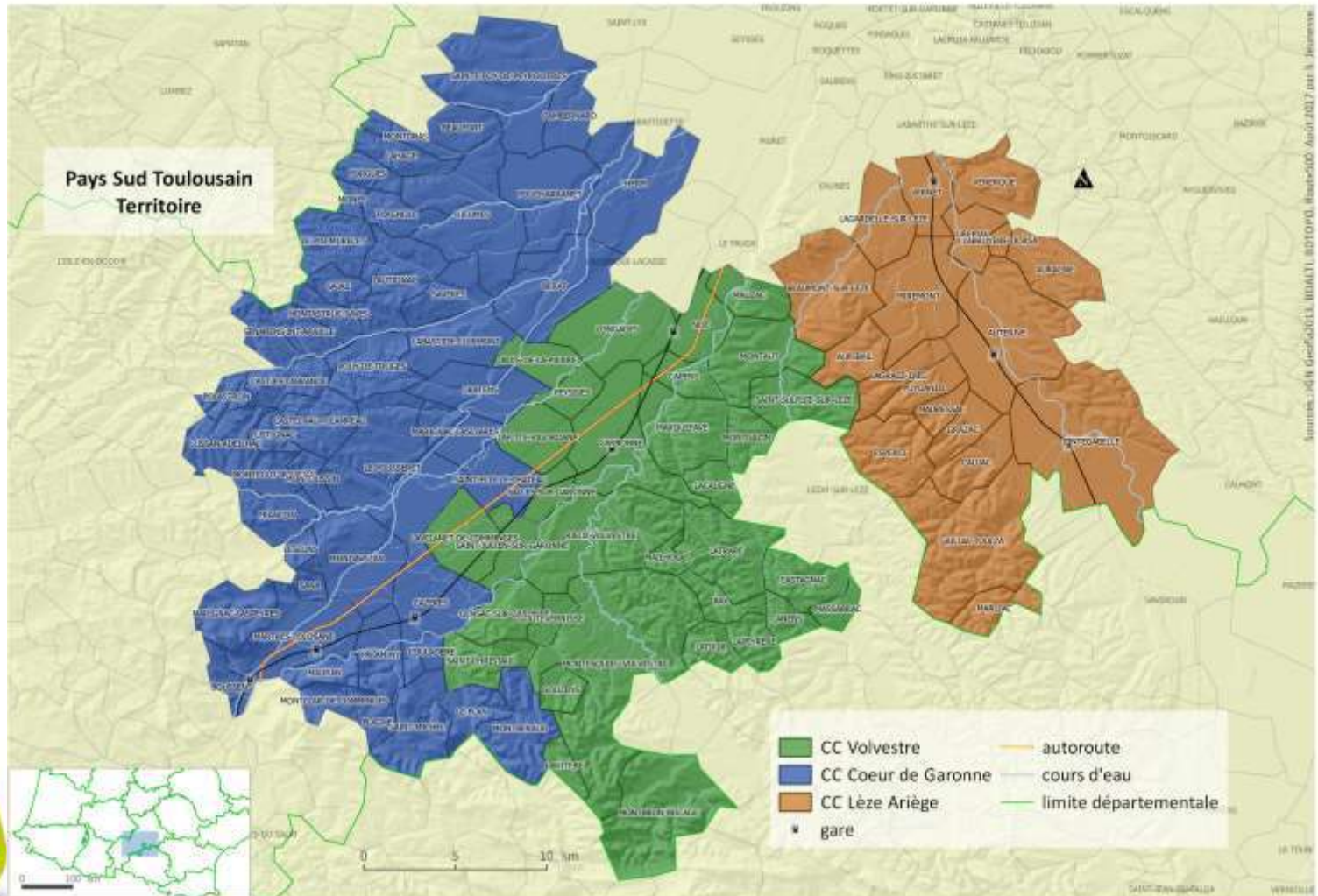


Pays Sud Toulousain élabore, modifie et suit le PCAET pour le compte des 3 communautés de communes: Cœur de Garonne, Volvestre, Lèze Ariège



Qu'est ce que le PCAET ?

Le territoire du PCAET du pays Sud Toulousain



Qu'est qu'un PCAET ?

ELABORATION

MISE EN
OEUVRE

Préfiguration

Diagnostic
7 études

Stratégie
8 domaines

Plan d'actions
volontaire

- CCLA
- CCV
- CCCG
- Pays
- Acteurs socio-économiques

Evaluation
environnementale

Avis Etat,
Région,
Autorité
environnementale
Consultation
publique



Le PCAET au service du projet de territoire

✓ Intégrer les actions engagées

- Projet de territoire du Pays
- PCET Pays volontaire 2009
- Charte architecturale et paysagère 2011
- Plan de mobilité rurale > à adopter fin 2017
- Actions énergie climat déjà mises en œuvre à chaque niveau



PAYS

COM COM

ACTEURS SOCIO
ECONOMIQUES

Le PCAET au service du projet de territoire

✓ Articuler avec la dynamique existante

- Fusion de 7 communautés de communes 1^{er} janvier 2017
> structuration des compétences en cours
- SCOT 2012 en cours d'évaluation > révision 2018
- Région à Energie Positive



➔ **OBJECTIF: Devenir un Territoire à Energie POsitive**

- 100% d'électricité renouvelable LOCALE **d'ici 2020**
- 100 % d'énergies renouvelables LOCALES (tous types confondus) **d'ici 2050**

- ✓ Adhésion du Pays au réseau TEPOS
- ✓ Hydroélectricité: 10% potentiel supplémentaire
étude sites du Pays – nov 2017 à mars 2018
- ✓ Photovoltaïque, méthanisation et éolien
- ✓ **Financement pour géothermie – bois- solaire thermique**



ORIENTATIONS :

Faire du PCAET une opportunité de démarche stratégique pour le territoire

- ✓ quelle stratégie de développement économique local ?
- ✓ quels potentiels économie verte ?
- ✓ quel développement des énergies renouvelables locales ?
- ✓ quelle politique de mobilité ?
- ✓ quelle transcription dans le SCOT ?



ORIENTATIONS :

Faire du PCAET un outil opérationnel

- ✓ Mobiliser les acteurs socio-économiques > donner de la visibilité, créer du lien, des synergies
- ✓ Mobiliser les collectivités sur leurs compétences
- ✓ Co-construire un plan d'actions opérationnel, réaliste et réalisable

Le PCAET au service du projet de territoire



Structuration du PCAET

Cœur de Garonne

Volvestre

Bassin Auterivain

Diagnostic territorial commun

**Conso énergie
ENR**

**Conso énergie
ENR**

**Conso énergie
ENR**

Stratégie territoriale commune

**Actions Pays
Actions acteurs socio-économiques**

Actions CCCG

Actions CCV

Actions CCLA

**Dispositif de suivi
Un seul outil d'évaluation PCAET et SCOT**



Le PCAET au service du projet de territoire



ECHANGES



VALIDATION DE LA STRUCTURATION



Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale

✓ **Développer l'activité économique :**

- Développer le potentiel de l'économie verte locale: filières de matériaux de construction biosourcés, énergies renouvelables, stockage du carbone et d'énergie, coopération, développement de compétences...
- Favoriser l'implantation d'activités locales pour diminuer les déplacements
- Améliorer la performance environnementale des zones d'activités
- Créer des emplois ENR, BATIMENT, FORMATION,...



Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale

✓ Créer de la valeur :

- Co-Investissement local ENR > plus value locale
- Factures énergétiques réduites > + pouvoir d'achat et d'investissement

✓ Renforcer la qualité de vie :

- mise en œuvre du plan de mobilité rurale, tiers lieux, aménagement numérique
- espaces verts et nature en ville
- réemploi et gestion des déchets verts,...
- amélioration du confort des logements et réduction de la précarité énergétique
- prévention des inondations et des vagues de chaleur...



Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale

✓ Préserver les ressources naturelles

- Trames vertes et bleues > adaptation des espèces
- Haies et paysages > puits de carbone, qualité paysagère, bois énergie
- Quantité et qualité de l'eau > risque pour l'agriculture, la production énergétique, le tourisme, la biodiversité
- Achats locaux et responsables > limiter l'impact carbone et créer de la richesse locale
- ...

Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale

✓ **Etat des réalisations**

- **Communautés de communes**
 - Entretiens DGS + Présidents + référent PCAET
 - Enquêtes
 - ...
- **Acteurs socio-économiques**

✓ **Concertation sur le plan d'actions**

- **4 ateliers collectivités**
- **1 forum acteurs socio-économiques**



QUELLE PARTICIPATION ? ACTEURS À MOBILISER ? THÈMES ?

Pilotage et rôle de chacun

COMITÉ DE PILOTAGE :

Présidents des communautés de communes

Président du PST

VP PCAET

VP Transition énergétique

VP Mobilité

VP Urbanisme

VP Contractualisation politiques territoriales

VP Culture, communication et lien social

DGS des communautés de communes ou leurs représentants

Directeur PST

ADEME

DREAL

DDT

Conseil Régional

Conseil

départemental

CCI

CMA

CDA

SDEHG

ENEDIS

GRDF

ATMO-RO

SCOT



Pilotage et rôle de chacun

COMITÉ TECHNIQUE

VP PCAET

VP Transition énergétique

VP Mobilité

VP Urbanisme

VP Contractualisation politiques territoriales

VP Culture, communication et lien social

DGS des communautés de communes ou leurs
représentants

Directeur PST

ADEME

**Elaboration
de la
stratégie**

**Priorisation
des actions**

EQUIPE PROJET

✓ PAYS

VP PCAET

VP Transition énergétique

Directeur Pays Sud Toulousain

Chargée de mission PCAET

Les agents du service énergie climat

✓ COM COM

Référents désignés par les DGS



CO-CONSTRUCTION DU PCAET

Le PAYS :

- ✓ Coordination de l'élaboration
- ✓ démarches réglementaires
- ✓ recrutement AMO et suivi
- ✓ animation de la démarche et des instances de pilotage
- ✓ adoption du PCAET par délibération

Les 3 COM COM :

- ✓ participation aux instances de pilotage
- ✓ participation au recueil d'informations nécessaires pour élaborer le diagnostic ;
- ✓ mobilisation des services
- ✓ adoption du PCAET par délibération.

➔ RESPONSABILITE PARTAGEE DANS LA MISE EN OEUVRE

Le Pays :

- ✓ actions relevant de ses compétences et celles concernant l'ensemble du territoire ou plusieurs EPCI
- ✓ mobilisation des acteurs du territoire
- ✓ évaluation du PCAET

Les 3 COM COM:

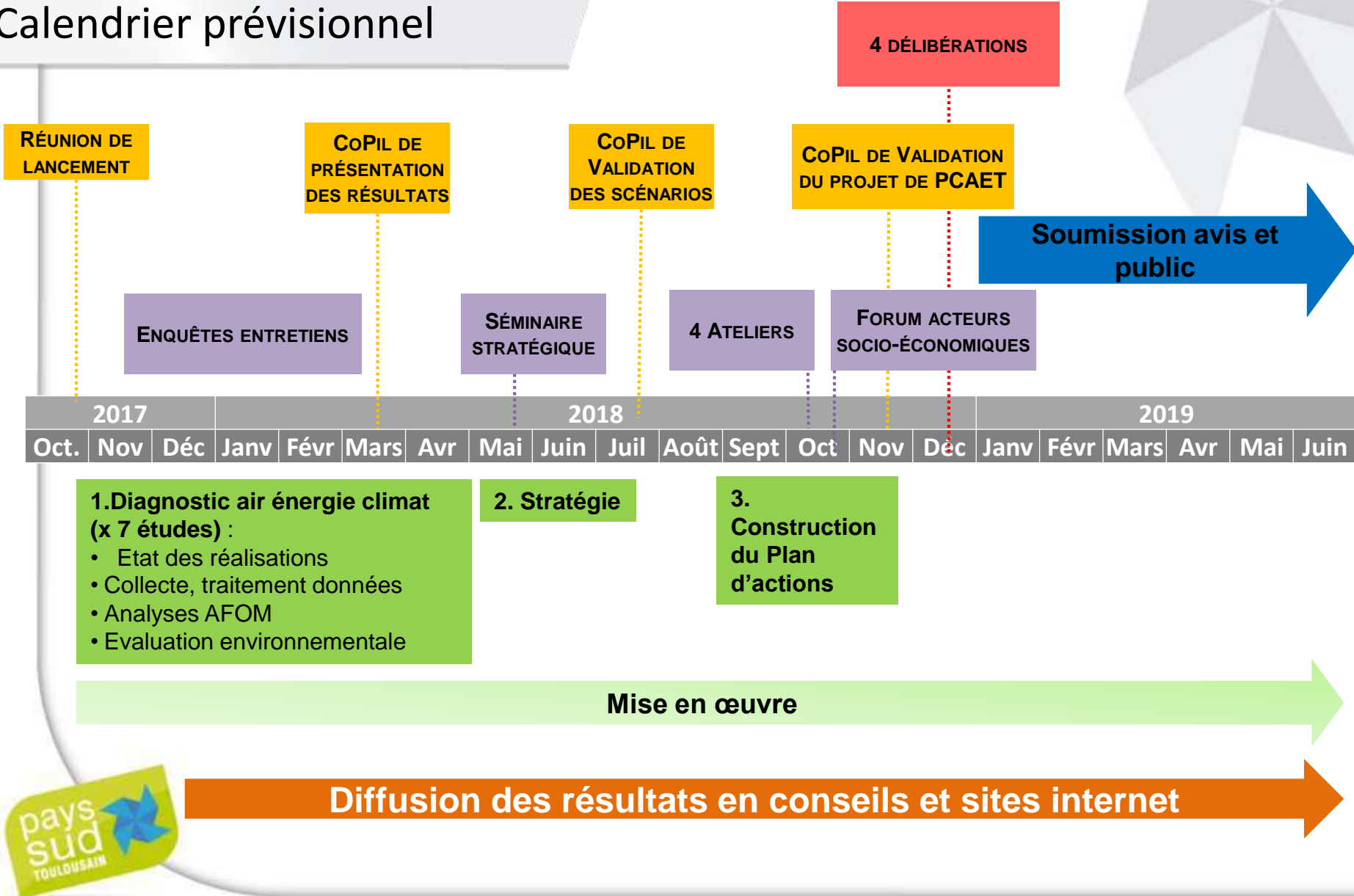
- ✓ actions relevant de son champ de compétences (actuel et à venir) et son patrimoine
- ✓ soutien au Pays pour la mobilisation des acteurs du territoire
- ✓ Participation à l'évaluation

Pilotage et rôle de chacun

➔ **ECHANGES**



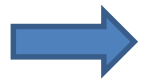
Calendrier prévisionnel



Calendrier prévisionnel



ECHANGES



VALIDATION



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

COMITÉ PILOTAGE N°1

LUNDI 9 AVRIL À CARBONNE

pays
sud
TOULOUSAIN



ORDRE DU JOUR

Rapide tour de table

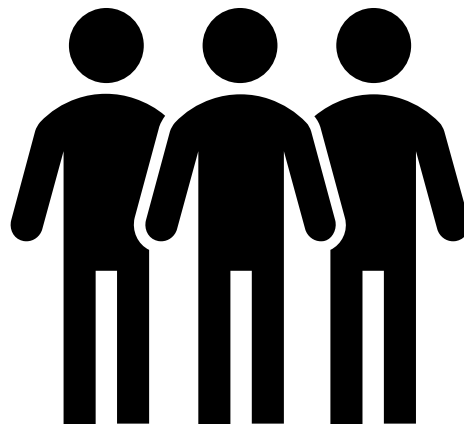
1. Quelques rappels à propos de votre démarche PCAET :
 - Contexte
 - Avancement des travaux
2. Présentation des diagnostics du PCAET
(enjeux et exemple de pistes d'actions)
3. Passage des diagnostics à la stratégie : Méthodologie de travail et mobilisation
4. Temps d'échanges
5. Suites du calendrier

RAPIDE TOUR DE TABLE

D'OÙ VENONS
NOUS ?

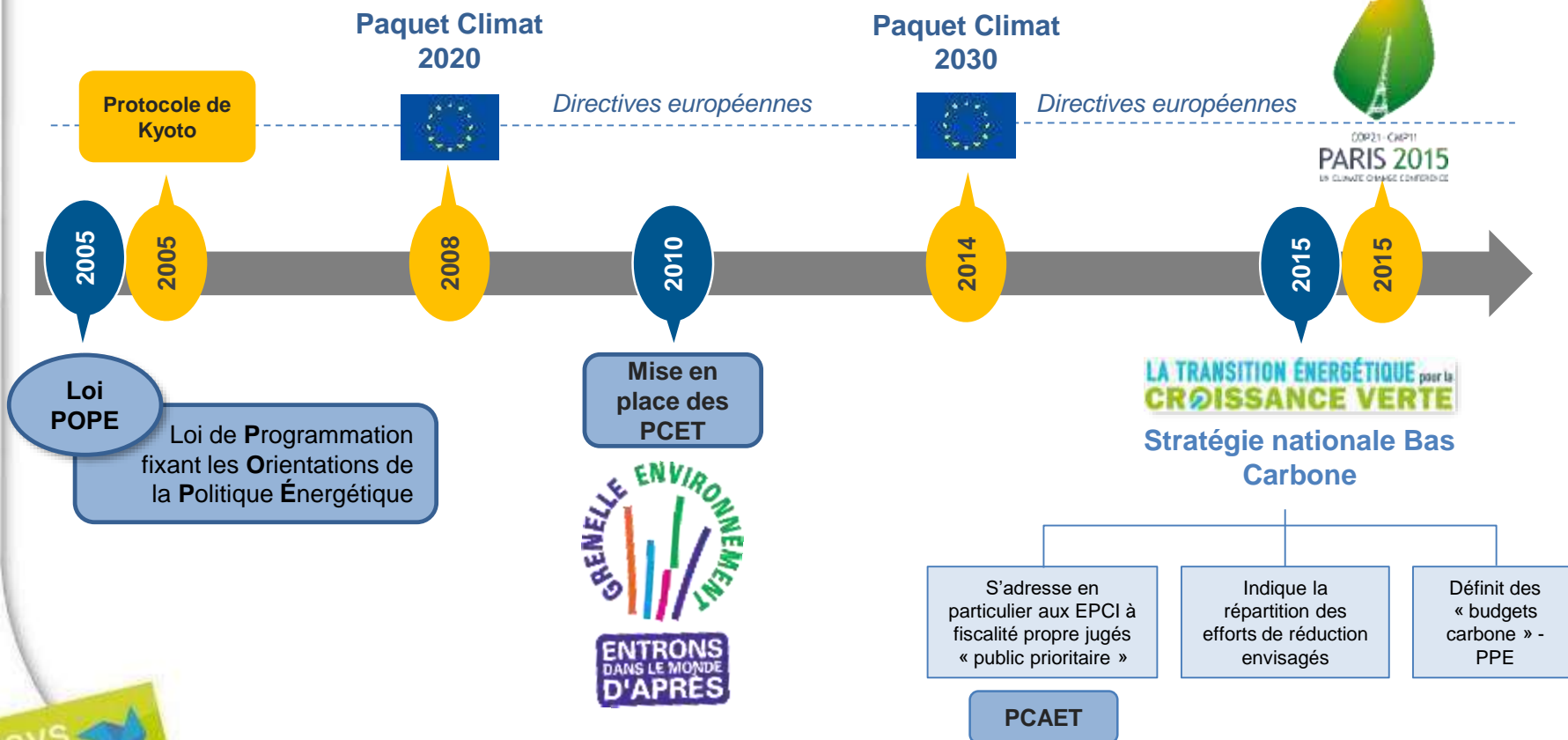
QUI SOMMES
NOUS ?

OU ALLONS
NOUS ?



1. VOTRE DÉMARCHE PCAET

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET FRANÇAIS



1. VOTRE DÉMARCHE PCAET

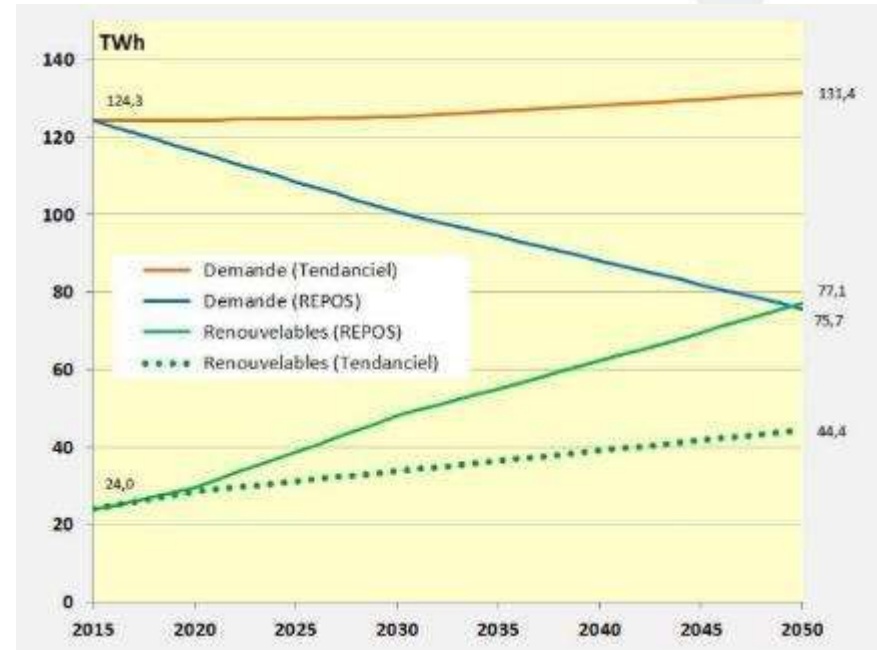
LE CONTEXTE : REPOS EN OCCITANIE !

Elaboration d'un scénario pour une région à énergie positive – REPOS (Etude en cours)

En 2050, population estimée à 7,2 millions habitants (INSEE) (5,79 millions en 2015)

Objectifs :

- Diminution de 40% de la consommation d'énergie finale (124TWh à 75TWh)
- Multiplication par 3 de la production d'EnR (25TWh à 77TWh)
- Facteur 5 avec la baisse de 80% des émissions de CO2 (25Mt à 5Mt)



Coefficient Repos actuel = 19%
 Production d'énergie renouvelable/Consommation d'énergie finale
Coefficient Repos 2050 = 100%

**& CRÉATION
D'UNE AREC**



1. VOTRE DÉMARCHE PCAET

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

« 1^{ère} génération »

LOI GRENELLE 2 - 11 JUILLET 2011 : PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Collectivités > 50 000 habitants

- PUBLICATION : 31 DÉCEMBRE 2012
- MISE À JOUR : TOUS LES 5 ANS
- CHAMPS D'ÉTUDE : PATRIMOINE ET COMPÉTENCES
 - GES
 - Vulnérabilité

« 2^{ème} génération »

LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE - 17 AOÛT 2015 : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

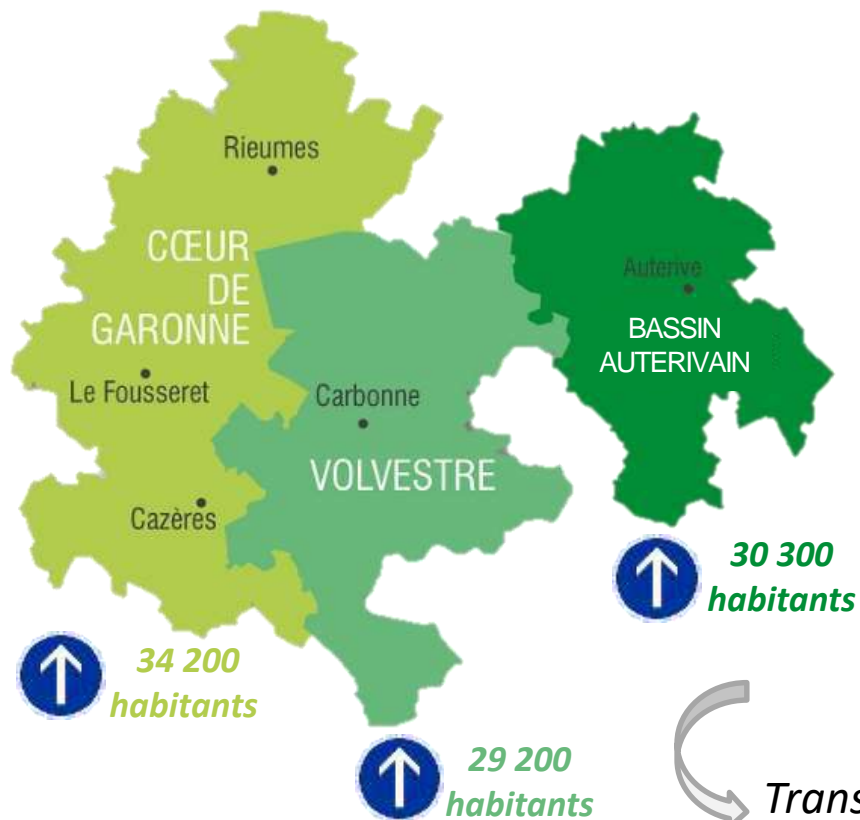
EPCI à fiscalité propre > 20 000 habitants ou élaboration à l'échelle du SCoT

- PUBLICATION : 31 DÉCEMBRE 2018
- MISE À JOUR : TOUS LES 6 ANS
- CHAMPS D'ÉTUDE : PATRIMOINE ET COMPÉTENCES + TERRITOIRE
 - Energie et potentiel de réduction
 - GES et potentiel de réduction
 - Polluants atmosphériques et potentiel de réduction
 - Séquestration carbone
 - Réseaux de distribution (élec/gaz/chaleur) et enjeux de distribution
 - Vulnérabilité
 - Et une Évaluation Environnementale

**+ Volet concertation
réglementaire**

1. VOTRE DÉMARCHE PCAET

LE CONTEXTE : VOTRE TERRITOIRE



Votre territoire :

- 💡 **3 EPCI**
- 💡 **99 communes**
- 💡 **1301 km²**
- 💡 **93 700 habitants (INSEE 2014)**
- 💡 **37 716 résidences principales**
- 💡 **22 211 emplois**
- 💡 **72 hab./km²** (contre 78 en moy. Région)

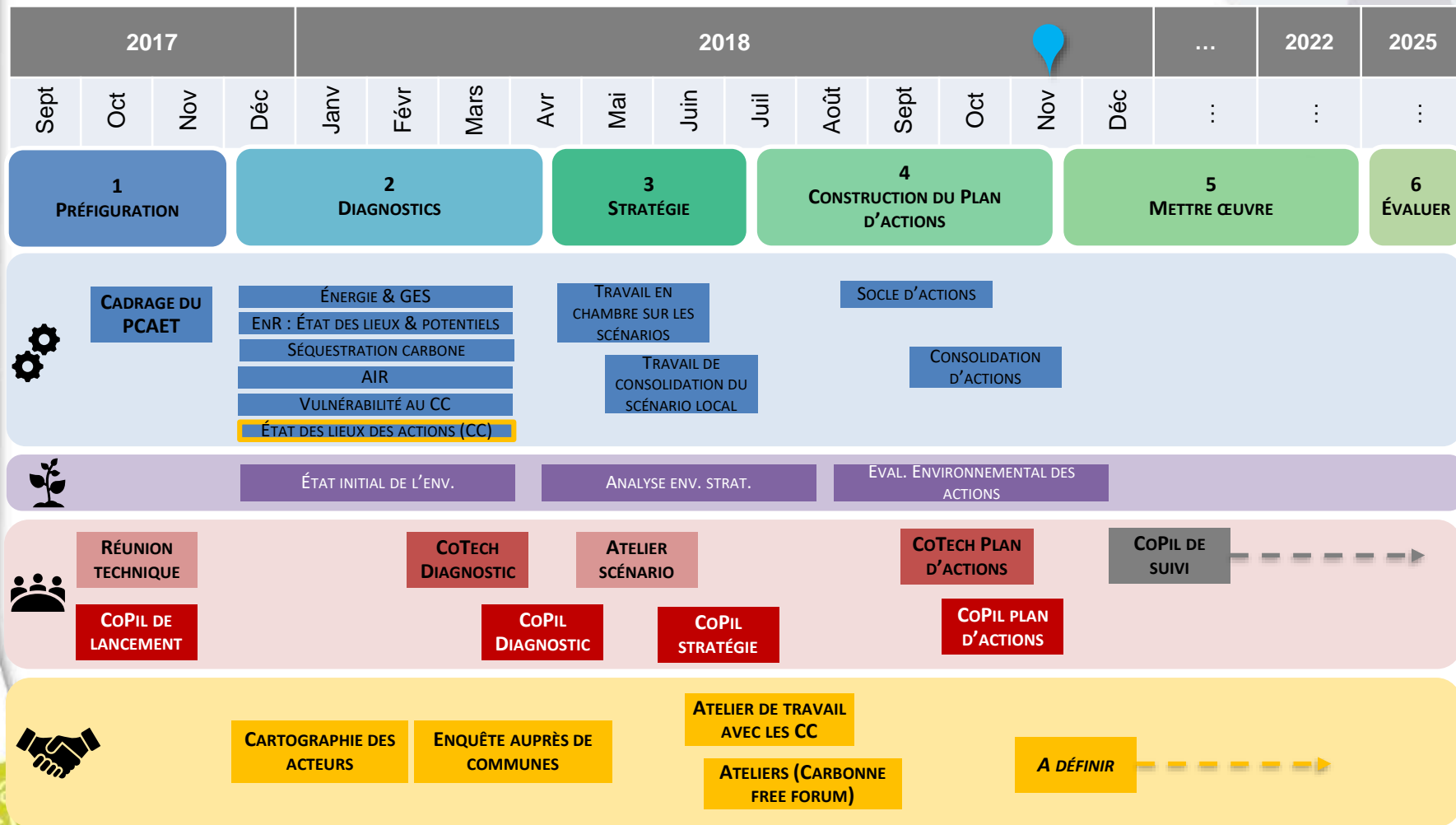
Transfert de la compétence **d'élaboration du PCAET** à l'échelle du SCOT (délib. du 30.08.2017)



1. VOTRE DÉMARCHE PCAET

LE CALENDRIER

DÉLIBÉRATION DU PROJET DE PCAET DANS CHACUN DES EPCI !



2. LES RÉSULTATS DES DIAGNOSTICS DU PCAET

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

LES CHIFFRES CLÉS ÉNERGIE-CLIMAT : EN RÉSUMÉ



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

= 24,3 MWh/habitant/an (*Objectif REPOS = 10,4MWh/habitant par an en 2050*)
≈ 14% de plus qu'en Occitanie.



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

En 2017 = **18 %** de la consommation
En 2050 (potentiel) = **39%** de la consommation
Au total **57%** de la consommation d'ici à 2050, (*Objectif REPOS = multiplier par 3 la production entre 2015 et 2050*)



ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

= **7,25 tCO2e/habitant/an**
≈ 32% de plus qu'en Occitanie



SÉQUESTRATION CARBONE

29 % de émissions captées dans les forêts et sols agricoles.

2. LES DIAGNOSTICS DU PCAET

- **Diag. 1 : Consommations énergétiques et émissions de GES**
- Diag. 2 : Production d'EnR et potentiel de développement
- Diag. 3 : Emissions de polluants atmosphériques
- Diag. 4 : Séquestration Carbone
- Diag. 5 : Adaptation



SELON VOUS PARMIS LES SECTEURS ÉTUDIÉS QUELS SONT LES PLUS ÉNERGIVORES SUR VOTRE TERRITOIRE?



Transport

Déchet



Résidentiel

Résidentiel

Agriculture



Industrie



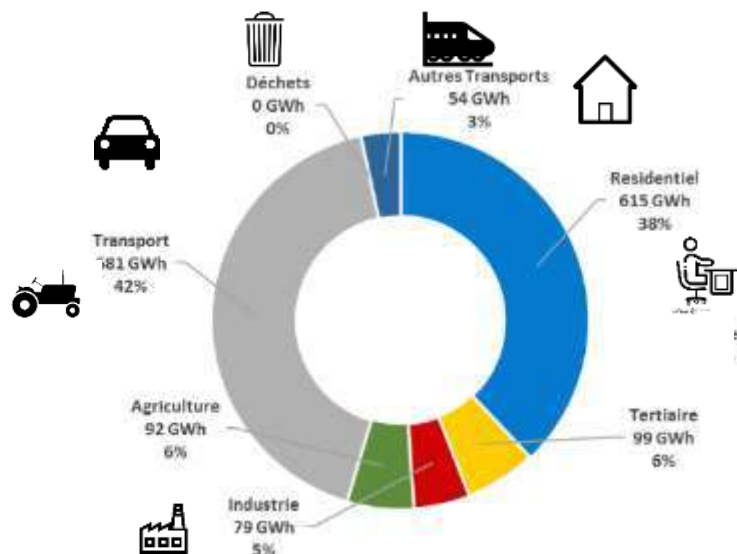
Tertiaire



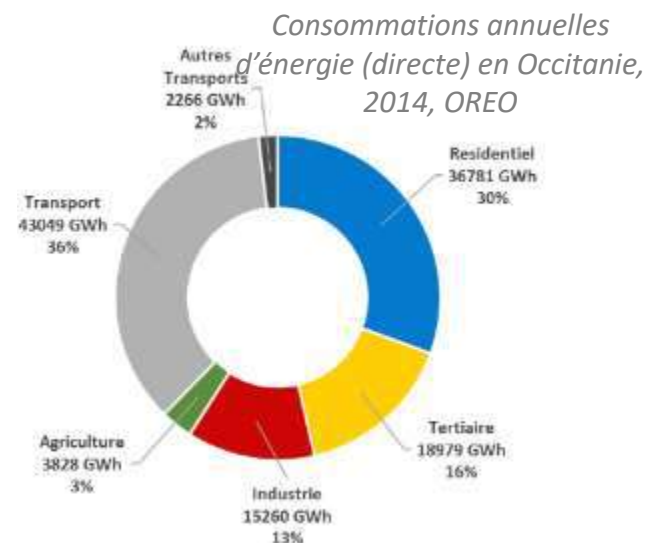
2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : BILAN DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

- La consommation annuelle en énergie du territoire est de **2 278 GWh/an**.
- **La part de la consommation du secteur de l'industrie est bien supérieure celle de la région.**
- La consommation d'énergie par habitant est plus élevée que la moyenne de l'Occitanie, à 24.3 MWh/hab contre 20.7 MWh/hab. Sans les deux industries, elle descend à 17.3 MWh/hab.
- La facture énergétique du territoire est de 197 millions d'euros. Pour les foyers, on l'estime à 3000€/ménages/an



Bilan des consommations annuelles d'énergie (directes),
2014, OREO



1/3 de réacteur nucléaire
(contre 16 env. pour la Région)



SELON VOUS PARMIS LES SECTEURS ÉTUDIÉS QUELS SONT LES PLUS ÉMETTEURS EN MATIÈRE DE GES ?



Transport

Déchet



Résidentiel

Résidentiel

Agriculture



Industrie



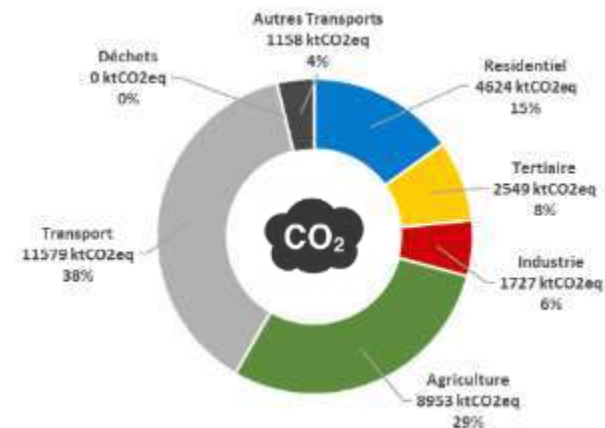
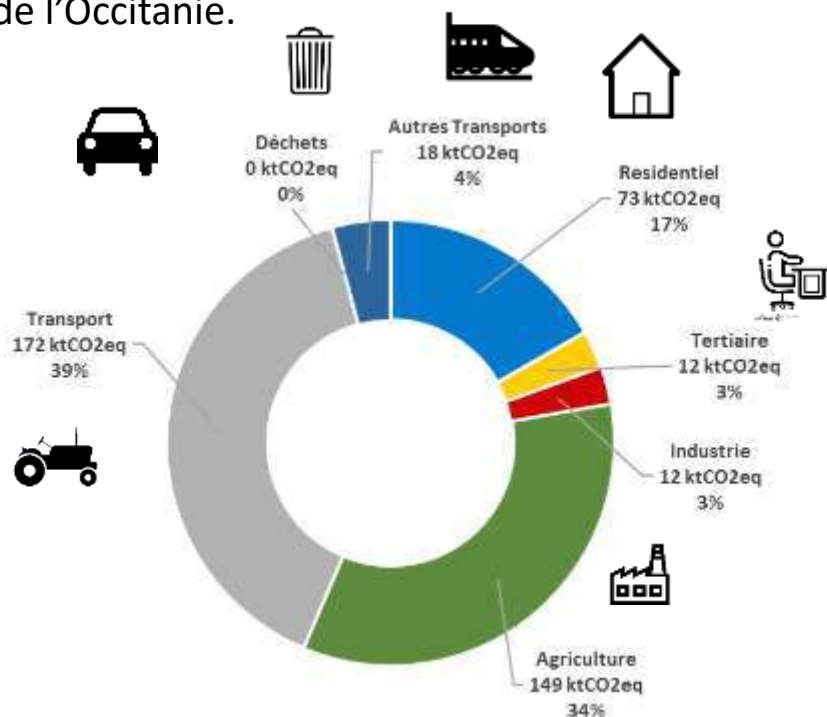
Tertiaire



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : BILAN DES ÉMISSIONS DE GES

- **L'industrie représente plus de la moitié des émissions de GES**, dues à deux sites industriels.
- Les émissions du territoire représentent 860 kteqCO₂/an. Le ratio par habitant est 75% plus élevé que la moyenne de la région (9.17 kteqCO₂/hab contre 5.25 kteqCO₂/hab).
- Sans les deux industries majeures, ce ratio descend à 4.67 kteqCO₂/hab, plus faible que la moyenne de l'Occitanie.



Emissions annuelles (directes) de GES en Occitanie, 2014, OREO

Bilan des émissions annuelles (directes) de GES, 2014, OREO



*≈ 87 000 tours du monde en voiture
(contre 3 millions env. pour la Région)*

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR L'INDUSTRIE

Constats

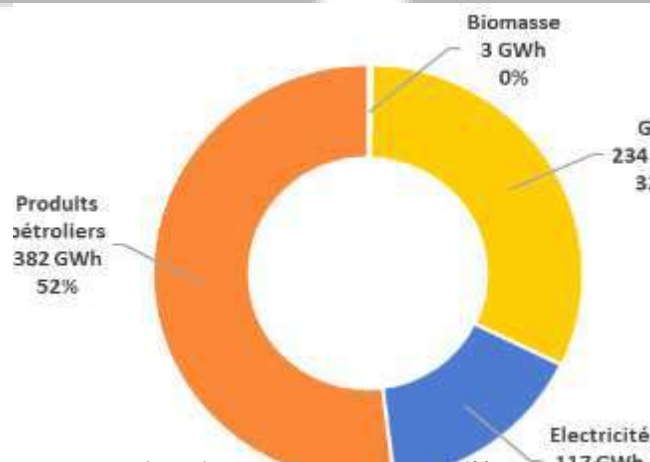
- 5 593 emplois dans l'industrie (principalement dans la construction), soit 25% des emplois du territoire.
- Deux entreprises déclarées à l'IREP qui représentent 51% des émissions de GES.
- Premier secteur émetteur et consommateur d'énergie.

Enjeux

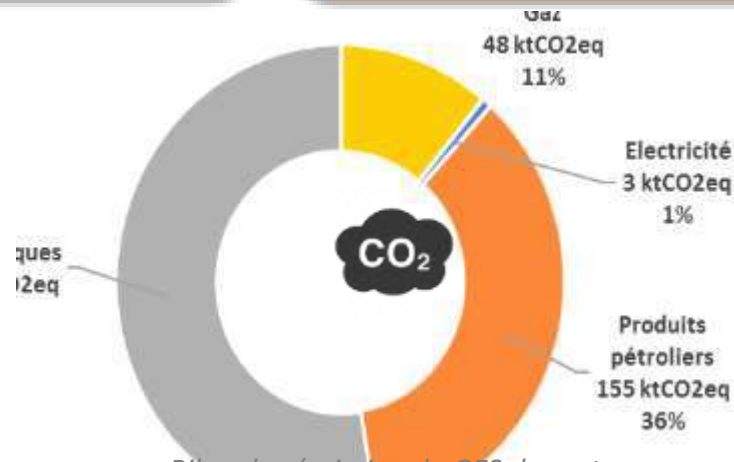
- Comment accompagner les industries vers de nouveaux procédés plus vertueux ?
- Comment développer les énergies renouvelables dans ce secteur ?
- Comment favoriser une anticipation des durcissements de la réglementation ?

Leviers

- Développer l'utilisation des énergies de récupération et les énergies fatales.
- Identifier des opportunités en matière d'économie circulaire.
- Encourager l'efficacité et l'amélioration des procédés et les changements de combustibles.



Bilan des consommations d'énergie du secteur industriel, en GWh, OREO 2014



Bilan des émissions de GES du secteur industriel, en ktCO₂eq, OREO 2014

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR LES TRANSPORTS

Constats

- 40% des trajets domicile / travail se font à l'intérieur du territoire. 25% des actifs travaillent dans leur commune de résidence. 2/3 de ces actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture (6600 déplacements quotidiens)
- 70% de la population est à moins de 10 minutes d'une gare, mais seuls 5% des trajets sont faits en transport en communs.

Enjeux

- Comment favoriser l'accès à la mobilité alternative sur le territoire ?
- Comment inciter à un moindre recours des véhicules personnels sans nuire à la qualité des trajets ?

Leviers

- Favoriser les modes de transports doux.
- Encourager les transports en commun.
- Adapter les schémas de déplacements aux évolutions des villes et au développement rural.
- Encourager le co-voiturage.



Mode de déplacement des actifs,

INSEE 2014

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR LE RÉSIDENTIEL

Constats

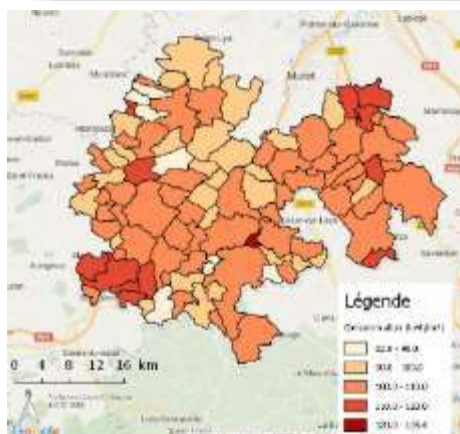
- Les consommations moyennes sont de 16,3 MWh/logement contre 14,1 pour l'Occitanie.
- 88% des logements sont des maisons individuelles (64% en Occitanie) et 38% datent d'avant la première RT (42% en Occitanie).
- Le gaz, le fioul et le GPL représentent 1/3 des besoins mais 2/3 des émissions.

Enjeux

- Comment réduire les consommations d'énergie, notamment le chauffage ?
- Comment réduire les émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) ?
- Comment soutenir les ménages en précarité ?

Leviers

- Rénover les logements et les équipements, et construire autrement (SCOT, PLU...).
- Développer les énergies renouvelables dans les logements (chauffage, eau chaude sanitaire...).
- Agir sur les comportements du quotidien.



Consommations moyennes
par m², INSEE, EXPLICIT

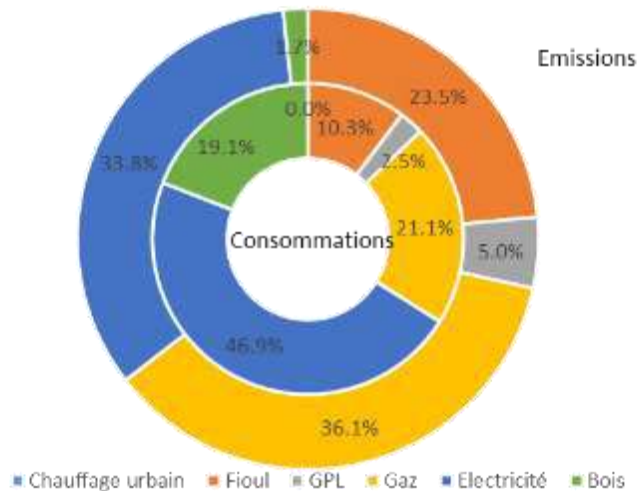
2014



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 1 : FOCUS SUR LE RÉSIDENTIEL

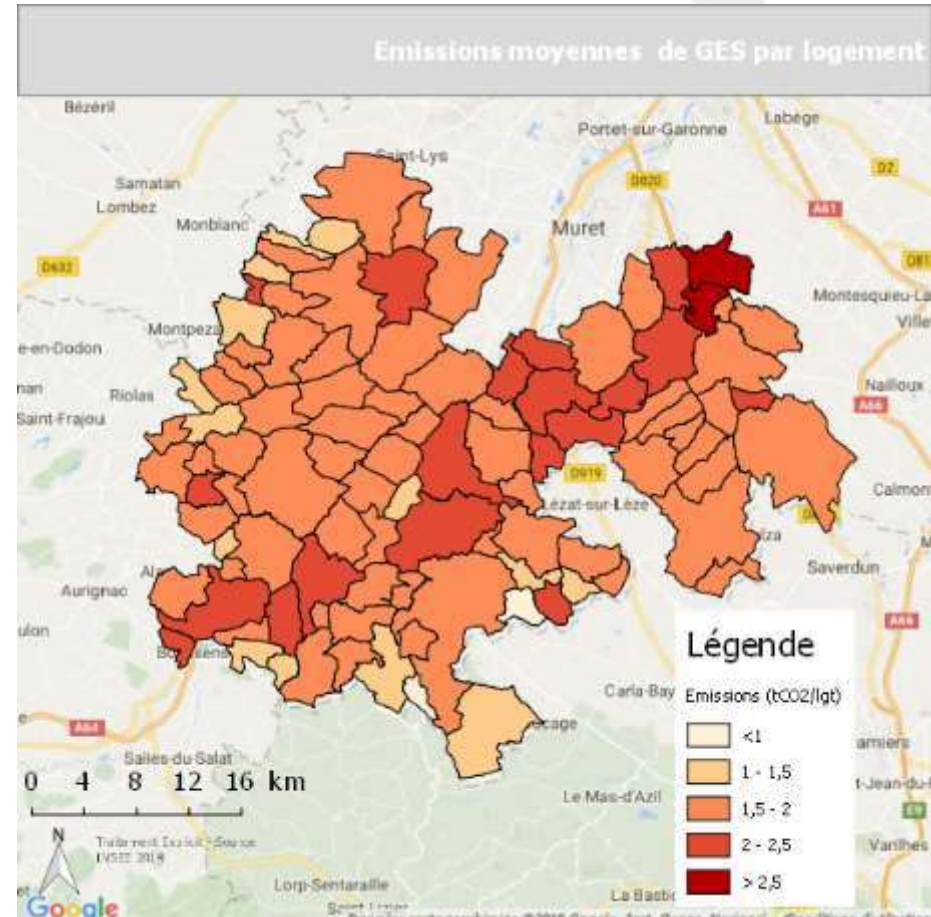
Les consommations moyennes d'énergie de chauffage par m² permettent d'identifier les IRIS dont les logements sont fortement consommateurs de chauffage et qui sont à priori mal isolés. En croisant ces données avec la part de logements construits avant 1970 et la part de logements collectifs il devient possible de cibler les IRIS prioritaires pour des travaux de rénovation.



Les émissions de GES du secteur résidentiel dépendent majoritairement du mix énergétique utilisé pour ce secteur.

Ainsi le gaz, le fioul et le GPL constituent :

- 1/3 des consommations énergétiques
- 2/3 des émissions de GES.



(source : INSEE 2014, traitement EXPLICIT)

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR L'AGRICULTURE

Constats

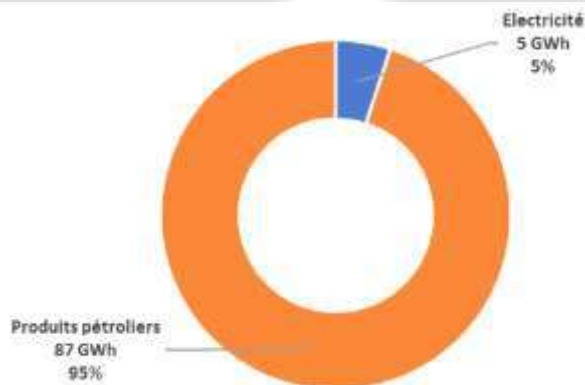
- L'agriculture représente 1 273 emplois, soit 5.7% des emplois et 63% de la surface du territoires. (8% de SAU bio)
- 95% des consommations dépendent de produits pétroliers.
- Il s'agit du 3eme secteur émetteur. 84% des émissions restent non-énergétiques : fertilisants, élevages...

Enjeux

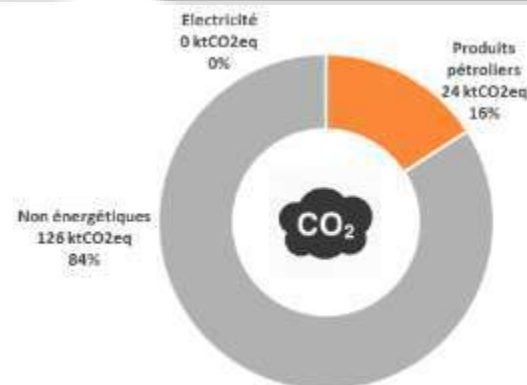
- Comment maintenir et développer l'agriculture biologique sur le territoire ?
- Comment limiter les besoins en produits pétroliers du secteur ?

Leviers

- Valoriser les résidus agricoles : méthanisation, compostage...
- Développer les circuits courts.
- Réduire l'usage de fertilisants artificiels.
- Développer l'agriculture bio et l'agroécologie.
- Encourager l'utilisation de combustibles moins émetteurs.



Bilan des consommations d'énergie du secteur agricole, en GWh, OREO 2014



Bilan des émissions de GES du secteur agricole, en ktCO2eq, OREO 2014

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR LE TERTIAIRE

Constats

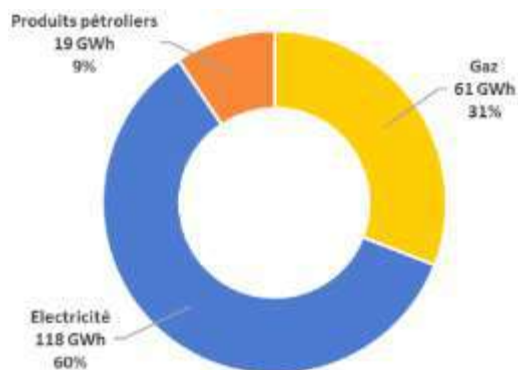
- Le secteur tertiaire représente 15 344 emplois, soit 70% des emplois du territoire.
- Les bureaux font partis des bâtiments les plus consommateurs au mètre carré.

Enjeux

- Comment réduire la vulnérabilité économique des entreprises ?
- Quelles actions pour améliorer la performance énergétique des bâtiments ?

Leviers

- Aménager durablement les zones d'activité.
- Soutenir les actions de rénovation thermique des entreprises.
- Développer les énergies renouvelables.
- Sensibiliser les acteurs économiques.



Bilan des consommations d'énergie du secteur tertiaire, en GWh, OREO 2014



Bilan des émissions de GES du secteur tertiaire, en ktCO2eq, OREO 2014

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 1 : FOCUS SUR LES DÉCHETS

Constats

- La production moyenne de déchets est de 651 kg/habitant.
- Hors gravats, la moyenne est de 487 kg/an de DMA, dont 42% d'OMR.
- On ne compte aucun centre de traitement des déchets sur le territoire. La consommation d'énergie et les émissions de GES des déchets traités sont considérées comme nulles.

Enjeux

- Comment réduire la quantité de déchets produits par les habitants ?
- Comment mieux valoriser ou mieux traiter les déchets ?

Leviers

- Communiquer et informer la population sur les bonnes pratiques et mettre à disposition des structures de tri.
- Préconiser la gestion des déchets en urbanisme.
- Promouvoir des projets de valorisation comme la méthanisation des déchets organiques, ou des démarches alternatives.

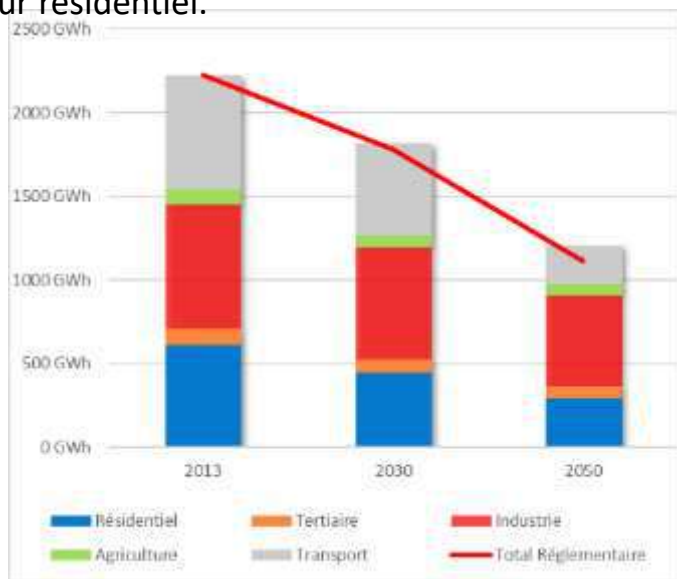
	CCCG	CCV	CCBA	Total
Ordures Ménagères Résiduelles	7786	4630	6963	19379
DMA	17569	12646	15427	45642
Gravats	3412	9950	1991	15353
DMA dont gravats	20981	22596	17418	60995

Données de collecte en tonne, 2016

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

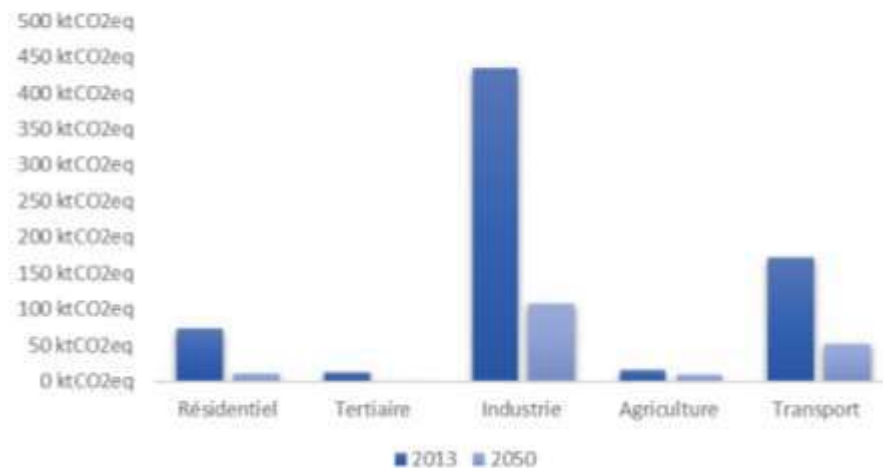
LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS À FIXER

Si aucune mesure politique n'est prise, **les objectifs de la Loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte ne seront certainement pas respectés.** Les secteurs dont il faut le plus réduire les consommations sont le secteur des transports, de l'industrie et le secteur résidentiel.



La traduction de la SNBC sur le territoire implique une réduction globale des émissions de GES de 75% en 2050.

Réduction des émissions de GES du territoire selon la SNBC



Trajectoire volontariste selon les facteurs de réduction de l'ADEME



Trajectoire volontariste

Réduire $\approx 50\%$ en 2050 soit $\approx 1\%$ par an
(\approx supprimer toutes les conso. du secteur résidentiel actuelles + 70% des transports)

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

LES ENJEUX EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE GES

- ➔ **UN SECTEUR INDUSTRIEL SURREPRÉSENTÉ EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE GAZ À EFFET DE SERRE :**
 - ASSOCIER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LE PCAET ET LES INCITER À MAITRISER LEURS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES
- ➔ **UNE FORTE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES ET UNE FORTE VULNÉRABILITÉ À LA HAUSSE DES PRIX DES ÉNERGIE POUR LES INDUSTRIES LOCALES ET POUR LE DÉPLACEMENT DES MÉNAGES**
 - METTRE EN PLACE LES ACTIONS IDENTIFIÉES DANS LE PLAN DE MOBILITÉ RURALE
- ➔ **DES LOGEMENTS INDIVIDUELS ÉNERGIVORES EN CHAUFFAGE (ÉLECTRIQUE!)**
 - ACCOMPAGNER LES MÉNAGES SUR CHANGEMENT SUR LES MODES DE CHAUFFAGE (LIEN [PLATEFORME RÉNO](#))
- ➔ **UN SECTEUR TERTIAIRE TRÈS DÉPENDANT DE L'ÉLECTRIQUE (BUREAUX/ COMMERCE)**
 - SENSIBILISER LES ENTREPRISES DU SECTEUR (LIEN [DÉMARCHE ÉCO-DÉFI](#))
- ➔ **UN SECTEUR AGRICOLE UTILISATEUR DE PRODUITS PÉTROLIERS ET D'ENGRAIS CHIMIQUES (ÉMISSIONS NON ÉNERGÉTIQUES)**
 - IDENTIFIER L'OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPER L'AGRO ÉCOLOGIE

2. LES DIAGNOSTICS DU PCAET

- Diag. 1 : Consommations énergétiques et émissions de GES
- **Diag. 2 : Production d'EnR et potentiel de développement**
- Diag. 3 : Emissions de polluants atmosphériques
- Diag. 4 : Séquestration Carbone
- Diag. 5 : Adaptation

QUEL TYPE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE LE PLUS PRODUIT SUR VOTRE TERRITOIRE ?



COMBIEN DE GWh PRODUITS ?

202 GWh/an

406 GWh/an

Plus ?

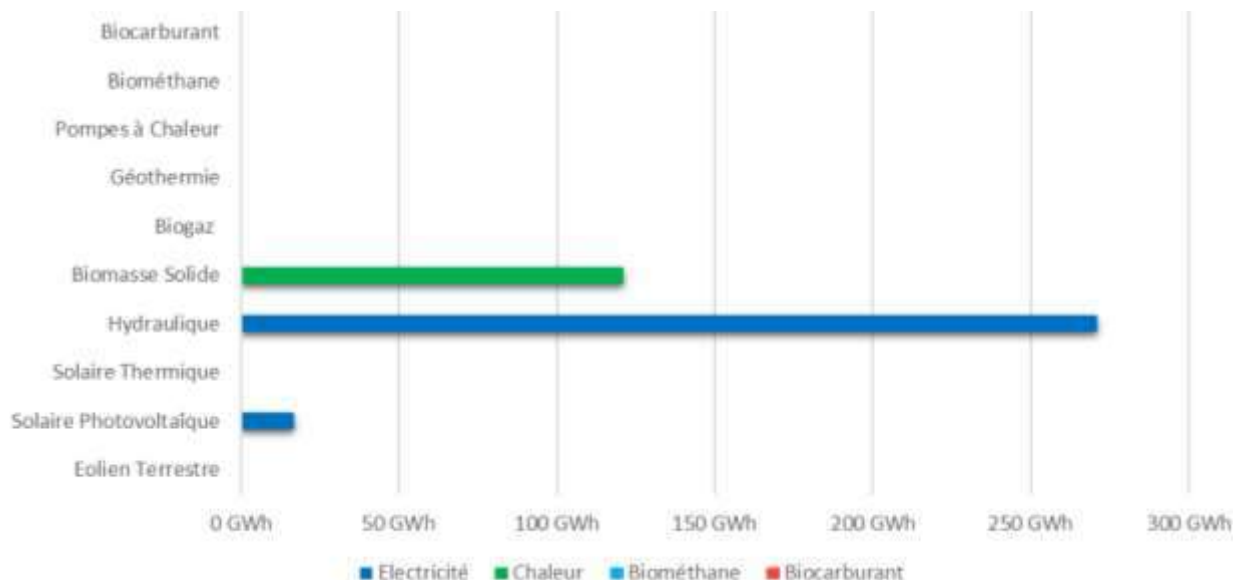
2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 2 : PRODUCTION D'ENR ACTUELLE

Les filières de production d'EnR en place sur le territoire sont :

- **L'hydroélectricité** : la plus grosse capacité est située sur la commune de Palaminy.
- **La biomasse solide** : une majorité de la consommation dans le secteur résidentiel, 5 chaufferies.
- **Le solaire PV** avec la plus grosse capacité d'installation située à Boussens.
- **La géothermie**, à Cazères, Marquefavre et Lherm.

Au total, 406 GWh/an soit 18% des consommations actuelles.

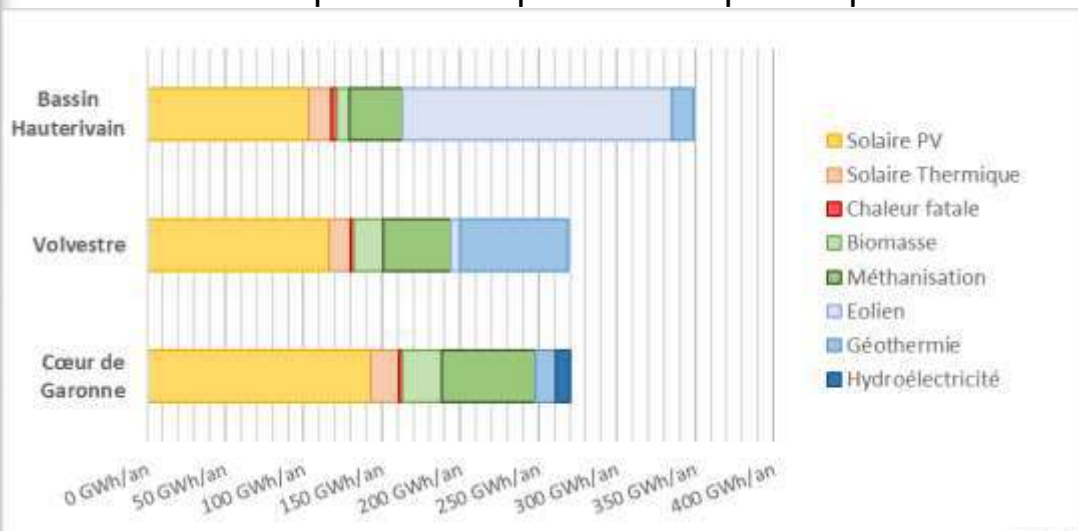


- **Eolien** : Projet en étude sur la commune de Cintegabelle : 5 éoliennes soit 12 MW.
- **Méthanisation** : 2 projets sur les communes de Latrape, Cazères.
- **Solaire PV** : 24 projets à venir sur le territoire pour plus de 133 GWh/an.

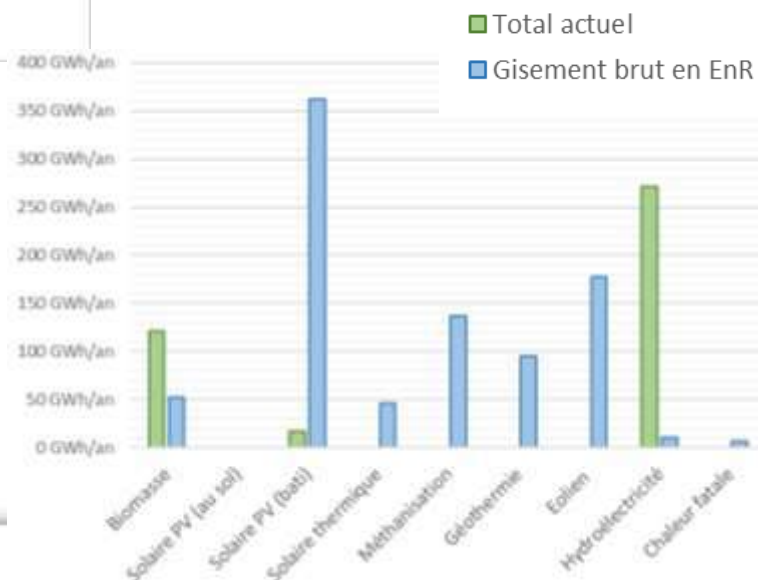
2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 2 : SYNTHÈSE DU DÉVELOPPEMENT EN ENR

Le graphique dessous résume l'étude potentiel de développement des ENR sur le territoire.
La filière solaire présente le potentiel le plus important.



**Le gisement potentiel total est de
888 GWh/an
(39% des consommations actuelles).**



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG. 2 : BILAN ENR

Constats

- L'équivalent de 18% de la consommation est produit par des EnR (majoritairement hydroélectricité et bois)
- Un potentiel pouvant augmenter la production totale à 57% des consommations (majoritairement solaire PV et éolien)
- Un objectif REPOS qui ne sera remplie qu'à condition de développer les EnR **ET** de réduire les consommations

Enjeux

- Comment atteindre un niveau compatible avec la stratégie REPOS ?
- Comment exploiter le potentiel des différentes filières ?
- Comment intégrer ces potentiels sur les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur ?

Leviers

- Repérer géographiquement chaque potentiel et mener des études faisabilité localisées.
- Développer les réseaux et l'autoconsommation.
- Valoriser les producteurs d'équipements présents sur le territoire (Heliofrance).
- Diminuer les consommations énergétiques en travaillant sur les leviers énoncés en partie 1.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 2 : POTENTIEL DE PRODUCTION SOLAIRE

- Prise en compte des surfaces de toitures et de leur orientation (BD-TOPO)
- Les surfaces de toit de moins de 5m² sont jugées trop petites et éliminées.
- Les surfaces totales sont converties en surfaces utiles en fonction de la nature de la toiture.
- Les capacités installables sont converties en utilisant le facteur de charge solaire de Toulouse.

Potentiel du solaire thermique :

47 GWh/an (68% de la demande en ECS du secteur résidentiel sur le territoire).

Potentiel du solaire PV : **363 GWh/an (76% des consommations** électriques du territoire).

		Capteurs solaires thermiques	Capteurs solaires photovoltaïques
		Production potentielle (GWh)	
Types de bâti	Immeubles	2	11
	Maisons	45	235
	Bâtis industriels	-	116
	TOTAL	47	363

Production par typologie de bâtis

SURFACES UTILES DE TOITURES (m ²)	
Immeubles	96 592
Maisons	2 154 595
Bâtis industriels	946 811
TOTAL	3 197 998

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

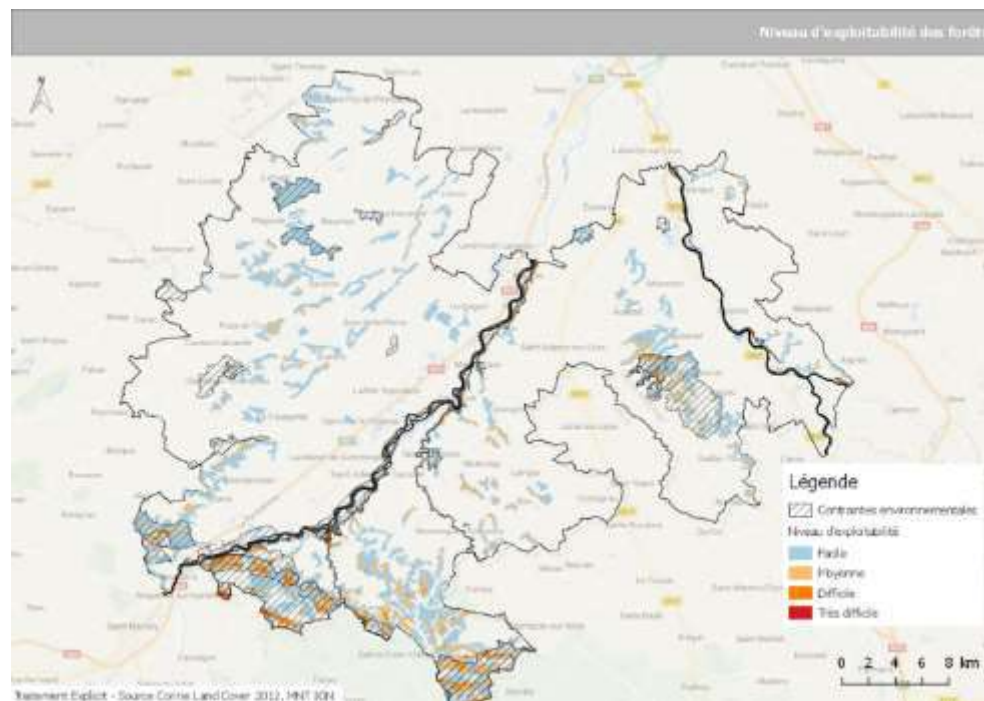
DIAG 2 : POTENTIEL DE PRODUCTION BIOMASSE (BOIS)

		Non prise en compte des contraintes environnementales		Prise en compte des contraintes environnementales	
		Gisement de production des forêts facilement exploitables			
		Surface facilement exploitable (ha)	Production potentielle associée (MWh)	Surface facilement exploitable (ha)	Production potentielle associée (MWh)
Essence	Feuillus	753	6 493	350	3 018
	Conifères	11 126	76 914	7 024	48 554
	Mélangées	176	1 432	5	42
	Total	12 055	84 838	7 379	51 614

Tableau récapitulatif de l'exploitabilité des forêts

Le potentiel de production énergétique du territoire à partir du bois est faible par rapport à ses surfaces de forêts.

Nous retiendrons un potentiel de 52 GWh/an. (12% besoins en chaleur du territoire)



Source Corine Land Cover 2012, traitement EXPLICIT

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 2 : POTENTIEL DE PRODUCTION EOLIEN

Le SRE fait la synthèse des contraintes et des enjeux du territoire de Midi-Pyrénées :

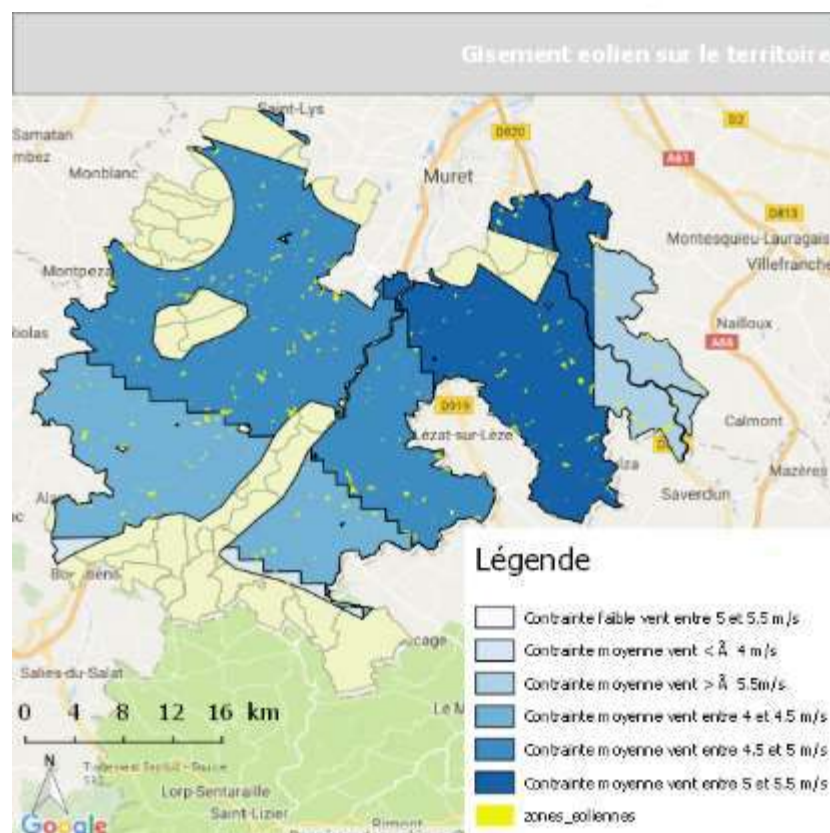
- Selon un premier facteur, la **force de contrainte** techniques (Défense, Aviation), paysagères (sites inscrits, sites classés...), de la biodiversité et architecturales des zones.
- Selon un second facteur, le **gisement d'énergie** caractérisé par la vitesse moyenne du vent.

Ces deux facteurs sont croisés pour détecter les zones avec un potentiel éolien intéressant. A partir de cette carte, on soustrait les zones situées à moins de **200m des lignes RTE** et de **500m des bâtiments** (base de données OpenStreetMap).

Le facteur de charge RTE 2016 de l'éolien en Occitanie est utilisé dans le calcul de production.

	Potentiel		
	Peu Adapté	Adapté	Total
Puissance disponible (MW)	320	74	394
Production (GWh)	768	178	946

On retient un potentiel de 178 GWh/an soit 37,3% des consommations électriques du territoire.



Source SRE, traitement EXPLICIT

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 2 : POTENTIEL DE PRODUCTION METHANISATION

Les ressources agricoles méthanisables intégrées sont les suivantes :

- Les ressources issues **d'élevage : fumier et lisier** ;
- Les ressources végétales : **résidus de cultures et cultures intermédiaires**.

Le gisement issu des ressources agricoles est calculé d'après les surfaces agricoles utiles recensées dans de répertoire parcellaire graphique, ainsi que d'après les cheptels recensés à la commune dans le Recensement Général de l'Agriculture 2010.

- Les cultures valorisables représentent une surface de plus de **55 455ha**.
- Les activités d'élevage du territoire représentent **184 122 tonnes/an** de matière brute valorisable.

A travers les différentes filières étudiées, **le gisement total de méthanisation s'élève donc à 137 GWh/an**. Ce gisement correspond à plus de **100%** des consommations de gaz du secteur résidentiel.

Nos estimations s'appuient sur les résultats d'une étude ADEME qui reprend les conditions de mobilisations pour chacun de ces substrats.

Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation, Ademe, avril 2013.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

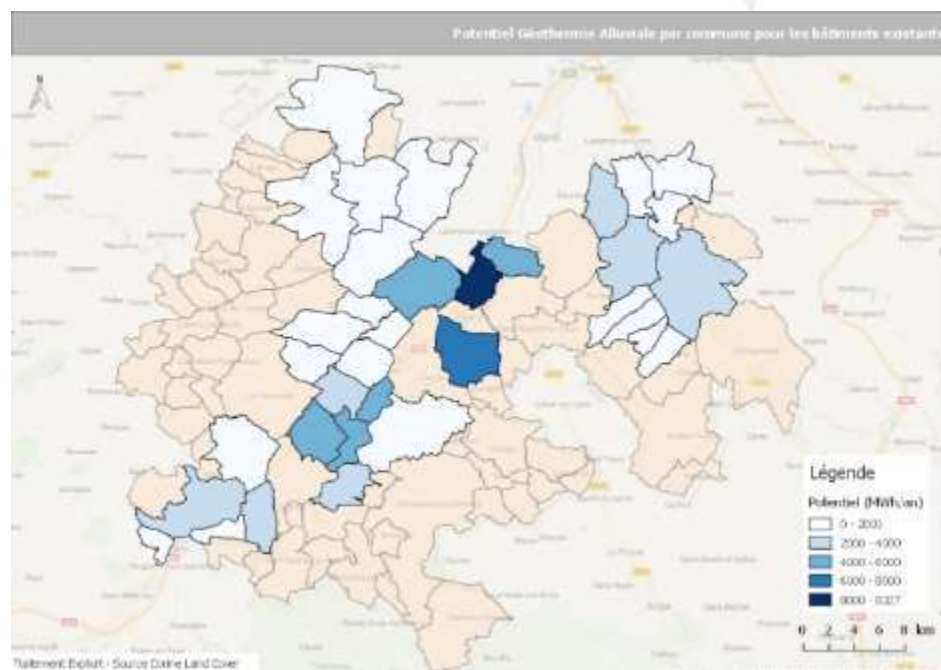
DIAG 2 : POTENTIEL DE PRODUCTION GEOTHERMIE

Le rapport « Part de la géothermie dans le volet Energies Renouvelables du SRCAE de Midi-Pyrénées », réalisé en 2011 par le BRGM, propose une estimation du potentiel technico-économique en comparant les ressources localisées avec les besoins thermiques de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Les formes de géothermie considérées pour ce calcul sont :

- L'exploitation des **aquifères profonds des SIM** (Sables Infra Molassiques) pour l'alimentation de réseaux de chaleur (géothermie basse énergie) ;
- L'exploitation des **aquifères superficiels alluviaux** couplés à une pompe à chaleur (géothermie très basse énergie)

Potentiel = 95 GWh/an, soit 22% de la chaleur consommée par le secteur résidentiel.



Source Carine Land Cover, traitement EXPLICIT

Ce potentiel ne comprend en compte pas le potentiel lié à l'installation de sondes géothermiques verticales.

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 2 : POTENTIEL DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

La chaleur fatale est la chaleur perdue sans être utilisée lors d'un processus. Elle peut provenir de sources diverses, telles que des industries, des usines d'incinération, des stations d'épuration, des data centers, ou encore des bâtiments tertiaires.

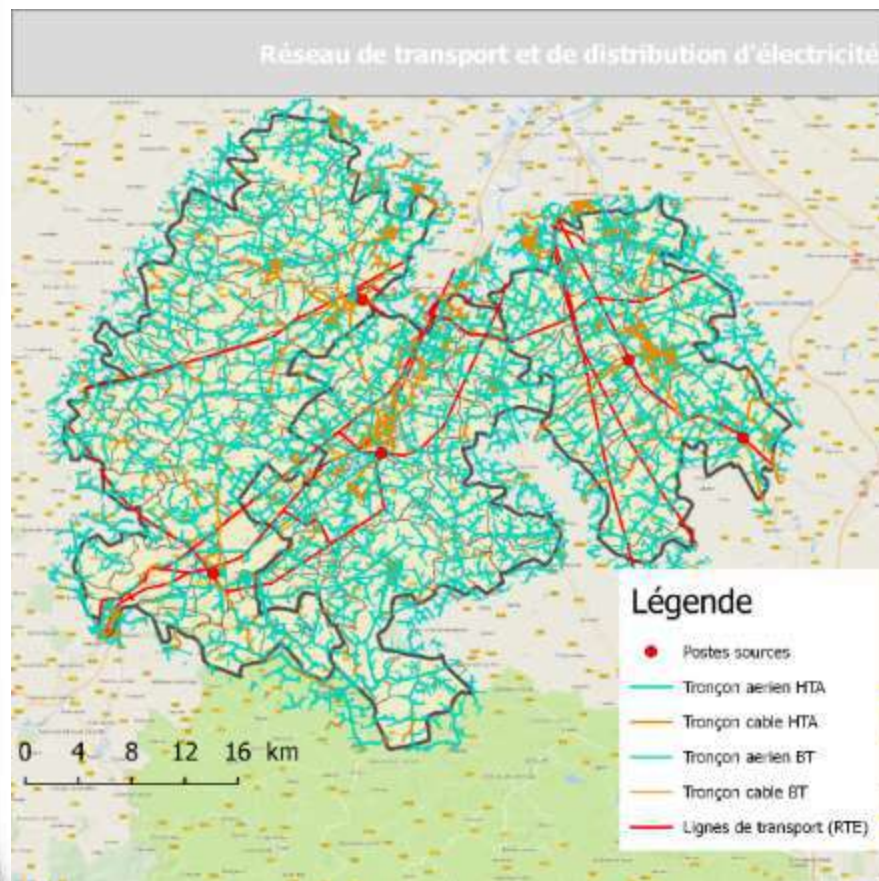
En France, **près du tiers** de l'énergie consommée par l'industrie est dissipée sous forme de chaleur fatale.

Industrie	Commune	Potentiel valorisable HT (GWh)	Potentiel valorisable BT (GWh)
PROCOLOR SAS	AUTERIVE	-	-
SOLEVAL FRANCE	AUTERIVE	1.6	-
ANTARGAZ FINAGAZ	BOUSSENS	-	-
BASF HEALTH AND CARE PRODUCTS FRA	BOUSSENS	-	-
LINDE France SA	BOUSSENS	-	-
LAFARGE CIMENTS	MARTRES TOLOSANE	-	1.7
ARTERRIS	CINTEGABELLE	1.5	-
EURALIS CEREALES	MARQUEFAVE	1.8	-

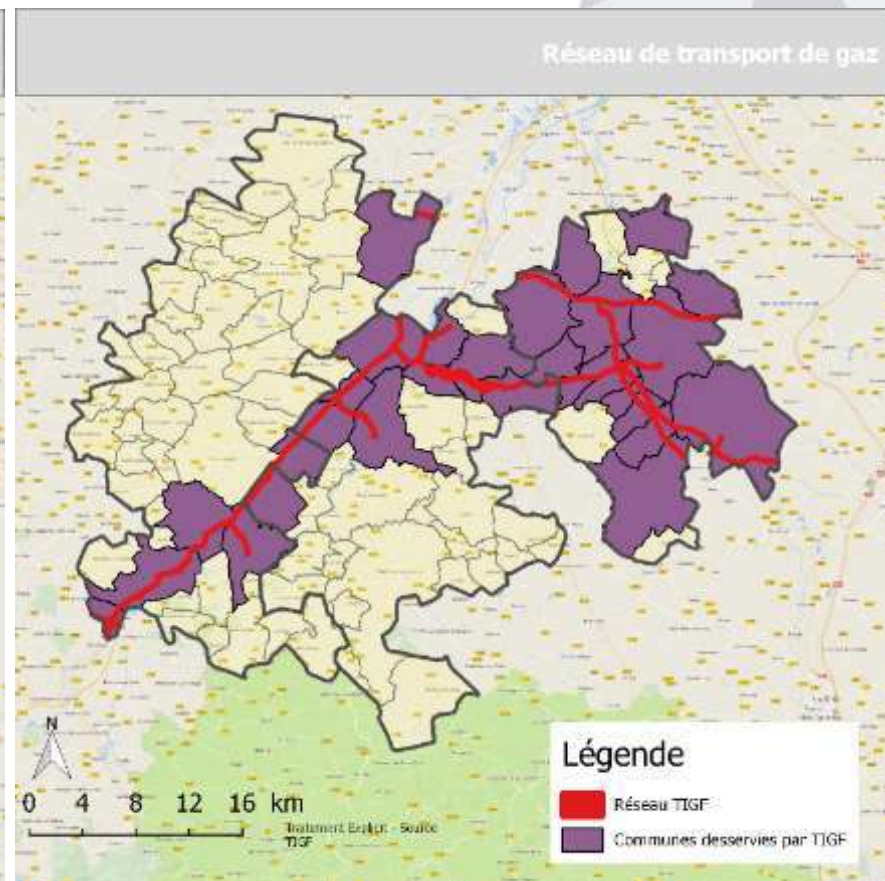
Calculs EXPLICIT à partir des données ICPE

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 2 : RÉSEAUX EXISTANTS



Source ENEDIS et RTE, traitement EXPLICIT



Source TIGF, traitement EXPLICIT

Aucun réseau de chaleur n'a été répertorié sur le territoire Sud Toulousain (?)

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 2 : LES ENJEUX EN MATIÈRE D'ENR ET DE DÉVELOPPEMENT

- ➔ **PÉRENNISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE**
 - ASSOCIER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LE PCAET ET LES INCITER À MAITRISER LEURS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES
- ➔ **PÉRENNISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE**
 - INFORMER LES PORTEURS DE PROJETS (AU MOMENT DU DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE) DES SOLUTIONS ENR EXISTANTES NOTAMMENT SUR LE PV QUI DISPOSE D'UN GISEMENT TRÈS IMPORTANT
- ➔ **OPTIMISER LE NIVEAU PRODUCTIBLE DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES EXISTANTES ET LA PRODUCTION DE MICRO-CENTRALES**
 - INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES DE CENTRALES
- ➔ **DÉVELOPPER DES PROJETS CITOYENS POUR EN FACILITER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCEPTATION LOCALE**
 - ACCOMPAGNER LES MÉNAGES SUR CHANGEMENT SUR LES MODES DE CHAUFFAGE (LIEN PLATEFORME RÉNO)
- ➔ **VALORISER LES POTENTIELS DE CHALEUR FATALE DU SECTEUR INDUSTRIEL**
 - SENSIBILISER ET INFORMER LES INDUSTRIELS SUR LA BASE DE RETOURS D'EXPÉRIENCE (VISITE DE SITE..)
- ➔ **COMMENT INTÉGRER CES POTENTIELS SUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE CHALEUR ?**

2. LES DIAGNOSTICS DU PCAET

- Diag. 1 : Consommations énergétiques et émissions de GES
- Diag. 2 : Production d'EnR et potentiel de développement
- **Diag. 3 : Emissions de polluants atmosphériques**
- Diag. 4 : Séquestration Carbone
- Diag. 5 : Adaptation

COMBIEN DE FOIS LES SEUILS DE QUALITÉ DE L'AIR ONT-ILS ÉTÉ DÉPASSÉS EN 2016 ?

- 1
- 3
- 5
- 9

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 3 : POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Rapport L'air en Haute Garonne de l'Atmo Occitanie : La région Midi-Pyrénées est équipée de 39 stations qui mesurent en temps réel les concentrations de plus de 20 polluants et permet ainsi de connaître le nombre et l'intensité d'épisodes de pollutions atmosphériques.

Le département a connu en 2016 **plusieurs dépassements de seuils** (NO_x , O_3 et PM_{10}). En 2016, on recense ainsi **9 épisodes de pollution**.

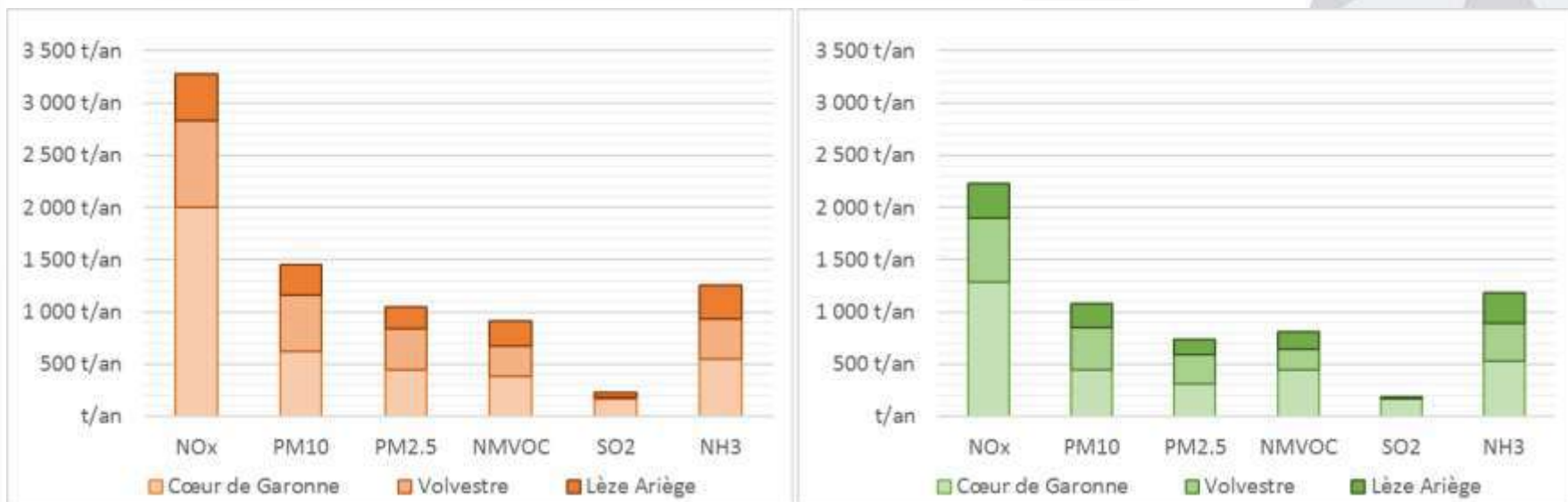
	SO2	Nox	PM	COV	NH3
Impacts sanitaires	Gaz irritant	Gaz toxique, maladies respiratoires	Maladies respiratoires	Cancérigène	Gaz irritant, brûlures.
Impacts environnementaux	Pluies acides	Pluies acides, effet de serre, réduit croissance végétaux	Pluies acides	Formation ozone, effet de serre	Pollution aquatique

► Nombre de jours où une procédure a été mise en œuvre (pour une pollution aux particules PM_{10} ou à l'ozone)

	2016	2015	2014
TARN-ET-GARONNE	13	11	3
HAUTES-PYRÉNÉES	13	11	10
HAUTE-GARONNE	9	7	4
TARN	-	4	6
GERS	-	2	2
LOT	-	0	3
ARIÈGE	-	0	2
AVEYRON	-	0	2

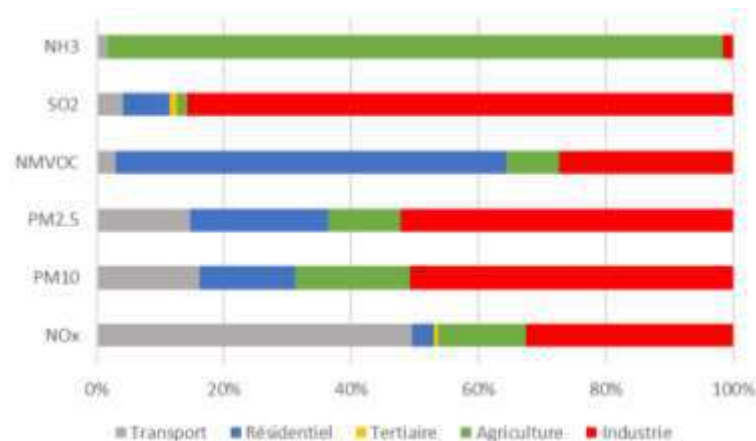
2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 3 : POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE



Nous observons une **diminution des émissions de tous les polluants entre 2008 et 2015.**

Le graphe ci-contre représente la proportion de chaque secteur dans les émissions des différents polluants. Cela nous permet d'identifier **les principaux secteurs émetteurs pour chaque polluant.** L'industrie est particulièrement présente dans les émissions.

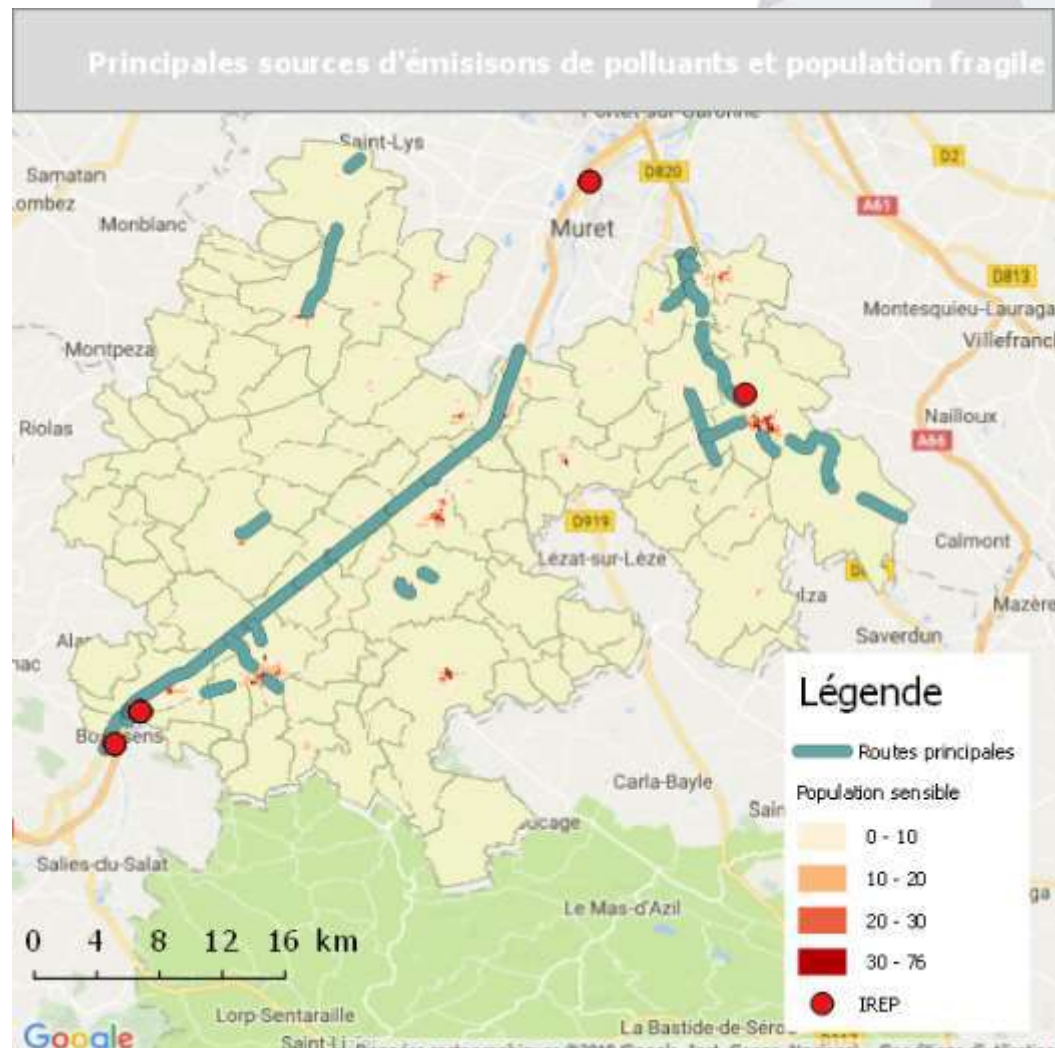


2. DIAGNOSTIC DU PCAET

DIAG 3 : POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La sensibilité des individus à la pollution atmosphérique **est** principalement liée à l'âge (jeune enfant, personne de plus de 65 ans).

3 industries IREP sur le territoire relâchant des No_x , SO_x , COV, NH_3



INSEE et Openstreet Map, traitement
EXPLICIT

2. LES DIAGNOSTICS DU PCAET

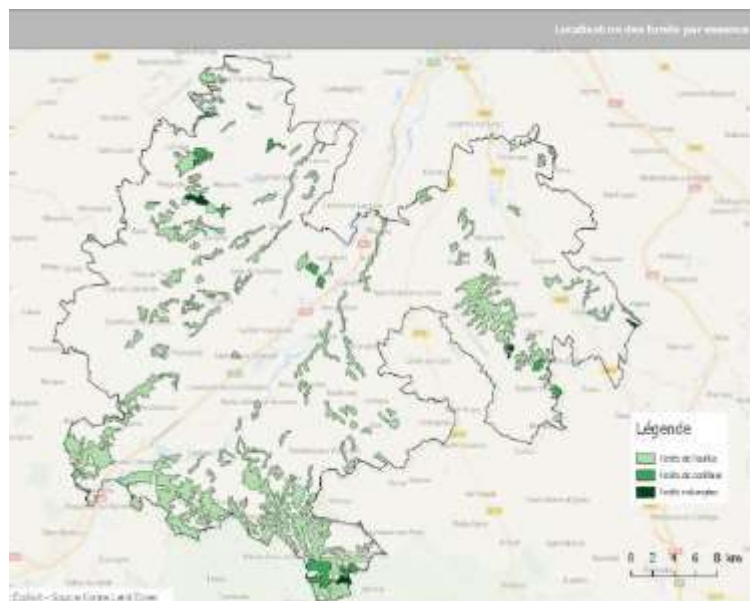
- Diag. 1 : Consommations énergétiques et émissions de GES
- Diag. 2 : Production d'EnR et potentiel de développement
- Diag. 3 : Emissions de polluants atmosphériques
- **Diag. 4 : Séquestration Carbone**
- Diag. 5 : Adaptation

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

RÉSULTATS DIAG 3 : SÉQUESTRATION CARBONE

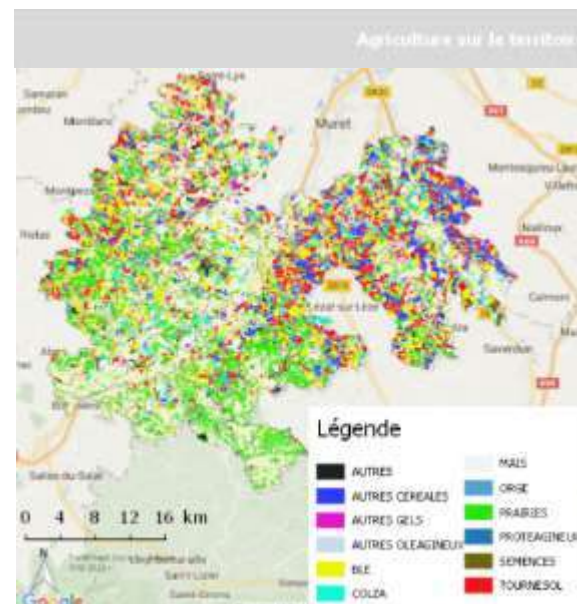
Séquestration des forêts

Les forêts et espaces boisés représentent une superficie d'environ 154 km² ha, soit **12% de la superficie du territoire.**



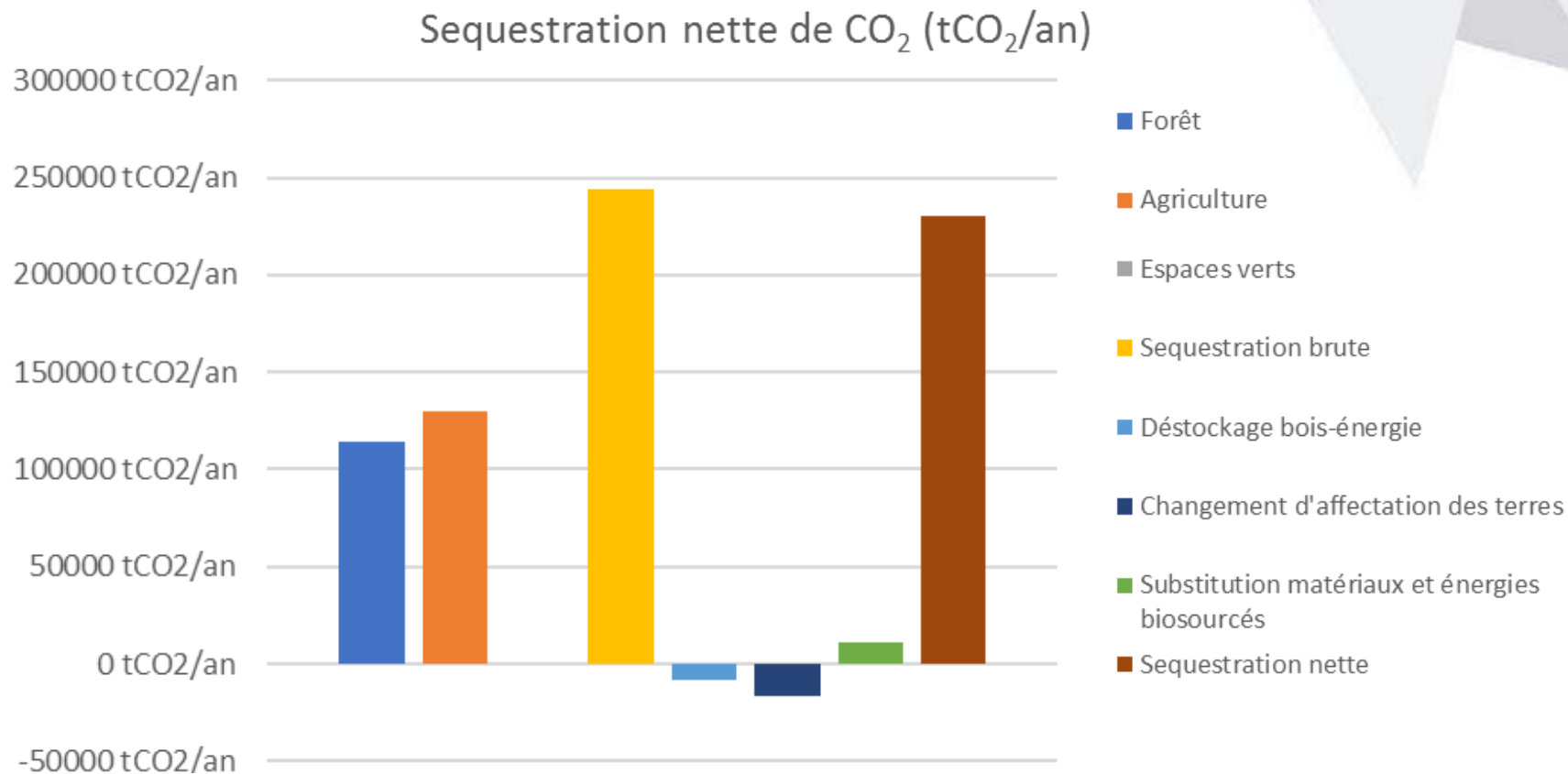
Séquestration des sols agricoles

Les terres agricoles du territoire sont réparties sur 1080 km², soit **83% du territoire.**



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

RÉSULTATS DIAG 3 : SÉQUESTRATION CARBONE



En conclusion, la séquestration nette de carbone du territoire est évaluée à 207 000 tCO₂/an (29% des émissions)

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

LES ENJEUX EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'AIR & DE SÉQUESTRATION

- ➔ **PÉRENNISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE**
 - ASSOCIER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LE PCAET ET LES INCITER À MAITRISER LEURS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES
- ➔ **LIMITATION LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DES INDUSTRIES**
 - METTRE EN PLACE DES STATIONS DE SURVEILLANCE MOBILES PRÈS DES POPULATIONS SENSIBLES : NOTAMMENT PRÈS DES ÉCOLES
- ➔ **RÉDUCTION LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS PONCTUELS ET DIFFUS GÉNÉRÉS PAR L'AGRICULTURE**
 - METTRE EN PLACE DES STATIONS DE SURVEILLANCE MOBILES PRÈS DES POPULATIONS SENSIBLES : NOTAMMENT À AUTERIVE
- ➔ **LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES AGRICOLES ET LES ZONES FORESTIÈRES**

2. LES DIAGNOSTICS DU PCAET

- Diag. 1 : Consommations énergétiques et émissions de GES
- Diag. 2 : Production d'EnR et potentiel de développement
- Diag. 3 : Emissions de polluants atmosphériques
- Diag. 4 : Séquestration Carbone
- **Diag. 5 : Adaptation**

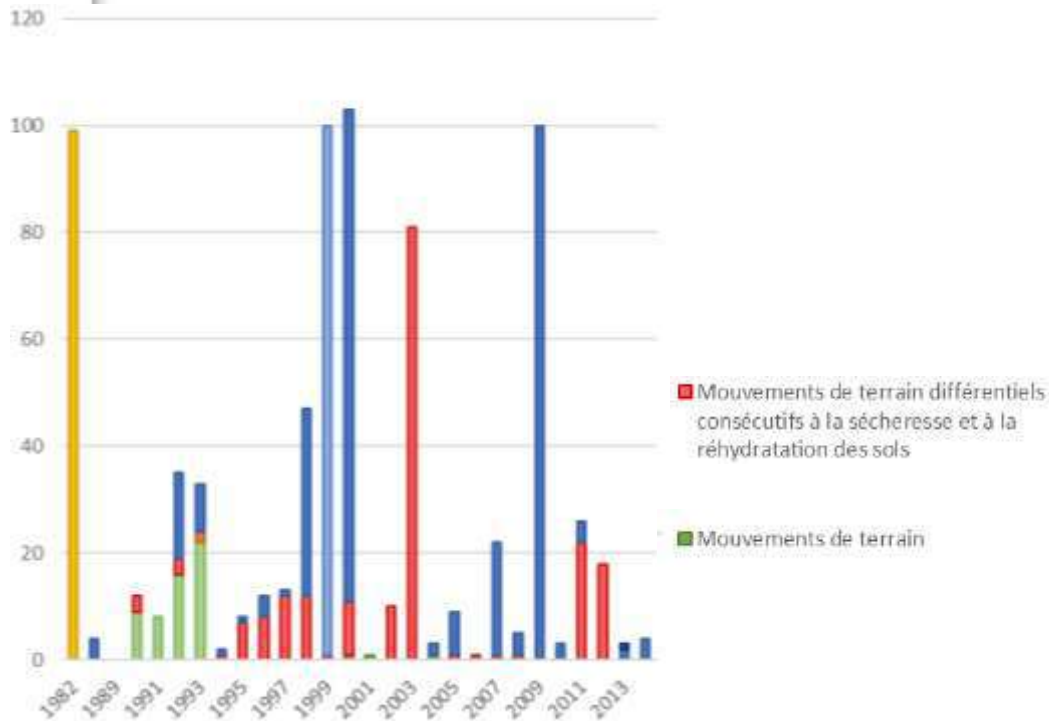
QUEL TYPE DE VULNÉRABILITÉS CONNAIT LE TERRITOIRE?

- inondation,
- sécheresse,
- retrait-gonflement des argiles,
- absence d'enneigement,
- taux d'artificialisation des sols élevés,
- présence d'îlots de chaleur urbain,
- absence de linéaire de haie,
- site industriels

2. DIAGNOSTIC DU PCAET

RÉSULTATS DIAG 4 : VULNÉRABILITÉ

Une étude des catastrophes naturelles dans le **passé**...



Evolution des catastrophes naturelles sur le territoire depuis 1982 (BD GASPAR)



... ainsi que l'étude du changement climatique dans le **futur**.

Politique climatique	Horizon proche (2050)		Horizon 2100	
	Mesures visant une réduction du CO2 atmosphérique	Aucune politique mise en place	Mesures visant une réduction du CO2 atmosphérique	Aucune politique mise en place
Températures	Poursuite du réchauffement annuel (de l'ordre 1 à 2°C)		Réchauffement stabilisé, pouvant atteindre 2,5°C	Réchauffement non stabilisé, pouvant atteindre 4°C
Précipitations	Faible diminution des cumuls annuels		Périodes de sécheresses augmentées : + 4 jours	Périodes de sécheresses augmentées : + 9 jours
Etat des sols	Assèchement modéré	Assèchement important	Assèchement important	Assèchement très important
Evénements climatiques extrêmes	Hausse du nombre de journées chaudes : + 13 jours par an	Hausse du nombre de journées chaudes : + 31 jours par an	Hausse du nombre de journées chaudes : + 29 jours par an	Hausse du nombre de journées chaudes : + 58 jours par an
	Diminution du nombre de jours de gel : - 9 jours par an	Diminution du nombre de jours de gel : - 16 jours par an	Diminution du nombre de jours de gel : - 15 jours par an	Diminution du nombre de jours de gel : - 21 jours par an

Projection des effets du changement climatique (DRIAS, 2017)

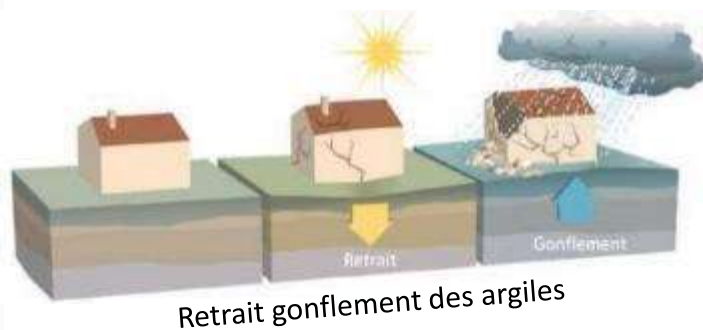
2. DIAGNOSTIC DU PCAET

RÉSULTATS DIAG 4 : VULNÉRABILITÉ

Augmentation de la sécheresse
(y compris des sols)

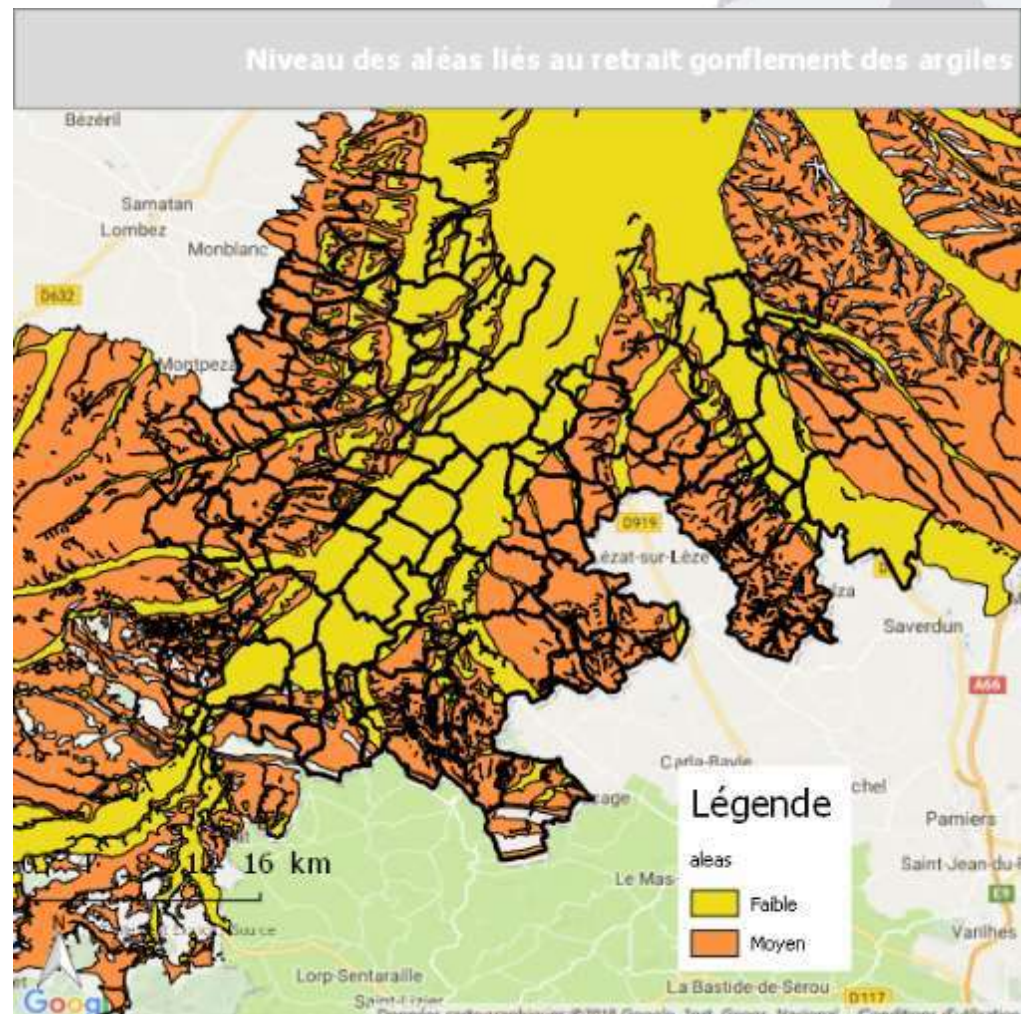
+

Episodes de pluies intenses /
Inondations



Des effets sur :

- L'industrie,
- La ressource en eau,
- L'énergie (hydroélectricité)
- Les infrastructures et plus particulièrement les bâtiments



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

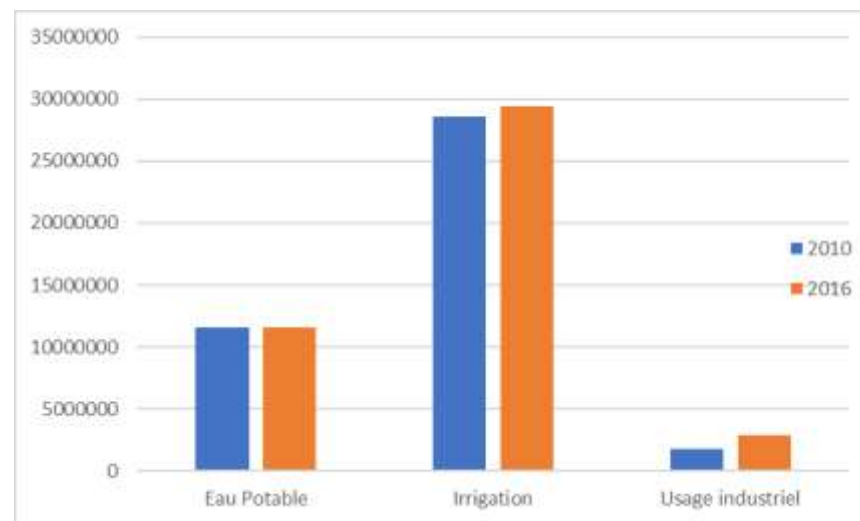
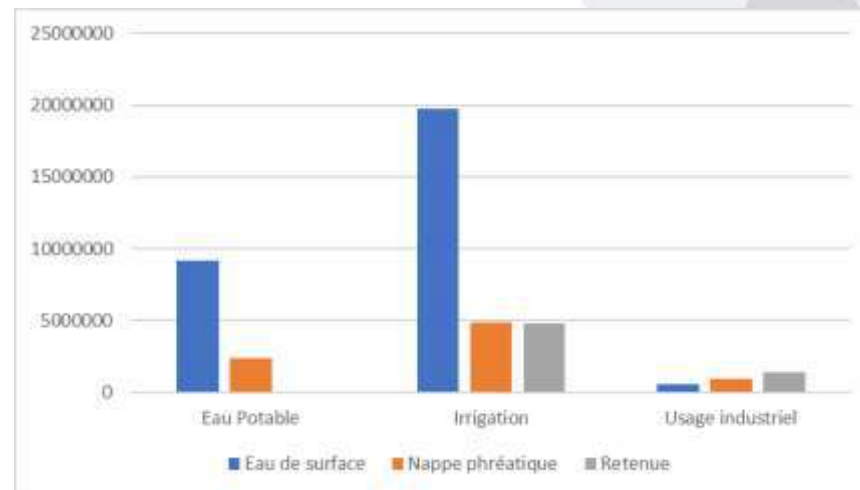
RÉSULTATS DIAG 4 : VULNÉRABILITÉ

La ressource en eau

- Les données utilisées sont celles du SDAGE.
- Des besoins qui dépendent principalement des eaux de surface.
- Une demande relativement forte en eau irrigation.
- Des demandes en légère croissance.
- Une part importante du territoire est vulnérable aux pollutions par nitrates (agriculture)
- L'intégralité du territoire est en zone de répartition des eaux (insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins).



Prélèvement en eau par an sur le territoire, Eau France, 2017



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

RÉSULTATS DIAG 4 : VULNÉRABILITÉ

Des risques de santé dus à l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse.

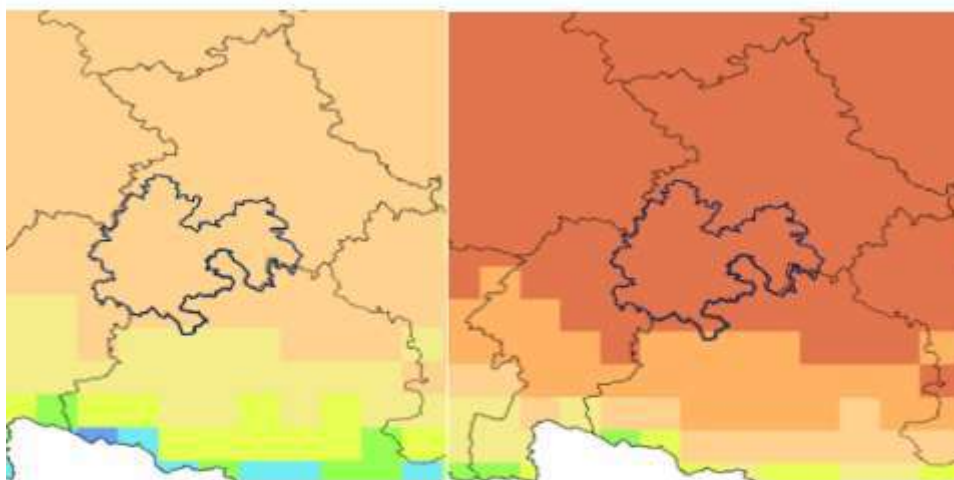
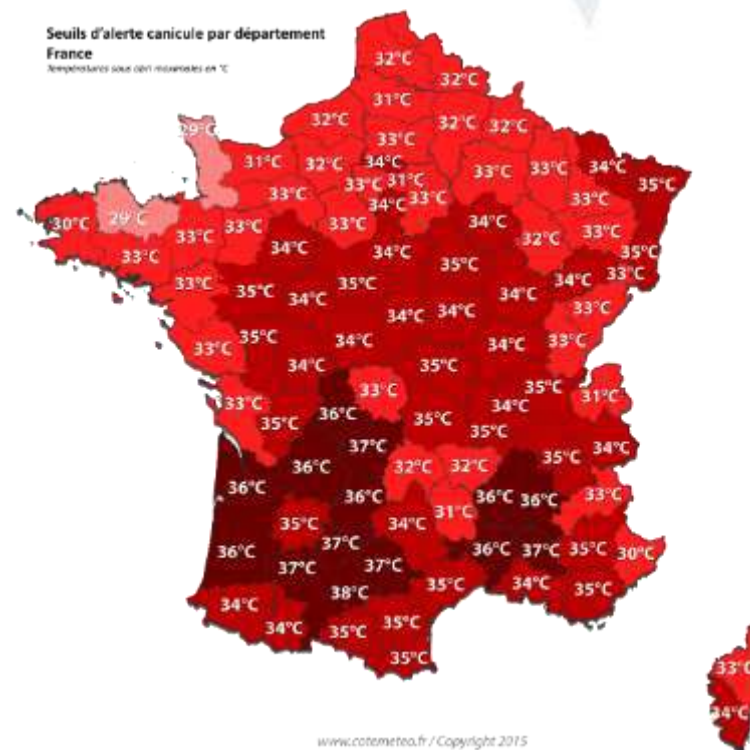


FIGURE 7 : EVOLUTION DE LA TEMPERATURE MOYENNE SUR LA HAUTE-GARONNE ENTRE LES PERIODES 1976-2005 ET 2071-2100 EN L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE VISANT A STABILISER LES CONCENTRATIONS DE CO



2. DIAGNOSTIC DU PCAET

LES ENJEUX EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CC

➔ PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU :

- L'AUGMENTATION DE LA DEMANDE EN EAU DU TERRITOIRE (INSUFFISANCES CHRONIQUES DES BESOINS PRINCIPALEMENT LIÉ À LA DEMANDE EN IRRIGATION)
- LA POLLUTION AUX NITRATES DE L'EAU POTABLE
- DES PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES (HAUSSE DES TEMPÉRATURES, SÉCHERESSE) QUI RISQUENT D'AUGMENTER LES TENSIONS ENTRE LES RESSOURCES ET LES BESOINS.

➔ PROTECTION DES POPULATIONS:

- LIMITER LES CONSTRUCTIONS DANS LES FUTURES ZONES INONDABLES
- IDENTIFIER LES POPULATIONS SENSIBLES (CANICULES)

➔ ADAPTATION DU CADRE BÂTI :

- L'AUGMENTATION DU RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES
- L'AUGMENTATION D'ÉVÉNEMENTS EXTRÊMES NOTAMMENT LA CANICULE

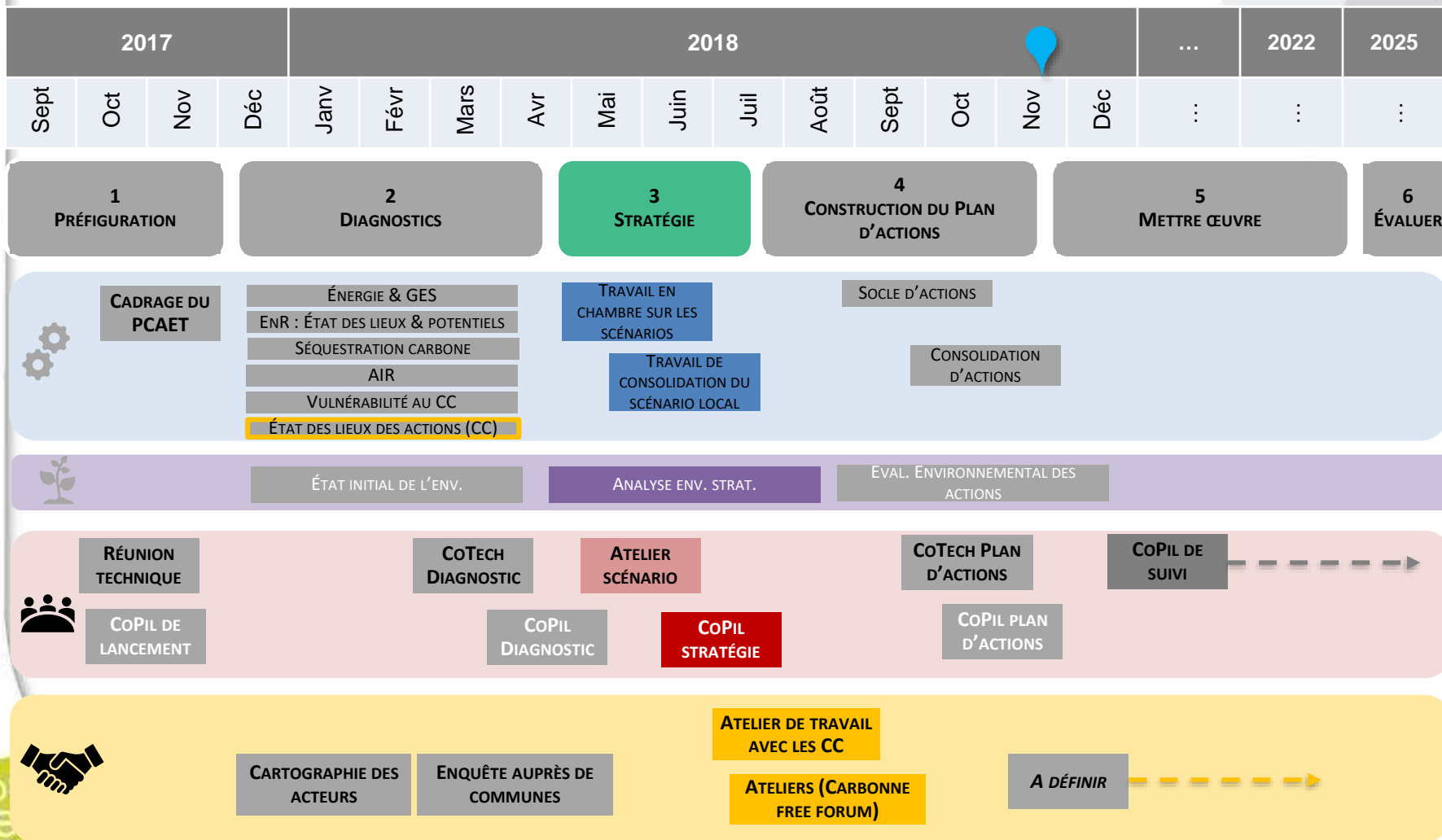


3. PASSAGE DES DIAGNOSTICS À LA STRATÉGIE : MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL ET MOBILISATION

3. PASSAGE DES DIAGNOSTICS À LA STRATÉGIE

RAPPEL DU CALENDRIER

DÉLIBÉRATION DU PROJET DE
PCAET DANS CHACUN DES EPCI !



3. PASSAGE DES DIAGNOSTICS À LA STRATÉGIE

COMMENT CELA VA S'ORGANISER ?



Validation des diagnostics en CoPil du 10 avril



Réalisation des scénarios, travail « en chambre »



Partage et co-construction des scénarios

Liste d'invités : à discuter / Quelle mobilisation ?

DESTINATION
TEPOS



Validation des scénarios en CoPil

Votre « cible » TEPOS en 2050

Production d'énergie locale >
Consommation d'énergie locale



Déroulé de la session « jeu » sur 3h		DESTINATION TEPOS
• Introduction contexte	30 min	
• Séance de travail sur la maîtrise de l'énergie	40 min	
• Séance de travail sur le développement des énergies renouvelables	40 min	
• Pause	10 min	
• Synthèse et prochaines étapes	50 min	

4. PLAN DE MOBILISATION DANS LE CADRE DE VOTRE PCAET

4. PLAN DE MOBILISATION

À DIFFÉRENCIER DU PLAN DE COMMUNICATION

Un document ressource en cours de consolidation qui vous sera remis fin mars –début avril

« Une communication adaptée à chaque phase de votre PCAET »

10 conseils pour 1 plan de com efficace

petit développé de chaque point

1. Se demander quels sont mes objectifs réels
2. Se demander quelles sont mes cibles et leurs attentes
3. Sélectionner et hiérarchiser les messages que je veux diffuser
4. Concevoir des messages adaptés au niveau d'expertise de mes cibles
5. Faire le bilan des moyens à ma disposition pour optimiser la diffusion (et les moyens)
6. Organiser la complémentarité des différents outils
7. Donner une identité à ma communication (charte graphique)
8. Evaluer mes outils de communication
9. Envisager mes supports dans la durée
10. Envisager mes outils rapport temps passé/diffusion-cible

Les différents types de communication et les outils :

pour chaque type d'outil : présentation, objectifs, construction/étapes et réalisation (fond et forme), exemples d'outils, évaluation

I- Edition : je diffuse directement de l'information sur des supports imprimés

Les outils/les étapes :

- Magazines
- Livrets/plaquettes
- Affiches/flyers/kakemonos
- panneaux d'exposition

L'évaluation

II- Digital : je diffuse directement de l'information sur des supports dématérialisés

Les outils/étapes :

- Site dédié ou onglet sur existant
- blog
- Réseaux sociaux
- Vidéo
- Newsletter

4. PLAN DE MOBILISATION

QUELQUES PROPOSITIONS (À DISCUTER)

2017				2018												...	2022	2025
Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	AOût	Sept	Oct	Nov	Déc	⋮	⋮	⋮



EPCI



ÉTATS DES LIEUX DES
ACTIONS ÉNERGIE-CLIMAT

ATELIER DE TRAVAIL
AVEC LES CC

COMITÉ DE SUIVI DU
PCAET

TOUTES LES RÉUNIONS ÉQUIPES PROJETS + LES CoTECH ET LES CoPIL

Communes



ENQUÊTE AUPRÈS DE
COMMUNES

CLIMAT PRATIC

Entreprise



ATELIERS (CARBONNE
FREE FORUM)

SIGNATURE D'UNE
CHARTRE

COMITÉ DE SUIVI DES
PORTEURS D' ACTIONS



En rouge : proposition à discuter

4. PLAN DE MOBILISATION

COMITÉ DE SUIVI DES PCAET DANS LES EPCI



A 3 et 6 ans les PCAET doivent faire l'objet d'une évaluation aussi, il est important d'identifier dès la construction du plan d'actions la façon dont on va le suivre afin de pouvoir l'évaluer

- Proposition d'organisation avec les EPCI :
 - Une revue de projet à organiser entre le référent PCAET et ses services dans chaque CC
 - La chargée de mission PETR est en charge du suivi des actions communes aux 3 CC
 - Chaque référent remonte l'avancement de son plan d'actions à la chargée de mission



4. PLAN DE MOBILISATION

CLIMAT PRATIC POUR LES COMMUNES

Les communes peuvent elles – aussi réaliser un « mini-PCAET » à leur échelle via l'outil autoportant Climat-Pratic qui est adapté aux territoires ruraux.

Elle implique toutefois, une animation qui pourrait-être portée par le PETR PST : réunions thématiques tous les 4 ou 5 mois.

		STRATEGIE				5		INFORMATION	
	2			4					
	3					6			
								7	
1									



4. PLAN DE MOBILISATION

COMITÉ DE SUIVI DES PORTEURS D' ACTIONS



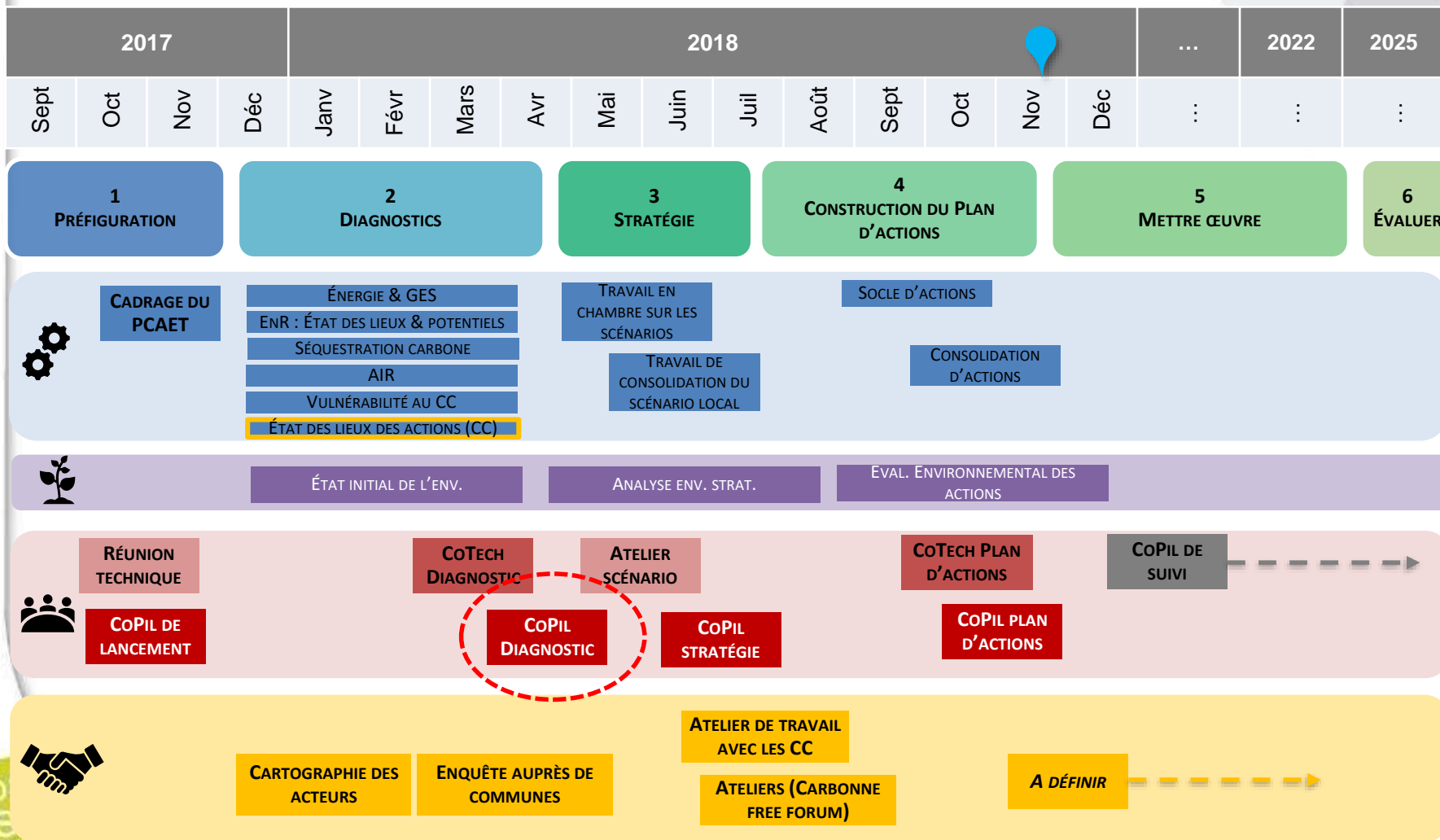
A 3 et 6 ans les PCAET doivent faire l'objet d'une évaluation aussi, il est important d'identifier dès la construction du plan d'actions la façon dont on va le suivre afin de pouvoir l'évaluer

- Proposition d'organisation avec les acteurs économiques :
 - Réunir autour d'une réunion de travail tous les acteurs économiques (signataire ou non de la charte)
 - Témoigner des entreprises pour essayer d'engager de nouveaux acteurs.
 - Atelier participatifs :
 - Bilan des actions menées
 - Comment aller plus loin... ?

5. SUITES CALENDRIER

LE CALENDRIER

DÉLIBÉRATION DU PROJET DE PCAET DANS CHACUN DES EPCI !



➔ VOTRE CONTACT :



FANNY FAUCON

F.FAUCON@PAYSSUDTOULOUSAIN.FR

05 61 97 73 15

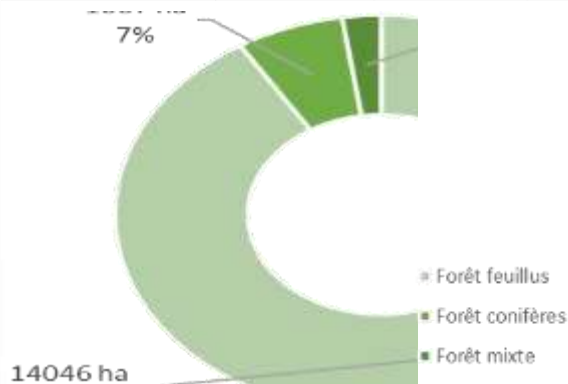
2. DIAGNOSTIC DU PCAET

RÉSULTATS DIAG 3 : SÉQUESTRATION CARBONE

Séquestration des forêts

Les forêts et espaces boisés représentent une superficie d'environ 154 km² ha, soit **12% de la superficie du territoire.**

Séquestration	Coefficient de stockage de carbone (tC/m ³)	Stockage surfacique carbone (tC/ha/an)	Stockage surfacique CO ₂ (tCO ₂ /ha/an)	Surface (Ha)	Stockage CO ₂ (tCO ₂ /an)
Forêt feuillus	0.420	1.66	6.09	14 046	85 517
Forêt conifères	0.300	1.19	4.35	1 007	4 377
Forêt mixte	0.360	1.42	5.22	363	1 892
Total				15 415	91 786

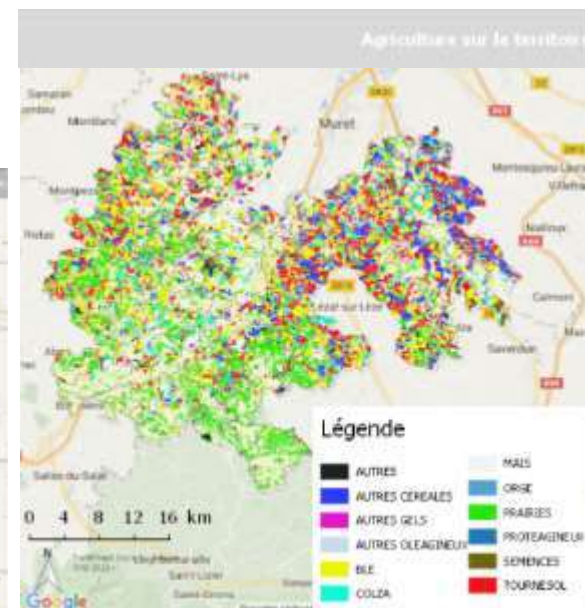


Source Carine Land Cover, traitement EXPLICIT

Séquestration des sols agricoles

Les terres agricoles du territoire sont réparties sur 1080 km², soit **83% du territoire.**

	Stockage surfacique net carbone (tC/ha/an)	Surface (Ha)	Stockage carbone (tC/an)	Stockage CO ₂ (tCO ₂ /an)
Terres arables	0.30	93 362	28 008	102 791
Prairies	0.50	14 673	7 337	26 925
Total		108 035	35 345	129 716



Source RPG 2017, traitement EXPLICIT

ORDRE DU JOUR

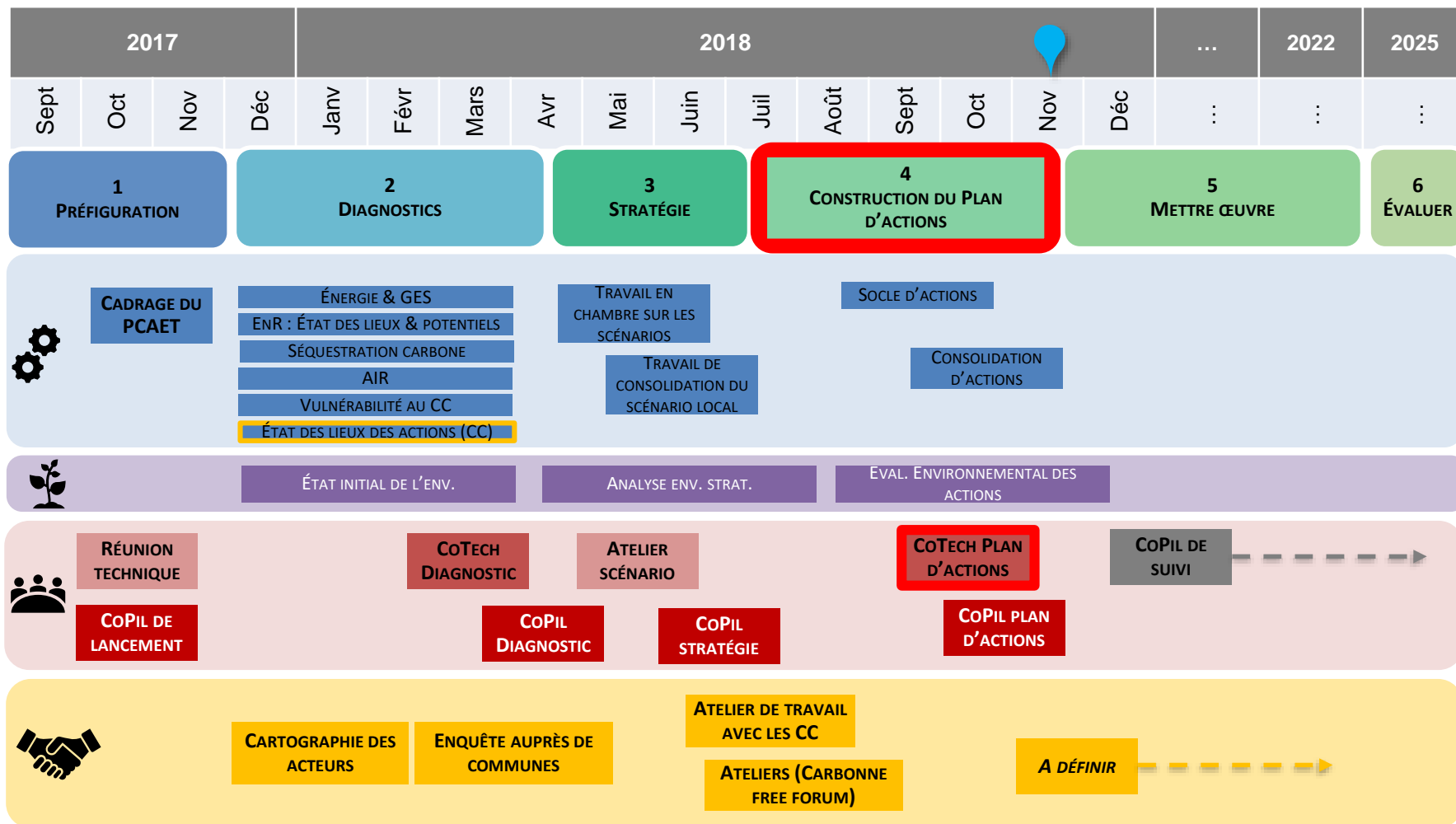
1. **État d'avancement de votre PCAET : dernière ligne droite !**
2. **Quels objectifs se fixer à 2050 ?... Retour sur votre scénario**
3. **Évaluation Environnementale stratégique : que faut-il retenir ?**
4. **Votre stratégie PCAET : qu'en pensez-vous ?**
5. **Suites des travaux**



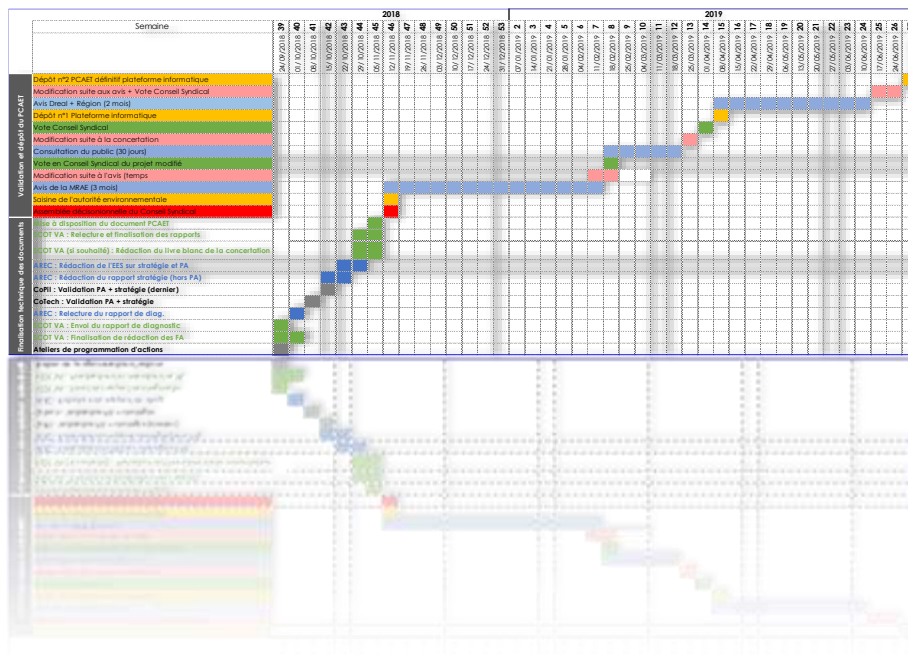
1. État d'avancement de votre PCAET : dernière ligne droite !



ETAT D'AVANCEMENT DE VOTRE PCAET : DERNIÈRE LIGNE DROITE !



ETAT D'AVANCEMENT DE VOTRE PCAET : PLUS CONCRÈTEMENT



*Voir impression
distribuée en séance*



Feuille de calcul
Microsoft Excel

VOTRE DÉMARCHE PCAET

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS ET DE QUELQUES ENJEUX



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Territoire 2 278 GWH / an
Habitant 14% de + qu'en Occitanie



FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Territoire 197 millions € / an
Ménages 3000 €/an



ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Territoire 895 ktCO2e/an
Habitant 32% de + qu'en Occitanie



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Territoire 406 GWH /an soit 18 % de la consommation
Potentiel à exploiter 890 GWH /an
Potentiel total 57% de la consommation d'ici à 2050



QUALITÉ DE L'AIR

9 épisodes de pollution sur 2016



SÉQUESTRATION CARBONE

29 % de émissions captées dans les forêts et sols agricoles.

Développer l'utilisation d'énergie de récupération et d'énergie fatale pour les industries

Encourager le covoiturage et la mobilité partagée

pérenniser la production en développement sur le territoire

développer des projets citoyens collectifs pour en faciliter le développement et l'acceptation locale

maintenir et développer les zones agricoles et forestières

développer l'agroforesterie

VOTRE DÉMARCHE PCAET

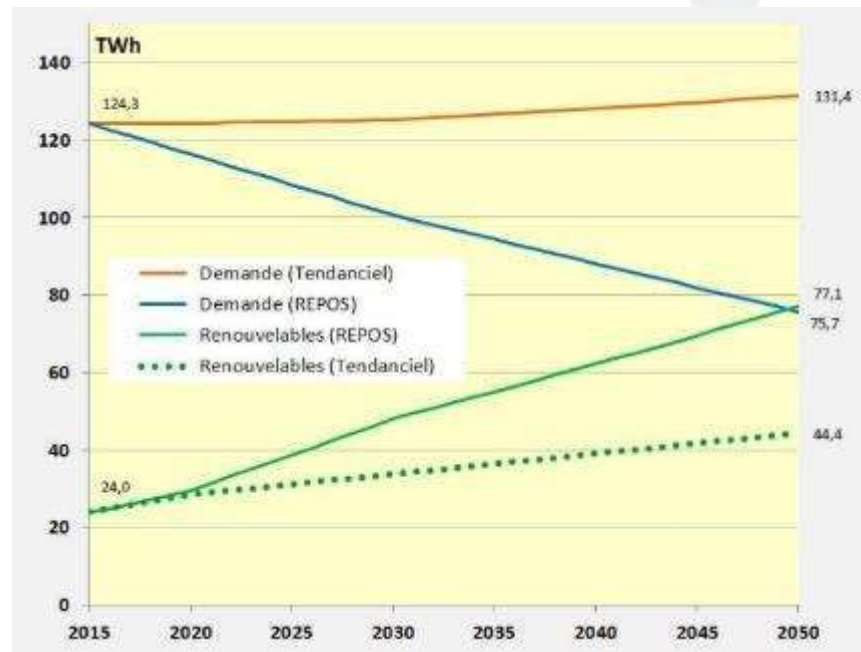
LE CONTEXTE : REPOS EN OCCITANIE !

Elaboration d'un scénario pour une région à énergie positive – REPOS (Etude en cours)

En 2050, population estimée à 7,2 millions habitants (*INSEE*) (5,79 millions en 2015)

Objectifs :

- Diminution de 40% de la consommation d'énergie finale (124TWh à 75TWh)
- Multiplication par 3 de la production d'EnR (25TWh à 77TWh)
- Facteur 5 avec la baisse de 80% des émissions de CO2 (25Mt à 5Mt)



Coefficient Repos actuel = 19%

Production d'énergie renouvelable/Consommation d'énergie finale

Coefficient Repos 2050 = 100%

**& CRÉATION
D'UNE AREC**



2. Quels objectifs se fixer à 2050 ?... votre scénario



LES OBJECTIFS EN 2050 , RAPPEL DES TRAVAUX COMMENT EN ÊTES-VOUS ARRIVÉS LÀ ?



Séminaire stratégique, le 7 juin



*Établissement de la colonne vertébrale et axes stratégiques
& travail « en chambre »*



Partage des résultats en CoTech, le 28 juin

=> Hypothèses de base validées

=> Demande de précisions et de réajustements



Second travail « en chambre » intégrant les demandes



Votre « cible » TEPOS en 2050

Production d'énergie locale > Consommation d'énergie locale



AUJOURD'HUI = VALIDATION DE VOTRE SCENARIO



LES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

Dans le cadre des études du PCAET,
3 scénarios ont été étudiés :

- **TENDANCIEL**
- **TEPOS** : intégrant les objectifs collectifs issus du jeu DESTINATION TEPOS
- **TEPOS-POP** : TEPOS avec intégration de la variable démographique et de sa corrélation sur certains des secteurs

*Scénario
non
retenu
en l'état*



LES OBJECTIFS EN 2050

SOCLE D'HYPOTHÈSES COMMUN AUX SCENARIOS VALIDÉ EN CoTECH

Un socle d'hypothèses dites « classiques »

- **Air** : Objectifs du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)
 - > Réductions des polluants en 2050 (-77% sur le SO₂, -69% sur le Nox, -52% sur les COV, -13% sur le NH₃, et -57% sur les PM_{2,5})

Un socle d'hypothèses dites « spécifiques »

- **EnR** : prise en compte du délais de réalisation des projets
 - > 5 ans pour solaire PV
 - > 10 ans pour méthanisation et éolien
- **Intégration de la variable démographique à 2050 sur les secteurs** :
 - > Secteur agricole non concerné
 - > de 0,7% par an sur l'industriel
 - > de 1,4 % par an (valeur tendancielle d'aug. de la pop) sur les autres secteurs



LES HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES AU SCÉNARIO TENDANCIEL

- **GES : SRCAE**
- **ÉNERGIE, SELON LE SCÉNARIO TENDANCIEL DE NÉGAWATT À 2050**
 - > **Résidentiel/Tertiaire :**
 - 8% de logements supplémentaires d'ici 2050
 - stabilisation des surfaces de logement
 - part des maisons individuelles à 60%
 - augmentation du nombre total de logements de 28%
 - augmentation de la consommation des ménages de 15%
 - augmentation de la consommation d'électricité spécifique dans le secteur tertiaire
 - exbesoin de chauffage
 - 35% de rénovations performantes
 - exigence de performance en construction neuve de 15kWh/m².an de >
 - Industrie :**
 - fortement délocalisée
 - diminution ralentie des consommations, d'importants efforts de maîtrise de l'énergie ayant déjà été réalisés dans le passé

LES HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES AU SCÉNARIO TENDANCIEL

> Agriculture :

- plafonnement de l'augmentation de la production biologique annuelle, puis diminution
- réduction de la surface agricole
- amélioration des rendements

> Transports/autres transports :

- augmentation de la consommation de carburant et d'électricité
- augmentation de la demande (x2) pour tous les modes de transport

- **ENR, SPÉCIFIQUE AU PETR**

- > Hydro : optimisation des productibles existants (+30% de production)
- > Solaire : Développement de 8% par an (SOES)
- > Eolien : + projet de Cintegabelle (12MW soit env. 18MWh/an)
- > Biomasse : Stabilisation

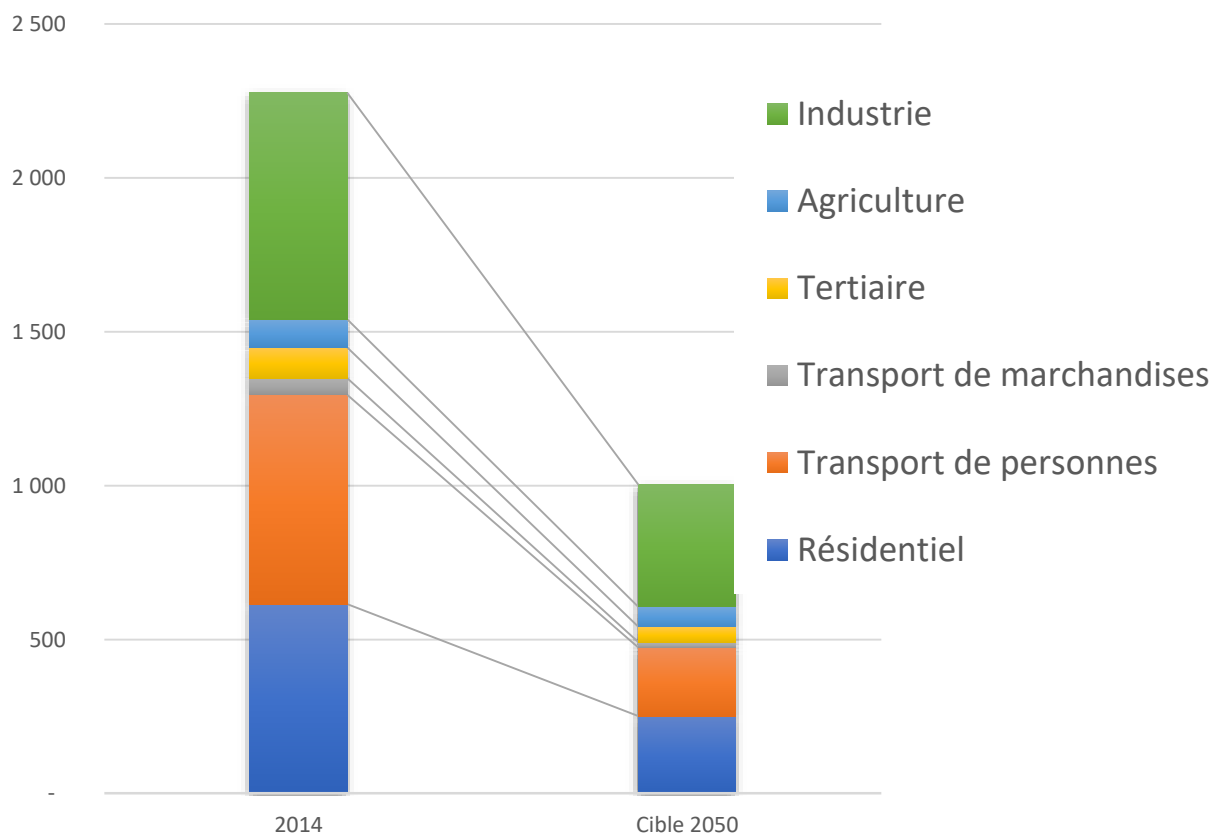


LES HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES AUX SCÉNARIOS TEPOS & TEPOS-POP BASÉS SUR LES OBJECTIFS DU JEU DE CARTE

Jeu de carte => définition de 2 objectifs à 2050 :

- 1 270 GWh

RÉDUCTION DES
CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE PAR
SECTEUR EN 2050, EN
GWh

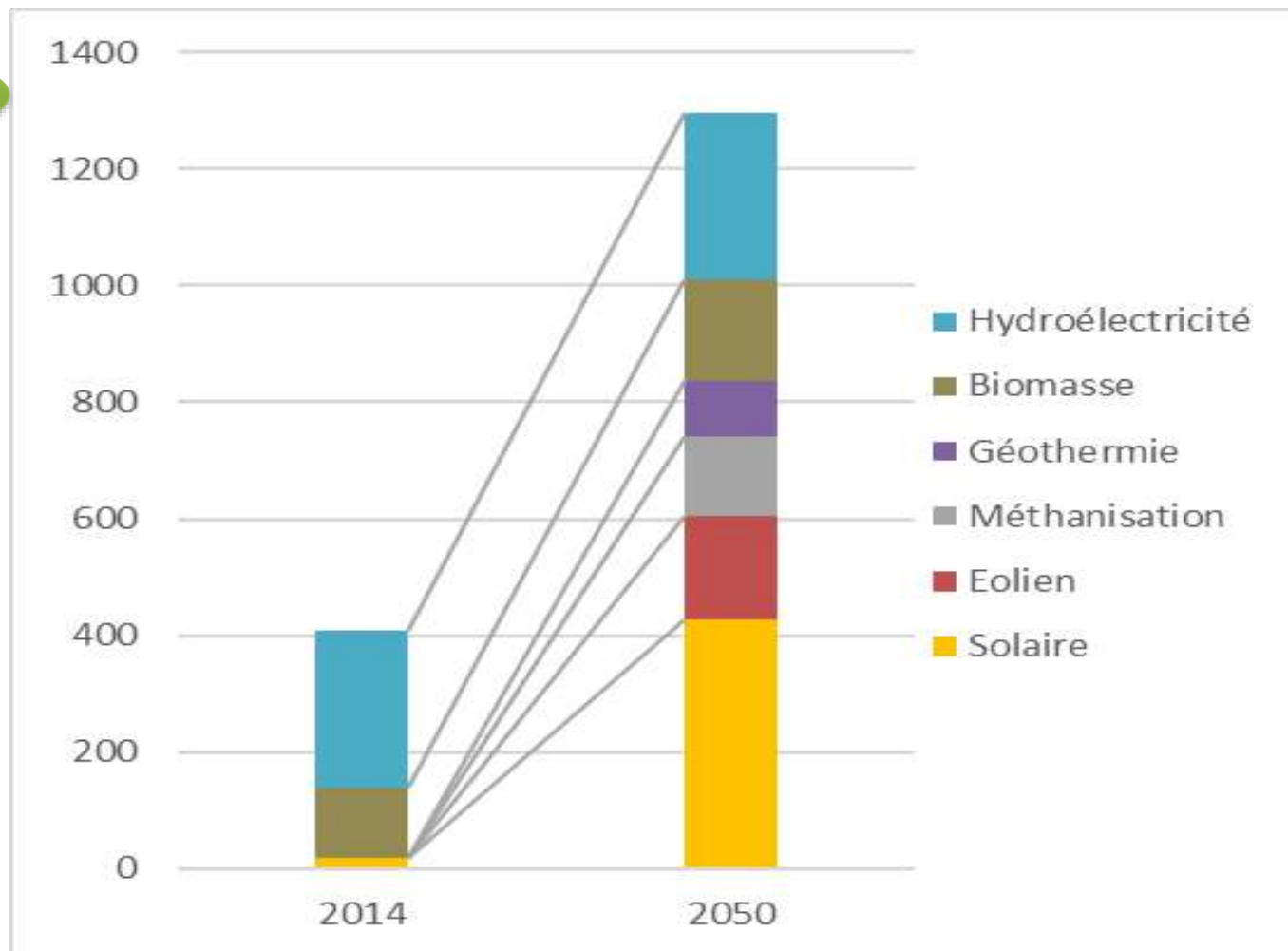


LES HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES AUX SCÉNARIOS TEPOS & TEPOS-POP BASÉS SUR LES OBJECTIFS DU JEU DE CARTE

Jeu de carte => définition de 2 objectifs à 2050 :

+890 GWh

DÉVELOPPEMENT DES
ENR
EN 2050, EN GWH



LES HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES AUX SCÉNARIOS TEPOS & TEPOS-POP

- **ÉNERGIE , SELON LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU JEU TEPOS**

- > **Résidentiel/Tertiaire :**

- part des maisons individuelles à 20%
- Stabilisation des surfaces de logement
- Augmentation du nombre total de logements de 17%
- Diminution de la consommation d'énergie des ménages de 50%
- Exigence de performance en construction neuve de 15kWh/m².an de besoin de chauffage
- 53% de rénovations performantes

- > **Transports/autres transports :**

- baisse du nombre de voyageurs.km par habitant de 20 %
- mobilité longue distance diminue de 12 % pour les trajets compris entre 200 et 800 km
- « autre mobilité » -> voyageurs.km/an diminuent de 23 %
- parts modales : voiture individuelle -> diminution de 87 à 62 %, transports en commun augmente de 10 à 26 %

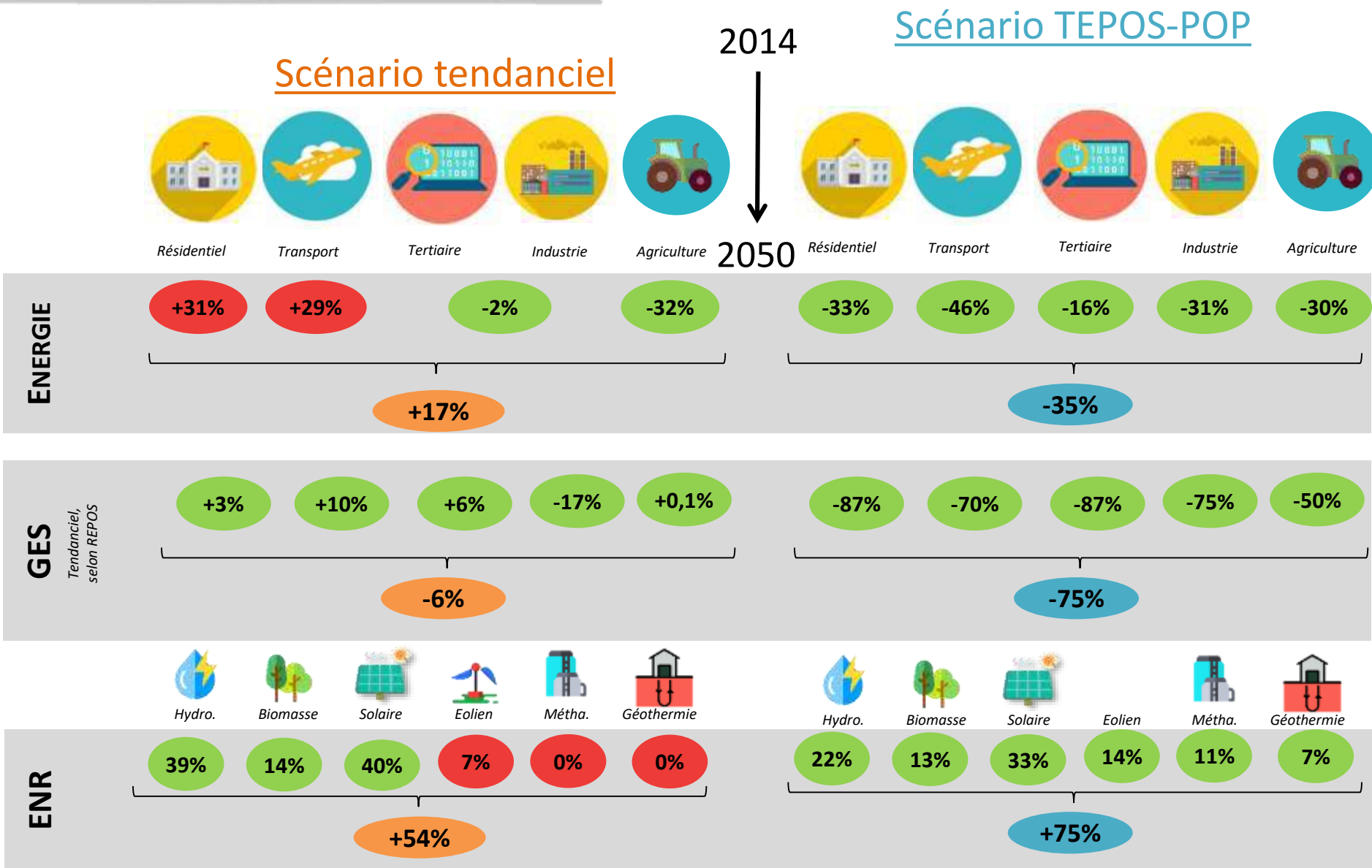


LES HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES AUX SCÉNARIOS TEPOS & TEPOS-POP

- **ÉNERGIE , SELON LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU JEU TEPOS**
 - > **Industrie** : cogénération représente 25 % de la consommation totale du secteur
 - > **Agriculture** :
 - régime alimentaire moins carné
 - productivité végétale avec moins d'intrants et plus de biodiversité
 - réduction d'un facteur 2 des consommations du secteur
- **GES** : Objectifs Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
 - > - **75 % des émissions de GES en 2050**

SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS

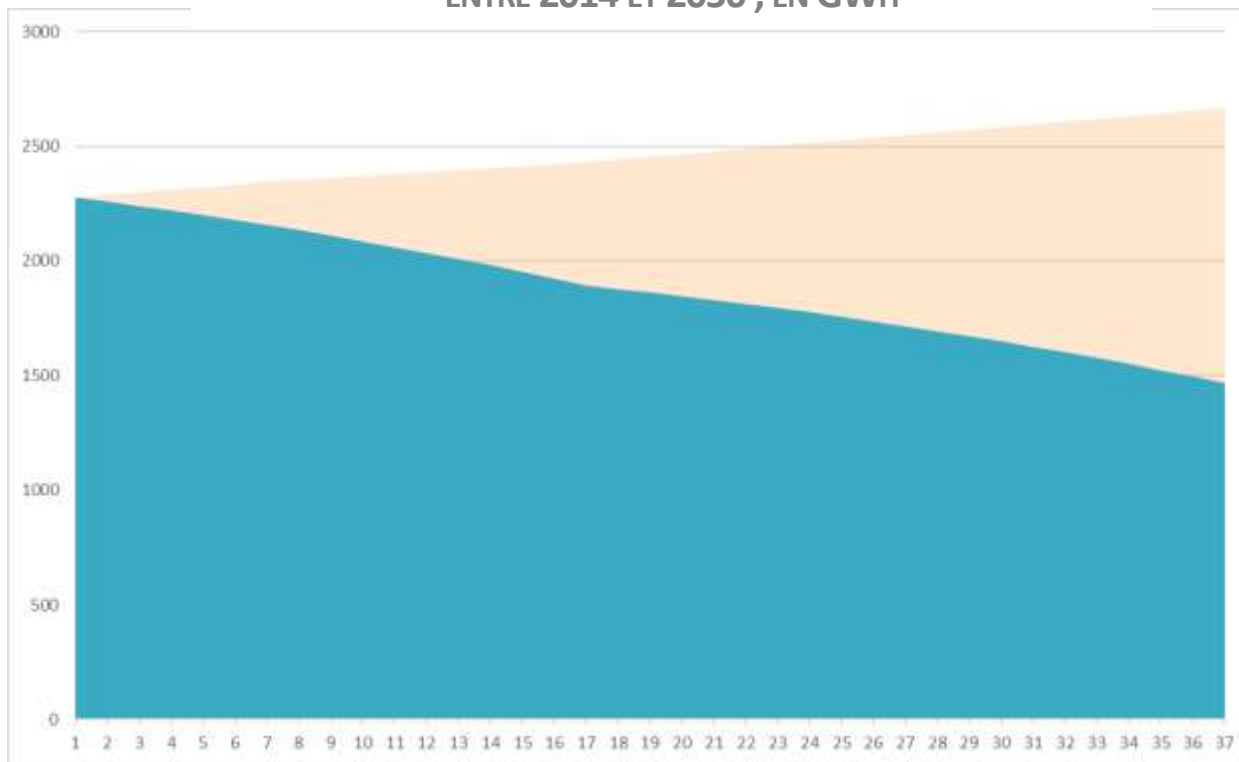
ÉVOLUTION PAR SECTEUR DE 2014 À 2050



ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

SCÉNARIOS TENDANCIEL ET TEPOS-POP

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SCÉNARIO
ENTRE 2014 ET 2050 , EN GWH

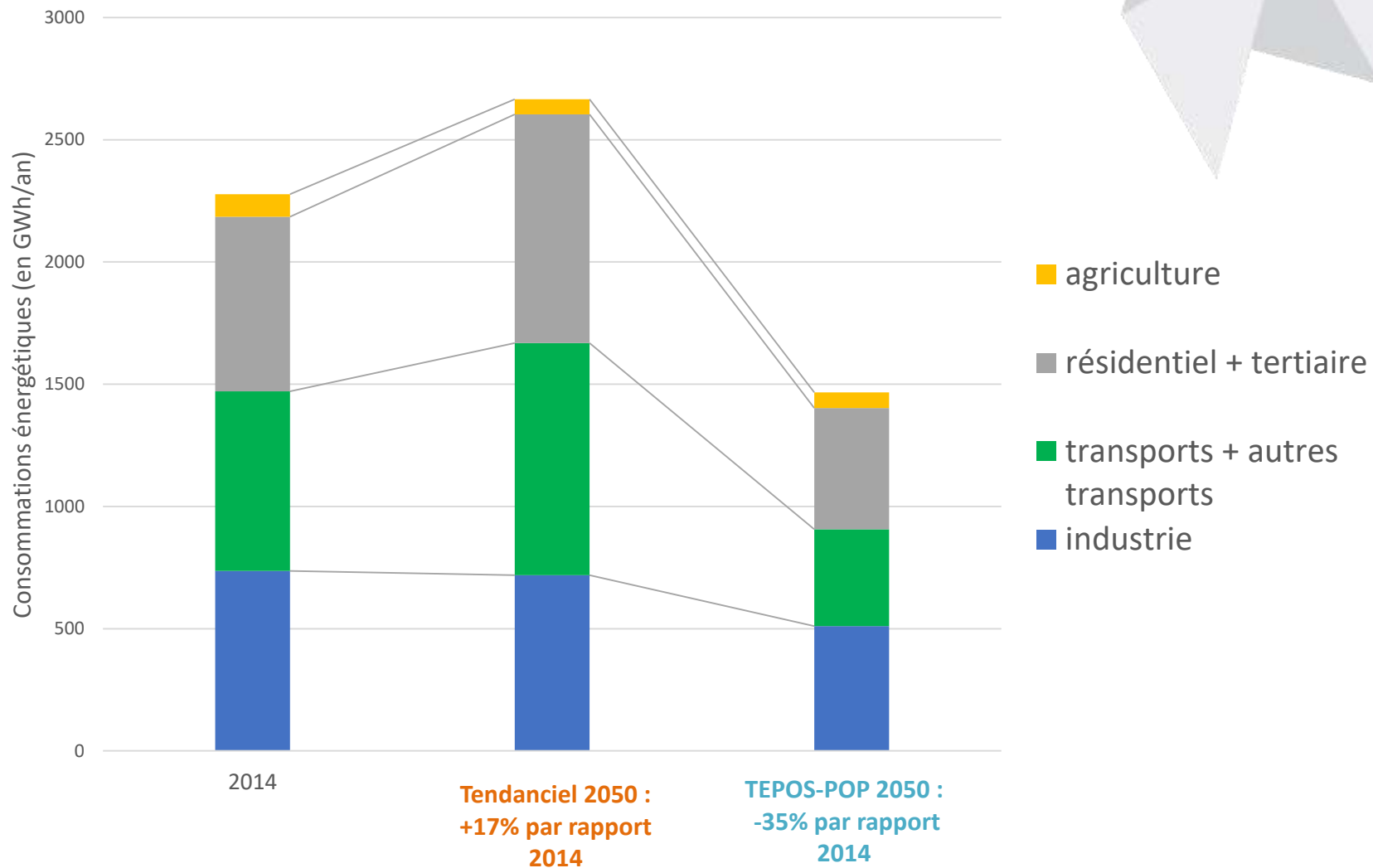


Tendanciel:
+17% par
rapport 2014

TEPOS-POP :
-35% par
rapport 2014

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

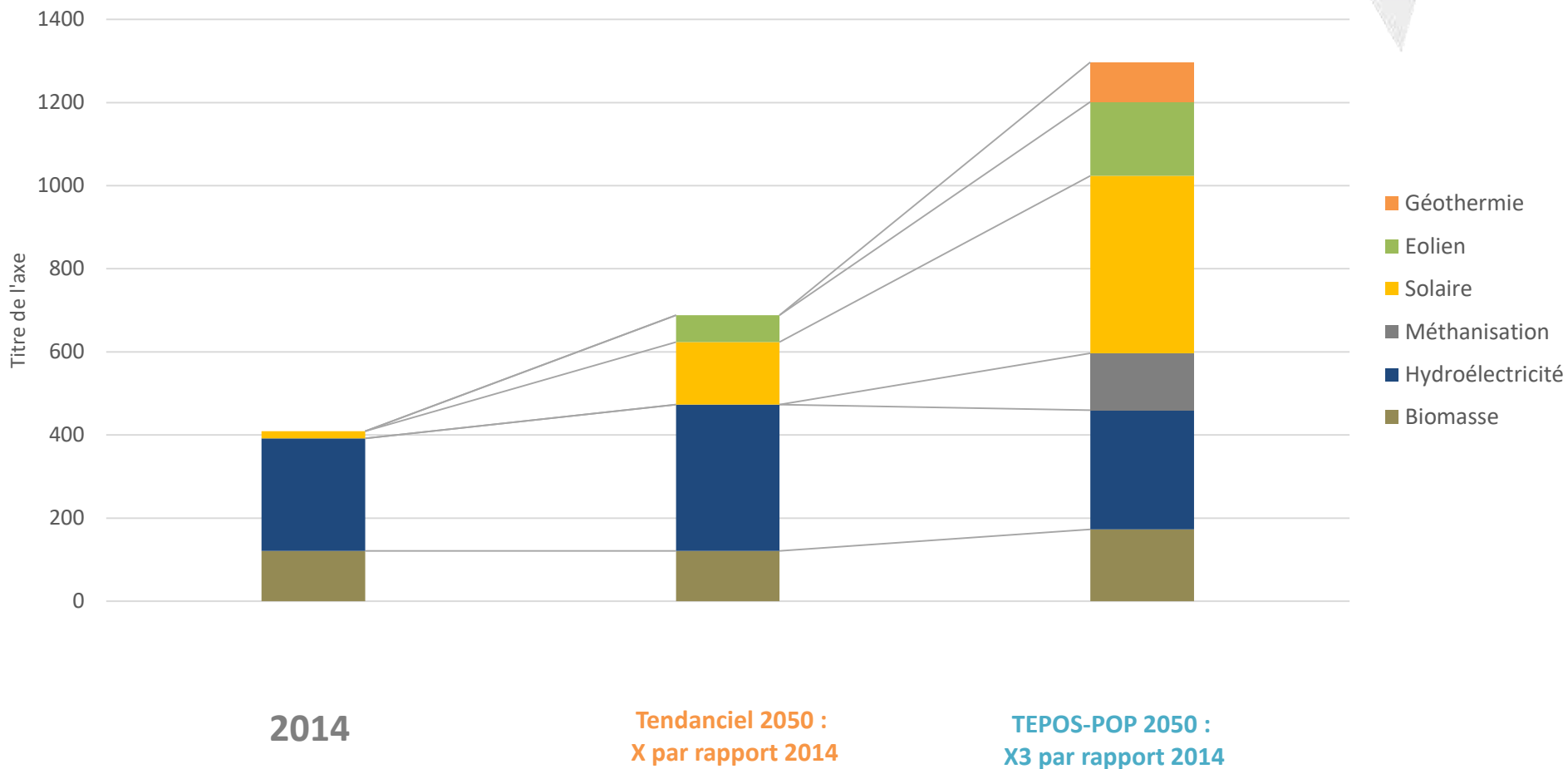
SCÉNARIOS TENDANCIEL ET TEPOS-POP



ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIE

SCÉNARIOS TENDANCIEL ET TEPOS-POP 2050

Comparaison des productions d'EnR par source d'énergie entre 2014 et 2050 par scénario

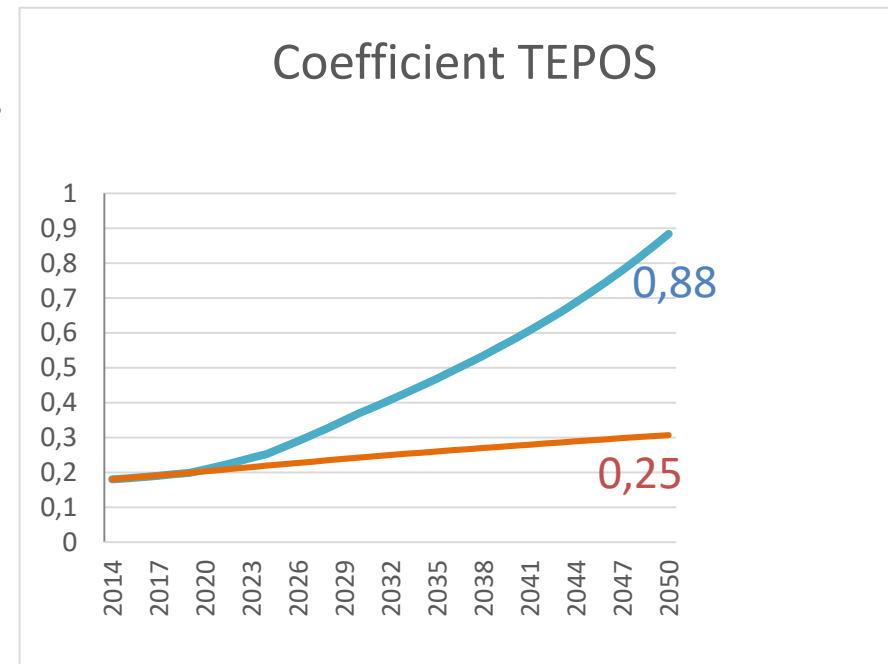


SYNTHÈSE D'ÉVOLUTION DU COEFFICIENT TEPOS

Définition du coeff. TEPOS : le coefficient TEPOS est la ratio entre la production d'EnR et la consommation énergétique locale. Il atteint la valeur de « 1 » lorsque les consommations énergétiques sont entièrement couvertes par les productions d'EnR.

Dans le cadre du scénario « TEPOS-POP », le PETR ne devient pas TEPOS en 2050 car la prise en compte de la population génère une hausse des consommations énergétiques que les efforts fournis en matière de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des EnR ne compensent pas.

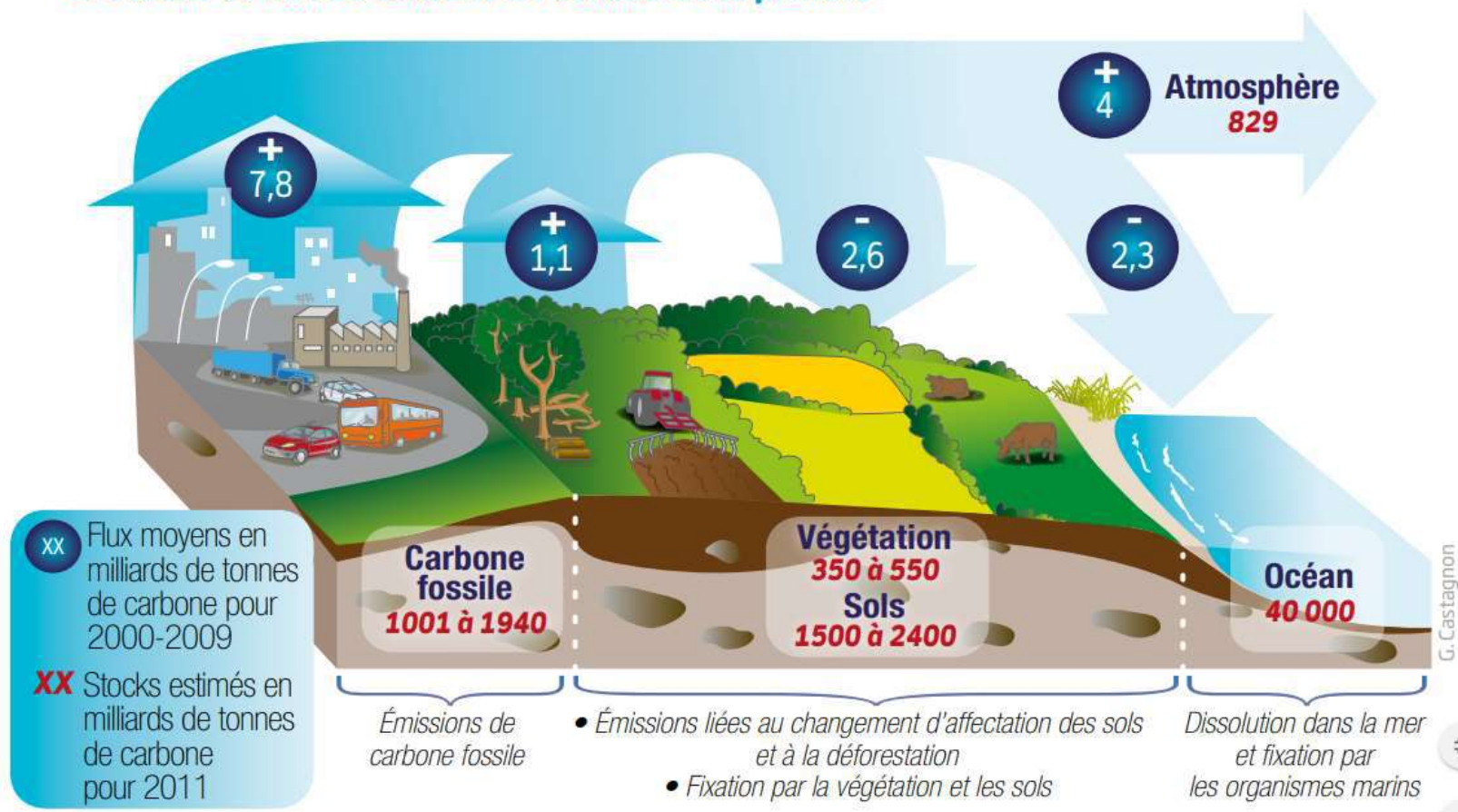
Avec le scénario « TEPOS-POP », **votre territoire serait TEPOS en 2053.**



2. Quels objectifs se fixer à 2050 ?... votre scénario sur la séquestration carbone

FOCUS SUR LES OBJECTIFS DE SÉQUESTRATION CARBONE À 2050 : GÉNÉRALITÉS

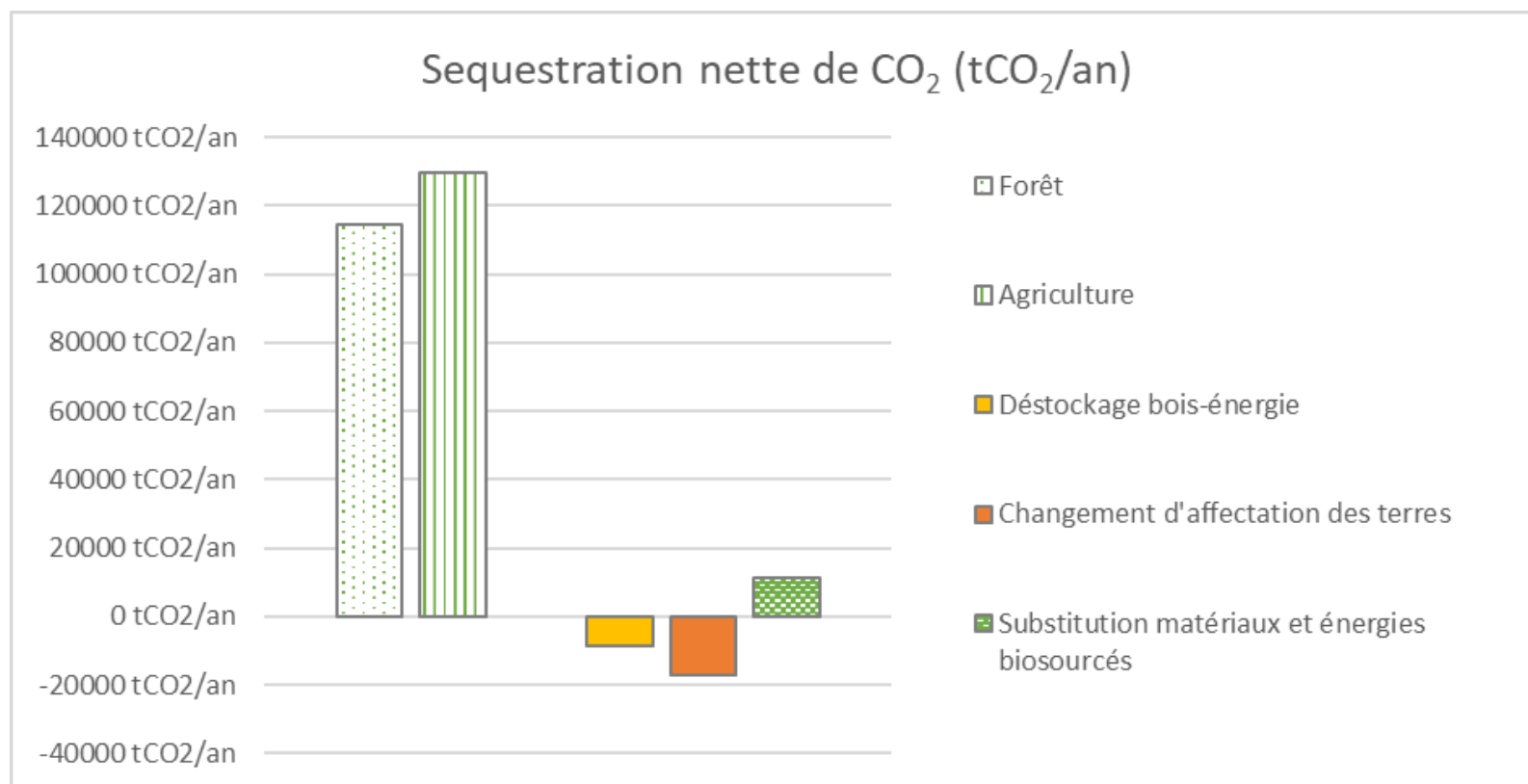
■ Stocks et flux de carbone à l'échelle de la planète



FOCUS SUR LES OBJECTIFS DE SÉQUESTRATION CARBONE À 2050 : VOTRE TERRITOIRE EN 2014



Année	Séquestration nette (en tCO ₂ /an)	Émissions de GES (en tCO ₂ e)	Part de la séquestration dans les émissions du territoire
2014	207 400	858 000	26%



FOCUS SUR LES OBJECTIFS DE SÉQUESTRATION CARBONE À 2050 : VOTRE TERRITOIRE EN 2050

- **En 2014** : Environ 25% des émissions de GES sont stockées (Forêt, agriculture..)
- **En 2050** : Réduction de 75 % des émissions de GES sur le territoire (SNBC)

Tendanciel 2050 (sans rien faire)

- 1,04 ha par an de forêt sont artificialisés
 - 63 ha par an de terres agricoles sont artificialisés
- => Environ 75 % des émissions de GES du Territoire seraient stockées

Ambitieux en 2050

- Maintien des zones agricoles et de forêt
- => Plus de 100 % des émissions de GES seraient stockées

Lien SCOT =>



3. Évaluation Environnementale stratégique : que faut-il retenir ?

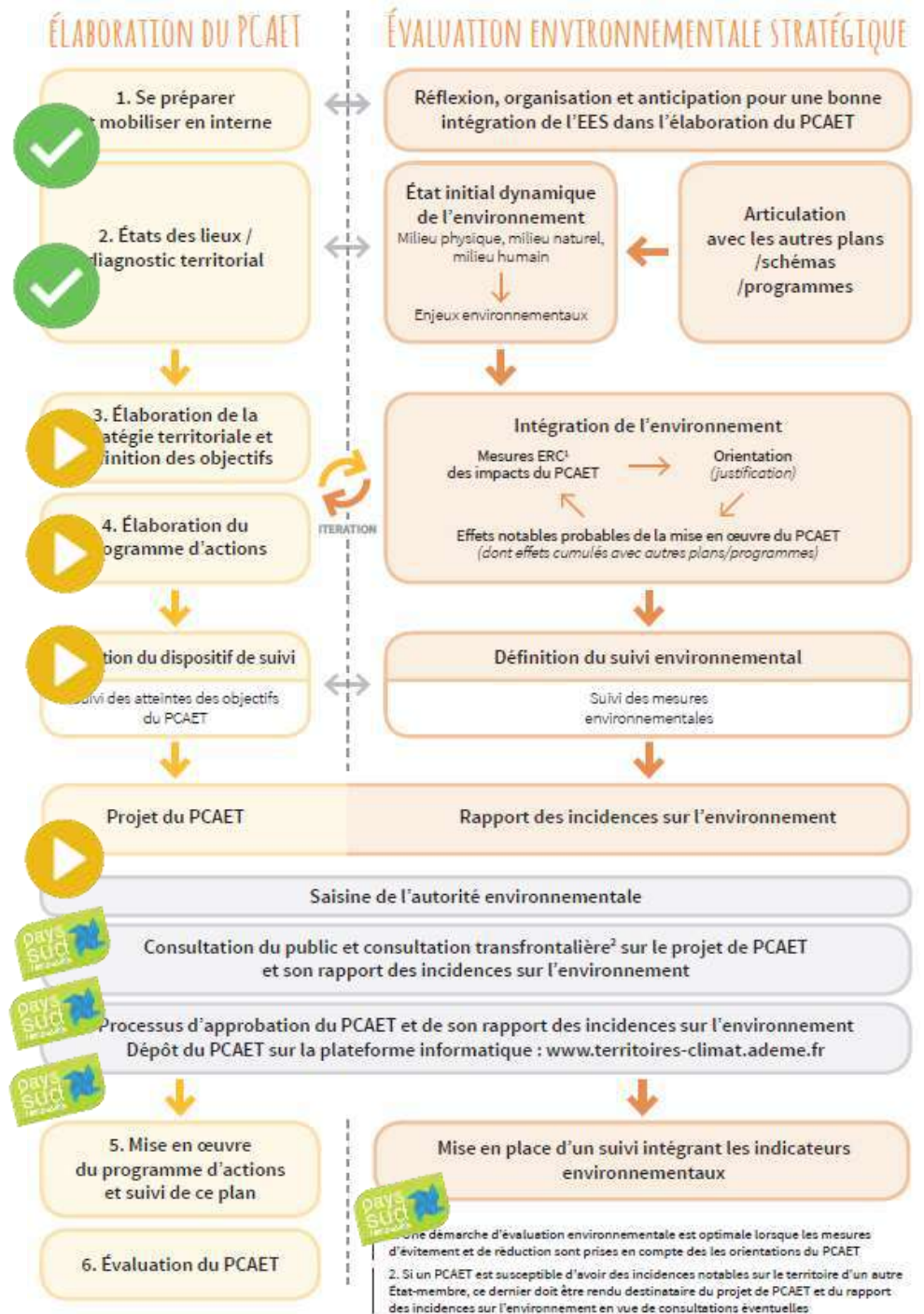


EES : RETOUR SUR LA MÉTHODOLOGIE

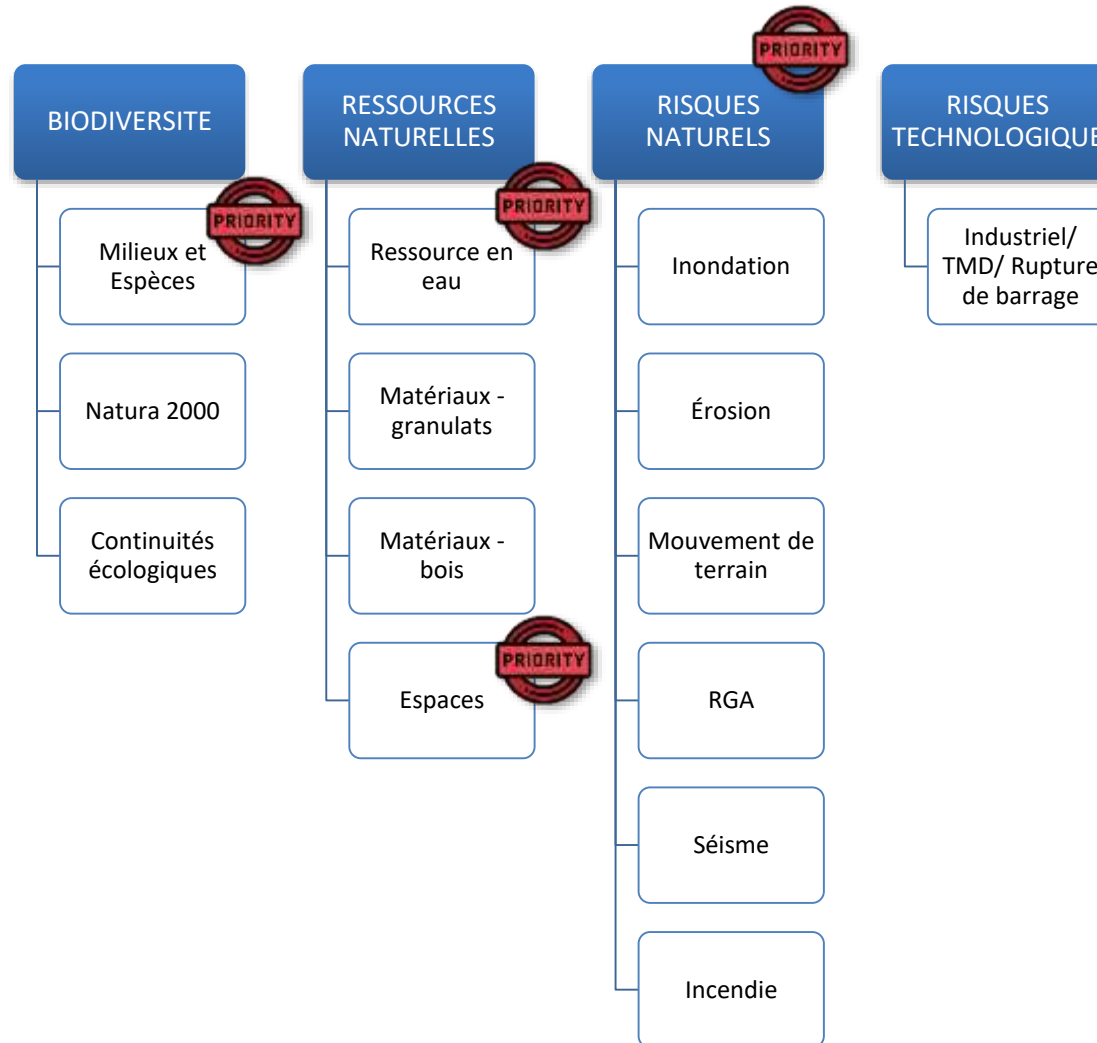
EES : c'est un document « à part » du document PCAET mais mené en lien avec les différentes phases du PCAET

Les attentes de la DREAL:
Voir Tableau distribuée en séance

Tableau de la DREAL



EES : LES CHAMPS ÉTUDIÉS ET PRIORITAIRES



EES : EIE : BIODIVERSITÉ - MILIEUX ET ESPÈCES

Etat initial	Facteurs d'influence	Evolution constatées ou attendues
<ul style="list-style-type: none">•Des sites concentrés sur les corridors alluviaux mais qui concernent les trois EPCI ;•Un territoire portant une responsabilité vis-à-vis des sites Natura 2000 environnants (maintien milieux ouverts et bocagers).	<ul style="list-style-type: none">•Pression d'urbanisation aux abords des corridors alluviaux ;•Intensification des pratiques agricoles.	<ul style="list-style-type: none">•Dérangement de l'avifaune sur certains secteurs à forte pression d'urbanisation ;•Perte de la fonctionnalité des milieux notamment bocagers.

Enjeux au regard de la mise en œuvre du PCAET

- Reconquête de la fonctionnalité des continuités longitudinales des cours d'eau ;
- Préservation de la tranquillité des milieux le long des corridors alluviaux ;
- Maintien des milieux ouverts et du paysage bocager dont dépendent les espèces à enjeu des sites Natura 2000 environnant (chauves souris).

EES : EIE : RESSOURCE - RESSOURCE EN EAU

Etat initial	Facteurs d'influence	Evolution constatées ou attendues
<ul style="list-style-type: none">•la quasi-totalité des nappes d'eau souterraine affleurante en mauvais état ;•75% des masses d'eau superficielle n'ont pas atteint le bon état ;•Un territoire en zone de répartition des eaux ;•Un déséquilibre quantitatif global à l'été en dehors de la Communauté de communes du Bassin auterivain.•Des prélèvements d'eau majoritairement dans les eaux de surface ;•Un usage principal pour l'irrigation.	<ul style="list-style-type: none">•Augmentation des périodes de sécheresse ;•Baisse des précipitations en lien avec le changement climatique ;•Intensification des pratiques agricoles (augmentation des intrants).	<ul style="list-style-type: none">•Une baisse de la disponibilité de la ressource avec la recrudescence des périodes de sécheresse ;•Diminution de la ressource, notamment en période d'été.

Enjeux au regard de la mise en œuvre du PCAET

- Reconquête de la qualité des masses d'eau superficielle sur l'ensemble du territoire ;
- Reconquête de la qualité des masses d'eau souterraine affleurante sur l'ensemble du territoire ;
- Reconquête du bon état quantitatif de la ressource ;
- Maintenance de la ressource en eau, notamment en période d'été vis-à-vis du développement des énergies renouvelables (hydroélectricité) ;
- Préservation de la ressource en eau au regard des besoins en eau qui augmentent.

EES : EIE : RESSOURCE - ESPACE

Etat initial	Facteurs d'influence	Evolution constatées ou attendues
<ul style="list-style-type: none">•Un territoire marqué par une agriculture céréalière très présente ;•Un phénomène de mitage par l'urbanisation ;•Une activité d'extraction de granulats très présente en particulier le long des axes Garonne et Ariège ;•Une couverture boisée présente sur un peu plus de 20% du territoire.	<ul style="list-style-type: none">•Phénomène de mitage;•Développement de l'activité d'extraction de granulats.	<ul style="list-style-type: none">•Une consommation de l'espace par l'extraction de granulats ;•Une augmentation de la taille des parcelles agricoles ;•Un mitage du territoire par l'urbanisation.
Enjeux au regard de la mise en œuvre du PCAET		
<ul style="list-style-type: none">• Une maîtrise du développement urbain, notamment en secteur de plaine ;• Une maîtrise du développement de l'activité d'extraction de matériaux vis-à-vis de la consommation d'espace ;• Un maintien du couvert boisé et des prairies.		

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

EIE : RISQUES NATURELS

Etat initial	Facteurs d'influence	Evolution constatées ou attendues
<ul style="list-style-type: none">• Un risque inondation plus prégnant sur l'axe Ariège ;• Un risque érosion très variable sur le territoire avec un secteur Nord plus exposé ;• Un risque retrait – gonflement d'argiles plus présent sur les secteurs de terrasses et de coteaux ;• Un risque incendie très localisé.	<ul style="list-style-type: none">• Inondation :<ul style="list-style-type: none">> Artificialisation des sols> Changement climatique,• Erosion : Disparition des éléments fixes du paysage au Nord (haies, bosquets, fossés enherbés...),• Retrait Gonflement des Argiles :<ul style="list-style-type: none">> Changement climatique> Disparition des éléments fixes du paysage au Nord (haies, bosquets, fossés enherbés...),• Incendie : des épisodes de sécheresse plus fréquents.	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation des évènements extrêmes de type inondation,• Augmentation de la fréquence et de l'importance des épisodes de sécheresse,• Augmentation du nombre d'incendies.

Enjeux au regard de la mise en œuvre du PCAET

- La préservation des biens et des personnes vis-à-vis d'un risque inondation croissant ;
- La préservation des éléments fixes du paysage pour limiter le risque érosion ;
- La préservation des biens au regard du risque incendie, face à des épisodes de sécheresse récurrents ;
- Une gestion des milieux en cours de fermeture pour limiter le risque incendie.

4. Votre stratégie PCAET



VOTRE DÉMARCHE PCAET

LA STRATÉGIE DU PCAET : RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Ce que dit le décret :

CE QUE DIT LE DÉCRET (Article 1er - II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;*
- 2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;*
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;*
- 4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;*
- 5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;*
- 6. Productions bio sourcées à usages autres qu'alimentaires ;*
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;*
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;*
- 9. Adaptation au changement climatique.»*



VOTRE DÉMARCHE PCAET

LA STRATÉGIE DU PCAET : 1ER ETAT

ENCORE EVOLUTIVE

**FAIRE DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE UN ATOUT POUR UN
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DURABLE**

UN TERRITOIRE ENGAGÉ
*Être exemplaire et favoriser la
coopération entre les collectivités*
**GÉNÉRALISER LA SOBRIÉTÉ ET LE CONFORT
THERMIQUE DU BÂTI**

**VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE
POSITIVE**
*Assurer une production
d'énergie renouvelable
suffisante pour parvenir à
l'objectif TEPOS tout en
préservant le patrimoine du
territoire*



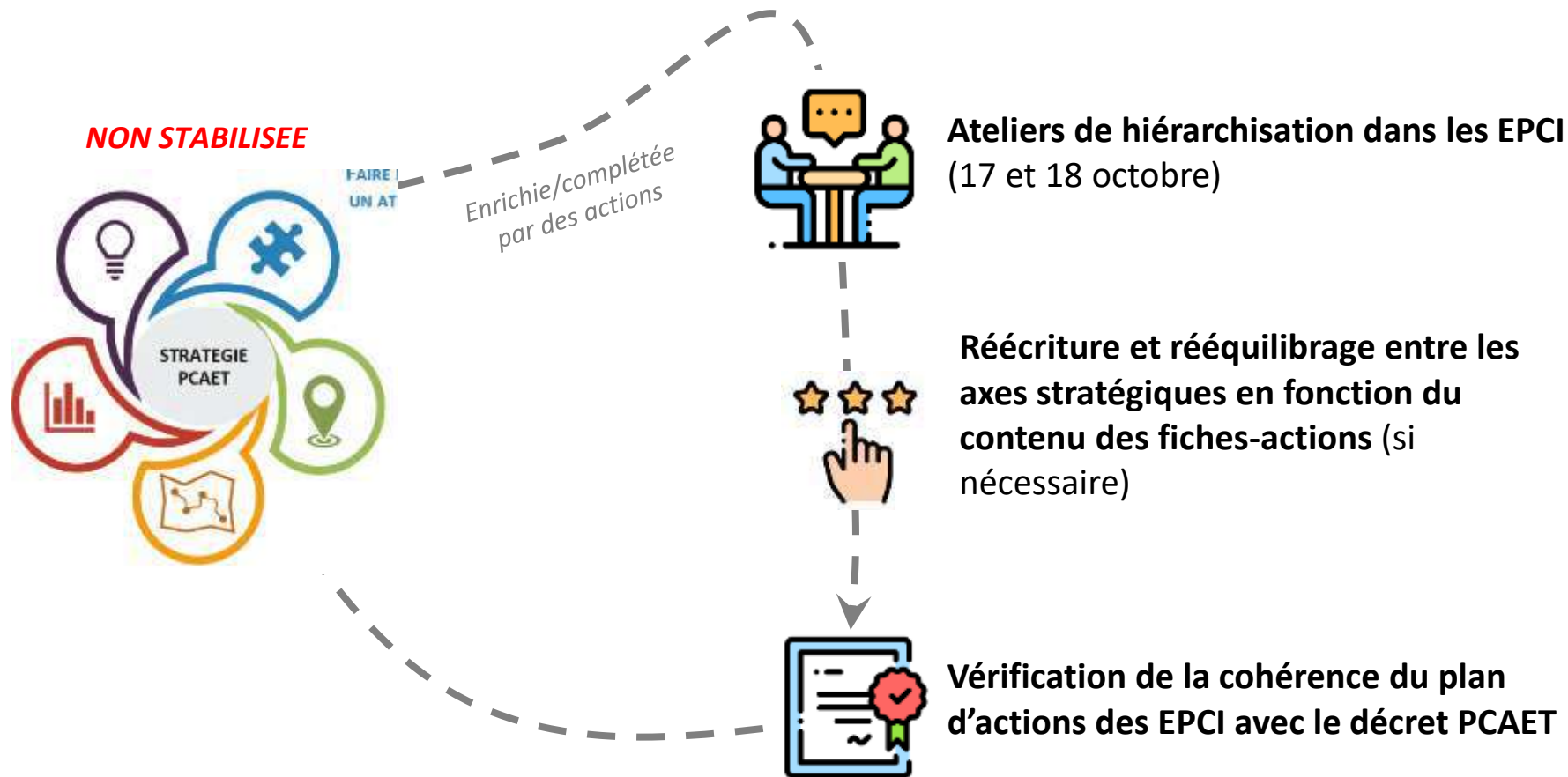
**VERS UN TERRITOIRE ADAPTÉ
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**
*S'adapter aux conséquences
du changement climatique
et aux vulnérabilités propres
du territoire*

**FAVORISER LES MOBILITÉS RESPONSABLES ET
SOLIDAIRES**
*Inciter et accroître la mobilité douce dans les
déplacements quotidiens*

*L'aménagement et les déchets sont traités de
façon transversale dans les différents axes*

VOTRE DÉMARCHE PCAET

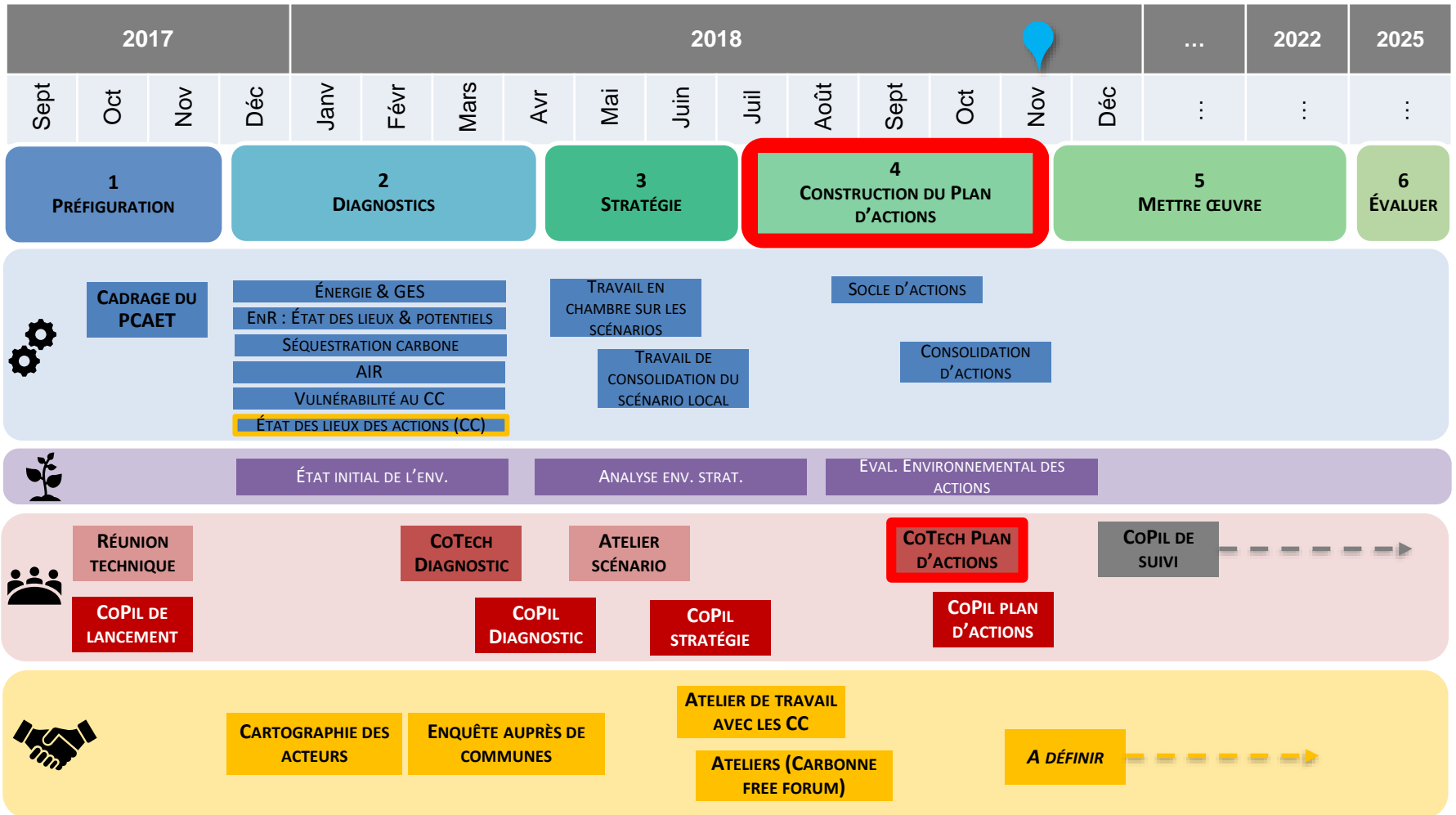
LA STRATÉGIE DU PCAET , QUI ENCORE ÉVOLUTIVE



5. Suite du calendrier et des travaux



RAPPEL DU CALENDRIER



PROCHAINES DATES

- **17 et 18 octobre** : Réunion de hiérarchisation du plan d'actions dans les 3 EPCI
- **15 novembre** : CoPil de validation du Plan d'actions



Des
questions?
Des
précisions ?



Merci !

Contact :

Fanny faucon

f.faucon@payssudtoulousain.fr

05 61 97 73 15

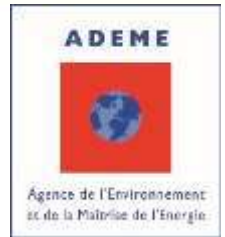
pays
sud
TOULOUSAIN



COMITÉ DE PILOTAGE N°4
LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018



PROJET COFINANÇÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL, L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Nadia ESTANG

INTRODUCTION



ORDRE DU JOUR

- 1. LE BILAN & AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE PCAET**
- 2. LA STRUCTURATION DES PCAET**
- 3. LES PLANS D' ACTIONS**
- 4. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**
- 5. LE CADRE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI**
- 6. LE CALENDRIER DE FIN DU PCAET**

PARTICIPANTS

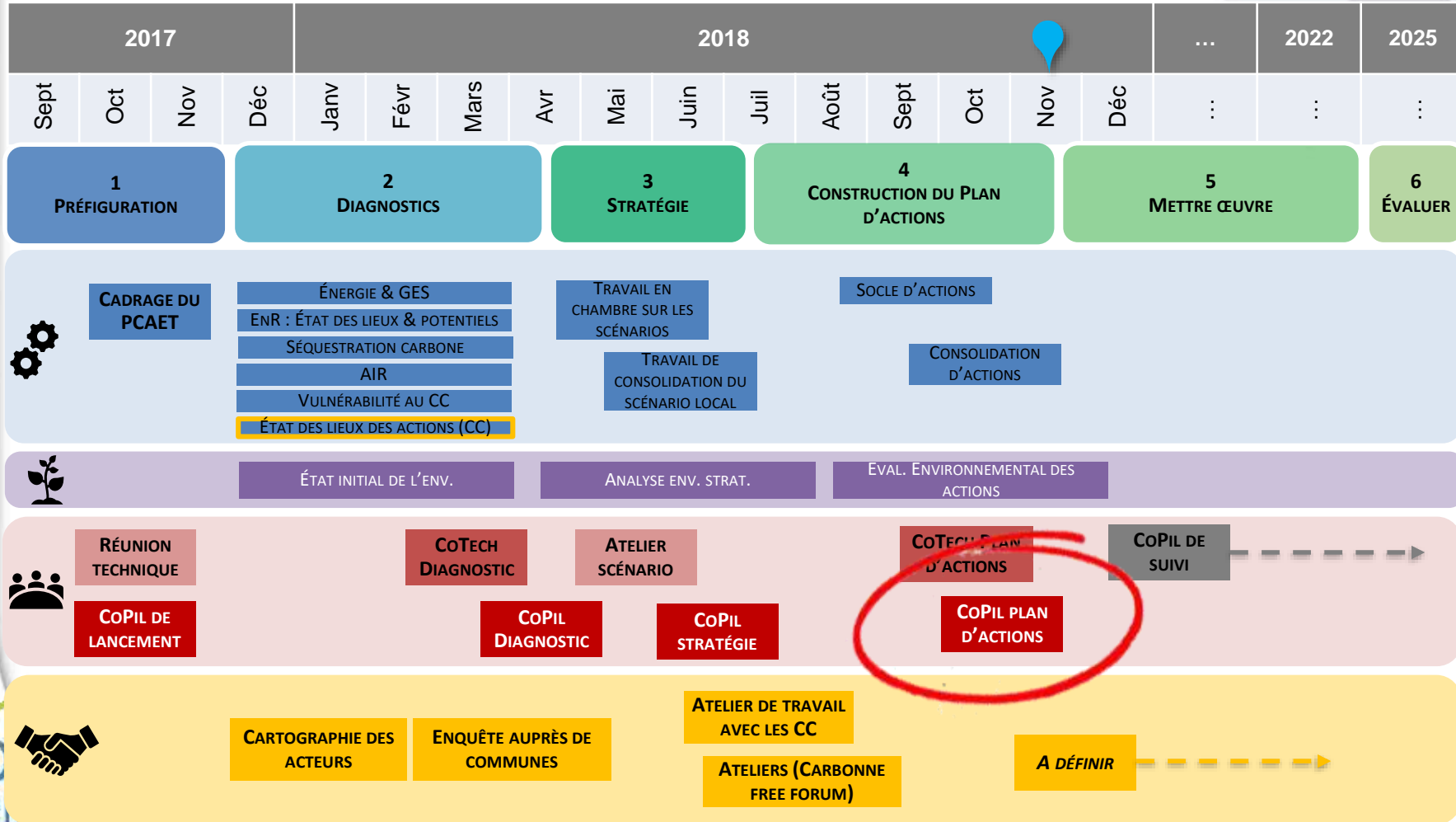
- 1. PRÉSENTS: MR PITOU, LAURENT MANN (DDT), FRÉDÉRIC FOURNIER (CD31), NADIA ESTANG, JEAN LOUIS REMY (CCBA), GÉRARD CAPBLANQUET, SANDRINE SARRAZIN, THIERRY DE CHASTEIGNER, MARION MARECHAL (CCCG), MAX CAZARRÉ, FRANÇOISE DEDIEU CASTIES, YOANN PICARONIE (CCV), JACQUES DOUMERC (CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT), FANNY FAUCON (PST)**
2. EXCUSÉS: MARION BAGNÉRIS (CCBA), PAUL MARIE BLANC (CCCG), BENOÎT MARTY (PST), EMMANUEL DAVID (ADEME), RENÉE FARAUT (DREAL), BENEDICTE RIEY (CONSEIL RÉGIONAL), FANNY POTAGNICK (CMA), AGNÈS FRAYSSINET (CCI), JEAN DOUMENG (CHAMBRE AGRICULTURE), EMMANUELLE VALY (AREC), GRDF, ENEDIS, RTE, ATMO RO, SIVOM, SDEHG, AGENCE DE L'EAU

1. BILAN & AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE PCAET



LE BILAN DE VOTRE DÉMARCHE : LE CALENDRIER

DÉLIBÉRATION DU PROJET DE PCAET DANS CHACUN DES EPCI !



LE BILAN DE VOTRE DÉMARCHE : QUELQUES CHIFFRES



15 réunions de travail
(travail, CoPil &
CoTech)



Plus de 400 pages de
documents produits



15 Ateliers
(EPCI, acteurs...)



177 actions des EPCI sur
l'ensemble des PCAET

MERCI

DEPUIS LE DERNIER COPIL DE SEPTEMBRE



Ateliers de hiérarchisation dans les EPCI
(17 et 18 octobre)



Réécriture et rééquilibrage entre les axes stratégiques en fonction du contenu des fiches-actions



Vérification de la cohérence du plan d'actions des EPCI avec le décret PCAET



Stabilisation de votre stratégie PCAET



Organisation du suivi et de l'évaluation

FAIRE
UN AT

RETOURS RAPIDES SUR LES ATELIERS DE PRIORISATION 17 & 18 OCTOBRE ET 5 NOVEMBRE 2018

Méthodologie de priorisation : choix de critères spécifiques aux collectivités parmi :

- Visibilité de l'action
- Rapidité de l'action
- Co-bénéfices
- Action structurante : contribution aux objectifs
- Actions auto-portées
- Moyens humains
- Moyens financiers
- Mobilisatrice



- Structurante
- Opérationnelle
- Mobilisatrice en interne



- Co-bénéfices
- Action structurante
- Moyens humains /financiers



- Priorité aux actions en lien avec le Projet de Territoire



- Visible
- Structurante
- Mobilisatrice



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

	Première version	Nouvelle version
O1	Un territoire engagé	Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone , porté par son SCOT
O2	Généraliser la sobriété et le confort thermique et énergétique du bâti	La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités
O3	Faire de la transition énergétique un atout pour un développement économique durable.	La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable
O4	Favoriser les mobilités responsables et solidaires	Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air
O5	Vers un territoire à énergie positive	Un territoire à énergie positive
O6	Vers un territoire adapté au changement climatique	Un territoire adapté au changement climatique

Ajustement par rapport :

- au contenu des actions
- aux terminologies utilisées
- à l'éclaircissement du contenu de chacun des axes
- À l'équilibre du nombre des actions par axe

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Un territoire adapté au changement climatique



Un territoire à énergie positive



Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air



L'aménagement et les déchets sont traités de façon transversale dans les différents axes. Pas de priorisation des orientations car tout est aussi important.



Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone, porté par son SCOT



La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités



La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable

4. VOTRE DÉMARCHE PCAET

LA STRATÉGIE DU PCAET : RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

CE QUE DIT LE DÉCRET (Article 1er - II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;*
- 2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;*
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;*
- 4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;*
- 5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;*
- 6. Productions bio sourcées à usages autres qu'alimentaires ;*
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;*
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;*
- 9. Adaptation au changement climatique.»*

LES ORIENTATIONS ET LES AXES STRATÉGIQUES

Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone , porté par son SCOT	<p>Piloter et suivre le plan climat</p> <p>Faire connaître le plan climat et animer un réseau local d'acteurs engagés</p> <p>Parvenir à une cohérence et coopération inter EPCI</p>
La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités	<p>Favoriser la rénovation énergétique dans l'habitat et l'équipement</p> <p>Faire du patrimoine public une vitrine d'exemplarité</p> <p>Promouvoir la sobriété dans les usages quotidiens (résidentiel, tertiaire, secteurs recevant du public)</p>
La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable	<p>Développer les compétences et l'intelligence territoriale autour de la transition énergétique</p> <p>Développer l'économie circulaire</p> <p>Développer une agriculture durable</p> <p>Aménager durablement les zones d'activités</p>
Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air	<p>Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités alternatives</p> <p>Faciliter et amplifier les mobilités alternatives</p> <p>Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des problèmes de mobilité</p> <p>Aménager le territoire au service des mobilités alternatives et limitant les déplacements</p>
Un territoire à énergie positive	<p>Construire un schéma d'approvisionnement énergétique responsable et performant</p> <p>Contribuer au développement des filières d'énergies renouvelables en coopérant entre les acteurs pour créer de la valeur locale</p>
Un territoire adapté au changement climatique	<p>Maintenir la qualité de vie et limiter l'exposition aux risques des populations par un aménagement durable</p> <p>Tendre vers une consommation et alimentation durable et en limiter l'impact</p> <p>Préserver les ressources naturelles et la biodiversité</p>

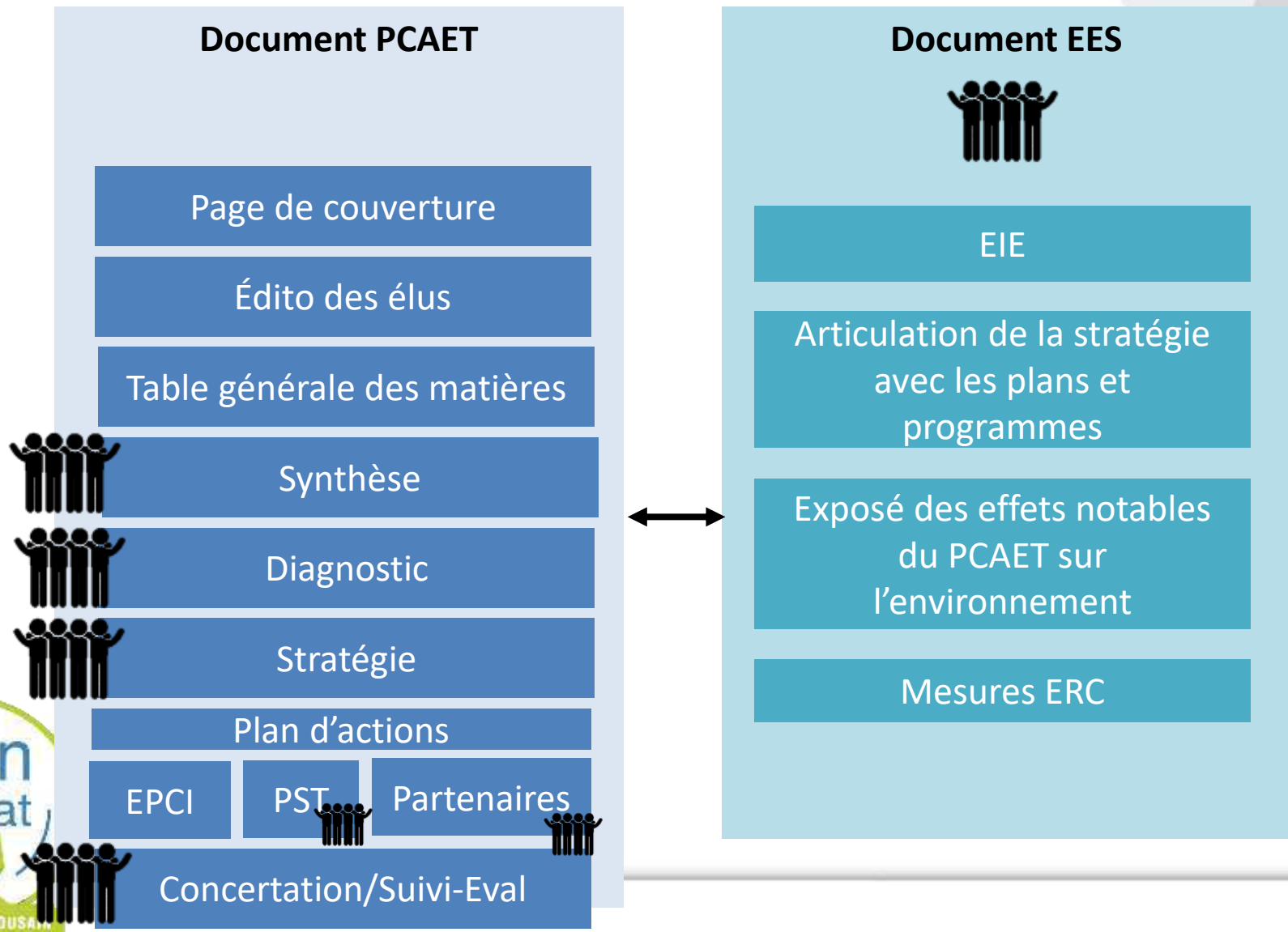
VALIDATION

- Le comité de pilotage valide la stratégie suite aux modifications apportées et telle qu'elle est rédigée.
- Il est décidé de ne pas prioriser les orientations et les axes. Le classement n'indique donc pas un ordre de priorité, car tout est aussi important et doit être mené de manière concomitante

2. LA STRUCTURATION DES PCAET

ORGANISATION DES DOCUMENTS DU PCAET

 = Document commun aux 4 structures



VALIDATION

- La structuration des PCAET telle que présentée est validée
- Il est décidé qu'il y ait 1 PCAET par communauté de communes
- Le PETR délibérera son PCAET volontaire. Son plan d'actions étant intégré dans les PCAET des Communautés de communes.

RAPPEL DES ATTENTES POUR FINALISER LES LIVRABLES

Besoin	PST	CCBA	CCV	CCCG
Page de couverture	OK			
Édito du président				
Date de délibération du projet de PCAET	28/01	8/01	20/12	22/01
Délibération délégation compétence PCAET	Ok	Ok	OK	Ok

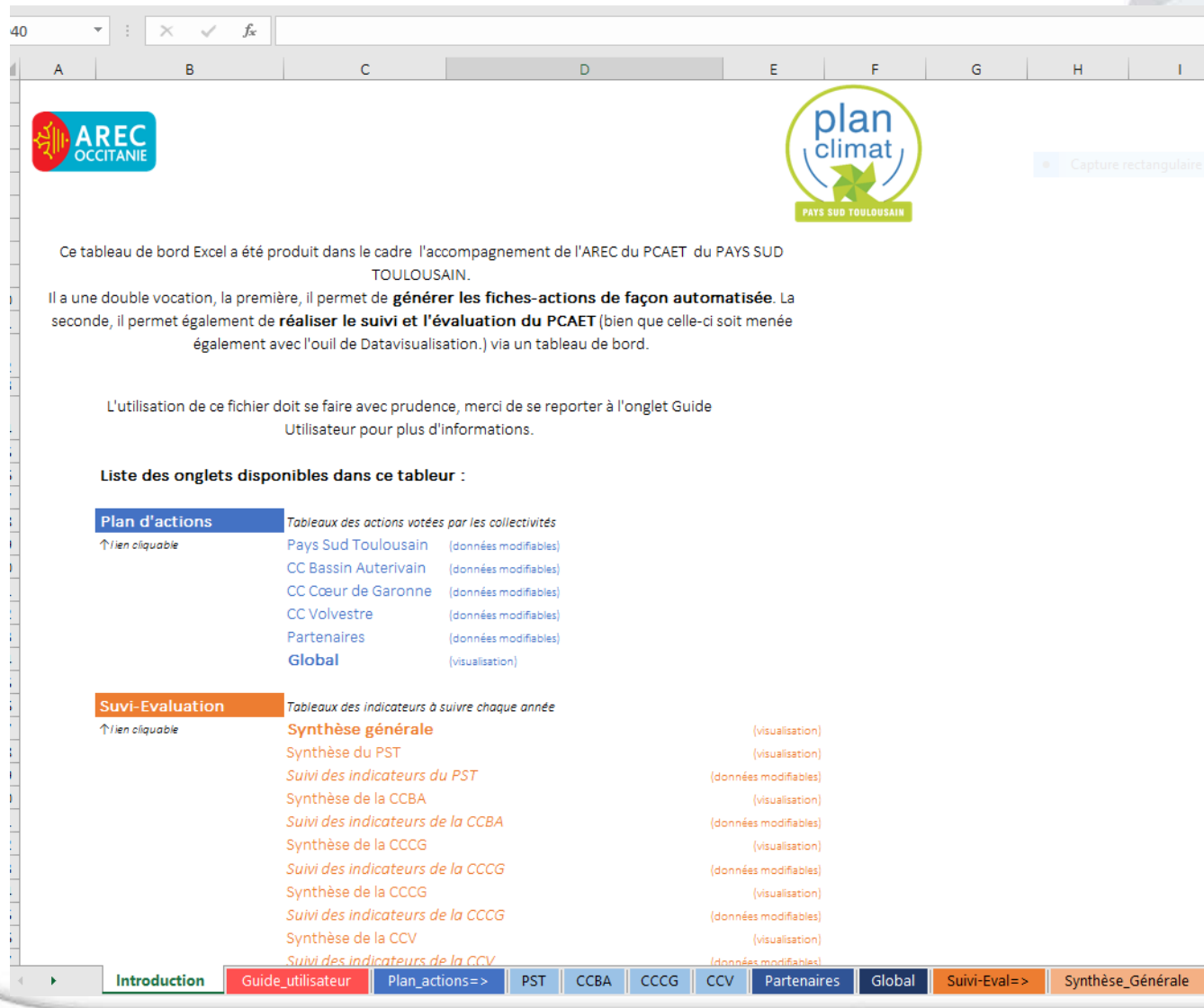
3. LES PLANS D'ACTION



CONSTRUCTION DES PLANS D' ACTIONS

- Sur la base des tableaux transmis par les 4 collectivités
- Consolidation dans un tableau de bord (sur format Excel) permettant :
 - De générer automatiquement les fiches-actions (sur la base du tableau)
 - De suivre les indicateurs de réalisations du PCAET

TABLEUR DES PCAET



40

AREC OCCITANIE

plan climat PAYS SUD TOULOUSAIN

Capture rectangulaire

Ce tableau de bord Excel a été produit dans le cadre l'accompagnement de l'AREC du PCAET du PAYS SUD TOULOUSAIN.

Il a une double vocation, la première, il permet de **générer les fiches-actions de façon automatisée**. La seconde, il permet également de **réaliser le suivi et l'évaluation du PCAET** (bien que celle-ci soit menée également avec l'outil de Datavisualisation.) via un tableau de bord.

L'utilisation de ce fichier doit se faire avec prudence, merci de se reporter à l'onglet Guide Utilisateur pour plus d'informations.

Liste des onglets disponibles dans ce tableur :

Plan d'actions	Tableaux des actions votées par les collectivités	
↑ lien cliquable	Pays Sud Toulousain	(données modifiables)
	CC Bassin Auterivain	(données modifiables)
	CC Cœur de Garonne	(données modifiables)
	CC Volvestre	(données modifiables)
	Partenaires	(données modifiables)
	Global	(visualisation)

Suivi-Evaluation	Tableaux des indicateurs à suivre chaque année	
↑ lien cliquable	Synthèse générale	(visualisation)
	Synthèse du PST	(visualisation)
	Suivi des indicateurs du PST	(données modifiables)
	Synthèse de la CCBA	(visualisation)
	Suivi des indicateurs de la CCBA	(données modifiables)
	Synthèse de la CCCG	(visualisation)
	Suivi des indicateurs de la CCCG	(données modifiables)
	Synthèse de la CCCG	(visualisation)
	Suivi des indicateurs de la CCCG	(données modifiables)
	Synthèse de la CCV	(visualisation)
	Suivi des indicateurs de la CCV	(données modifiables)

Introduction Guide_utilisateur Plan_actions=> PST CCBA CCCG CCV Partenaires Global Suivi-Eval=> Synthèse_Générale



UNE TRAME DE FICHE-ACTION SPÉCIFIQUE À CHAQUE COLLECTIVITÉ

PCAET PETR Sud Toulousain - Fiche-action
 Numéro de l'action : PST-05A18.31

Orientation : Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone.
 Axe : Piloter et suivre le plan climat

Titre de l'action : Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU

Co-bénéfices attendus : 0

Objectifs et Description de l'action : Accompagner l'appropriation du SCOT dans les documents d'urbanisme (PLU, règlement de lotissement, ZAC)
 Diffuser des critères dans les cahiers des charges de révision des PLU

Pilotes : Référent : Service urbanisme ; Partenaires : 0

Cibles : Elus des Communes (PLU) ; Coût : 0

Calendrier de l'action & avancement : 2019-2020 : 0 ; 2021-2022 : 0 ; 2023-2024 : 0 ; Avancement : moyen terme

Indicateurs : 0

Biodiversité : Impact : 0 ; Mesures ERC : OUI

Fiche-action_PETR 10/12/2018

PCAET CC Saïm Auzanhem - Fiche-action
 Numéro de l'action : CCBA-06A19.53

Orientation : Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone.
 Axe : Piloter et suivre le plan climat

Titre de l'action : Développer le co-compostage de déchets verts et de boues de stations d'épuration

Co-bénéfices attendus : Augmenter le taux de matières organiques dans les sols et gérer des déchets localement

Objectifs et Description de l'action : Développer le co-compostage de déchets verts et de boues de stations d'épuration

Pilotes : Référent : Direction des déchets via NEMETHO + Assemblée d'agriculteurs ; Partenaires : Réseau 33 communes PETR (coordination)

Cibles : agriculteurs associations agricoles particulières ; Coût : 0€

Calendrier de l'action & avancement : 2019-2020 : 0 ; 2021-2022 : En cours ; 2023-2024 : 0 ; Avancement : 25%

Indicateurs : Tonnage de co-compostage réalisé par an

Biodiversité : Impact : 0 ; Mesures ERC : 0

Fiche-action_CCBA 10/12/2018

Les FA sont générées automatiquement sur la base des tableaux transmis par vos soins



BILAN DES PLAN D' ACTIONS SUR 6 ANS

Collectivités– 177 actions

ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES - 60
ACTIONS

Le nombre d'actions n'est pas révélateur de l'efficacité.
Certaines actions ont été regroupées.
Le plan est évolutif. Les actions portées par les acteurs
socio-économiques seront incrémentées au fur et à
mesure de leur réception.

BILANS DES ACTIONS : UNE RÉFLEXION ET DES TRAVAUX À MUTUALISER AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Exemple des actions identiques portées par les collectivités :

Titre de l'action	Occurrence dans les plans d'actions
Mobiliser les financements internes et externes pour mener les actions du PCAET	4
Développer les transports collectifs locaux	4
Mettre en œuvre la Responsabilité Élargie des producteurs (REP)	3
Communiquer sur les actions exemplaires	3
Développer le co-compostage de déchets verts et de boues de stations d'épuration	3
Favoriser la collecte de produits à réutiliser (seconde vie), développer des ressourceries	3
Développer des ressources internes pour mettre en œuvre le PCAET au quotidien	3
Favoriser l'usage collectif de la voiture individuelle	3
ou Favoriser les usages vertueux de l'automobile (PMR)	3
Déployer une communication engageante et positive auprès des entreprises	2
Favoriser le développement de la chaleur renouvelable	2
Faciliter les modes de déplacements doux	2
Construire et étendre une démarche qualité sur l'ensemble des zones d'activités du PETER	2
Déployer un programme évènementiel sur le plan climat	2
Créer des instances de gouvernance du PCAET communes PETER/EPCI	2
Améliorer la gestion de l'énergie des bâtiments publics	2
Créer un pôle de compétences sur la transition énergétique (Cluster)	2
Favoriser l'acceptation des ENR	2
Défi des collectivités à énergies positives	2
Mutualiser les pratiques et les équipements de gestion des déchets sur le territoire du PST	2
Définir un objectif de niveau de qualification des zones d'activité économique	2
Valoriser les déchets verts en combustible chaudières bois	2

BILAN DES ACTIONS DES PARTENAIRES A CE JOUR

24 acteurs socio-économiques ont versé des actions au PCAET

D'autres pourront s'intégrer au cours de la vie du PCAET

- Conseil départemental 31
- CMA31, CRMA
- CCI
- Longages Menuiserie
- Chambre d'agriculture 31
- CIVAM 31, FDCIVAM
- Erables31
- LAFARGE OLCIM
- ALEVA
- Association 3PA
- OPH31
- ADIL31
- FNE Midi Pyrénées
- ORDECA
- GRDF
- CAPEB31
- Réseau 31
- Relais d'Entreprises du Volvestre
- COFOR
- ENERCOOP
- SMIVAL
- JAAL
- Arbres et paysages d'Autan
- CEMEX

4. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- **La réglementation**

Directive Européenne n°2001/42/CE (article 1er)

« ... assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et programmes en vue de promouvoir un développement durable. »

- **Le rapport environnemental**

Directive n°2001/42/CE ☐ art. R.122-20 du Code de l'Env.

« L'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, schéma, programme et autre document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend successivement » :



MÉTHODOLOGIE

Evaluer les incidences environnementales du Plan Climat-Air-Energie Territorial du Pays Sud Toulousain

Analyser les incidences du PCAET au regard des enjeux environnementaux du territoire et des objectifs de protection de l'environnement et **proposer**, si nécessaire, des **mesures correctrices**

S'assurer de l'articulation et de la cohérence du PCAET avec les stratégies des différents plans et programmes

Justifier et retracer l'ensemble des choix opérés au cours de l'élaboration du PCAET afin d'**éclairer l'avis de l'autorité environnementale et du public**

Accompagner les rédacteurs et leurs partenaires pendant l'élaboration du PCAET par une **démarche itérative et interactive**

Rapport environnemental associé au PCAET du Pays Sud Toulousain
Prêt à être soumis à l'autorité environnementale et à la consultation du public

COMPOSITION DE L'EES

Chapitre 1 : description résumée du PCAET et **articulation avec les autres plans et programmes**,

Chapitre 2 : description de **l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution** probable si le PCAET n'est pas mis en œuvre,

Chapitre 3 : **Solutions de substitution et Justification des choix opérés**,

Chapitre 4 : l'exposé **des effets notables probables** de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement

Chapitre 5 : Mesures envisagées pour **éviter, réduire et, si possible, compenser** s'il y a lieu, les incidences négatives de la mise œuvre du PCAET sur l'environnement,

Chapitre 6 : la présentation du **dispositif de suivi**

Chapitre 7 : la présentation de **la méthodologie employée**

ANALYSE DES INCIDENCES

- Chaque action a été analysée au regard des enjeux environnementaux identifiés lors de l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Intitulé de fiche	Biodiversité			Ressources naturelles				Risques naturels et industriels					Santé humaine			Pollutions		Energie et changements climatiques			Paysages et patrimoine	
	Milieux et espèces	Natura 2000	Communautés écologiques	Ressource en eau	Matériaux - granulats	Matériaux - bois	Espaces	Inondations	Érosion	Retrait et gonflement des argiles	Incendies / feux de forêt	Risque industriel	Qualité de l'eau	Qualité de l'air	Bruit	Déchets	Qualité des sols et sous-sols	Consommation d'énergie	Approvisionnement en énergie	Émission de GES	Entiers paysagers	Patrimoine historique et culturel
ORIENTATION 2°: GÉNÉRALISER LA SOBRIÉTÉ ET LE CONFORT THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI																						
Axe 4°: Favoriser la rénovation énergétique dans l'habitat et l'équipement																						
A4°: Favoriser la rénovation énergétique dans l'habitat et l'équipement Massifier la rénovation de l'habitat et intégrer les enjeux air, climat, énergie dans le PLH	V	V	□	□	Global Perm	Global Perm	Local Perm	Local Perm	□	Local Perm	□	□	□	Local Perm	Local Perm	V temp	□	Global Perm	Global Perm	Global Perm	□	V Local Perm
	V: Attention à la prise en compte de certaines espèces inféodées aux bâtiments des centres bourgs (chiroptères, rapaces nocturnes)			Besoins en matériaux pour la rénovation énergétique des bâtiments Limitation de l'étalement urbain par la rénovation des centres bourgs				Plus grande résilience des bâtiments face à l'augmentation des risques naturels liés au changement climatique					Réduction des nuisances sonores grâce à la rénovation et l'isolation des bâtiments Amélioration de la qualité de l'air intérieur et diminution des émissions de polluants générés par les besoins de chauffage			V temp: Attention à la bonne prise en compte (réutilisation) des déchets issus des travaux (économie circulaire)		Diminution de la consommation énergétique et des émissions de GES			V: Attention à la bonne intégration paysagère et patrimoniale des bâtiments rénovés	

Incidences	positives	négatives
directes		
indirectes		
Global/local	territoire /sites localisés	
Perm/temp	permanent/temporaire	
V	point de vigilance	



INCIDENCES

Orientations du plan d'action		Biodiversité	Ressources naturelles	Risques naturels et industriels	Santé humaine	Pollutions	Energie et changements climatiques	Paysage et patrimoine
O 1	Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone	V		V	V	V		V
O 2	La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités	V				V		V
O 3	La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable							
O 4	Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air	V	V	V	V	V		V
O 5	Un territoire à énergie positive	V	V	V	V	V		V
O 6	Un territoire adapté au changement climatique							

EXEMPLE: INCIDENCES → MESURES ERC

		Axe 17 : Contribuer au développement des filières ENR en coopérant entre acteurs pour créer la valeur locale	
		Ressources naturelles	Paysage et patrimoine
Incidences et points de vigilance		<p>L'aménagement des installations ENR : besoin de matériaux et besoin foncier (consommation d'espace).</p> <p>V: Attention à la préservation de la ressource bois</p>	<p>Attention à l'implantation des installations ENR, en particulier des éoliennes qui engendreront une incidence sur le paysage.</p>
Mesures ERC		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation d'anciennes décharges, gravières, friches industrielles, etc... pour l'implantation de certaines installations (PV par exemple) permettra de réduire l'impact sur la consommation d'espace. ➤ Développement des artisans à énergie positive (diagnostic de flux des artisans permettront aux artisans de mieux gérer l'utilisation de leur ressource en matériaux.) ➤ Encourager les entreprises dans des démarches d'économie circulaire, sociale et solidaire et notamment à la réutilisation des matériaux / à l'utilisation des matériaux issus du recyclage comme les matériaux biosourcés. ➤ Gérer durablement les forêts sera une priorité afin de préserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités dont la séquestration du carbone. Les Cofor (Communes forestières) mettront en place un plan d'action. ➤ Les déchets verts liés à l'entretien des haies seront valorisés en tant que bois-énergie 	<p>Tout projet éolien devra être analysé en impliquant les collectivités et en concertation avec les habitants, au regard de l'insertion architecturale, patrimoniale et paysagère.</p>

MESURES ERC

- Un bilan des incidences **globalement positif**
- Des points de vigilance et incidences négatives qui nécessitent la **mise en place de mesures ERC**
- Par exemple:
 - Réduire les nuisances et les déchets générées lors de la phase des travaux grâce **aux chantiers verts**.
 - Prendre en compte **des continuités écologiques** dans le cadre de la modernisation des installations hydroélectriques
 - Eviter l'imperméabilisation des sols lors des divers aménagements pour les mobilités, en privilégiant **des techniques alternatives** (parkings végétalisés, dalles alvéolées engazonnées, plantation d'arbres et des haies d'essences locales , ...).
 - Encourager les **démarches d'économie circulaire** et la réutilisation de matériaux
 - S'assurer de la **bonne intégration paysagère** des aménagements et installations ENR

5. LE CADRE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI



RETOURS SUR LES DÉFINITIONS



- Le **SUIVI** est une activité qui a pour objectif de **mesurer l'avancement de la mise en œuvre d'une démarche de PCAET**. C'est un outil de pilotage simple à destination des agents et des décideurs des collectivités qui fournit de précieuses indications sur le déroulement de l'action permettant d'apprécier son état d'avancement et de planifier des ajustements si nécessaire

- **L'ÉVALUATION** d'une démarche PCAET permet de mesurer **les effets produits par cette politique locale** de transition énergétique et écologique et de les apprécier. Il aura vocation à fournir des enseignements et susciter des recommandations à mi-parcours du PCAET ainsi qu'à la fin permettant ainsi aux collectivités d'effectuer les réajustements nécessaires.



APRÈS L'APPROBATION DU PCAET

Il s'agira de mettre en œuvre les actions et de suivre l'avancement du PCAET pendant 6 ans (durée du PCAET), cela impliquant de :

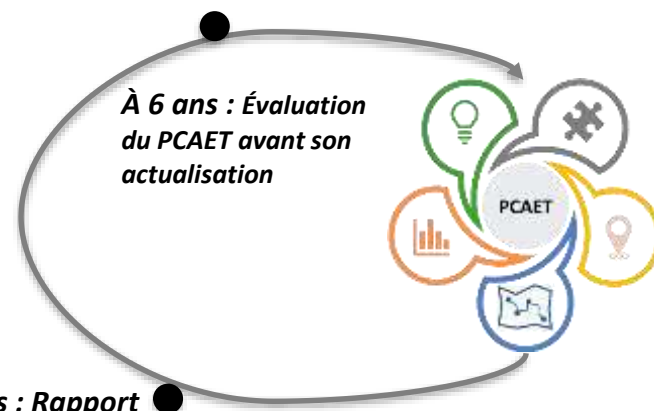
- ➔ garder le cap sur le niveau d'ambition fixé
- ➔ entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire
- ➔ partager les expériences et les résultats
- ➔ s'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions
- ➔ mettre en place un suivi d'avancement des actions

Plus concrètement cela implique de :

- ➔ Mettre en place un Comité de suivi du PCAET (à définir format, cibles..)
- ➔ S'appuyer sur un outil de suivi (fichier Excel qui sera porté par le SM du SCOT et les EPCI)

CE QUE DIT LE DÉCRET (Article 1 - IV) :

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »



À 6 ans : Évaluation du PCAET avant son actualisation

À 3 ans : Rapport intermédiaire Évaluation des indicateurs et ajustement des actions en conséquence

SCHÉMA DES OUTILS D'ÉVALUATION

DEMARCHES

DEMARCHE DE SUIVI-EVAL.

OUTILS DE SUIVI-EVALUATION

PCAET

Indicateurs stratégiques

Indicateurs sous -axes

Plan de Mobilité
Rurale

Indicateurs
stratégiques

Technique

Tableau de
bord
d'avancement
et de réalisation
des actions

Datavisual
isation

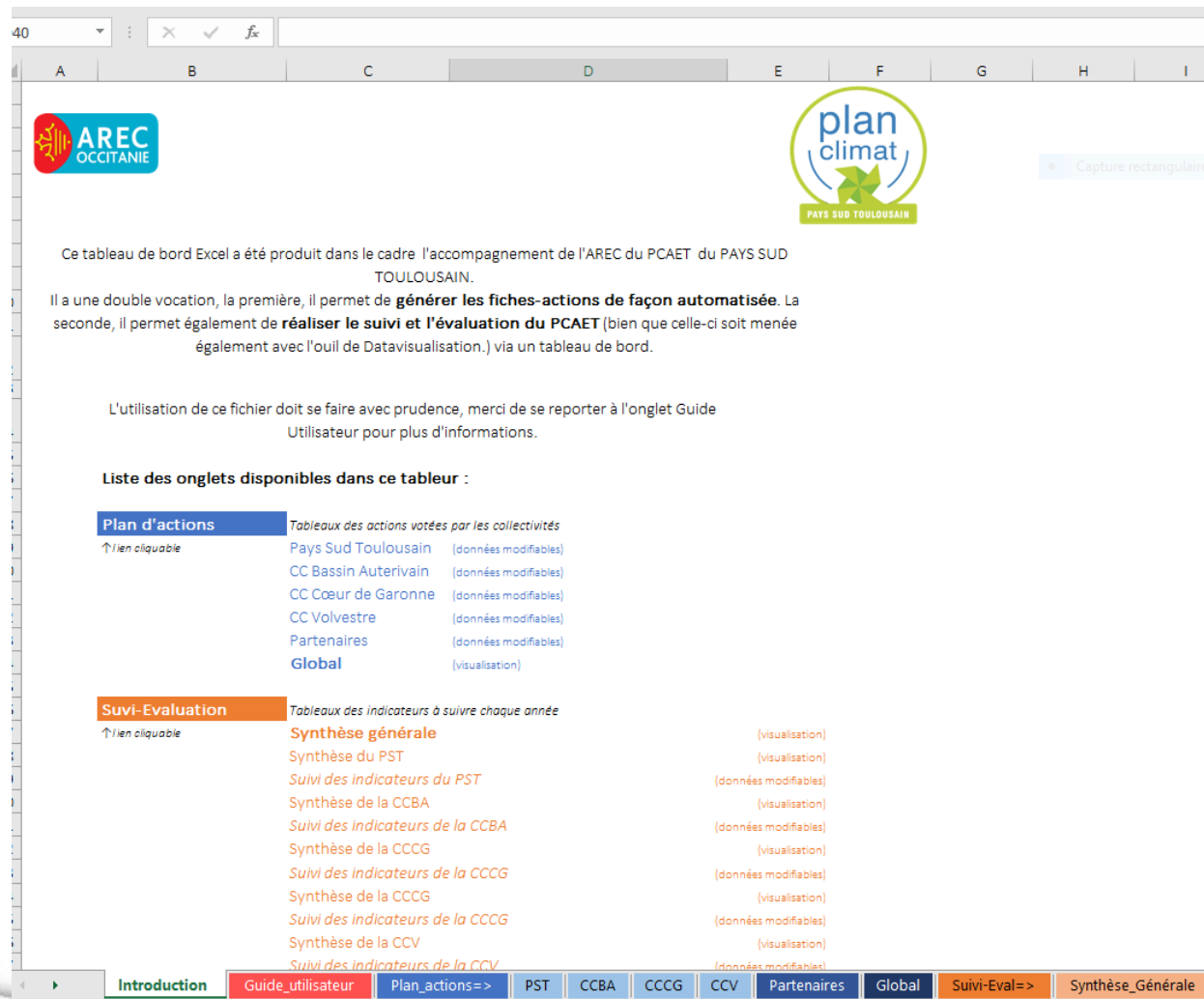
Approches
visuelles
interactives
(plateforme
en ligne)

Volet
déplacement

plan
Lien
urbanisme

SCOT

FOCUS SUR LE TABLEAU DE BORD DE SUIVI À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS



40

AREC OCCITANIE

plan climat
PAYS SUD TOULOUSAIN

Capture rectangulaire

Ce tableau de bord Excel a été produit dans le cadre l'accompagnement de l'AREC du PCAET du PAYS SUD TOULOUSAIN.

Il a une double vocation, la première, il permet de **générer les fiches-actions de façon automatisée**. La seconde, il permet également de **réaliser le suivi et l'évaluation du PCAET** (bien que celle-ci soit menée également avec l'outil de Datavisualisation.) via un tableau de bord.

L'utilisation de ce fichier doit se faire avec prudence, merci de se reporter à l'onglet Guide Utilisateur pour plus d'informations.

Liste des onglets disponibles dans ce tableau :

Plan d'actions	Tableaux des actions votées par les collectivités	
↑ lien cliquable	Pays Sud Toulousain	(données modifiables)
	CC Bassin Auterivain	(données modifiables)
	CC Cœur de Garonne	(données modifiables)
	CC Volvestre	(données modifiables)
	Partenaires	(données modifiables)
	Global	(visualisation)

Suivi-Evaluation	Tableaux des indicateurs à suivre chaque année	
↑ lien cliquable	Synthèse générale	(visualisation)
	Synthèse du PST	(visualisation)
	Suivi des indicateurs du PST	(données modifiables)
	Synthèse de la CCBA	(visualisation)
	Suivi des indicateurs de la CCBA	(données modifiables)
	Synthèse de la CCCG	(visualisation)
	Suivi des indicateurs de la CCCG	(données modifiables)
	Synthèse de la CCCG	(visualisation)
	Suivi des indicateurs de la CCCG	(données modifiables)
	Synthèse de la CCV	(visualisation)
	Suivi des indicateurs de la CCV	(données modifiables)

Introduction Guide_utilisateur Plan_actions=> PST CCBA CCCG CCV Partenaires Global Suivi-Eval=> Synthèse_Générale



LE CADRE ÉVALUATIF & INDICATEURS STRATÉGIQUES

Axe 1 : Un territoire mobilisateur et engagé sur la réduction de son empreinte carbone

Question évaluative : Le PCAET permet-il de réduire son empreinte carbone avec les acteurs du territoire ?

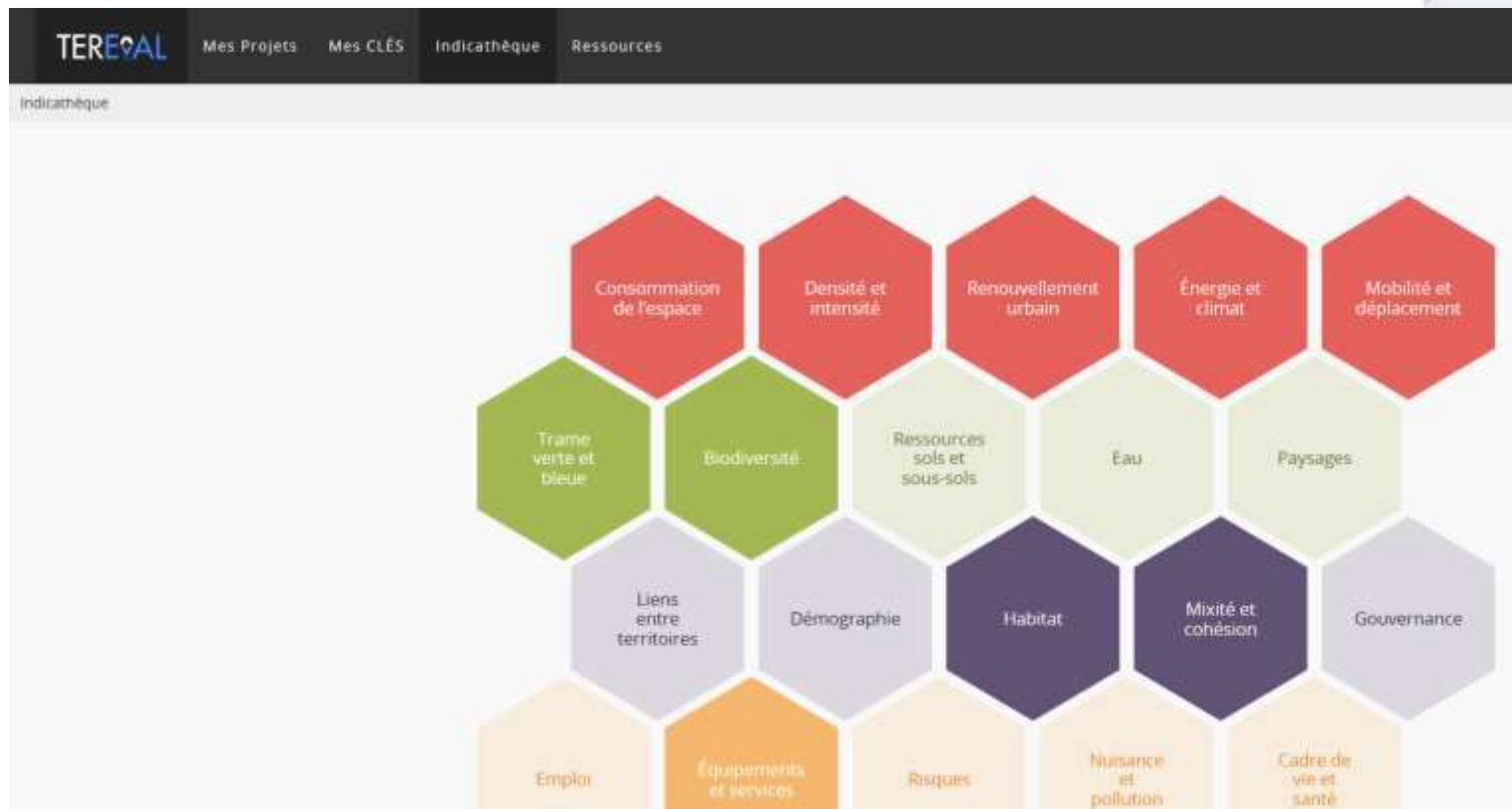
INDICATEURS	UNITE	SOURCE
Évolution des émissions de GES par hab.	TCO2e/hab	OREO/annuel
Évolution du nombre de signataire de la charte	Nb	PETR
Évolution du nombre de porteurs de projets	Nb	PETR

Axe 3 : Un territoire à énergie positive

Question évaluative : Le PCAET atteint-il les objectifs de production EnR fixés pour chacun des pas de temps (2021,2026,2030,2050) ?

INDICATEURS	UNITE	SOURCE
Part de l'atteinte des objectifs de production fixés par la PCAET	%	Cadre de dépôt
Évolution des consommations d'énergie par habitant	GWh/hab	OREO ou GRDF+Enedis+INSEE/annuel
Évolution des productions d'énergie par habitant	GWh/hab	OREO ou GRDF+Enedis+INSEE/annuel
Évolution du nombre de projets ENR	Nb	OREO (élec+gaz+bois)
Evolution du nombre de dossiers EnR instruits	Nb	Service Urbanisme du PETR

LE SUIVI DES INDICATEURS STRATÉGIQUES AVEC TEREVAL



LES OUTILS SOCLE D'UNE DYNAMIQUE LOCALE

Les outils à disposition (tableau de bord + TEREVAL) permettront d'animer les comités de suivi et d'évaluation.

1 Comité de suivi interne à chaque COMCOM

1 comité de suivi et d'évaluation à l'échelle du Pays :

Élus
référents

Techniciens
référents

Acteurs engagés



1 par an

Ordre du jour de la première réunion :

- Présentation des outils de suivi et d'évaluation et prise en main
- Formation sur le suivi-évaluation du PCAET

6. LE CALENDRIER À VENIR

PROCHAINES DATES

- Délibérations du projet de PCAET en Conseil
 - Décembre 2018:
 - CCV
 - Janvier 2019 :
 - CCBA
 - PST
 - CCCG
- Fin Janvier 2019 : Saisine de l'Autorité Environnementale (MRAE)
- Fin Avril 2019 : Avis de la MRAE sous 3 mois
- Suite à l'avis :
 - *Si besoin de modification : ajustement des PCAET et potentiel vote*
 - Consultation du public pendant 30 jours
 - *Si besoin de modification : ajustement des PCAET et potentiel vote*
 - Dépôt sur la plateforme de l'ADEME pour avis DREAL + Région (sous 2 mois)
 - *Si besoin de modification : ajustement des PCAET et **Vote obligatoire du projet définitif***
 - Dépôt n°2 sur la plateforme de l'ADEME pour avis DREAL

Prévoir des publications / délibérations intermédiaires pour être sûr que le PCAET soit connu avant la période de réserve préélectorale



➔ VOTRE CONTACT :



FANNY FAUCON

F.FAUCON@PAYSSUDTOULOUSAIN.FR

05 61 97 73 15

Bilan du PCET volontaire du Pays Sud Toulousain 2010 - 2015

vert : réalisé / Jaune : engagée, amélioration possible / Rouge : non engagée

AXE 1: Développer une animation territoriale énergie climat	Action 1 : Créer un Espace Info Energie, informer les habitants et communiquer	Créer et accueillir une mission Espace Info Energie au sein du Pays Sud		Création en 2011
		Promouvoir le service auprès de la population et le pérenniser.		Pérennité de l'EIE jusqu'à fin 2020: soit près de 10 ans de présence sur le territoire
		Renseigner les particuliers sur les économies d'énergie.		entre 800 et 1000 ménages renseignés par an
		Relayer des opérations de type écon-home ou familles à énergie positive.		4 années d'animation Famille à énergie positive
	Action 2 : Créer un poste de Conseiller en Energie Partagé	Mettre en place sur le patrimoine des communes un suivi des consommations énergétiques		Action mise en place partiellement via la métrologie sur environ 20 bâtiments
		Favoriser la rénovation énergétique et promouvoir les énergies renouvelables.		
	Action 3 : Pérenniser la mission d'animation du Plan Climat Energie Territorial	Prolonger la dynamique territoriale.		Service qui est passé de 1 à 6 personnes en 6 ans
		Réduire les consommations énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.		Les indicateurs ne confirment pas forcément cette tendance
		Accompagner les communes dans la mise en oeuvre de préconisations.		Service CEP depuis 2015
		Mettre en oeuvre les actions du Plan d'Actions.		La quasi-totalité des actions ont été mise en place hors adaptation au changement climatique traité très partiellement
Action 4 : Elargir le comité de pilotage et de suivi de la politique Energie Climat	Mesurer au moyen d'indicateurs les progrès réalisés.		A améliorer.	
	Déterminer les partenaires et représentants de la société civile susceptibles de participer au comité de pilotage de la mission Energie Climat du Syndicat Mixte.		Elargissement peu réaliser. Le comité de pilotage à eu tendance à se resserrer au fur et à mesure des années.	
	Elargir la dynamique Energie Climat au travers de relais supplémentaires sur le territoire.		Objectif non atteint	
Action 5 : Créer un comité de contrôle qualité des réalisations dans le secteur du bâtiment	Accompagner les collectivités dans leur projets de rénovation ou de construction de bâtiments. (Isolation, systèmes de chauffage...)		Oui actions CEP, leviers via des fonds TEPCV, Région...	
	Contrôler la bonne exécution et le contrôle des travaux.		Non réalisé faute de moyens	
Action 6 : Constituer une cellule prospective et planification	Exiger dans les cahiers des charges, des tests d'étanchéité à l'air et des contrôles par caméra infrarouge.		Non réalisé	
	Participer aux consultations (SRCAE, SRCE...)		Partiellement	
	Réaliser une veille économique et juridique.			
	Rédiger des prescriptions pour les cahiers des charges (aménageurs...)		Très ponctuellement	
	Généraliser l'analyse des projets en coûts global (Investissement +fonctionnement).		Réalisé sur les projets innovant répondant aux appels à projets bâtiments économes et de qualité environnementale. 8 projets accompagnés localement.	
Action 7 : Désigner des relais et des référents du Plan Climat dans les collectivités	Engager une réflexion sur la vulnérabilité climatique du territoire et l'adaptation des populations.		Réalisation d'une étude de vulnérabilité en interne.	
	Présenter dans chaque Conseil Communautaire le Plan Climat, ses enjeux, les actions engagées et envisagées.			
	Rédiger un courrier de désignation des référents Plan Climat à l'attention des collectivités.		Réalisé et renouvelé une fois suite aux élections	
Action 8 : Communiquer, éduquer et mobiliser le grand public au développement durable	Désigner des tandems référents élus et agents par les collectivités.			
	Elaborer et faire ratifier la charte Plan Climat.		Non réalisé	
	Créer et mettre à disposition du public des documents d'informations et des documents pédagogiques.			
	Organiser des événements et impliquer les acteurs locaux.		Voir programme annuel d'animation	
Action 9 : Réaliser un audit régulier des besoins de formation, mettre en place des plans de formation	Travailler avec la communauté éducative (éco-établissements...)		Animation observatoire des saisons avec 8 écoles et 160 élèves.	
	Réaliser des annuaires d'acteurs et d'opérations exemplaires.		Annuaire acteurs EEDD en 2011 ou 2012.	
	Rédiger des fiches retour expérience sur les initiatives locales.		Fiches rex environ 2 par an.	
	Réaliser un audit des besoins		Non réalisé	
Action 10 : Favoriser l'éco-responsabilité des collectivités	Relayer les formations délivrées par le CNFPT, l'ATD, les associations locales...		Réalisé régulièrement	
	Organiser des sessions de formation.		Quelques formations, éco-responsabilité, adaptation au changement climatique...	
	Organiser des séminaires, des voyages d'études en fonction des projets		Organisation de visites de sites (environ 1 à 2 par an)	
	Identifier les principaux leviers d'action.			
	Sensibiliser et informer les agents sur les éco-gestes à adopter.			
Action 11 : Subordonner l'urbanisme au respect de performances énergétiques et environnementales	Diffuser des témoignages d'agents engagés dans la démarche.		Démarche éco-responsabilité des collectivité pilotée par le Pays pendant 2 années	
	Gérer de manière économe l'eau potable au sein de la collectivité.			
	Développer les achats éco-responsables.			
	Adopter une gestion éco-responsable du papier.			
	Inciter à l'adoption de plans de déplacement administration. (PDA)		Initiative engagée mais sans résultat	
	SCOT et PLU : Favoriser le développement de secteurs dans lesquels l'urbanisation sera subordonnée à des critères de performances énergétiques et environnementales élevées.			
	Inciter le développement des énergies renouvelables.			
Action 12 : Changer les modalités d'occupation des sols à l'échelle de la commune	Prendre en considération le rayonnement solaire. (bioclimatisme)			
	Favoriser l'intégration architecturale des technologies solaires et favoriser les toitures et façades végétalisées.			
Action 13 : Prolonger l'appel à projet « Eco-urbanisation »	Permettre le dépassement jusqu'à 30% du volume constructible pour les constructions neuves et les rénovations, répondant à des critères de performances énergétiques élevées, ou disposant d'équipements de production d'énergie renouvelable performants.		Modif des règles d'urbanisme depuis	
	Inciter les communes à adopter l'exonération de taxe foncière les logements dont le niveau de performance énergétique est élevé.		Réalisé sur 1 ou 2 communes	
	Prolonger l'appel à projet éco-urbanisation.			
Action 14 : Faciliter l'installation de capteurs solaires dans les documents d'urbanisme	Identifier les éventuels porteurs de projet.			
	Inciter les collectivités à se lancer dans cette démarche.			
	Réaliser un guide des aides financières «urbanisme durable» à destination des collectivités			
Action 15 : Identifier, fédérer les acteurs et initiatives en matière de mobilité	Accompagner les porteurs de projet dans le respect des orientations du SCOT Sud Toulousain.			
	Délivrer des autorisations d'urbanisme pour les projets dimensionnés afin de couvrir les besoins domestiques des bâtiments, hors périmètres protégés. Sont concernés les hangars agricoles, les ombrières sur parking...		Non concerné	
et la	Favoriser l'intégration architecturale des capteurs.			
	Réalisation d'un guide à destination des communes sur l'intégration des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme.		Réalisation du guide	
et la	Identifier les acteurs et initiatives en matière de mobilité.			
	Fédérer les acteurs localisés dans le Pays Sud Toulousain.			
et la	Promouvoir l'expérimentation de solutions alternatives à la voiture individuelle.			

AXE 3 : Favoriser les transports mobilité douce		<p>solliciter l'organisation d'assises de la mobilité pour identifier les besoins et les incohérences en matière de desserte par les transports en commun.</p>		
	Action 16 : Réaliser des audits, identifier les besoins, cartographier les infrastructures de mobilité	Identifier et réaliser un audit des équipements de mobilité.		
		Cartographier ces équipements.		
		Identifier les projets et favoriser leurs mises en cohérence.		
	Action 17 : Réaliser par bassin de vie un plan global de déplacement	Réaliser une étude sur les habitudes de déplacement.		Réalisé en 2016 et 2017 avec le Plan e Mobilité Rurale
		Elaborer un schéma directeur des déplacements doux à l'échelle du Pays Sud Toulousain.		Schéma directeurs vélo à l'échelle des communes possédant une gare
		Superposer les déplacements et les motifs de déplacement.		
		Proposer des services de transport différenciés en lien avec les pouvoirs publics et les opérateurs.		
	Action 18 : Favoriser le développement du covoiturage et des modes doux	Sensibiliser au covoiturage et aux modes de transports doux.		
		Implanter une signalétique covoiturage et ou adhérer à des dispositifs tels que covoiturons sur le pouce.		8 signalétiques covoiturations installées. Pas de covoiturons sur le pouce, car la pertinence (rapport coût/animation/efficacité) n'a pas été avérée.
Proposer en relation avec le collectif PDE des solutions de mobilité.				
Expérimenter des solutions alternatives. (droit à l'expérimentation)				
Développer les transports à la demande (TAD).				
Renforcer l'accessibilité des gares, notamment en vélo.			Schéma directeurs vélo à l'échelle des communes possédant une gare	
Valoriser les itinéraires paysagers (Cf. charte architecturale)				
AXE 4 : Maitriser l'énergie dans le bâtiment	Action 19 : Poursuivre et amplifier les actions de diagnostics et de travaux sur le patrimoine des communes	Informes les collectivités des dispositifs financiers disponibles.		
		Les accompagner lors de la rédaction des cahiers des charges.		
		Elargir les diagnostics à d'autres volets (éclairage public, véhicules...)		
	Action 20 : Maintenir et développer les opérations collectives de type OPAH et OPATB	Accompagner les porteurs de projets lors des phases travaux (contrôle de la bonne exécution des travaux...)		
		Inciter à la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.		
		Améliorer le confort des logements occupés par les ménages modestes.		
	Action 21 : Inciter les diagnostics et la rénovation énergétique chez les particuliers	Réhabiliter le patrimoine bâti situé en priorité en centre ancien.		
		Lutter contre la précarité énergétique.		
		Inciter à la réalisation d'études thermiques pour les propriétaires occupants.		
	Action 22 : Accompagner les porteurs de projet dans l'habitat innovant	Envisager des diagnostics groupés à destination des particuliers.		
Favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique.				
Action 23 : Anticiper les prochaines réglementations thermiques	Améliorer la performance énergétique des logements.			
	Informes les porteurs de projets pour permettre l'émergence de démarches originales et innovantes à des coûts maîtrisés.			
	Permettre de réhabiliter ou de construire des logements qui intègrent l'ensemble des principes du développement durable.			
	Informes les porteurs de projets privés et publics sur les nouvelles réglementations thermiques.			
AXE 5 : Promouvoir les énergies renouvelables	Action 24 : Maintenir la consommation de bois énergie domestique chez les particuliers	Anticiper les exigences des futures réglementations thermiques 2012 et 2020 (Bâtiments à énergie positive).		
		Relayer, informer, accompagner les porteurs de projet sur les appels à projet du type « bâtiments économes ».		
		Relayer, informer, accompagner les porteurs de projet sur les appels à projet du type « bâtiments économes ».		
	Action 25 : Etudier la préféabilité de réalisations bois énergie, développer les chaufferies et les réseaux de chaleur biomasse	Relayer, informer, accompagner les porteurs de projet sur les appels à projet du type « bâtiments économes ».		
		Relayer et organiser pour les élus des visites de sites.		
		Proposer des documents d'information sur le bois énergie.		
	Action 26 : Produire des énergies renouvelables à partir des ressources hydrauliques et éoliennes	Accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de cahiers des charges études et pour le montage financier des investissements.		
		Accompagner les porteurs de projets pour la réalisation d'études d'optimisation du parc hydraulique sur les axes Garonne et Ariège et la remise en état de seuils, dans le respect des exigences de restauration des continuités écologiques.		Etude en 2017 et 2018
	Action 27 : Réaliser un inventaire des potentiels photovoltaïques et thermiques	Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches de création de Zones de Développement Eolien (ZDE).		Dispositif réglementaire qui n'existe plus aujourd'hui.
		Réaliser un inventaire communal et inter-communal des toitures existantes susceptibles d'accueillir ces équipements.		Travail de stage Osman Maïas
Réaliser un inventaire des délaissés communaux, des gravières et anciennes décharges potentiellement équipables en photovoltaïque.				
AXE 6 : Agir sur l'agriculture et sur les déchets	Action 28 : Mettre en place un groupe projet sur la méthanisation territoriale	Rédiger une doctrine photovoltaïque pour le Pays Sud Toulousain		Les élus ont considéré que non pertinent car les règles fixées par le SCOT et l'Etat étaient assez contraignantes
		Approfondir les potentialités en matière de méthanisation.		Etude régionale + animation de restitution en local + études de faisabilité accompagnées.
		Réduire les émissions de gaz à effet de serre des exploitations agricoles		
		Diversifier les revenus des agriculteurs par la vente d'électricité.		
	Action 29 : Soutenir les circuits courts	Générer des économies sur les postes fertilisation et chaleur.		
		Valoriser des déchets dont le traitement et l'élimination sont de plus en plus onéreux pour la collectivité.		
		Poursuivre l'action d'information engagée au travers du guide « les saveurs du Sud Toulousain », pour la promotion des circuits courts.		Actualisation du guide puis mise en place d'un annuaire électronique.
		Soutenir les productions locales et biologiques via la commande publique pour alimenter les cantines scolaires.		Organisation d'une réunion d'information par le PETR avec rex de collectivités. Peu de résultats.
	Action 30 : Encourager le compostage individuel, la réduction et le tri des déchets	Favoriser l'implantation de marchés de producteurs et de magasins fermiers.		Quelques démarches accompagnées (Voir Brigitte pour plus de précisions)
		Soutenir les démarches de jardins partagés, AMAP...		Mise en place d'un AMI jardins partagés. Près de 10 jardins partagés créés.
Recenser les personnes-ressources et les actions entreprises.				
Action 31 : Adapter le territoire au changement climatique	Initier un réseau des ambassadeurs du tri entre les collectivités locales.		2 ou 3 tentatives sans succès	
	Diminuer en amont la quantité de déchets produite.			
	Améliorer la qualité du tri et donc de la collecte sélective.		Démarches des EPCI	
AXE 7 : Adapter le territoire au changement	Action 31 : Adapter le territoire au changement climatique	Favoriser le compostage individuel.		
Sensibiliser le grand public et les élus à la nécessaire adaptation des bâtiments et du territoire au changement climatique.			Organisation d'une formation en local avec le Réseau Action Climat France.	
		Favoriser la végétalisation des zones urbaines.		Voir SCOT
		Préserver et inciter au développement de corridors écologiques (trame verte et bleue du SCOT).		Voir SCOT

Grille de questionnement des politiques énergie-climat

Réalisée dans le cadre du PCAET porté par le PETR Sud Toulousain

Document en date du 5 février 2018_ réalisé par Emmanuelle VALY (ARPE) modifiée par Fanny FAUCON 13/02/2018 (PETR ST)

Cette grille de questionnement est réalisée spécifiquement pour les 3 EPCI membres du PETR Sud Toulousain et le PETR lui-même, c'est-à-dire que les questionnements sont adaptés à leurs compétences. Cette grille s'intéresse uniquement aux politiques sous le prisme des attentes du Plan Climat Air Energie Territorial.

6 grandes thématiques sont étudiés pour les 4 EPCI dont les questions sont identifiées chacun des onglets du fichier

:

Thématique 1
Plannification - stratégie territoriale

Thématique 2
Patrimoine de la collectivité

Thématique 3
Concession, Eau, Assainissement, Déchets

Thématique 4
Mobilité

Thématique 5
Organisation interne

Thématique 6
Communication et information

Consignes

Il est attendu de chaque référent qu'il renseigne (en format EXCEL) :

- pour les 6 onglets, les 2 colonnes correspondant à sa collectivité :
 - Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET
 - Axes de progrès identifiés: à l'état de projet ou piste de réflexion
- ainsi que la liste des participants thématiques mobilisés afin de pouvoir prendre directement contact avec eux si cela s'avérait nécessaire (en bas de chaque onglet). L'onglet "Aide participant" à vocation à faciliter l'identification des participants à inviter.

		Cœur de Garonne		
		Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 1 Plannification - stratégie territoriale	Quelle est la vision de la collectivité sur l'énergie et le climat ?	<i>PCAET, Convention des Maires, Agenda 21., TEPOS...</i>		
	Existe-t'il une programmation énergétique territoriale ?	<i>Production locale, Distribution, Consommation, Potentiel de développement des ENR, Réseaux de chaleur et de froid, maîtrise foncière, Smartgrids...</i>		
	Existe-t'il une planification des déplacements à l'échelle du territoire ?	<i>Plan déplacements, Voies cyclables, aires de co-voiturage, gestion des parking de gares, Transport de marchandises, aménagement numérique...</i>		
	Existe-t'il une prise en compte de l'énergie et du climat dans les projets d'intérêt communautaire?	<i>Règlements de ZAC, des zones activités, référentiel, aménagement numérique</i>		
	Existe-t'il une planification de la construction et de la rénovation de l'habitat sur le territoire ?	<i>Plan Local de l'Habitat, mobilisation des bailleurs sociaux</i>		
	Autres ?	<i>Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.</i>		

Cœur de Garonne	
LISTE DES PARTICIPANTS : - NOM, POSTE , CONTACT MAIL	

		Volvestre			
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION	
Thématique 1 Plannification - stratégie territoriale	Quelle est la vision de la collectivité sur l'énergie et le climat ?	PCAET, Convention des Maires, Agenda 21., TEPOS...	La CCV a lancé l'élaboration du projet de territoire au 1er trimestre 2018. Cette étude intégrera notamment les problématiques environnementales liées à l'énergie et au climat. La CCV a également lancé une démarche Agenda 21 en 2014. Certaines actions ont été mises oeuvre à ce titre (SERD, Rucher Activestre, nuit de la thermographie, gourdes compote...)	Fiches Actions "Agenda 21" intégrées dans le projet de territoire	
	Existe-t'il une programmation énergétique territoriale ?	Production locale, Distribution, Consommation, Potentiel de développement des ENR, Réseaux de chaleur et de froid, maîtrise foncière, Smartgrids...	Un diagnostic des énergies renouvelables a été établi en 2013 sur le territoire. La CCV a signé une convention TEPCV en 2015 et 2016.		
	Existe-t'il une planification des déplacements à l'échelle du territoire ?	Plan déplacements, Voies cyclables, aires de co-voiturage, gestion des parking de gares, Transport de marchandises, aménagement numérique...	Une étude a été lancée pour mettre en oeuvre une démarche PDIE => sans suite.		Le Département mène un projet de création de 4 aires de covoiturage sur le territoire du Volvestre, le long de l'A64. Un porteur de projet privé a créer un réseau de tiers-lieux sur le territoire communautaire (Rieux, Noé). Un étude pour l'implantation de ces sites a été conduite à l'échelle du PETR.
	Existe-t'il une prise en compte de l'énergie et du climat dans les projets d'intérêt communautaire ?	Règlements de ZAC, des zones activités, référentiel, aménagement numérique	Dans le cadre de la certification ISO 14001 du parc Activestre, un procédure d'urgence a été instaurée pour prévenir toutes pollutions industrielles, notamment les rejets d'eaux usées dans la station de la zone. L'énergie et le climat sont pris en compte dans les projets de constructions et de réhabilitation : siège, déchetteries, crèches.		
	Existe-t'il une planification de la construction et de la rénovation de l'habitat sur le territoire ?	Plan Local de l'Habitat, mobilisation des bailleurs sociaux	La CCV dispose d'un PLH avec notamment un axe d'intervention sur la rénovation de l'habitat privé et des logements communaux. Ce programme de rénovation contient un axe d'intervention et sur le volet énergétique. La CCV est inscrite en parallèle dans le PIG départemental pour la rénovation de l'habitat privé.		
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.	La CCV est membre du Syndicat mixte haute-Garonne Numérique, qui déploie le très haut débit sur le territoire départemental.		

Volvestre	
LISTE DES PARTICIPANTS : - NOM, POSTE , CONTACT MAIL	Yoann PICARONIE, Directeur du développement territorial, y.picaronie@cc-volvestre.fr

		Cœur de Garonne		
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 2 Patrimoine de la collectivité	Existe-t'il une connaissance du parc bâti, un suivi, un contrôle et une optimisation des consommations d'énergie (ou des prestataires) <i>Précisez nombre de bat.</i>	Cartographie, DPE, audits énergétiques, bilan des conso. (par usage, par Equipements sportifs...), outil de suivi, Gestion technique des bâtiments, gestion technique centralisée, étude de potentiels d'économie d'énergie, comportements usagers, Contrat d'élec. Verte ?		
	Existe-t'il un programme de rénovation ? <i>Précisez nombre de bat.</i>	PPI, éclairage intérieur, isolation, Contrat de performance énergétique, BIM (building information modeling)		
	Où en est la collectivité concernant l'obligation au 1er janvier 2018 de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches?	évaluation des moyens d'aération ainsi que des mesures de la qualité de l'air ou un plan d'actions		
	La COMCOM se fixe-t-elle un objectif de qualité et de performance pour la rénovation, la construction et la gestion des bâtiments publics?	Normes:RT et ses évolutions, Labels privés : BBC, HQE, Eco-quartier, Effinergie, Labels publics: CERQUAL, Promotelec service, Cahier de prescriptions, dans les marchés...		
	Existe-t'il des bâtiments exemplaires dans le patrimoine de la collectivité ?	Constructions ou rénovations exemplaires, éco-matériaux, économes en eau, confort d'été, EnR..		
	Existe-t'il une connaissance des potentiels de développement EnR (chaleur, électricité...) sur le patrimoine bâti et foncier de la collectivité? Existe-t'il une production EnR (chaleur, électricité...) sur le patrimoine bâti et foncier de la collectivité? Si oui, font-elles l'objet d'un suivi ?	étude de potentiel EnR Panneaux solaires thermiques, photovoltaïque, chaufferie bois, aérovoltaïque, éolien, géothermie, microhydroélectricité		
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.		

Cœur de Garonne

LISTE DES PARTICIPANTS : - NOM, POSTE , CONTACT MAIL	
---	--

		Volvestre		
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 2 Patrimoine de la collectivité	Existe-t'il une connaissance du parc bâti, un suivi, un contrôle et une optimisation des consommations d'énergie (ou des prestataires) <i>Précisez nombre de bat.</i>	Cartographie, DPE, audits énergétiques, bilan des conso. (par usage, par Equipements sportifs...), outil de suivi, Gestion technique des bâtiments, gestion technique centralisée, étude de potentiels d'économie d'énergie, comportements usagers, Contrat d'élec. Verte ?	La CCV a mis en place un suivi des consommations d'eau, d'électricité et de gaz sur 5 de ses bâtiments : Siège, centre technique, 2 déchetteries et le dépôt. Le suivi est traité sous forme de tableau	Mise en place du même suivi sur les 5 crèches du territoire.
	Existe-t'il un programme de rénovation ? <i>Précisez nombre de bat.</i>	PPI, éclairage intérieur, isolation, Contrat de performance énergétique, BIM (bulding information modeling)	Un calorifugeage des tuyaux reliant la chaudière du siège a été réalisé. Un BIM est réalisé sur le siège	Isolation thermique dans le cadre des travaux de rénovation du siège de la CCV : isolation toiture et menuiseries.
	Où en est la collectivité concernant l'obligation au 1er janvier 2018 de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches?	évaluation des moyens d'aération ainsi que des mesures de la qualité de l'air ou un plan d'actions	Réalisé. Un diagnostic de l'ensemble des 5 crèches a été réalisé au 1er trimestre 2018 par le BET QUALICONSULT.	
	La COMCOM se fixe-t-elle un objectif de qualité et de performance pour la rénovation, la construction et la gestion des batiments publics?	Normes:RT et ses évolutions, Labels privés : BBC, HQE, Eco-quartier, Effinergie, Labels publics: CERQUAL, Promotelec service, Cahier de prescriptions, dans les marchés...	Siège : la CCV s'est fixé pour objectif de réduire de 30 % les consommations d'énergie dans le cadre de la réhabilitation => atteinte étiquette C visée	
	Existe-t'il des bâtiments exemplaires dans le patrimoine de la collectivité ?	Constructions ou rénovations exemplaires, éco-matériaux, économes en eau, confort d'été, EnR..	La crèche de Marqufave a été construite dans une logique HQE : panneaux solaires, chauffage géothermie (Bâtiment positif => production d'énergie par le photovoltaïque)	
	Existe-t'il une connaissance des potentiels de développement EnR (chaleur, électricité...) sur le patrimoine bâti et foncier de la collectivité? Existe-t'il une production EnR (chaleur, électricité...) sur le patrimoine bâti et foncier de la collectivité? Si oui, font-elles l'objet d'un suivi ?	étude de potentiel EnR Panneaux solaires thermiques, photovoltaïque, chaufferie bois, aérovoltaïque, éolien, géothermie, microhydroélectricité	Relevé pour électricité produite sur la crèche de Marqufave Etude réalisée par SOLAGRO en 2017 sur les réseaux de chaleur (siège + Activestre)	Photovoltaïque à venir sur la déchetterie de Carbonne
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.		Diagnostic en vue de l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments communautaires, devis en cours pour les crèches

Volvestre

LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL

Alain LANASPEZE, responsable patrimoine,
a.lanaspeze@cc-volvestre.fr

		Bassin Auterivain		
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 2 Patrimoine de la collectivité	Existe-t'il une connaissance du parc bâti, un suivi, un contrôle et une optimisation des consommations d'énergie (ou des prestataires) <i>Précisez nombre de bat.</i>	Cartographie, DPE, audits énergétiques, bilan des conso. (par usage, par Equipements sportifs...), outil de suivi, Gestion technique des bâtiments, gestion technique centralisée, étude de potentiels d'économie d'énergie, comportements usagers, Contrat d'élec. Verte ?		
	Existe-t'il un programme de rénovation ? <i>Précisez nombre de bat.</i>	PPI, éclairage intérieur, isolation, Contrat de performance énergétique, BIM (building information modeling)		
	Où en est la collectivité concernant l'obligation au 1er janvier 2018 de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches?	évaluation des moyens d'aération ainsi que des mesures de la qualité de l'air ou un plan d'actions		
	La COMCOM se fixe-t-elle un objectif de qualité et de performance pour la rénovation, la construction et la gestion des bâtiments publics?	Normes:RT et ses évolutions, Labels privés : BBC, HQE, Eco-quartier, Effinergie, Labels publics: CERQUAL, Promotelec service, Cahier de prescriptions, dans les marchés...		
	Existe-t'il des bâtiments exemplaires dans le patrimoine de la collectivité ?	Constructions ou rénovations exemplaires, éco-matériaux, économes en eau, confort d'été, EnR..		
	Existe-t'il une connaissance des potentiels de développement EnR (chaleur, électricité...) sur le patrimoine bâti et foncier de la collectivité? Existe-t'il une production EnR (chaleur, électricité...) sur le patrimoine bâti et foncier de la collectivité? Si oui, font-elles l'objet d'un suivi ?	étude de potentiel EnR Panneaux solaires thermiques, photovoltaïque, chaufferie bois, aérovoltaïque, éolien, géothermie, microhydroélectricité		
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.		

Bassin Auterivains

LISTE DES PARTICIPANTS : - NOM, POSTE , CONTACT MAIL	
---	--

		Cœur de Garonne		
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 3 Concession, Eau, Assainissement, Déchets	Existe-t-il un contrôle des DSP sur les concessionnaires réseaux d'énergie (Enedis, GrDF...) , une analyse des rapports d'activités de concession ?	Provision pour amélioration du réseaux, mesures d'amélioration du réseaux, maintenance.. Action de sensibilisation des bâtiments, saturation des réseaux, prospection raccordement ENR....		
	Existe-t-il un suivi des consommations énergétiques des équipements d'adduction d'eau potable et d'assainissement ? Une gestion "économe" des produits chimiques ?	Station de pompage.. Poste de relèvement , Récupération de chaleur sur les eaux usées? Turbinage réseau d'eau		
	Comment fonctionne la gestion des déchets : collecte, plan de prévention ou actions de réduction ? Comment est optimisé ce service?	Tri, compostage, fréquence de collecte, DSP, décharge, actions de réduction, financement recyclé, 0 déchet, tarification incitative		
	Comment sont traités les déchets ? Comment sont valorisés les biodéchets ? Les gaz de décharge?	Énergie issue de l'incinération des déchets, Valorisation des biodéchets, méthanisation ..		
	Où en est la comcom de la mise en place de la compétence GEMAPI (gestion de l'eau des milieux aquatiques et prévention des inondations)	quels sont les acteurs? Qui fait quoi, quel est le schéma souhaité?		
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.		

Cœur de Garonne	
<p>LISTE DES PARTICIPANTS : - NOM, POSTE , CONTACT MAIL</p>	

		Volvestre			
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION	
Thématique 3 Concession, Eau, Assainissement, Déchets	Existe-t-il un contrôle des DSP sur les concessionnaires réseaux d'énergie (Enedis, GrDF...) , une analyse des rapports d'activités de concession ?	Provision pour amélioration du réseaux, mesures d'amélioration du réseaux, maintenance.. Action de sensibilisation des bâtiments, saturation des réseaux, prospection raccordement ENR...	La CCV n'a pas de DSP en cours.		
	Existe-t-il un suivi des consommations énergétiques des équipements d'adduction d'eau potable et d'assainissement ? Une gestion "économe" des produits chimiques ?	Station de pompage.. Poste de relèvement , Récupération de chaleur sur les eaux usées? Turbinage réseau d'eau	La CCV dispose d'un contrat d'entretien de la station d'épuration d'Activestre. A ce titre, un suivi des consommations est réalisé et une procédure d'urgence a été instaurée en cas de pollution constatée (certification ISO 14001). La CCV pratique la politique zéro phyto pour l'entretien des espaces extérieurs.		
	Comment fonctionne la gestion des déchets : collecte, plan de prévention ou actions de réduction ? Comment est optimisé ce service?	Tri, compostage, fréquence de collecte, DSP, décharge, actions de réduction, financement recyclerie, 0 déchet, tarification incitative	La collecte des déchets est réalisée en régie sur l'ancien périmètre Volvestre et par contrat sur l'ancien secteur Garonne Louge. Le financement du service est opéré par le TEOM. La CC dispose de deux déchetteries : Carbonne et Montesquieu-Volvestre. La CC a mandaté en 2017 l'ESAT de Rieux pour la création de composteurs et les revend à la population intéressée pour 10 €.	Etude d'optimisation de la collecte des déchets en cours.	
	Comment sont traités les déchets ? Comment sont valorisés les biodéchets ? Les gaz de décharge?	Énergie issue de l'incinération des déchets, Valorisation des biodéchets, méthanisation ..	Pas d'incinération de déchets sur le territoire. Politique d'incitation au compostage individuel. Les déchets ultimes de la CCV sont enfouis et stockés au centre du Pihourc. Le biogaz est recueilli et valorisé en électricité.		
	Où en est la comcom de la mise en place de la compétence GEMAPI (gestion de l'eau des milieux aquatiques et prévention des inondations)	quels sont les acteurs? Qui fait quoi, quel est le schéma souhaité?	La CCV est compétente depuis le 1er janvier 2018. Elle est concernée par les bassins versants de la Louge, de la Garonne Moyenne, de la Lèze, de l'Arize et du Volp.	Structuration de la gouvernance en cours. La compétence devrait être transférée aux syndicats mixtes de rivière qui traitaient cette thématique jusque fin 2017. La logique hydrographique des cours d'eau est privilégiée (lecture par bassin versant). Tous les syndicats disposent de la compétence GEMA. La protection des inondations n'est pour le moment pris en considération que sur le BV de l'Arize.	
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.			

Volvestre

Christophe BERTRAND, DST, c.bertrand@cc-volvestre.fr
Vanessa ROUZES, DGS, v.rouzes@cc-volvestre.fr

LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL

		Bassin Auvérain		
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 3 Concession, Eau, Assainissement, Déchets	Existe-t-il un contrôle des DSP sur les concessionnaires réseaux d'énergie (Enedis, GrDF...) , une analyse des rapports d'activités de concession ?	Provision pour amélioration du réseaux, mesures d'amélioration du réseaux, maintenance.. Action de sensibilisation des bâtiments, saturation des réseaux, prospection raccordement ENR...		
	Existe-t-il un suivi des consommations énergétiques des équipements d'adduction d'eau potable et d'assainissement ? Une gestion "économe" des produits chimiques ?	Station de pompage.. Poste de relèvement , Récupération de chaleur sur les eaux usées? Turbinage réseau d'eau		
	Comment fonctionne la gestion des déchets : collecte, plan de prévention ou actions de réduction ? Comment est optimisé ce service?	Tri, compostage, fréquence de collecte, DSP, décharge, actions de réduction, financement recyclerie, 0 déchet, tarification incitative		
	Comment sont traités les déchets ? Comment sont valorisés les biodéchets ? Les gaz de décharge?	Énergie issue de l'incinération des déchets, Valorisation des biodéchets, méthanisation ..		
	Où en est la comcom de la mise en place de la compétence GEMAPI (gestion de l'eau des milieux aquatiques et prévention des inondations)	quels sont les acteurs? Qui fait quoi, quel est le schéma souhaité?		
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.		

Bassin Auvérains

<p>LISTE DES PARTICIPANTS : - NOM, POSTE , CONTACT MAIL</p>	
--	--

		Cœur de Garonne		
		Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 4 Mobilité	Questionnements	Mots-clés		
	Existe-t'il une aide à la mobilité au sein de la collectivité? un encouragement à la mobilité active? à l'usage des transports collectifs?, à la non mobilité ? Et un système de suivi de cette mobilité ?	<i>Abonnement TC, indemnités kilométriques vélos. Douche au travail, covoiturage, télétravail, visio, PDA</i>		
	Quelles sont les mesures prises sur la flotte de véhicules de la collectivité (dont collecte des déchets, portage de repas...)?	<i>Tableau de suivi des consommations, achat de véhicules élec/hybride, éco-éconduite, mutualisation de la flotte (inter-collectivité/ avec entreprise..)</i>		
	Comment est gérée la gestion de la mobilité individuelle sur les zones d'intérêts communautaires?	<i>zones activités Gestion du stationnement, limitation de la vitesse, cheminement piétons et cycliste, logistique urbaine, stationnement cycliste sécurisé; création d'aires de co-voiturage, schéma directeur des pistes cyclables, création de pistes cyclables</i>		
	Comment est incitée la mobilité active, l'usage des transports collectifs, l'intermodalité sur le territoire?	<i>Information des particuliers, sensibilisation des entreprises(PDE), quid du fonctionnement avec les bus du conseil départemental ? Aménagement vélos des bâtiments d'intérêt communautaires</i>		
Autres ?	<i>Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il parait important de mentionner.</i>			

Cœur de Garonne

**LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL**

		Volvestre		
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 4 Mobilité	Existe-t'il une aide à la mobilité au sein de la collectivité? un encouragement à la mobilité active? à l'usage des transports collectifs?, à la non mobilité ? Et un système de suivi de cette mobilité ?	<i>Abonnement TC, indemnités kilométriques vélos. Douche au travail, covoiturage, télétravail, visio, PDA</i>	Les déplacements domicile-travail effectués en TC sont indemnisés par la CC à hauteur de 50 % (réglementation en vigueur). Mise en place un point de covoiturage sur le parc Activestre	Projet de 4 aires de covoiturage porté par le CD 31 le long de l'A64 (territoire Volvestre). Des douches et un garage à vélos seront installées au siège dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment.
	Quelles sont les mesures prises sur la flotte de véhicules de la collectivité (dont collecte des déchets, portage de repas...)?	<i>Tableau de suivi des consommations, achat de véhicules élec/hybride, éco-conduite, mutualisation de la flotte (inter-collectivité/ avec entreprise..)</i>	Formation éco-conduite pour les chauffeurs des BOM.	Réflexion sur l'acquisition d'un véhicule électrique pour la flotte communautaire.
	Comment est gérée la gestion de la mobilité individuelle sur les zones d'intérêts communautaires?	<i>zones activités Gestion du stationnement, limitation de la vitesse, cheminement piétons et cycliste, logistique urbaine, stationnement cycliste sécurisé; création d'aires de co-voiturage, schéma directeur des pistes cyclables, création de pistes cyclables</i>	Cheminement piétonnier et limitation à 30 km/h instaurée sur la ZIR Activestre. Aménagement de places de stationnement en entrée de zone.	
	Comment est incitée la mobilité active, l'usage des transports collectifs, l'intermodalité sur le territoire?	<i>Information des particuliers, sensibilisation des entreprises(PDE), quid du fonctionnement avec les bus du conseil départemental ? Aménagement vélos des bâtiments d'intérêt communautaires.</i>	Un projet de navette Gare de Carbone-DSI était en réflexion mais n'a pas abouti.	La société IRRIJARDIN souhaiterait mettre en place une navette pour desservir la gare de Longages-Noé.
	Autres ?	<i>Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.</i>		

**LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL**

Volvestre

Yoann PICARONIE, Directeur Développement Territorial, y.picaronie@cc-volvestre.fr
Vanessa ROUZES, DGS, v.rouzes@cc-volvestre.fr
Marie CONDIS, Chargé de mission économie, m.condis@cc-volvestre.fr

		Bassin Auterivains		
		Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 4 Mobilité	Questionnements	Mots-clés		
	Existe-t'il une aide à la mobilité au sein de la collectivité? un encouragement à la mobilité active? à l'usage des transports collectifs?, à la non mobilité ? Et un système de suivi de cette mobilité ?	<i>Abonnement TC, indemnités kilométriques vélos. Douche au travail, covoiturage, télétravail, visio, PDA</i>		
	Quelles sont les mesures prises sur la flotte de véhicules de la collectivité (dont collecte des déchets, portage de repas...)?	<i>Tableau de suivi des consommations, achat de véhicules élec/hybride, éco-éconduite, mutualisation de la flotte (inter-collectivité/ avec entreprise..)</i>		
	Comment est gérée la gestion de la mobilité individuelle sur les zones d'intérêts communautaires?	<i>zones activités Gestion du stationnement, limitation de la vitesse, cheminement piétons et cycliste, logistique urbaine, stationnement cycliste sécurisé; création d'aires de co-voiturage, schéma directeur des pistes cyclables, création de pistes cyclables</i>		
	Comment est incitée la mobilité active, l'usage des transports collectifs, l'intermodalité sur le territoire?	<i>Information des particuliers, sensibilisation des entreprises(PDE), quid du fonctionnement avec les bus du conseil départemental ? Aménagement vélos des bâtiments d'intérêt communautaires.</i>		
Autres ?	<i>Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.</i>			

Bassin Auterivains

**LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL**

	Questionnements	Mots-clés	Cœur de Garonne		
			Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 5 Organisation interne	Quels moyens se donne la collectivité pour mettre en place sa stratégie énergie-climat (PCAET) en interne? Et son pilotage ?	Chargé de mission, ETP, pilotage et mises en œuvre des actions engagées, référents par service, Timing des réunions..			
	Comment va être suivi et planifier les actions de votre démarche énergie-climat (PCAET) ?	Réunion régulière, Conseil de développement.. Bilan dans 3 ans, référents internes ?			
	Où en-êtes vous dans l'atteinte de l'objectif Zéro phyto en 2017 ?	A compter du 1er janvier 2017: interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries.			
	Comment la collectivité envisage-t-elle de financer les actions de son plan climat ?	Projet européen, CEE, Appel à projet, mutualisation au niveau du pays, sur budget des directions concernées par l'action, fléchage d'un budget climat annuel, création d'un fond alimenté par les économies d'énergie réalisées			
	Comment le personnel est-il incité à participer sur les sujets énergie-climat dans votre collectivité ?	Concours internes, semaine du DD, éco-responsabilité.. Actions de sensibilisation (tri des déchets, extinction des organisateurs..)			
	Existe-t-il une politique d'achat durable au sein de la collectivité?	Papier recyclé, Entretien et création de voirie (%REC par ex.), Formation, clauses dans cahier des charges, dématérialisation, matériel, consommable , entretien, cantine ..			
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.			

Cœur de Garonne

LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL

Questionnements	Mots-clés	Volvestre		
		Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Quels moyens se donne la collectivité pour mettre en place sa stratégie énergie-climat (PCAET) en interne? Et son pilotage ?	Chargé de mission, ETP, pilotage et mises en œuvre des actions engagées, référents par service, Timing des réunions..	Projet de territoire piloté par BET (75k€) Temps de travail (5%) du Directeur DT pour suivi et animation du dispositif PCAET Une Commission d'élus dédiée au PCAET (ESS-EnR)		Programme d'actions du projet de territoire avec intégration des problématiques énergie-climat
Comment va être suivi et planifier les actions de votre démarche énergie-climat (PCAET) ?	Réunion régulière, Conseil de développement.. Bilan dans 3 ans, référents internes ?			Actions étudiées et validées par Commission ESS-EnR Déploiement transversal en fonction des thématiques concernées
Où en-êtes vous dans l'atteinte de l'objectif Zéro phyto en 2017 ?	A compter du 1er janvier 2017: interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries.	Formation d'agents en 2016 Journée zéro phyto organisée par la Commission Agenda 21 en 2016 sur le Parc Actiwestre Avant 2017, l'entretien d'espaces verts confié à l'entreprise DSI tenait compte du 0 phyto		
Comment la collectivité envisage-t-elle de financer les actions de son plan climat ?	Projet européen, CEE, Appel à projet, mutualisation au niveau du pays, sur budget des directions concernées par l'action, fléchage d'un budget climat annuel, création d'un fond alimenté par les économies d'énergie réalisées	AAP mobilité douce (CCV a répondu) Financements européens (LEADER, FEDER) Convention TEPCV conclue avec le PETR Financements ADEME	Dispositifs liés au PCAET	
Comment le personnel est-il incité à participer sur les sujets énergie-climat dans votre collectivité ?	Concours internes, semaine du DD, éco-responsabilité.. Actions de sensibilisation (tri des déchets, extinction des organisateurs..)	Agents mobilisés sur la SERD, la journée PETR sur l'énergie (habitat) La CCV a participé au défi "familles à énergie positive" en 2015 et 2016, impliquant les agents, notamment sur les économies d'énergies au siège de la CCV Actions liées à la certification ISO 14001 (biodiversité...)	Actions à venir sur le tri sélectif label éco-crèches	
Existe-t-il une politique d'achat durable au sein de la collectivité?	Papier recyclé, Entretien et création de voirie (%REC par ex.), Formation, clauses dans cahier des charges, dématérialisation, matériel, consommable , entretien, cantine ..	La comptabilité est entièrement dématérialisée. Certains marchés contiennent des clauses environnementales et sociales (RSE). Les éditions communautaires sont réalisées principalement sur papier recyclé.		Politique globale d'achat durable
Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.			

Volvestre

**LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL**

Yoann PICARONIE, Directeur développement territorial : y.picaronie@cc-volvestre.fr
Vanessa ROUZES, DGS : v.rouzes@cc-volvestre.fr
Valérie ROUDAUT, DRH : v.roudaut@cc-volvestre.fr
Muriel RUQUET, Dir. Finances / achats : m.ruquet@cc-volvestre.fr

Questionnements		Mots-clés	Bassin Auvérain		
			Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 5 Organisation interne	Quels moyens se donne la collectivité pour mettre en place sa stratégie énergie-climat (PCAET) en interne? Et son pilotage ?	Chargé de mission, ETP, pilotage et mises en œuvre des actions engagées, référents par service, Timing des réunions..			
	Comment va être suivi et planifier les actions de votre démarche énergie-climat (PCAET) ?	Réunion régulière, Conseil de développement.. Bilan dans 3 ans, référents internes ?			
	Où en-êtes vous dans l'atteinte de l'objectif Zéro phyto en 2017 ?	A compter du 1er janvier 2017: interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries.			
	Comment la collectivité envisage-t-elle de financer les actions de son plan climat ?	Projet européen, CEE, Appel à projet, mutualisation au niveau du pays, sur budget des directions concernées par l'action, fléchage d'un budget climat annuel, création d'un fond alimenté par les économies d'énergie réalisées			
	Comment le personnel est-il incité à participer sur les sujets énergie-climat dans votre collectivité ?	Concours internes, semaine du DD, éco-responsabilité.. Actions de sensibilisation (tri des déchets, extinction des organisateurs..)			
	Existe-t-il une politique d'achat durable au sein de la collectivité?	Papier recyclé, Entretien et création de voirie (%REC par ex.), Formation, clauses dans cahier des charges, dématérialisation, matériel, consommable , entretien, cantine ..			
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.			

Bassin Auvérain

LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL

		Cœur de Garonne		
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Quelle est le lien de la collectivité avec d'autres structures territoriales en matière d'énergie et de climat ?	Rencontre de réseau, liste de diffusion, informations aux communes, partenariats, groupe de travail ...			
Quelle est le lien de la collectivité avec ses établissements scolaires (petite enfance, scolaire, halte-garderie..) en matière d'énergie et de climat ?	Pédibus, suivi des conso, sensibilisation enseignants, projets pédagogiques, qualité air intérieur, alerte pollution air extérieur..			
Quelle est le lien de la collectivité avec l'enseignement et la recherche en matière d'énergie et de climat ?	Enseignement supérieur et recherche, études, projets de fin d'études, projets tutorés...			
Quelle est le lien de la collectivité avec les entreprises locales en matière d'énergie et de climat ?	relais des actions des chambres consulaires, soutien financiers éco-conditionnés, Sensibilisation, information, mobilisation via les ZAC, les clubs d'entreprises (PDIE), économie circulaire, soutien des filières vertes innovantes (écomatériaux, énergie, stockage...) Charte objectif CO2-transport routier			
Quelle est le lien de la collectivité avec les agriculteurs locaux en matière d'énergie et de climat ?	Soutien aux Circuits courts, Essences locales, soutien au bio, maîtrise foncière, installation...			
Quelle est la stratégie de communication est mise en place par la collectivité ? Une identité visuelle existe-t-elle ?	Plan de communication et de concertation, site interne de la collectivité, charte graphique, valorisation des démarches/des actions..			
Existe-t-il une communication envers les habitants et les acteurs du tourisme sur le sujet énergie-climat ?	information sur les espaces de conseil, point de collecte des déchets, aires de co-voiturage, circuits courts alimentaires, objectif réno, répar acteurs, pistes cyclables...			
Quelle est le dispositif de mobilisation des citoyens dans le cadre de la démarche énergie-climat (PCAET notamment)	participation citoyens, comités de quartiers, Espace Info Energie, relais info qualité de l'air extérieur (pics de pollution), actions d'éducation environnement et au développement durable			
Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.			

LISTE DES PARTICIPANTS : - NOM, POSTE , CONTACT MAIL	Cœur de Garonne

		Volvestre			
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION	
Thématique 6 Communication et information	Quelle est le lien de la collectivité avec d'autres structures territoriales en matière d'énergie et de climat ?	Rencontre de réseau, liste de diffusion, informations aux communes, partenariats, groupe de travail ...	Mutualisation / rencontre avec les services du PETR : PCAET, objectif Réno, plateforme EIE		
	Quelle est le lien de la collectivité avec ses établissements scolaires (petite enfance, scolaire, halte-garderie..) en matière d'énergie et de climat ?	Pédibus, suivi des conso, sensibilisation enseignants, projets pédagogiques, qualité air intérieur, alerte pollution air extérieur..	Panneau d'affichage entrée crèche Marquève qui informe des gains sur le photovoltaïque Analyse qualité de l'air en cours Démarche Label écolo-crèche à Montesquieu		
	Quelle est le lien de la collectivité avec l'enseignement et la recherche en matière d'énergie et de climat ?	Enseignement supérieur et recherche, études, projets de fin d'études, projets tutorés...			
	Quelle est le lien de la collectivité avec les entreprises locales en matière d'énergie et de climat ?	relais des actions des chambres consulaires, soutien financiers éco-conditionnés, Sensibilisation, information, mobilisation via les ZAC, les clubs d'entreprises (PDIE), économie circulaire, soutien des filières vertes innovantes (écomatériaux, énergie, stockage,...) Charte objectif CO2-transport routier	Lettre Info ISO => 8 numéros publiés jusqu'à présent sur thématiques diverses liées à l'environnement : biodiversité, performance environnementale, politique zéro phyto, lutte contre les pollutions... Réunions d'ambassadeurs sur le suivi et la vie du parc Activestre La CCV accompagne le label éco-défis.		
	Quelle est le lien de la collectivité avec les agriculteurs locaux en matière d'énergie et de climat ?	Soutien aux Circuits courts, Essences locales, soutien au bio, maîtrise foncière, installation...			
	Quelle est la stratégie de communication est mise en place par la collectivité ? Une identité visuelle existe-t-elle ?	Plan de communication et de concertation, site interne de la collectivité, charte graphique, valorisation des démarches/des actions..	La CCV a mis en œuvre une charte graphique et un logo déclinable en fonction des compétences. Il existe également un logo Agenda 21.		
	Existe-t-il une communication envers les habitants et les acteurs du tourisme sur le sujet énergie-climat ?	information sur les espaces de conseil, point de collecte des déchets, aires de co-voiturage, circuits courts alimentaires, objectif réno, répar acteurs, pistes cyclables...	Il existe une lettre de l'habitat.		
	Quelle est le dispositif de mobilisation des citoyens dans le cadre de la démarche énergie-climat (PCAET notamment)	participation citoyens, comités de quartiers, Espace Info Energie, relais info qualité de l'air extérieur (pics de pollution), actions d'éducation environnement et au développement durable	Salon Carbo(n)e Free Forum organisé en octobre 2016 SERD : la CCV a participé depuis 2016		
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.			

LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL

Volvestre

Yoann PICARONIE, Directeur développement territorial,
y.picaronie@cc-volvestre.fr
Vanessa ROUZES, DGS, v.rouzes@cc-volvestre.fr
Audrey DERAMOND, Coordinatrice Petite Enfance,
a.deramond@cc-volvestre.fr

		Bassin Auvérain		
Questionnements	Mots-clés	Bilan des politiques publiques et des actions engagées au regard des attentes du PCAET	Axes de progrès identifiés ? PROJETS	Axes de progrès identifiés ? PISTES DE REFLEXION
Thématique 6 Communication et information	Quelle est le lien de la collectivité avec d'autres structures territoriales en matière d'énergie et de climat ?	Rencontre de réseau, liste de diffusion, informations aux communes, partenariats, groupe de travail ...		
	Quelle est le lien de la collectivité avec ses établissements scolaires (petite enfance, scolaire, halte-garderie..) en matière d'énergie et de climat ?	Pédibus, suivi des conso, sensibilisation enseignants, projets pédagogiques, qualité air intérieur, alerte pollution air extérieur..		
	Quelle est le lien de la collectivité avec l'enseignement et la recherche en matière d'énergie et de climat ?	Enseignement supérieur et recherche, études, projets de fin d'études, projets tutorés...		
	Quelle est le lien de la collectivité avec les entreprises locales en matière d'énergie et de climat ?	relais des actions des chambres consulaires, soutien financiers éco-conditionnés, Sensibilisation, information, mobilisation via les ZAC, les clubs d'entreprises (PDIE), économie circulaire, soutien des filières vertes innovantes (écomatériaux, énergie, stockage,...) Charte objectif CO2-transport routier		
	Quelle est le lien de la collectivité avec les agriculteurs locaux en matière d'énergie et de climat ?	Soutien aux Circuits courts, Essences locales, soutien au bio, maîtrise foncière, installation...		
	Quelle est la stratégie de communication est mise en place par la collectivité ? Une identité visuelle existe-t-elle ?	Plan de communication et de concertation, site interne de la collectivité, charte graphique, valorisation des démarches/des actions..		
	Existe-t-il une communication envers les habitants et les acteurs du tourisme sur le sujet énergie-climat ?	information sur les espaces de conseil, point de collecte des déchets, aires de co-voiturage, circuits courts alimentaires, objectif réno, répar acteurs, pistes cyclables...		
	Quelle est le dispositif de mobilisation des citoyens dans le cadre de la démarche énergie-climat (PCAET notamment)	participation citoyens, comités de quartiers, Espace Info Energie, relais info qualité de l'air extérieur (pics de pollution), actions d'éducation environnement et au développement durable		
	Autres ?	Autres éléments n'ayant pas été relevés via les questions mais qu'il paraît important de mentionner.		

LISTE DES PARTICIPANTS :
- NOM, POSTE , CONTACT MAIL

Bassin Auvérains

Annexes...

Aide aux référents pour cibler les participants à convier :

<u>Thématique 1</u> <u>Plannification- stratégie territoriale</u>	DGS / 'Développement économique Développement territorial/ aménagement numérique Habitat
<u>Thématique 2</u> <u>Patrimoine de la collectivité</u>	- Patrimoine (existant et neuf) - Énergie - Espaces verts/ zones d'intérêt communautaire - Régies/SPL -OPH
<u>Thématique 3</u> <u>Eau, Assainissement et déchets</u>	Eau /Assainissement - Déchets - Concession gaz électricité énergie
<u>Thématique 4</u> <u>Mobilité</u>	Ressources humaines Moyens généraux/ marchés publics - Aménagement cyclable/ voirie - Zones activités/ dev éco
<u>Thématique 5</u> <u>Organisation interne</u>	-Marchés publics - Budget - Ressource Humaine - Achats /Finance
<u>Thématique 6</u> <u>Communication et information</u>	-Communication Petite enfance- ALSH/ scolarité -Développement économique (lien entreprise) Education à l'environnement

Communauté de communes Lèze Ariège

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Pour les ZAC : Est déclaré d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'entretien et la gestion des ZAC à vocation commerciale, tertiaire, touristique, de loiris, quelque soit la superficie

Est déclaré d'intérêt communautaire la création l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAC créées à compter du 1er Janvier 2005. Les ZAC existantes avant restent de la compétences des communes

Intérêt communautaire CCLA à définir

ancien intérêt communautaire ex CCLAG

ancien intérêt communautaire ex CCVA

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme

AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

ELABORATION DU PCAET

transféré au pays

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

est déclaré d'intérêt communautaire : La création, l'aménagement et l'entretien de pistes cyclables reliant les agglomérations des communes membres de l'intercommunalité. La création et la gestion des pistes cyclables situées à l'intérieur des parties agglomérées des communes restent de la compétence communale.

Intérêt communautaire CCLA devrait être défini au plus tard le 31 mars

ancien intérêt communautaire de la CCVA

Création, aménagement et entretien de la voirie à l'exception des voies définies de l'intérêt communautaire par la communauté de communes de la vallée de l'ariège

Ancien intérêt communautaire du SMIVOM

CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Intérêt communautaire CCLA devrait être défini au plus tard le 31 mars

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La création, l'entretien et la gestion des Crèches, des haltes-garderies et des multi-accueils pour les enfants de 0 à 6 ans ;

La création, l'entretien et la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergements pour les enfants de 3 à 11 ans ;

La création, l'entretien et la gestion des Relais d'Assistantes Maternelles ;

La création et la gestion d'un service de portage de repas frais à domicile ;

Communauté de communes du Volvestre

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

ELABORATION DU PCAET

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Création, aménagement et entretien de la voirie

CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Politique du logement et du cadre de vie

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE L'ENERGIE

Communauté de communes Cœur de Garonne

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

scot et schéma de secteur

Soutien technique et financier aux communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création aménagement entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale tertiaire artisanale touristique portuaire ou aéroportuaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

ELABORATION DU PCAET

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

d'intérêt communautaire

CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

MSAP à Rieumes

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

gestion des logements d'urgence

Gestion d'un service de portage de repas à domicile

Actions de prévention et d'accompagnement à destination des personnes rencontrant des difficultés sociales: information, formation, conseil

Gestion d'un service d'aide à domicile (secteur Cazeres)

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

La création et l'animation des chantiers d'insertion dans l'environnement ;

Contrat enfance-jeunesses 0-18ans
Création, entretien et gestion des crèches

Création, organisation et gestion d'activités de loisirs associés aux écoles (ALAE) maternelles

Création, organisation et gestion d'activités de loisirs associés aux écoles (ALAE) primaires

Création, entretien et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
Création, entretien et gestion des centres d'accueil jeunesse (CAJ)
Création et gestion d'un relais assistantes maternelles (RAM)

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Toute action ayant pour objet la mise en œuvre d'une politique concertée d'habitat, d'urbanisme et de développement sur le territoire des communes membres de la CCLA, au travers notamment d'une opération. Cet objet pourra avoir soit : - Un intérêt général

pour toutes les communes

Un intérêt particulier pour l'une ou plusieurs communes associées et que le conseil communautaire décide de réaliser pour le compte de la commune sur la demande de son conseil municipal ou des conseils municipaux

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE L'ENERGIE

cf onglet délib

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTERÊTS COMMUNAUTAIRES (Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire)

une école de musique [EMILA](#)

Création, entretien et gestion des salles omnisports et de terrains de grands jeux.

EAU

ASSAINISSEMENT

En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif

COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

PETITE ENFANCE

C'est une compétence optionnelle intégrée dans la compétence "action sociale d'IC"

ENFANCE et JEUNESSE

C'est une compétence optionnelle intégrée dans la compétence "action sociale d'IC"

TOURISME

C'est une compétence obligatoire intégrée au devt éco

CULTURE

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTERÊTS COMMUNAUTAIRES

EAU

Ancienne compétence de la CCLAG qui pourrait être transféré aux communes : en cours de discussion

Ancienne compétence de la CCLAG qui pourrait être transféré aux communes : en cours de discussion

ASSAINISSEMENT

Intérêt communautaire qui n'a pas encore été transféré en sous-préfecture, il a été défini au dernier conseil, dissolution du syndicat à venir

Intérêt communautaire à redéfinir (au plus tard le 31.12.2018)

CCVA

CCLAG

La compétence sera acquise en 2020 dans le cadre de la loi NOTRe

CCVA et depuis 1 er janvier 2017 ensemble CCLA

COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

PETITE ENFANCE

Création, aménagement, entretien et gestion des crèches

Création et animation d'un relais d'assistantes maternelles

ENFANCE et JEUNESSE

TOURISME

Réalisation d'une étude sur la mise en place de sentiers de randonnée, hors du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTERÊTS COMMUNAUTAIRES

EAU ?

COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

PETITE ENFANCE

Gestion des structures Multi Accueil

Gestion des relais d'assistantes maternelles (RAM) et de lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

ENFANCE et JEUNESSE

Gestion des accueils de loisirs (ALAE-ALSH) et des séjours vacances

gestion des espaces d'accueil et d'animation pour les 11-20 ans

TOURISME

Elaboration d'un schéma d'aménagement et développement touristique?

un EPCI ne peut avoir la compétence culture (commune) seulement "création, gestion équipement culturel"

CULTURE

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :

o Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...) ;

Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :

- o Mise à disposition de fourreaux ;
- o Location de fibre optique noire ;
- o Hébergement d'équipements d'opérateurs ;
- o Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet ;
- o Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).A58

DIVERS

Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants, dans le cadre des réglementations en vigueur ;

création, aménagement et entretien des sentiers de randonnées hors PDIPR

CULTURE

Soutien technique et himain aux associations contribuant au développement culturel de la communauté de communes

Valorisation de l'activité culturelle et coordination du réseau d'acteurs culturels locaux

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques, et notamment: *Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique);*

Etablissement et exploitation de réseaux de communication électronique et notamment : *La mise à disposition de fourreaux, la location de la fibre optique noire, l'hébergement d'équipements d'opérateurs, la fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet, l'accès et collecte à très haut débit (fibre optique)*

Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

DIVERS

promotion ENR

Ramassage et mise en fourrière privé des chiens et chats errants
soutien aux plans d'accessibilité PMR
Contribution au budget du services de secours et d'incendie

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques, et notamment: *Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique);*

Etablissement et exploitation de réseaux de communication électronique et notamment : *La mise à disposition de fourreaux, la location de la fibre optique noire, l'hébergement d'équipements d'opérateurs, la fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet, l'accès et collecte à très haut débit (fibre optique)*

Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

DIVERS

Gestion des services de secours et d'incendie

Création, gestion et entretien des parkings de la gare Venerque-Le Vernet destinés aux seuls usagers, clients ou personnels de la gare

Travaux d'hydraulique agricole (curage de fossés...)

Est désormais à intégrer dans la compétence voirie très certainement non repris dans les futurs statuts : restitution aux communes

Bilan des actions réalisées par les communautés de communes du Pays Sud Toulousain

Synthèse thématique du questionnaire « Politique Publiques » mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du PCAET- 2018

Patrimoine et habitat

CCV	CCBA	CCCG
La CCV dispose d'un PLH avec notamment un axe d'intervention sur la rénovation de l'habitat privé et des logements communaux avec intégration du volet énergétique	PLH existant	PLH existant
Réalisation de diagnostic sur les 5 crèches en 2018	Diagnostic énergétique réalisé sur 7 bâtiments de la CCBA	Diagnostic énergétique de bâtiments communaux et intercommunaux
La CCV a mis en place un suivi des consommations d'eau, d'électricité et de gaz sur 5 de ses bâtiments : Siège, centre technique, 2 déchetteries et le dépôt. Le suivi est traité sous forme de tableau	Veille sur les consommations énergétiques des bâtiments de la CCBA par le volet financier	Etendre le suivi des consommations à l'ensemble des bâtiments intercommunaux récemment transférés
La crèche de Marquefave a été construite dans une logique HQE : panneaux solaires, chauffage géothermie (Bâtiment positif => production d'énergie par le photovoltaïque) + Démarche Label écolo-crèche à Montesquieu	Bâtiment exemplaire : centre de la petite enfance, Beaumont sur Leze, bâtiment service déchets. Rénovation : dépôt technique, ALSH Auterive, crèche Venerque, Siège (extension)	Siège au Fousseret en cours de construction avec optimisation des énergies renouvelables
Rénovation du siège, étiquette C soit réduction de 30% des consommations / réalisation de BIM	Observatoire de l'habitat : Veille et relevé d'indicateurs sur les constructions neuves, logements énergivores, locatifs sociaux etc	
La CCV est inscrite dans le PIG départemental pour la rénovation de l'habitat privé.	Intervention habitat réalisée par OPAH ou PIG via une entrée axée sur la rénovation de l'existant	
Etude réalisée par SOLAGRO en 2017 sur les réseaux de chaleur (siège + Activestre)	Mise en place depuis 2015 de permanence de la maison de l'Habitat : appui technique auprès des administrés pour rénovation énergétique	
	Politique de Réduction de la précarité énergétique et aide à l'amélioration de la qualité thermique des logements du territoire	

Déchet / eau / assainissement

CCV	CCBA	CCCG
La CCV est compétente GEMAPI depuis le 1er janvier 2018	Compétence GEMAPI	Prise de la compétence GEMAPI
La CCV pratique la politique zéro phyto pour l'entretien des espaces extérieurs.	Plan de désherbage zéro phyto réalisé pour l'ensemble des communes et la CC	Zéro phyto réalisé
La CCV dispose d'un contrat d'entretien de la station d'épuration d'Activestre. A ce titre, un suivi des consommations est réalisé	Suivi des consommations énergétiques STEP mensuelle (bilan mensuel transmis par les prestataires)	Suivi des consommations énergétiques par les prestataires (eau potable)
La CC a mandaté en 2017 l'ESAT de Rieux pour la création de composteurs et les revend à la population intéressée pour 10 €	Programmation de travaux 2014-2024 dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal : réalisation de travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux, et de création ou reconstruction de STEP	Incitation au compostage domestique
Politique d'incitation au compostage individuel.	Boues STEP: plan d'épandage (sur terre agricole locale)	Collecte de certains déchets issus de l'agriculture avec la Chambre d'Agriculture
Le biogaz est recueilli et valorisé en électricité.	Programme local de prévention depuis 2012 (déchet) : politique de compostage collectif et individuel, réemploi textile, récup' déchets déchetterie pour réutilisation...	Sensibilisation au tri sélectif
	Suivi du traitement des déchets : réalisation d'un contrôle par bordereau de suivi des déchets (traçabilité)	Label TZDZG
	Réduction des déchets de 6kg/hab en 1 an - 1 chargée de mission prévention (sensibilisation porte à porte) : opération de sensibilisation	
	Pour une crèche : récupération des barquettes plastiques par le prestataire pour réutilisation (don à autre société pour stockage) et commande en gros afin d'éviter le suremballage: réduction des déchets (suremballage)	
	Mise en place d'espace de gratuité et opération récup' textile dans école	

Sensibilisation mobilisation organisation interne

CCV	CCBA	CCCG
Lettre Info ISO => 8 numéros publiés jusqu'à présent sur thématiques diverses liées à l'environnement : biodiversité, performance environnementale, politique zéro phyto, lutte contre les pollutions...	Nettoyage printemps: participation centre de loisirs pour la réalisation de dessins de sensibilisation (activité enfant) + associations et bénévoles	Sensibilisation via des associations locales (Les fous du bois, 3PA, Cazères éthique...)
Panneau d'affichage entrée crèche Marqufave qui informe des gains sur le photovoltaïque	sensibilisation tri/recyclage: 1 pers à 100% pour communication auprès des écoles, ALAE, centre de loisirs, foyer, marchés locaux, animation CCLA (foire, nettoyage de printemps ...)	Choix d'entreprises labellisées lors des travaux (ex vestiaires de Rieumes)
La CCV a participé au défi "familles à énergie positive" en 2015 et 2016, impliquant les agents, notamment sur les économies d'énergies au siège de la CCV	Plaquettes d'information/sensibilisation ponctuelles pour certains projets	
Les éditions communautaires sont réalisées principalement sur papier recyclé	Utilisation papier recyclé	
La CCV accompagne le label éco-défis.	Réalisation d'un diagnostic en cours par le service déchet sur tri des déchets interne à la CCBA et aux communes	
Salon Carbo(n)e Free Forum organisé en octobre 2016	soutien aux artisans locaux dans le cadre de la rénovation organisation rencontre annuelle MdH et artisans intéressés pour présentation et sensibilisation sur les obligations demandées par les financeurs de la rénovation E (mention sur devis et factures...)	
Réunions d'ambassadeurs sur le suivi et la vie du parc Activestre	réalisation de réunion annuelle à destination des élus, des acteurs sociaux et des artisans pour information missions MdH	
Certains marchés contiennent des clauses environnementales et sociales (RSE)	Mise en place d'un plan d'entretien régulier des véhicules (agent mécanicien): limite pollution car contrôle régulier changement pièce régulièrement	
une procédure d'urgence a été instaurée sur le parc Activestre pour prévenir toutes pollutions industrielles, notamment les rejets d'eaux usées dans la station de la zone.	Suivi conso carburant (km et plein de véhicule carnet de suivi)	
Les déplacements domicile-travail effectués en TC sont indemnisés par la CC à hauteur de 50 %	Mise en place d'un plan d'entretien régulier des véhicules (agent mécanicien): limite pollution car contrôle régulier changement pièce régulièrement	
La comptabilité est entièrement dématérialisée	Politique de dématérialisation	

Planification / stratégie territoriale / urbanisme / mobilité / air

CCV	CCBA	CCCG
Analyse qualité de l'air en cours	Air : Consultation en cours pour diagnostic analyse et préconisation pour les 8 bâtiments concernés	Air : en attente des résultats de l'étude
Formation éco-conduite pour les chauffeurs des BOM.	Navette communale Auterive pour personnes âgées et chercheurs d'emploi	BOM avec optimisation des consommations de carburants
Etude mise en œuvre démarche PDIE	Centre de loisirs: Mutualisation transport syndicat des coteaux	achat de véhicules électriques
Cheminement piétonnier et limitation à 30 km/h instaurée sur la ZIR Actinvestre. Aménagement de places de stationnement en entrée de zone.	présence d'une aire stationnement sur ZAC Auterive	Transport à la demande
A répondu à l'AAP mobilité douce	cheminement piéton ZAC Auterive: en entrée de la zone seulement	aires de covoiturages
prise en compte de l'énergie et du climat dans les projets de constructions et de réhabilitation : siège, déchetteries, crèches.	SDAN: couverture de la HG en très haut débit par la fibre optique chez l'abonné à partir de 2019	parkings gares
Intégration des problématiques environnementales liées à l'énergie et au climat dans le projet de territoire		
Agenda 21 en 2014		
Convention TEPCV 2015 et 2016		

Développement économique / Enr

CCV	CCBA	CCCG
Relation avec Club entreprise	Relation avec Club entreprise	Relation avec Club entreprise
Diagnostic des ENR en 2013	Etude pour PV sur toiture ALSH	

Enquête auprès des communes du Pays Sud Toulousain.

En cours = c'est en construction

En projet = on aimerait le mettre en place dans le futur

autre = vous pouvez mentionner toutes informations supplémentaires ou remarques qui vous semblent pertinentes

1. Date de saisie

2. Nom et fonction de la personne qui répond au questionnaire

3. Commune de

Partie I : État des lieux de vos actions

Thème 1: L'urbanisme

4. Selon vous, vos documents d'urbanisme intègrent-ils ? :

Plusieurs réponses possibles.

	la trame Verte / Bleue	l'efficacité énergétique des bâtiments	la densification des bâtiments	la promotion d'architecture bioclimatique (par dérogation)	un schéma cyclable	le maintien d'espace non bâti
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NSP (ne sait pas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Thème 2 : Mobilité durable

5. Quelles actions ou aménagements sont mis en place sur votre territoire afin de limiter les déplacements et/ou favoriser la mobilité active ?

Plusieurs réponses possibles.

	un pédibus	des pistes cyclables	des aménagements vélos	des aires de co-voiturage	un réseau de covoiturage	des navettes communales	des zones limitées à 30	la réduction du nombre de stationnement	des places de livraison
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Avez vous connaissance des financements pouvant être mobilisés par le Pays Sud Toulousain ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

Thème 3 : Patrimoine Public et énergie renouvelable.

7. Avez vous rénové des bâtiments publics en intégrant le volet énergétique ? (isolation, chauffage, éclairage)

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

8. Si oui, lesquels ?

9. Avez vous des projets de rénovation ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

10. Si oui, lesquels ?

11. **Pensez vous, vous faire accompagner par le conseiller énergie du Pays Sud Toulousain ? (service gratuit)**

Plusieurs réponses possibles.

Oui

Non

12. **Avez-vous des bâtiments exemplaires ?**

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Autre : _____

13. **Mettez vous en place un suivi des consommations énergétiques ?**

Une seule réponse possible.

Oui

Non

En cours

En projet

Autre : _____

14. **Mettez-vous en place une gestion technique de la consommation énergétique des bâtiments (système intelligent, gestion centralisée, actions sur les courbes de chauffage)**

Une seule réponse possible.

Oui

Non

En cours

En projet

15. Des actions en terme d'éclairage public sont-elles mises en place ?

Plusieurs réponses possibles.

- éclairage public avec des LED ou ampoules basse consommation
- extinction de l'éclairage public la nuit
- Autre : _____

16. Existe-t-il de la production d'énergie renouvelable sur votre territoire?

Plusieurs réponses possibles.

	éolien	panneaux photovoltaïques	méthanisation	centrale hydraulique
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

17. Seriez-vous intéressé par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre : _____

18. Pour un projet d'énergies renouvelables, seriez-vous favorables à un financement participatif ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

19. **Avez-vous mis en œuvre des moyens de surveillance de la qualité de l'air intérieure pour les écoles et les crèches?**

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- En projet
- Autre : _____

20. **Souhaitez-vous un accompagnement du Pays Sud Toulousain dans cette démarche de surveillance de la qualité de l'air intérieure ?**

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre : _____

Thème 4 : déchet / réemploi

21. **Faites-vous appel à la communauté de communes pour mettre en place des points de collecte (piles, textiles ..) ?**

Plusieurs réponses possibles.

- oui
- non
- En cours
- en projet
- Autre : _____

22. **Apportez vous un soutien financier à des associations de réemploi, recyclage ... ?**

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- En cours
- En projet
- Autre : _____

23. **Êtes-vous favorable à l'accueil d'évènement types "espace d'échange " organisé par l'intercommunalité ? (brocante, vide grenier, zone de gratuité ...)**

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

24. **Indépendamment de l'intercommunalité, mettez vous en place des équipements offrant une seconde vie aux objets ? (boîtes à livre, zone de gratuité, troc ...)**

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- En cours
- En projet
- Autre : _____

25. **Avez-vous connaissance de l'interdiction du brulage des déchets verts ?**

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

Thème 5 : Alimentation et circuit court

26. Y a-t-il un lieu de restauration collective dans votre commune ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- En cours
- En projet
- Autre : _____

27. Si oui, êtes vous en charge de ...

Plusieurs réponses possibles.

- La production
- L'assemblage
- La distribution

28. Souhaiteriez-vous rapprocher la production de repas du lieu de consommation ? (Préparation des repas sur le territoire communal)

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

29. Des critères de marchés sont ils intégrés ?

Plusieurs réponses possibles.

	Produits biologiques	Produits locaux
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Thème 7 : Gestion de l'eau

33. Par qui est gérée l'eau potable de ma commune ?

Une seule réponse possible.

- un syndicat (indiquer dans "autre" lequel)
- ma commune
- Autre : _____

34. Par qui sont gérées les eaux de surface de ma commune ?

Une seule réponse possible.

- un syndicat (indiquer dans "autre" lequel)
- ma commune
- Autre : _____

Thème 8 : adaptation

35. En situation de risque ma commune :

Plusieurs réponses possibles.

	dispose d'un système d'alerte en cas d'inondation	d'un plan canicule	d'un dispositif d'information en cas de pic de pollution de l'air
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NSP (ne sait pas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

36. Ma commune favorise le stockage de carbone ? (plantation arboré, entretien des zones humides, construction en bois ...)

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- En cours
- En projet
- NSP (ne sait pas)

Thème 9 : Sensibilisation des acteurs et citoyens.

Formation des agents, Espace info-énergie, production de brochure, organisation d'événement , atelier pédagogique, journée de ramasse collective des déchets ...

37. Ma commune dans une démarche de sensibilisation :

Plusieurs réponses possibles.

met en place des événements grand public (journée de ramassage, forum, intervention dans les écoles ...)	apporte un soutien financier aux associations de protection de l'environnement	produit et/ou diffuse des brochures en lien avec l'environnement	assiste les citoyens sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (communiquer sur l'espace Info Energie, informer sur les moyens d'économie, etc.)	Favorise les écomanifestations par des aides écoconditionnées
---	--	--	---	---

Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

38. Y a-t-il un journal de ma commune ?

Une seule réponse possible.

- Oui (préciser dans autres la fréquence de parution)
- Non
- En cours
- En projet
- Autre : _____

39. Y a-t-il un site internet de ma commune ?

Une seule réponse possible.

- oui (inquier dans autre l'adresse)
- non
- en cours
- en projet
- Autre : _____

40. Ma commune a une page facebook

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- en cours
- en projet

Thème 10 : Organisation interne, exemplarité.

41. Pour son organisation interne ma commune :

Plusieurs réponses possibles.

	réalise des achats responsables (produit éco label, achat groupé..)	maitrise l'énergie (ampoule LED, chauffage 19°C...)	met à disposition des véhicules électriques (voiture, vélo ..;)	organise une gestion des dechets (tri des déchets ..)
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Partie II : Dynamique de la politique environnementale locale.

Thème 1: Organisation.

42. Existe-t-il un service dédié à l'environnement, au climat, au développement durable ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Cela est en cours d'élaboration
- Cela est envisagé dans un future proche
- Autre : _____

43. Qui porte la question environnementale au niveau politique ?

Plusieurs réponses possibles.

- Le Maire
- un élu dédié
- plusieurs élus
- pas de portage politique
- Autre : _____

44. Les élus et les techniciens de votre commune sont-ils sensibilisés au changement climatique ?

Une seule réponse possible.

- Pleinement
- Partiellement
- Faiblement
- Pas du tout
- Autre : _____

Thème 2 : Collaboration.

45. Mobilisez vous des partenaires en matière de développement d'actions environnementales ?

Une seule réponse possible.

- Systématiquement
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Autre : _____

46. 2.2 - Si autre que jamais, quels partenaires mobilisez vous en matière de développement d'actions environnementales ?

Plusieurs réponses possibles.

- Les associations
- Les communes voisines
- Les communautés de comunes
- Le Pays Sud Toulousain
- Les syndicats (d'eau, d'électricite ..)
- l'ADEME
- Le Centre Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Le conseil départemental
- Le conseil régional
- l'Etat (DDT, DREAL, Préfecture...)
- l'Europe
- Aucun
- Autre : _____

47. 2.3 - Que pensez vous d'une démarche collaborative en terme d'action environnementale avec d'autres communes ?

Une seule réponse possible.

- Tout à fait favorable
- Plutôt favorable
- Plutôt pas favorable
- Pas du tout favorable
- NSPP (ne se prononce pas)
- Autre : _____

48. 2.4 - Si "tout à fait favorable" ou "Plutôt favorable", quels sujets aimeriez vous travailler en coopération avec d'autres communes?

Plusieurs réponses possibles.

- L'urbanisme (PLU)
- La mobilité durable
- Les énergies renouvelables
- Les déchets / le réemploi
- L'alimentation, les circuits courts
- La espaces verts
- La sensibilisation des citoyens et des acteurs
- Autre : _____

Thème 3 : Développer les connaissances, les compétences.

49. 3.1 - Quelles connaissances votre commune aimerait elle acquérir pour s'adapter au changement climatique ?

Plusieurs réponses possibles.

- Les enjeux climatiques
- Les émissions de gaz à effet de serre de votre commune
- La consommation énergétique de votre commune
- Les risques pour mon territoire
- Les bonnes pratiques des communes similaires dans la lutte contre le changement climatique
- Les personnes ressources
- Les ressources financières
- Autre : _____

50. **3.2 - Dans le cadre du développement d'actions environnementales par votre commune, seriez-vous intéressé pour :**

Plusieurs réponses possibles.

- Recevoir des informations (qualité de l'air, urbanisme durable, mobilité durable..)
- Participer à des ateliers de travail inter communes
- Participer à des visites de terrains
- Un accompagnement technique et financier pour de la rénovation
- Un accompagnement technique et financier pour la création d'énergie renouvelable (geothermie, solaire thermique ...)
- Un guide d'accompagnement de projet d'implatation d'énergie renouvelable
- Autre : _____

51. **3.3 - Dans le cadre d'un projet vidéo de "valorisation des actions environnementales" par le Pays Sud Toulousain, y aurait-il une action mise en place par votre commune que vous souhaiterez mettre en avant grâce à ce dispositif ?**

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre : _____

Le Questionnaire est terminé ! Le Pays Sud Toulousain vous remercie de votre participation.

Voici des liens utiles pour votre commune :

<http://www.objectifreno.fr/>

<https://payssudtoulousain.fr/actus/collectivites-ne-passez-plus-cote-de-la-prime-energie>

<https://payssudtoulouseain.fr/collectivites-trouvez-le-bon-financement-pour-vos-projets>

<https://payssudtoulouseain.fr/conseil-aux-collectivites>

52. Vous pouvez laisser des commentaires :

Fourni par





«Titre» «Prénom» «Nom»
«Nom_de_la_société»
«Code_postal» «Ville»

Noé, le 25 février 2019

N/Réf. : FF/18/03/2144
Dossier suivi par : Fanny Faucon

Objet : Engagement du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain
PJ : Questionnaire

«Titre»,

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), **les Présidents du Pays Sud Toulousain et de la communauté de communes Cœur de Garonne sollicitent** les communes du territoire afin de réaliser un état des lieux des actions réalisées en matière de développement durable.

Cette démarche est essentielle au bon déroulement de la mise en œuvre réglementaire de cet outil de planification. En effet, l'état des lieux des actions engagées par les communes du territoire du Pays Sud Toulousain permettra :

- **La valorisation de vos actions**
- **L'identification de nouvelles actions à intégrer dans le plan climat**
- **De connaître vos attentes en matière d'accompagnement technique et financier**
- **De cibler l'accompagnement des communes**



PAYS SUD TOULOUSAIN
136 route de Longages
31410 NOÉ

En outre, l'enjeu de la démarche est de **favoriser le développement de l'activité économique locale** (favoriser l'implantation d'activités locales, développer le potentiel de l'économie verte, créer des emplois dans les énergies renouvelables...), mais également de **renforcer la qualité de vie** (mettre en œuvre le plan de mobilité rurale, améliorer les paysages, réduire la précarité énergétique, favoriser le réemploi des déchets...).

Ainsi, nous vous invitons à bien vouloir remplir le questionnaire Plan Climat par l'une ou l'autre des modalités ci-dessous :

- Le questionnaire papier joint au courrier que vous pouvez remplir et retourner à l'adresse suivante : **PETR Pays Sud Toulousain, Fanny BARGAT, 136 route de Longages 31410 Noé**
- Le questionnaire en ligne, directement accessible depuis le site internet du Pays Sud Toulousain : payssudtoulousain.fr

Nous vous saurions grès de bien vouloir nous retourner ce questionnaire complété au plus tard **le 30/03/2018**.

Pour tout renseignement ou si vous souhaitez être accompagné pour le remplir, vous pouvez contacter **Fanny Bargat**, chargée de missions PCAET, stagiaire au **05 61 97 73 15**.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de croire, «Titre», en l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

Président du Pays Sud Toulousain

**Président de la communauté de
communes Cœur de Garonne**

PCAET Pays Sud Toulousain, état des lieux des actions engagées ou en projet par les acteurs du territoire : Résultats de l'enquête auprès des communes.



METHODOLOGIE

Depuis la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, les intercommunalités ont obligation d'élaborer un PCAET, avant le 1er janvier 2019. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. Il définit des objectifs stratégiques et un plan d'actions, afin :

- d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter,
- de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie (en cohérence avec les engagements internationaux de la France),
- d'intégrer les enjeux de qualité de l'air.

Le Pays Sud Toulousain accompagne les trois communautés de communes du territoire : Cœur de Garonne, Volvestre et Lèze Ariège dans cette démarche.

Dans le cadre du Plan Climat, Le Pays Sud Toulousain et 3 communautés de communes ont réalisé une enquête sous forme de questionnaire à destination de l'ensemble des communes du territoire dans la perspective de dresser un état des lieux des actions engagées en terme de politique environnementale.

Il s'agit d'une part d'aider à la définition d'une stratégie et d'actions concrètes pour l'élaboration du Plan Climat et d'autre part d'identifier des leviers afin d'accompagner les communes tout au long de cette démarche.

En effet les communes ont un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique, elles peuvent agir au travers de leurs compétences mais également par leur responsabilité morale en contribuant à la diffusion d'informations et de valeurs pour une vie en collectivité dans un environnement commun.

Les résultats de l'enquête font le sujet d'un rapport d'analyse à l'échelle du Pays ainsi qu'un rapport à destination de chacune des communautés de communes avec les résultats propres à leur EPCI. Les pistes d'actions identifiées par cette enquête vont constituer une base de travail pour les ateliers de co-construction inter communautés de communes et ainsi alimenter le plan d'action PCAET. Une vidéo sera également réalisée afin de valoriser certaines actions des communes.

L'enquête a été envoyée par voie postale à l'ensemble des communes, accompagnée de la lettre d'information cosignée par les présidents, du Pays Sud Toulousain et des 3 communautés de communes. De plus l'enquête a été mise en ligne sur le site du Pays Sud Toulousain où il était possible d'y répondre directement. Les communes identifiées comme les plus « peuplées » du territoire par les élus, ont eu la possibilité de prendre un rendez-vous avec un agent du Pays Sud Toulousain pour les accompagner dans cette démarche. En revanche l'une des trois communautés de communes (Communauté de communes Bassin Auterivain) a mobilisé un agent afin d'aller à la rencontre des représentants de chacune des communes de leur territoire et remplir directement cette enquête.

Bilan des réponses :

L'enquête a été envoyée à 99 communes comprenant en tout 94835 habitants.

- Communauté de communes Bassin Auterivain : 19 communes, retour des 19 communes soit **100%** des habitants du territoire représentés
- Communauté de communes du Volvestre : 34 communes, retour de 14 communes, rapporté au nombre d'habitants sur les communes répondantes, cela équivaut à **35,3%** des habitants du territoire représentés.
- Communauté de communes de Cœur de Garonne : 48 communes, retour de 16 communes rapporté au nombre d'habitants sur les communes répondantes, cela équivaut à **58.6%** des habitants du territoire représentés.

A l'échelle du PETR du Pays Sud Toulousain : 99 communes, retour de 49 communes, rapporté au nombre d'habitants sur les communes répondantes, cela équivaut à **65%** des habitants du territoire représentés.

L'analyse qui suit traite de manière similaire l'ensemble des communes. Pour autant le nombre d'habitants d'une commune est bien souvent corrélé à son niveau de service et d'équipements et donc à son potentiel d'actions. Ainsi il semble important à la lecture de ce dossier de garder à l'esprit cette information :

Nombre d'habitants par communes	Nombre de communes
0 à 450	17
450 à 1600	18
1600 à 3000	11
3000 et plus	3

SOMMAIRE

PCAET PST, état des lieux des actions engagées ou en projet par les acteurs du territoire : Résultats de l'enquête auprès des communes.	1
Partie I : Etat des lieux de vos actions	5
Thème 1 : l'urbanisme	5
Récapitulatif	6
Analyse :	7
Pistes d'actions :	7
Thème 2 : Mobilité durable	8
Récapitulatif	10
Analyse :	11
Pistes d'actions :	11
Thème 3 : Patrimoine Public et énergie Renouvelable	12
1-Rénovation	12
Analyse :	13
Piste d'action :	13
2- Maitrise de l'énergie	14
Analyse :	16
Piste d'action :	16
3- Energie renouvelable.	17
Analyse :	19
Piste d'action :	19
4- Qualité de l'air intérieure	20
Analyse :	22
Piste d'action :	22
Thème 4 : Déchet /réemploi	23
Récapitulatif :	24
Analyse :	25
Piste d'action :	25
Thème 5 : Alimentation et circuit court	26
Analyse :	28
Pistes d'actions :	28
Thème 6 : Gestion des espaces verts ?	29
Récapitulatif	30
Analyse :	31

Piste d'action :	31
Thème 7 : gestion de l'eau	32
Analyse :	33
Piste d'action :	33
Thème 8 : adaptation	34
1-En situation de risque ma commune :	34
Récapitulatif	34
2- Stockage carbone	35
Analyse :	36
Piste d'action :	36
Thème 9 : Sensibilisation des acteurs et citoyens	37
1-Démarche de sensibilisation	37
Récapitulatif	38
2-Communication	39
Analyse	40
Piste d'action :	40
Thème 10 : Organisation interne, exemplarité.	41
Récapitulatif :	42
Analyse :	43
Pistes d'actions :	43
 Partie II – Dynamique de la politique environnementale locale.	 44
Thème 1- Organisation	44
Analyse :	45
Piste d'action :	45
Thème 2 : Collaboration	46
Thème 3 : Développer les connaissances, les compétences.	48
Analyse :	49
Pistes d'actions :	49
Tableaux Récapitulatifs du taux de communes portant les actions abordées.	50
Récapitulatif des pistes d'actions	55

Partie I : Etat des lieux de vos actions

Thème 1 : l'urbanisme

Selon-vous, vos documents d'urbanisme intègrent-ils ?

1 – La trame verte/bleue

	La trame verte/bleue
Oui	18
Non	20
En cours	4
Ne sait pas	3
Total général	45

2- l'efficacité énergétique des bâtiments

	L'efficacité énergétique des bâtiments
Oui	11
Non	28
En projet	4
Ne sait pas	2
Total général	45

3- La densification des bâtiments

	La densification des bâtiments
Oui	27
Non	14
En cours	1
En projet	1
Ne sait pas	2
Total général	45

4- La promotion d'architecture bioclimatique (par dérogation)

	La promotion de l'architecture bioclimatique
Oui	8
Non	29
En cours	2
En projet	2
Ne sait pas	3
Total général	44

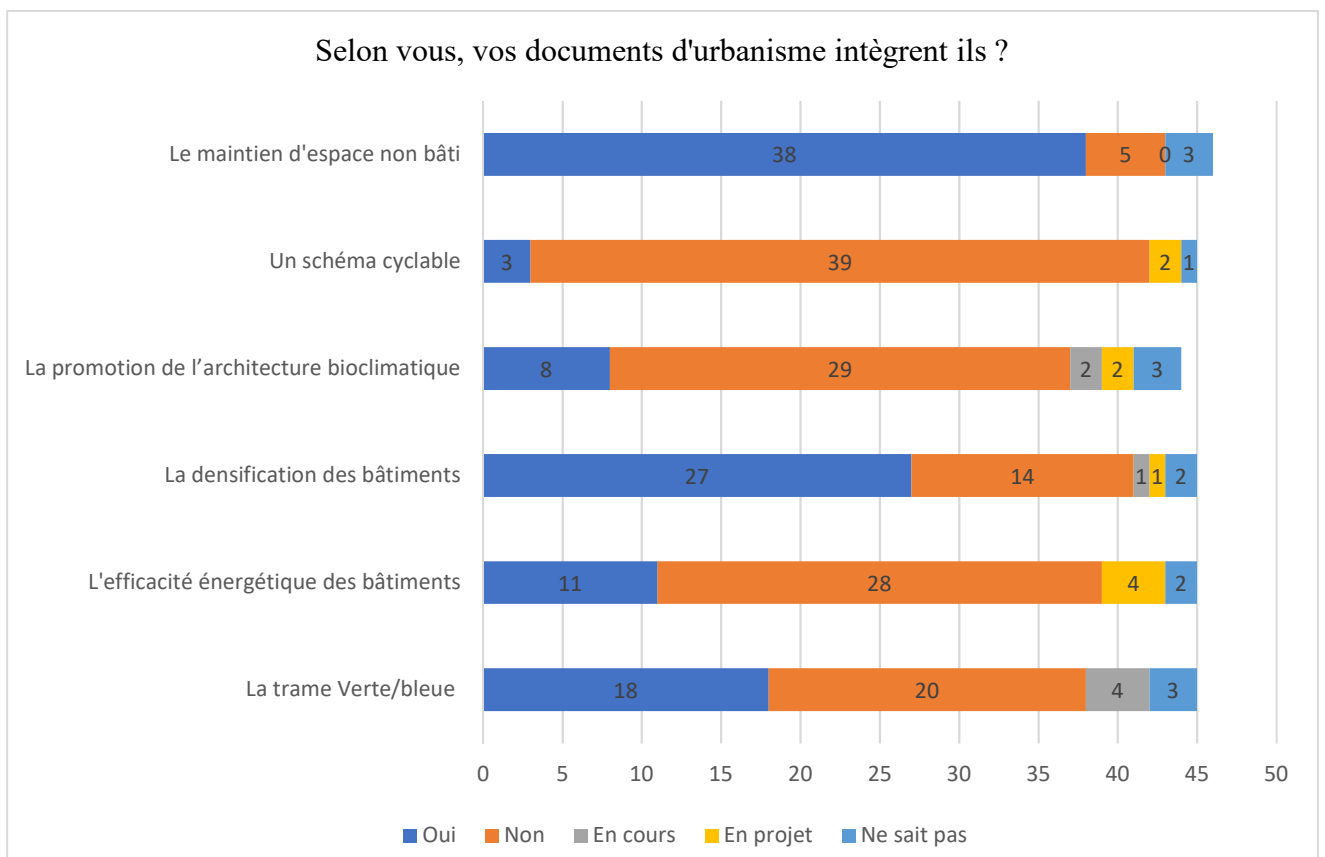
5- Un schéma cyclable

	Un schéma cyclable
Oui	3
Non	39
En projet	2
Ne sait pas	1
Total général	45

6- Le maintien d'espace non bâti

	Le maintien d'espace non bâti
Oui	38
Non	5
Ne sait pas	3
Total général	46

Récapitulatif



Analyse :

Il est à noter que sur les 49 communes du PST aillant répondu à l'enquête, plusieurs d'entre elles (entre 3 et 5) n'ont pas répondu à l'ensemble des questions portant sur l'intégration de paramètres dans les documents d'urbanisme. Les communes ne disposant ni d'un plan local d'urbanisme, ni d'une carte communale, ni d'un document en tenant lieu, leurs dispositions sont fixées par le **règlement national d'urbanisme**.

On constate sur le territoire du PST, une forte intégration dans les documents d'urbanisme du « maintien d'espace non bâti » (83 %) et de « la densification des bâtiments » (60%).

On remarquera une faible représentation des autres dispositions pouvant être intégrées dans les documents d'urbanismes.

Pistes d'actions :

Il peut être intéressant via le SCOT, (élaboré au niveau du pays) de **promouvoir l'intégration** à l'échelle des communes des paramètres sous représentés tels que « la promotion des schémas cyclables », « l'architecture bioclimatique », « l'efficacité énergétique » et la « trame verte/bleue », contribuant respectivement à **une artificialisation raisonnée du territoire** c'est à dire en intégrant les leviers de la maîtrise de l'énergie, de la protection de la biodiversité et favoriser la mobilité douce.

Le Pays Sud Toulousain et les communautés de communes pourraient également se rapprocher du **CRERCO** (Communauté Régionale Eviter Réduire Compenser Occitanie) afin d'intégrer la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) qui est **le fil conducteur de l'intégration de l'environnement dans les projets, plans et programmes**. Elle s'inscrit pleinement dans le prolongement de la Charte pour l'environnement de 2004 et la Loi Grenelle de 2009.

Une autre piste d'action représentant un levier non négligeable pour une intégration du volet énergétique, de la biodiversité et du risque inondation est **l'élaboration d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)**. En effet il permet « la prise en compte **du fonctionnement des territoires** qui dépassent largement le cadre communal », « il met en articulation les politiques publiques d'aménagement, de transports, d'habitat mais aussi **d'environnement, de climat** ou d'activités économiques » « Le PLUi présente beaucoup d'avantages que le PLU ne propose pas : un **projet collectif de co-construction** qui vise à **renforcer la solidarité** entre communes au sein de l'EPCI, **une échelle adéquate** pour mettre en cohérence les problématiques de l'aménagement de l'espace, **une mutualisation** de l'ingénierie et des moyens financiers pour des documents qualitatifs, **d'appliquer une stratégie de développement durable cohérente** en préservant les ressources et les espaces ... » « il coûte en moyenne, pour chaque commune d'un EPCI, **deux fois moins chers** qu'un PLU » (Source : *PLUi intercommunal et loi ALUR, Pourquoi un PLUi pour mon EPCI ?*, DREAL et DDT de la région centre, novembre 2014).

Thème 2 : Mobilité durable

Quelles actions ou aménagements sont mis en place sur votre territoire afin de limiter les déplacements et/ou favoriser la mobilité active ?

1- Un pédibus

	Un pedibus
Oui	2
Non	46
Total général	48

2- Des pistes cyclables

	Des pistes cyclables
Oui	13
Non	32
En cours	1
En projet	2
Total général	48

3- Des aménagements vélo

	Des aménagements vélo
Oui	17
Non	27
En cours	2
En projet	2
Total général	48

4- Des aires de covoiturage

	Des aires de co-voiturage
Oui	10
Non	34
En cours	1
En projet	2
Total général	47

5- Un réseau de covoiturage

	Un réseau de co-voiturage
Oui	2
Non	44
En projet	1
Total général	47

6- Des navettes communales

	Des navettes communales
Oui	4
Non	44
Total général	48

7- Des zones limitées à 30

	Des zones limitées à 30
Oui	29
Non	17
En cours	1
En projet	1
Total général	48

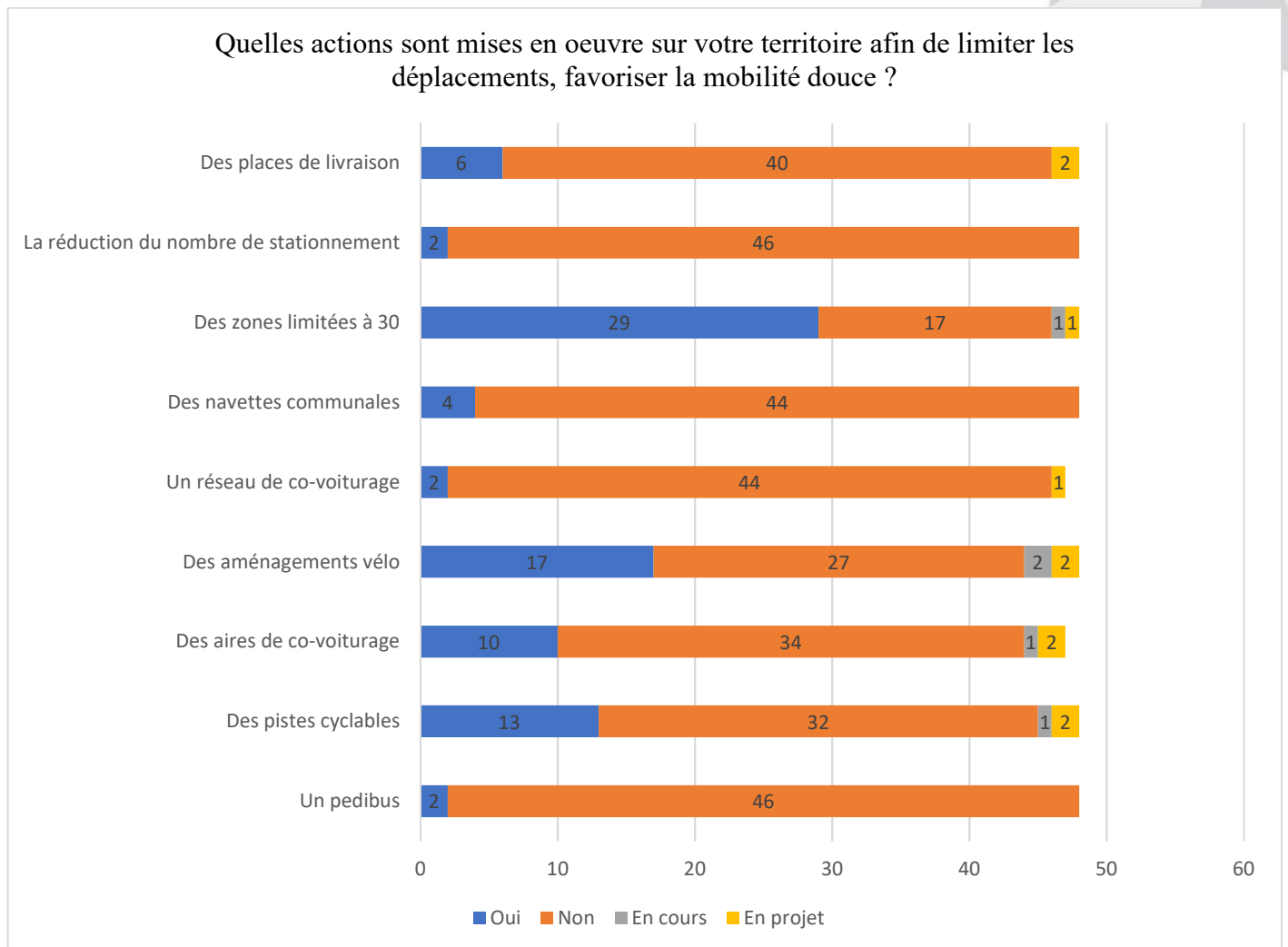
8- La réduction du nombre stationnement

	La réduction du stationnement
Oui	2
Non	46
Total général	48

9- Des places de livraisons

	Des places de livraison
Oui	6
Non	40
En projet	2
Total général	48

Récapitulatif



Avez-vous connaissance des financements pouvant être mobilisés par le Pays Sud Toulousain ?

	Avez-vous connaissance des financements pouvant être mobilisés par le Pays Sud Toulousain ?
Oui	26
Non	22
Total général	48

Analyse :

Pour favoriser la mobilité active et engendrer une réduction des émissions de gaz à effet de serre, le territoire du PST donne ici à voir une forte présence de « **zone limitée à 30** » au sein des communes. Dans un second temps on remarquera **une tendance à favoriser l'utilisation de vélo**, mais celle-ci reste faible. En effet 27% des communes ont aménagé des pistes cyclables, et 36% des aménagements vélos. Il est à noter que cette tendance semble être en hausse avec 4 communes qui sont « en cours » ou « en projet » d'installation d'aménagements vélos et 3 communes pour la réalisation de piste cyclable. On remarquera également un nombre restreint de communes disposant de navettes communales ou de réseaux de covoiturage. En revanche plusieurs communes disposent d'ores et déjà d'aires de covoiturage (21%)

On constate que 50% des communes ont connaissance des financements pouvant être mobilisés par le Pays Sud Toulousain prévu à cet effet.

Pistes d'actions :

Dans un premier temps il semble essentiel que le **PST renforce la communication** sur les possibilités d'accompagnements des collectivités dans le cadre de la mobilité alternative.

Dans un second temps, au regard des résultats du thème I, 7% de schéma cyclable dans les documents d'urbanismes, du thème II, 27% des communes dispose de piste cyclable et ceux du diagnostic, 40% des déplacements domicile-travail ont lieu à l'intérieur du territoire, il peut être pertinent de **penser un itinéraire cyclable aménagé à l'échelle de l'intercommunalité**. Il est également pertinent de se questionner sur le développement de transport collectifs et/ou du covoiturage.

On rappellera que **l'appel à projets « mobilités alternatives » du Pays Sud Toulousain** est en mesure d'accompagner les communes, communautés de communes sur 3 volets, la circulation douces (piétons, vélo), les transports collectifs, et le covoiturage.

Le Pays Sud Toulousain est doté d'un plan de mobilité comprenant un plan d'actions pour les années à venir, au vue du résultat sa mise en place est pertinente. A ce jour, le Pays Sud Toulousain ne compte pas de salarié dédié à la mobilité au sein de son équipe, ainsi **la création d'un poste de chargé de mission en mobilité** apparait nécessaire pour établir une mobilité active et durable sur le territoire.

Thème 3 : Patrimoine Public et énergies Renouvelables

1-Rénovation

Avez-vous rénové des bâtiments publics intégrant le volet énergétique ? (Isolation, chauffage, éclairage)

	Avez-vous rénové des bâtiments publics en intégrant le volet énergétique ?
Oui	35
Non	14
Total général	49

Avez-vous des projets de rénovation ?

	Avez-vous des projets de rénovation ?
Oui	34
Non	15
Total général	49

Pensez-vous, vous faire accompagner par le conseiller énergie du Pays Sud Toulousain?

	Pensez-vous, vous faire accompagner par le conseiller énergie du Pays Sud Toulousain?
Oui	37
Non	5
Ne sais pas	6
Total général	48

Avez-vous des bâtiments exemplaires ?

	Avez-vous des bâtiments exemplaires ?
Oui	10
Non	37
Total général	47

Analyse :

71% des communes ayant répondu ont procédé à des rénovations de bâtiment public en intégrant le volet énergétique de plus il s'agit dans plus de 50% des cas de plusieurs bâtiments. Auquel s'ajoute, 69% des communes qui ont de nouveaux projets de rénovation.

En revanche seulement 10 communes sur 49 ont un bâtiment exemplaire.

Le Pays Sud Toulousain dans le volet rénovation des bâtiments publics joue un rôle important, en effet en cas de projet de rénovation 77% des communes souhaitent faire appel au conseiller en énergie pour être accompagné dans cette démarche.

Piste d'action :

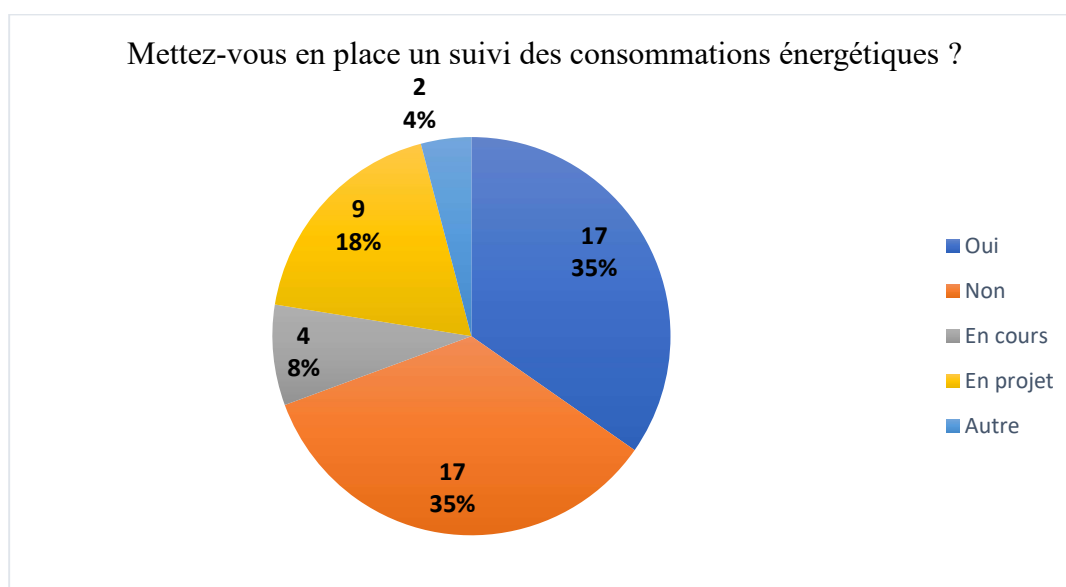
Il semble alors nécessaire que le Pays Sud Toulousain **maintienne cet accompagnement de rénovation des bâtiments publics** auprès des communes.

2- Maitrise de l'énergie

Mettez-vous en place un suivi des consommations énergétiques ?

	Mettez-vous en place un suivi des consommations énergétiques ?
Oui	17
Non	17
En cours	4
En projet	9
Autre	2
Total général	49

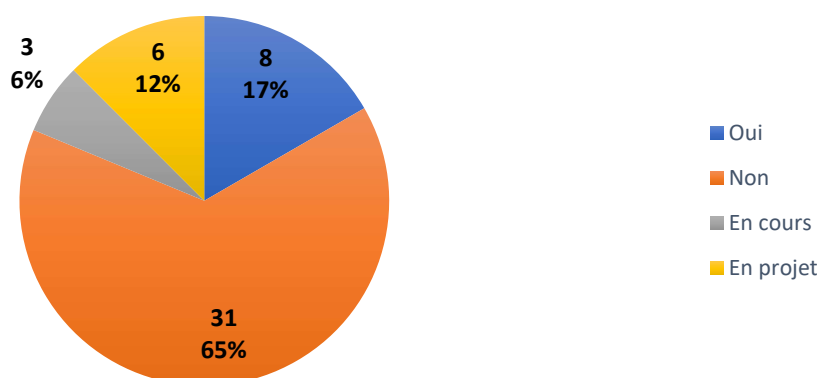
Autre	
A voir avec le conseiller en énergie partagée	1
Si on nous aide, pourquoi pas	1



Mettez-vous en place une gestion technique de la consommation énergétique des bâtiments ?

	Mettez-vous en place une gestion technique de la consommation énergétique des bâtiments
Oui	8
Non	31
En cours	3
En projet	6
Total général	48

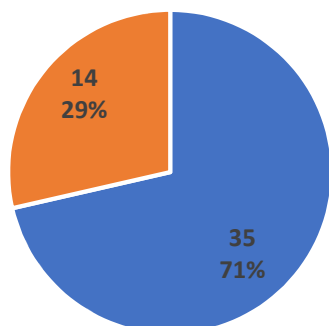
Mettez-vous en place une gestion technique de la consommation énergétique des bâtiments ?



Des actions en termes d'éclairage public sont-elles mises en place ?

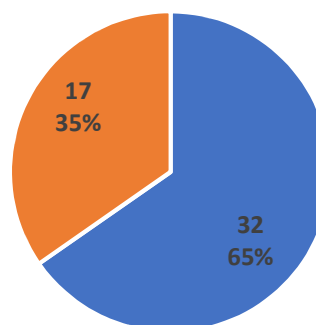
Eclairage public avec des LED ou ampoules basse consommation	Extinction de l'éclairage public la nuit
35	32 soit 20 extinction partielle et 12 baisse intensité

ampoules basse consommation et/ou LED



■ Oui ■ Non

Extinction et/ou baisse intensité



■ Oui ■ Non

Analyse :

35% des communes procèdent à un suivi des consommations énergétiques, à savoir que ce suivi peut-être plus ou moins, organisé, régulier et pris en compte dans la gestion des consommations. Ce résultat est à nuancer, 30% (8% en cours, 18 % en projet, 4% autre) des communes s'orientent vers un suivi des consommations énergétiques, il peut donc être doublé sous peu.

On notera également que 8 communes ont mis en place une gestion technique de la consommation auquel s'ajoute 3 communes « en cours » et 6 communes « en projet ».

71% des communes sont actuellement entièrement ou partiellement munies d'ampoules LED. 65% des communes répondantes agissent également sur l'éclairage public la nuit.

Piste d'action :

Les résultats ici présentent une « faible » maîtrise de l'énergie sur les communes du territoire, mais **une volonté** de la part de ces dernières d'agir. Ainsi il faut être attentif à cette démarche et l'encourager. **Un accompagnement des communes serait une solution.**

Les entretiens en face à face ont permis de soulever un point intéressant qui est un manque **d'information des communes** afin de se lancer pleinement et rapidement dans cette voie (retour sur investissement, type de matériel, interface, entreprise...). Certaines communes ont explicitement formulé **la demande d'être accompagnées sur ce volet**. Cette demande est d'autant plus importante lorsque ces communes ont réalisé des travaux de rénovation, en effet elles souhaitent pouvoir constater le résultat sur la facture énergétique.

On rappellera qu'actuellement le Pays Sud Toulousain mène **une étude de métrologie** pour la consommation énergétique sur 25 bâtiments publics du territoire. Il est nécessaire de saisir cette étude pour organiser **des retours d'expériences** auprès des communes ne faisant pas parties de l'échantillonnage test.

3- Energie renouvelable.

Existe-t-il de la production d'énergie renouvelable sur votre territoire ?

1-Eolien

	Éolien
Non	42
En cours	2
En projet	2
Total général	46

2-Panneaux photovoltaïques

	Panneaux photovoltaïques
Oui	14
Non	26
En cours	4
En projet	4
Total général	48

3-Méthanisation

	Méthanisation
En projet	1
Non	45
Total général	46

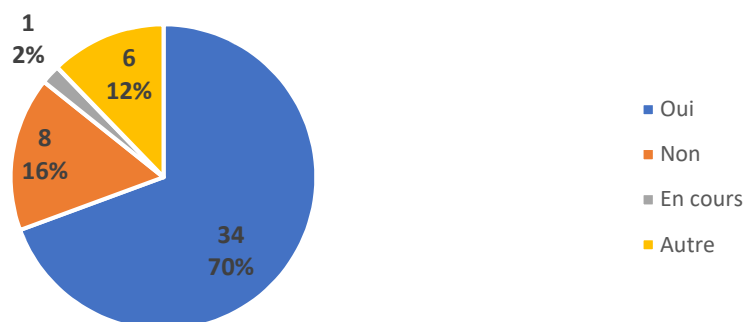
4-Centrale hydraulique

	Centrale hydraulique
Oui	3
Non	39
En cours	1
En projet	2
Total général	45

Seriez-vous intéressé par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux ?

	Seriez-vous intéressé par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux ?
Oui	34
Non	8
En cours	1
Autre	6
Total général	49

Seriez-vous intéressé par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux ?



Autre :

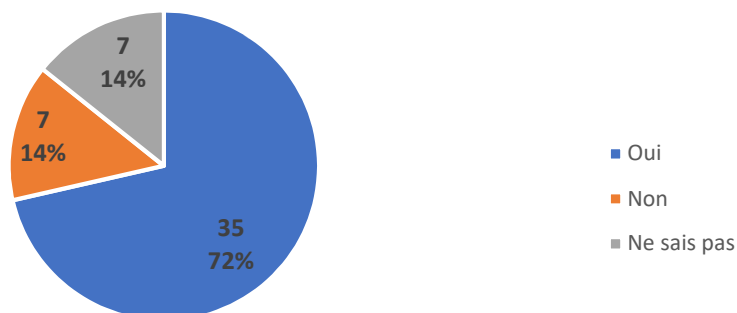
A voir en fonction du périmètre ABF	2
La question ne s'est pas encore posée.	1
Nous en disposons	1
oui si travaux sur toiture obligatoire	1
pas encore évoqué en conseil municipal	1

Projet participatif

Pour un projet d'énergie renouvelable, seriez-vous favorables à un financement participatif ?

	Pour un projet d'énergies renouvelables, seriez-vous favorables à un financement participatif ?
Oui	35
Non	7
Ne sais pas	7
Total général	49

Pour un projet d'énergies renouvelables, seriez-vous favorables à un financement participatif ?



Analyse :

La production d'énergie est à ce jour tournée vers l'installation de panneau photovoltaïque (29 %). Auquel s'ajoutent 3 communes qui produisent de l'énergie grâce à des centrales hydrauliques et 3 « en cours » ou « en projet », et 4 communes « en cours » ou « en projet » d'installation de parc éolien.

70% des communes sont intéressées par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

72% des communes sont favorables à un projet d'énergie renouvelable par financement participatif (citoyen, entreprise, communes, communautés de communes). 14% des communes « ne savent pas », les entretiens en face à face ont permis de saisir que ce choix de modalité de réponse est lié à une méconnaissance des projets à financement participatif.

Pistes d'actions :

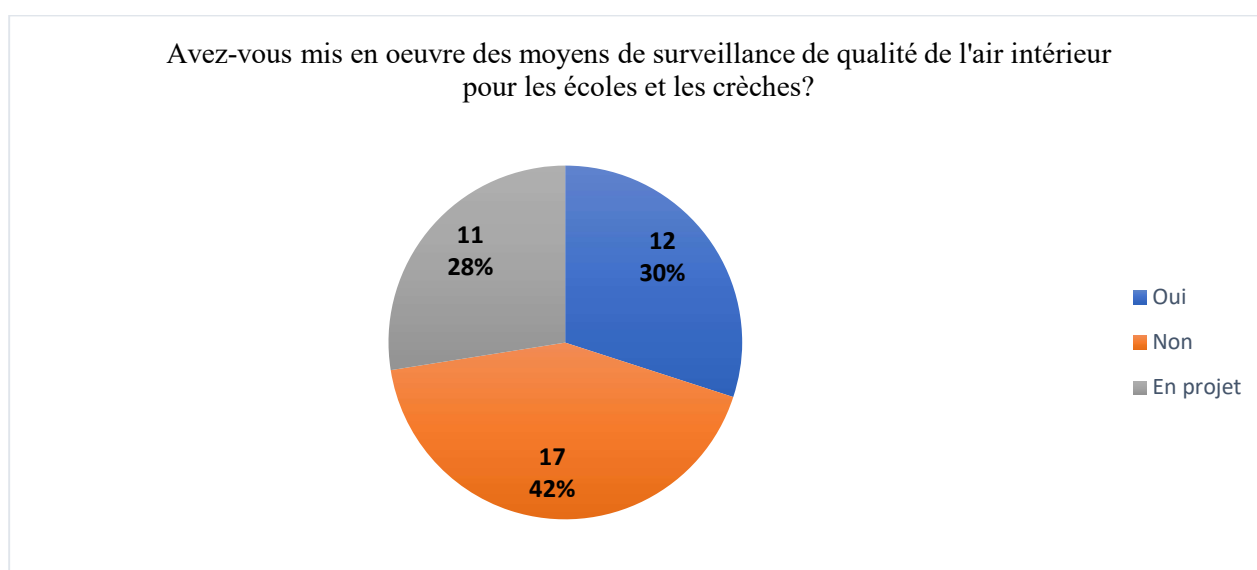
Concernant la production d'énergie renouvelable les communes montrent **une tendance favorable à ce développement**. Les entretiens ont permis d'identifier une crainte vis-à-vis des projets éoliens, en effet les mouvements anti-éoliens sont sources d'incertitude. Ainsi, **proposer un accompagnement à la mise en place de concertation en amont des projets** éoliens pourrait être un levier.

De plus on peut identifier aux travers des **résultats une opportunité pour le territoire de développer les panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux, ainsi que les projets d'énergies renouvelables à financements participatifs**. Afin de compléter ces données il semble intéressant **d'identifier les toitures exploitables** parmi les communes dites « favorables » pour une pose de panneaux photovoltaïques. Créer un lien entre les communes et les professionnels. Mais également organiser **des réunions d'informations** auprès des communes et des citoyens concernant les projets participatifs. Plusieurs associations locales proposent ce service.

4- Qualité de l'air intérieur

Avez-vous mis en œuvre des moyens de surveillance de qualité de l'air intérieur pour les écoles et les crèches?

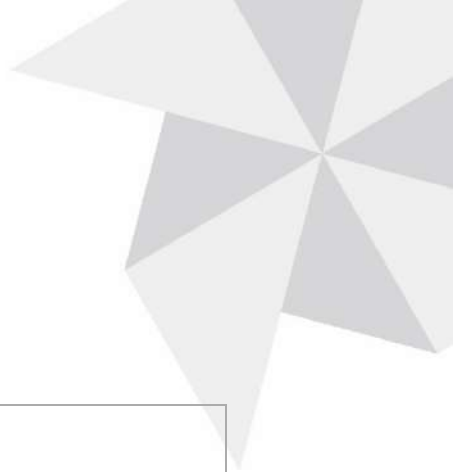
	Avez-vous mis en œuvre des moyens de surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les écoles et les crèches?
Oui	12
Non	17
En projet	11
NC	8
Total général	48



Souhaitez-vous un accompagnement du Pays Sud Toulousain dans cette démarche de surveillance de la qualité de l'air intérieur ?

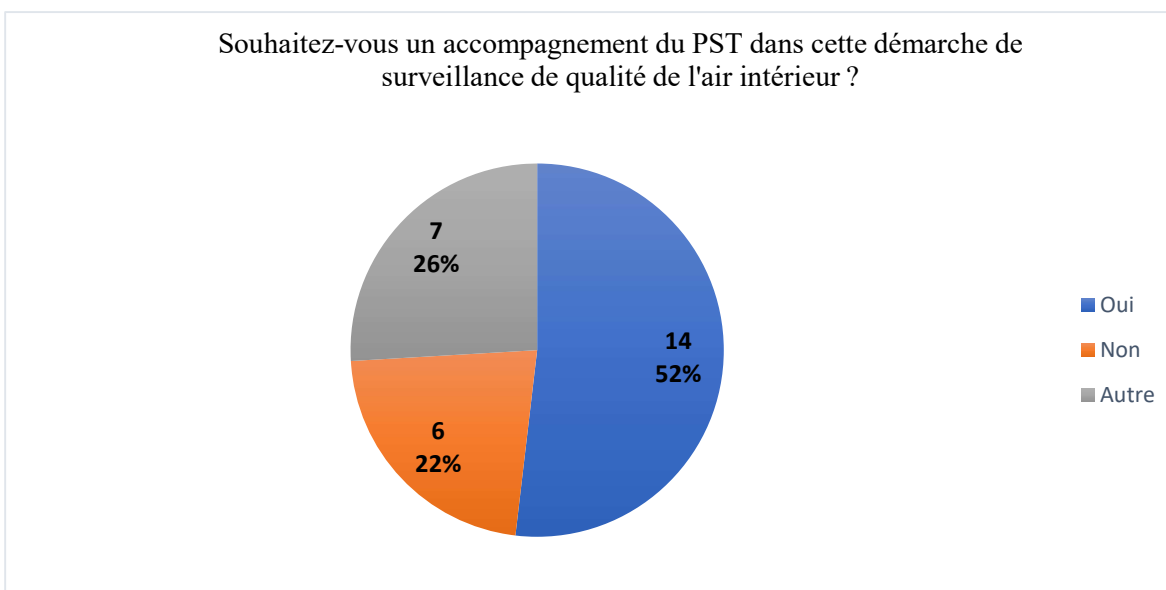
	Souhaitez-vous un accompagnement du Pays Sud Toulousain dans cette démarche de surveillance de la qualité de l'air intérieur ?
Oui	18
Non	13
Autre	8
NC	3
Total général	42

Autre	
C'est déjà fait.	1
Dépend de l'avis du syndicat des coteaux (RPI)	5
pourquoi pas	1
Une réflexion sur la mutualisation des études au niveau de la CCLA a été discutée; sans suite aujourd'hui	1



Avez-vous mis en œuvre des moyens de surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les écoles et les crèches?	Filtre : Oui, Non concerné
--	-----------------------------------

	Souhaitez-vous un accompagnement du Pays Sud Toulousain dans cette démarche de surveillance de la qualité de l'air intérieur ?
Oui	14
Non	6
Autre	7
Total général	27



Analyse :

En considérant uniquement les communes concernées, 30 % des communes du panel ont mis en œuvre un moyen de surveillance de la qualité de l'air.

Prenant en considération les communes n'ayant pas mis en œuvre un moyen de surveillance de la qualité de l'air, ou bien qui est à l'état de projet, 52% d'entre elles, souhaitent un accompagnement du Pays Sud Toulousain auquel peut s'ajouter les 26% autres étant donné un « pourquoi pas », 5 « dépend de l'avis des syndicats du coteaux » et « Une réflexion sur la mutualisation des études au niveau de la CCLA a été discutée; sans suite aujourd'hui ». Les entretiens en face à face ont permis de comprendre que la démarche n'est bien souvent pas engagée car les communes ne disposent pas d'informations, les idées reçues sont alors très présentes.

Piste d'action :

Les résultats permettent de souligner qu'il serait intéressant de penser **un accompagnement pour la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en collaboration** du Pays Sud Toulousain et des communautés de communes CCBA et CCCG principalement. En effet l'échantillonnage sur CCV 67% des communes ont déjà mis en œuvre des moyens de surveillance de la qualité de l'air, seule 1 commune se propose en faveur d'un accompagnement du PST. **Des journées d'informations** paraissent une solution, ou bien, **organiser des retours d'expériences** animés par les communes ayant finalisé cette démarche.

Thème 4 : Déchet /réemploi

Faites-vous appel à la communauté de communes pour mettre en place des points de collecte?

	Faites-vous appel à la communauté de communes pour mettre en place des points de collecte?
Oui	38
Non	8
En projet	1
Autre	2
Total général	49

Autre	
déchetterie	1
Il y en a; mais ne sont pas gérés par la CC.	1

Apportez-vous un soutien financier à des associations de réemploi, recyclage ... ?

	Apportez-vous un soutien financier à des associations de réemploi, recyclage ... ?
Oui	2
Non	45
Autre	2
Total général	49

Êtes-vous favorable à l'accueil d'évènement types "espace d'échange " organisé par l'intercommunalité ?

	Êtes-vous favorable à l'accueil d'évènement types "espace d'échange " organisé par l'intercommunalité ?
Oui	40
Non	6
Ne sais pas	3
Total général	49

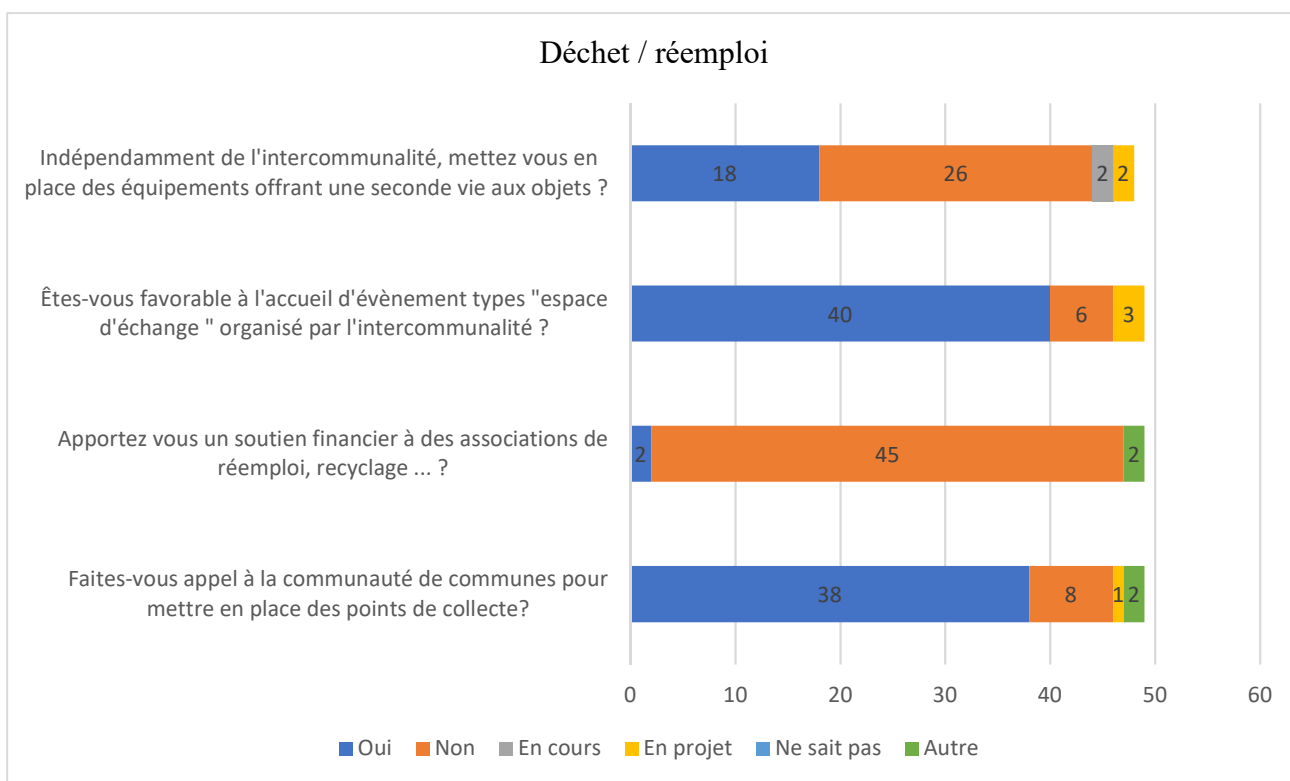
Indépendamment de l'intercommunalité, mettez-vous en place des équipements offrant une seconde vie aux objets ?

	Indépendamment de l'intercommunalité, mettez-vous en place des équipements offrant une seconde vie aux objets ?
Oui	18
Non	26
En cours	2
En projet	2
Total général	48

Avez-vous connaissance de l'interdiction du brûlage des déchets verts ?

	Avez-vous connaissance de l'interdiction du brûlage des déchets verts ?
Oui	46
Non	3
Total général	49

Récapitulatif :



Analyse :

78 % des communes font appel à la communauté de communes pour mettre en place des points de collecte.

4% des communes financent des associations de réemploi. Bien souvent, les communes mentionnent le fait qu'aucune association de réemploi n'est existante sur leur commune.

82% sont favorables à l'accueil d'évènements types « espace d'échanges ».

38% des communes mettent en place des équipements offrant une seconde vie aux objets.

La quasi-totalité des communes ont connaissance de l'interdiction de brûler des déchets verts, en revanche les entretiens en face à face ont permis de comprendre que cette pratique reste pour autant régulière, faute de solution.

Pistes d'actions :

Le résultat de 82% de communes favorables à l'accueil d'évènement de type « espace d'échange », doit encourager les communautés de communes à **continuer l'organisation de ce type d'évènement**.

Le manque d'association de réemploi sur le territoire mérite une réflexion. Ces résultats peuvent être complétés par une enquête qualitative afin de savoir s'il y aurait une pertinence à combler ce « manque », et alors inciter les communes à aller au-delà des 38% d'entre elles mettant à disposition des équipements offrant une seconde vie aux objets .

Les entretiens en face à face ont élevé la question du **brûlage des déchets verts comme problématique** pour certaines communes. Cette pratique est un facteur de la pollution de l'air. Des communes expriment le fait de se retrouver dans l'impossibilité de ne pas pratiquer le brûlage des déchets verts. (Pas de camion pour les transporter, point de collecte trop éloigné des communes, broyeur trop cher...). Il semble que cette problématique mérite **une réflexion** afin d'apporter une solution (achat groupé de broyeur, mutualisation de matériel, service de broyage à domicile, collecte régulière, réseau de réutilisation de déchets verts...).

Thème 5 : Alimentation et circuit court

Y-a-t-il un lieu de restauration collective dans votre commune ?

	Y a-t-il un lieu de restauration collective dans votre commune ?
Oui	33
Non	14
Total général	47

Si oui, êtes-vous en charge de :

La production	
	13
L'assemblage	
	17
La distribution	
	27

Souhaitez-vous rapprocher la production de repas du lieu de consommation ?

	Souhaitez-vous rapprocher la production de repas du lieu de consommation ?
Oui	19
Non	10
Ne sais pas	1
Total général	30

Des critères de marchés sont-ils intégrés ?

	Produits biologiques
Oui	23
Non	4
En cours	1
En projet	7
Total général	35

	Produits locaux
Oui	25
Non	5
En cours	3
En projet	5
Total général	38

Y a-t-il un marché de producteur ?

	Y a-t-il un marché de producteur ?
Oui	13
Non	29
En cours	1
En projet	2
Autre	3
Total général	48

Autre	
Non mais foire "Biptom" 1/an	1
On voudrait bien en mettre un	1
vente direct chez les producteurs	1

Y a-t-il des jardins partagés sur votre commune ?

	Y a-t-il des jardins partagés sur votre commune ?
Oui	8
Non	29
En cours	1
En projet	7
Autre	4
Total général	49

Autre	
Dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale	1
Il y en a déjà eu ; mais cela n'a pas fonctionné.	1
ils existaient...	1
projet de créer un jardin pour l'école	1

Analyse :

On remarquera une incohérence dans les réponses lors d'un traitement automatique des données. En revanche si l'on regarde cas par cas et que l'on regroupe avec les informations lors des entretiens en face à face deux points semblent intéressants :

- La volonté de rapprocher la production.
- La volonté d'intégrer les produits biologiques et locaux dans les critères de marchés.

Pistes d'actions :

Les communes ont exprimé **la volonté de rapprocher la production** de la restauration collective, ou bien de s'émanciper des entreprises en charge de l'alimentation pour la restauration collective. De plus elles partagent la **volonté d'intégrer des produits locaux et biologiques** dans les critères de marchés.

En revanche de nombreuses questions et prénotions sont latentes autour de l'organisation, du prix, de la démarche, de la faisabilité. A ce jour il serait intéressant de pouvoir **informer les communes par un retour d'expérience** notamment d'une commune ayant en charge la production. Ainsi que de les **informer sur les possibilités d'intégrer des critères dans les marchés**.

Il semble aussi important à ce jour **d'organiser le réseau** (état des lieux, étude de faisabilité) **avec les agriculteurs**. « Il n'y a pas assez de producteurs sur le territoire » « on ne trouve pas d'agriculteur pouvant répondre à notre demande » « on ne sait pas vers quel agriculteur se diriger ».

Thème 6 : Gestion des espaces verts ?

1-utilisation des espèces végétales locales

	Utilise des espèces végétales locales
Oui	26
Non	11
En cours	2
Ne sais pas	7
Total général	46

2-évite les espèces végétales allergènes

	Évite les espèces végétales allergènes
Oui	18
Non	16
En cours	1
Ne sais pas	12
Total général	47

3-récupère les eaux de pluies

	Récupère les eaux de pluies
Oui	6
Non	35
En projet	4
Ne sais pas	3
Total général	48

4-diminue la fréquence de tonte

	Diminue la fréquence de tonte
Oui	24
Non	19
En cours	1
En projet	3
Ne sais pas	1
Total général	48

5-réutilise les déchets verts

	Réutilise les déchets verts
Oui	28
Non	16
En cours	2
En projet	1
Ne sais pas	1
Total général	48

6-n'utilise plus les produits phytosanitaires

	N'utilise plus les produits phytosanitaires
Oui	39
Non	5
En cours	3
Ne sais pas	1
Total général	48

7-met en place une nouvelle technique de désherbage

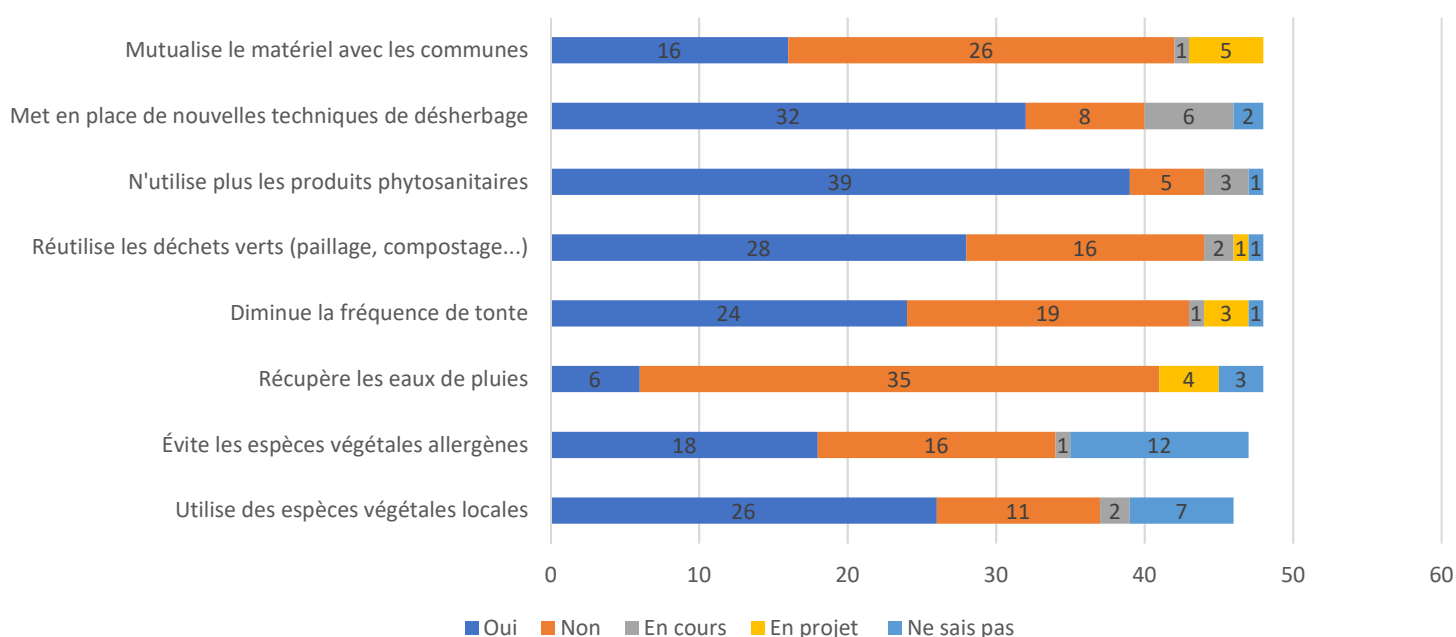
	Met en place de nouvelles techniques de désherbage
Oui	32
Non	8
En cours	6
Ne sais pas	2
Total général	48

8-mutualise le matériel avec les communes voisines

	Mutualise le matériel avec les communes
Oui	16
Non	26
En cours	1
En projet	5
Total général	48

Récapitulatif

Pour la gestion des espaces verts ma commune :



Analyse :

Les actions pouvant être largement renforcées sont : la récupération des eaux de pluies, la mutualisation du matériel avec les communes voisines, éviter les espèces allergènes, la diminution des fréquentes de tontes.

Des communes utilisent encore les produits phytosanitaires.

Pistes d'actions :

Concernant la gestion des espaces verts des disparités sont identifiables selon les communautés de communes, ainsi il revient à chacune d'entre elles d'être attentive aux résultats de son territoire.

Le Pays Sud Toulousain en collaboration avec les communautés de commune pourraient, **sensibiliser et accompagner** les communes dans **la récupération de l'eau de pluies** (pour s'équiper de récupérateur d'eau). Par exemple les entretiens en face à face ont permis de souligner la difficulté à se procurer un récupérateur d'eau de pluie, en effet cela représente un coût. Il pourrait être envisagé de proposer un **achat groupé** et ainsi bénéficier d'une réduction des coûts.

Un communiqué auprès des mairies et des services de gestion des espaces verts sur la nécessité d'éviter les espèces allergènes en identifiant celles-ci serait également pertinent.

Les communautés de communes pourraient également **organiser une mutualisation du matériel**. Autant d'actions favorables à la réduction des coûts et à la protection des ressources.

Des communes sur le territoire sont porteuses de pratiques exemplaires sur l'ensemble de ces volets et pourraient partager leurs expériences.

Thème 7 : gestion de l'eau

1-Gestion de l'eau potable.

	Syndicat pour la gestion d'eau potable
1/4 de la communes par SPEHA / 3/4 par la communes	1
Régie d'eau et d'assainissement (Eléance)	1
SAGe	2
SIECT	10
SMDEA	8
SMEA réseau 31	3
SPEHA	16
Syndicat des eaux de la Barousse et du Comminges	3
Total général	44

2-gestion des eaux de surfaces

	syndicat pour les eaux de surfaces
CCBA	1
garonne	1
SIAH	2
SMEA	2
SMEA Mondavezan	1
SMIVAL	1
NSP	1
pas de gestion	1
Total général	10

Analyse :

La gestion de l'eau potable et des eaux de surfaces est prise en charge par divers syndicats (7 et 5). La multitude d'acteurs de l'eau rend les actions peu visibles et cette thématique complexe à aborder. Une coordination est nécessaire pour un impact plus important sur la ressource. La mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) devrait rebattre les cartes entre les acteurs.

Piste d'action :

Une piste d'action pourrait être, **d'intégrer la question de la ressource en eau potable dans les PLU**, en relation **avec la capacité du territoire à accueillir des nouvelles populations**. Compte tenu des ressources en eau potable (à identifier localement), quelle est la capacité maximale d'accueil de nouvelle population ?

Actuellement une étude est pilotée par réseau 31 à l'échelle du territoire concernant l'eau potable.

Thème 8 : adaptation

1-En situation de risque ma commune :

1-Dispose d'un système d'alerte en cas d'inondation

	Dispose d'un système d'alerte en cas d'inondation
Oui	30
Non	19
Total général	49

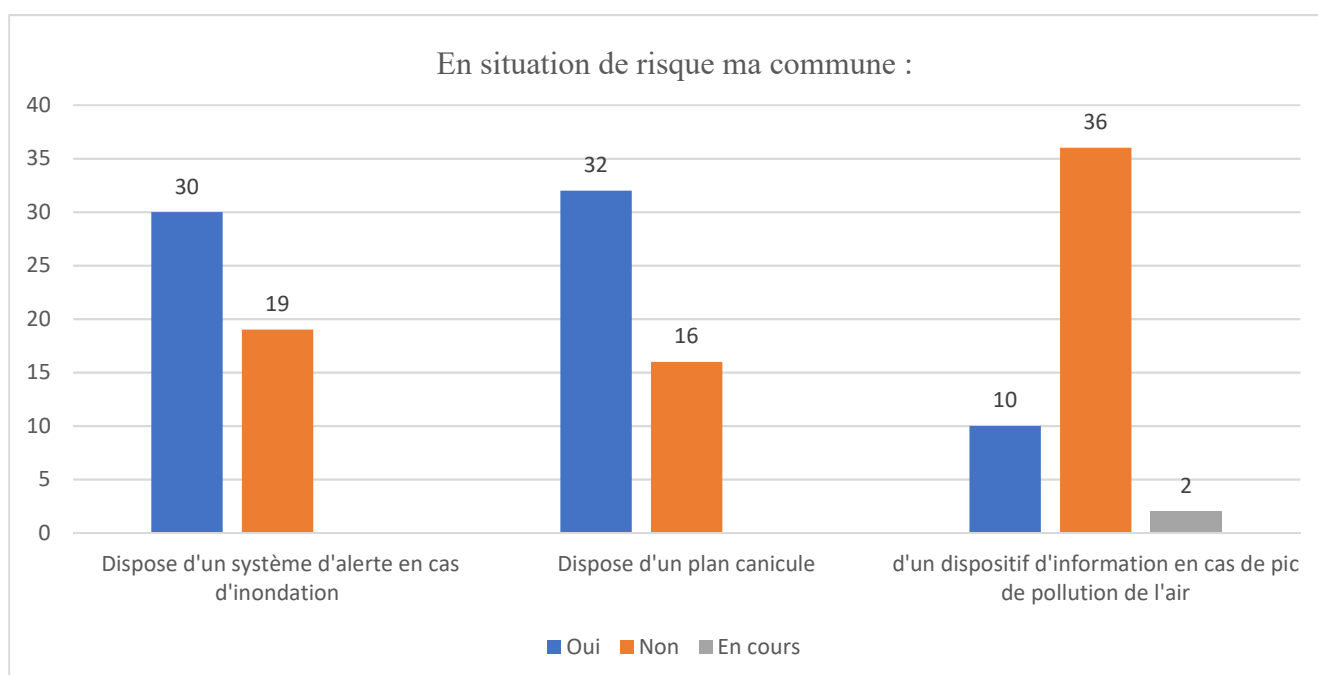
2-Dispose d'un plan canicule

	Dispose d'un plan canicule
Oui	32
Non	16
Total général	48

3-Dispose d'un dispositif d'information en cas de pic de pollution de l'air

	Dispose d'un dispositif d'information en cas de pic de pollution de l'air
Oui	10
Non	36
En cours	2
Total général	48

Récapitulatif



2- Stockage carbone

Ma commune favorise le stockage carbone ?

	Ma commune favorise le stockage de carbone ?
Oui	21
Non	19
En cours	1
En projet	4
Ne sais pas	4
Total général	49

Analyse :

61% des communes disposent un système d'alerte en cas d'inondation.

67% des communes disposent d'un plan canicule.

21% des communes disposent d'un système d'information en cas de pic de pollution. Les entretiens en face à face ont permis de se rendre compte que le risque perçu lié à la pollution de l'air était nul, du fait d'une localisation en milieu rural.

43% des communes favorisent le stockage carbone. Attention ce résultat ne permet pas de l'affirmer. En effet lors des entretiens en face à face beaucoup de représentants rencontrés ignoraient la signification du stockage carbone. La précision apportée entre parenthèses dans le questionnaire (plantation arborée, entretien des zones humides, construction bois) les ont orientée vers une réponse positive. En effet beaucoup d'entre elles plantent des arbres, ou observent des habitations en fabrication bois sur leur commune. Or en approfondissant, il était rapidement exprimé que ce n'était pas dans l'intention de stockage carbone.

Pistes d'actions :

Le changement climatique sur le territoire a d'ores et déjà des impacts sur la montée des températures et des précipitations plus importantes. De plus certaines zones du territoire sont exposées à des émissions de polluants atmosphériques (voir diagnostic).

Dans ce cadre-là, un travail de **sensibilisation sur les risques** présents et à venir peut être envisagé auprès des communes afin que chacune d'entre elles soit préparées à cette montée des aléas liées au changement climatique.

Concernant le stockage carbone et la gestion forestière de multiples actions sont envisageables. Le Pays Sud Toulousain est d'ores et déjà en contact avec **des acteurs qui se rendent disponibles pour un travail de collaboration dans le cadre du plan climat** (ex : COFOR). En effet cette thématique se retrouve dans l'ensemble des volets du Plan Climat et il est nécessaire **de développer une gestion durable** de celle-ci. Une des premières actions à envisager est de l'ordre de la **sensibilisation des élus au stockage carbone, ainsi qu'à la protection des zones agricoles et forestières dans les documents d'urbanisme.**

Thème 9 : Sensibilisation des acteurs et citoyens

1-Démarche de sensibilisation

1-Met en place des évènements grand public

	Met en place des évènements grand public (journée de ramassage, forum, intervention dans les écoles...)
Oui	25
Non	19
En projet	4
Total général	48

2- Apporte un soutien financier aux associations de protection de l'environnement

	Apporte un soutien financier aux associations de protection de l'environnement
Oui	9
Non	38
En cours	1
Total général	48

3- Produit et/ou diffuse des brochures en lien avec l'environnement

	Produit et/ou diffuse des brochures en lien avec l'environnement
Oui	18
Non	24
En cours	4
En projet	3
Total général	49

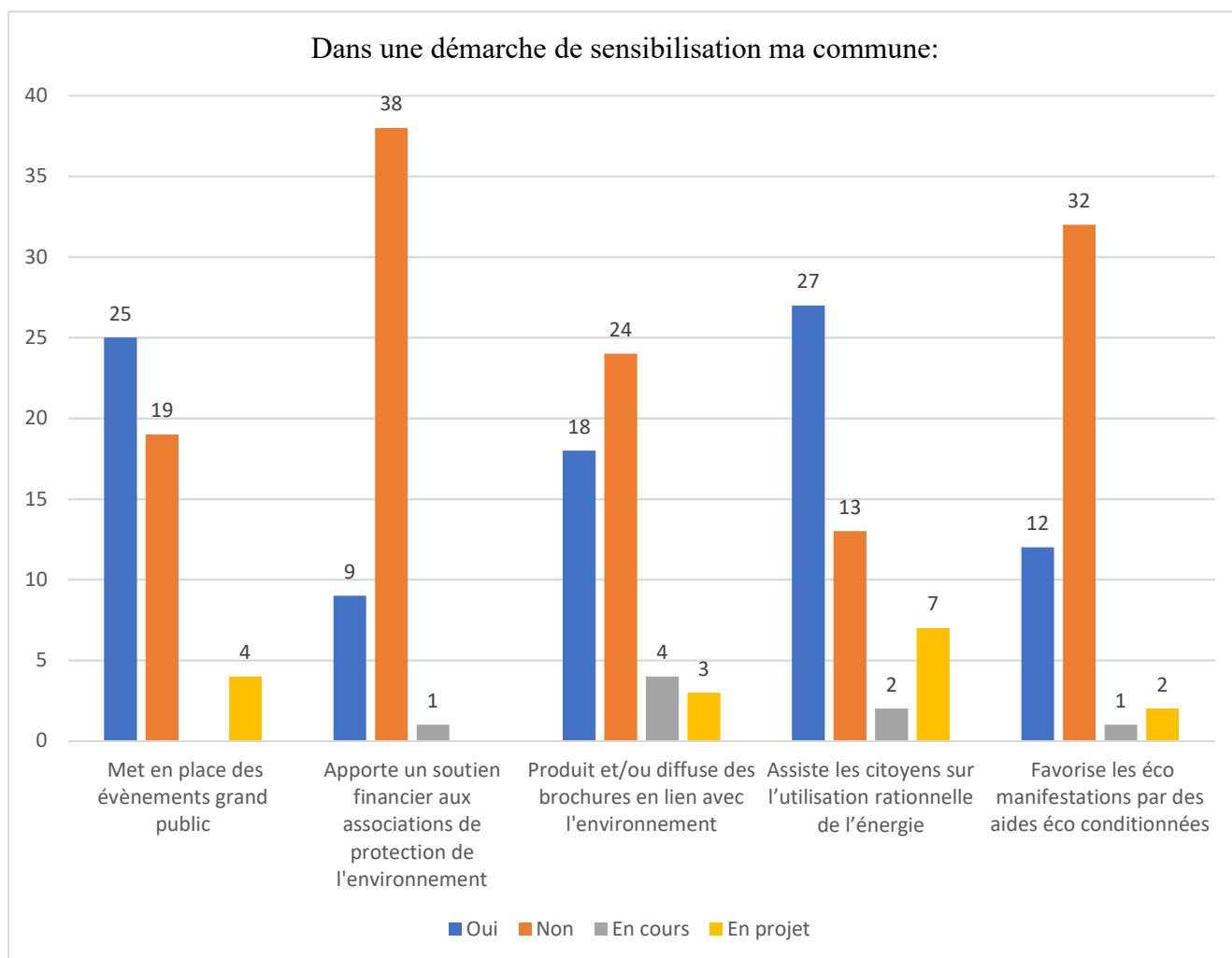
4- Assiste les citoyens sur l'utilisation rationnelle de l'énergie

	Assiste les citoyens sur l'utilisation rationnelle de l'énergie
Oui	27
Non	13
En cours	2
En projet	7
Total général	49

5- Favorise les éco manifestations par des aides éco conditionnées

	Favorise les éco manifestations par des aides éco conditionnées
Oui	12
Non	32
En cours	1
En projet	2
Total général	47

Récapitulatif



2-Communication

Y-a-t-il un journal de ma commune ?

	Un journal
oui	38
Total général	49

Y-a-t-il un site internet de ma commune ?

	Un site internet
oui	35
Total général	49

Y-a-t-il une page Facebook de ma commune ?

	Facebook
oui	12
Total général	49

Analyse

Hormis l'organisation d'évènement grand public (55%), et le relais d'information sur l'utilisation rationnelle d'énergie (52%), les autres catégories de sensibilisation sont sous représentées dans la mise en œuvre.

En revanche une majorité des communes sont dotées de moyens de communication (journal, site internet..) directs envers les citoyens.

Piste d'action :

Les leviers proposés afin de sensibiliser les citoyens à l'environnement sont peu saisis par communes. Or le citoyen est acteur dans la gestion de l'environnement par ces pratiques et les communes sont identifiées comme l'échelle la plus proche des citoyens et donc la plus appropriée pour induire les changements de pratiques.

Le Pays et la communauté de communes pourraient avoir **un rôle important dans l'accompagnement des communes dans cette démarche**, par la mise à disposition de brochures à destination du grand public, la diffusion d'article dans les journaux des communes, par l'organisation de conférence, projection, par la mise à disposition de produits éco conditionnés pour les évènements organisés par les communes, le soutien financier, matériel, humain ou à la communication des associations...

Thème 10 : Organisation interne, exemplarité.

1-Réalise des achats responsables

	Réalise des achats responsables (produit éco label, achat groupé...)
Oui	26
Non	17
En cours	3
En projet	3
Total général	49

2-Maitrise l'énergie

	Maitrise l'énergie (ampoule LED, chauffage 19°C...)
Oui	28
Non	6
En cours	13
En projet	1
Total général	48

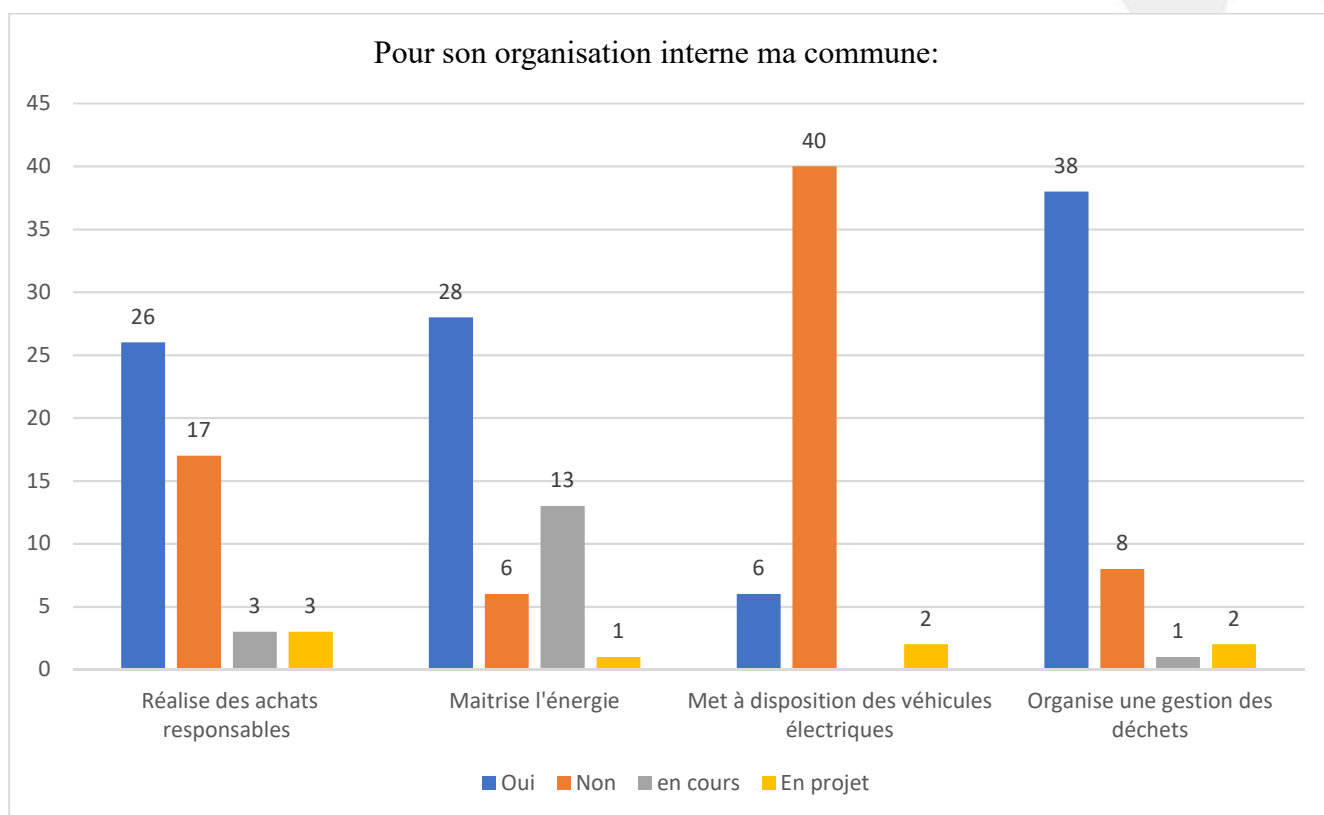
3-Met à disposition des véhicules électriques

	Met à disposition des véhicules électriques (voiture, vélo...)
Oui	6
Non	40
En projet	2
Total général	48

4-organise une gestion des déchets

	Organise une gestion des déchets (tri des déchets...)
Oui	38
Non	8
En cours	1
En projet	2
Total général	49

Récapitulatif :



Analyse :

58% des communes réalisent des actions en faveur de la maîtrise d'énergie, auquel s'ajoute 27% « en cours ».

78% organisent une gestion des déchets.

53% des communes réalisent des achats responsables.

7% mettent à disposition un véhicule électrique.

Pistes d'actions :

Les communes ont un **rôle central** à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Initiant une démarche active de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie, les collectivités du territoire se doivent d'être exemplaires pour, d'une part, **réduire les impacts de leur patrimoine** (bâtiments, éclairage, véhicules, etc.) et d'autre part, **animer et sensibiliser les habitants et différents acteurs aux « bonnes » pratiques** comme exprimé précédemment. De fait, il semble essentiel d'encourager ces dernières dans une **logique d'exemplarité**.

De plus, une bonne gestion de l'énergie se traduit en premier par une réduction des factures d'électricité qui est loin d'être négligeable dans cette période des hausses des prix de l'énergie, et les marges de manœuvre pour réduire les consommations des communes sont encore largement mobilisables.

Le pays Sud Toulousain et les communautés de communes pourraient alors se donner comme objectif **d'impulser une dynamique d'exemplarité** plus globale sur le territoire. (Favoriser la gestion centralisée, sensibiliser sur les gestes d'économies d'énergies, mettre à disposition les différents bacs de tri dans les bureaux, informer pour réaliser des achats responsables à moindre coût.

Il est à noter qu'il reste peu de chemin à parcourir sur le volet maîtrise de l'énergie. Si l'exemplarité peut engendrer des externalités positives (susciter un intérêt chez les citoyens et acteurs socio-économiques pour intégrer cette démarche), il est important de **valoriser** cette démarche et donc de réaliser un travail de **communication à destination des citoyens**. (*La communication devant se retrouver aux différents niveaux, commune, intercommunalité, pays avec un message tourné vers l'appropriation « MA commune/mairie maîtrise son énergie... »*).

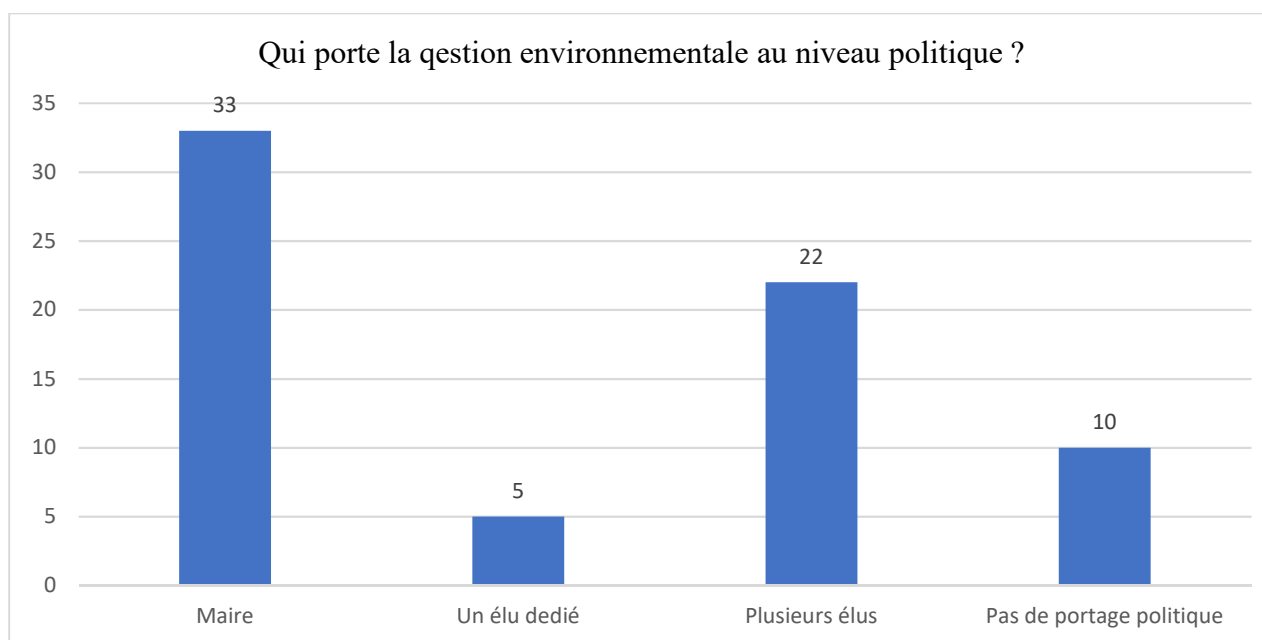
Partie II – Dynamique de la politique environnementale locale.

Thème 1- Organisation

Existe-t-il un service dédié à l'environnement, au climat, au développement durable ?

	Existe-t-il un service dédié à l'environnement, au climat, au développement durable ?
Oui	3
Non	42
Cela est en cours d'élaboration	1
Cela est envisagé dans un futur proche	1
Porté par la CCV	1
Total général	48

Qui porte la question environnementale au niveau politique ?



Les élus et les techniciens de votre commune sont-ils sensibilisés au changement climatique ?

	Les élus et les techniciens de votre commune sont-ils sensibilisés au changement climatique ?
Pleinement	20
Partiellement	24
Faiblement	3
Pas du tout	1
Total général	48

Analyse :

Les résultats :

- des services environnement existants (3 communes)
- du portage politique (10 communes affirment que la question environnementale n'est pas portée politiquement)
- de la sensibilisation des élus et techniciens au changement climatique (24 « partiellement », 3 « faiblement » et 1 « pas du tout »),

laissent entendre une « faible » appropriation des enjeux environnementaux par les communes.

Piste d'action :

Le développement de politiques environnementales nécessite de dépasser une organisation encore très sectorielle à ce jour dans les différents échelles de construction de l'action publique. De plus, les communes sont bien souvent dans une impasse financière n'ayant pas la possibilité de créer un poste dédié.

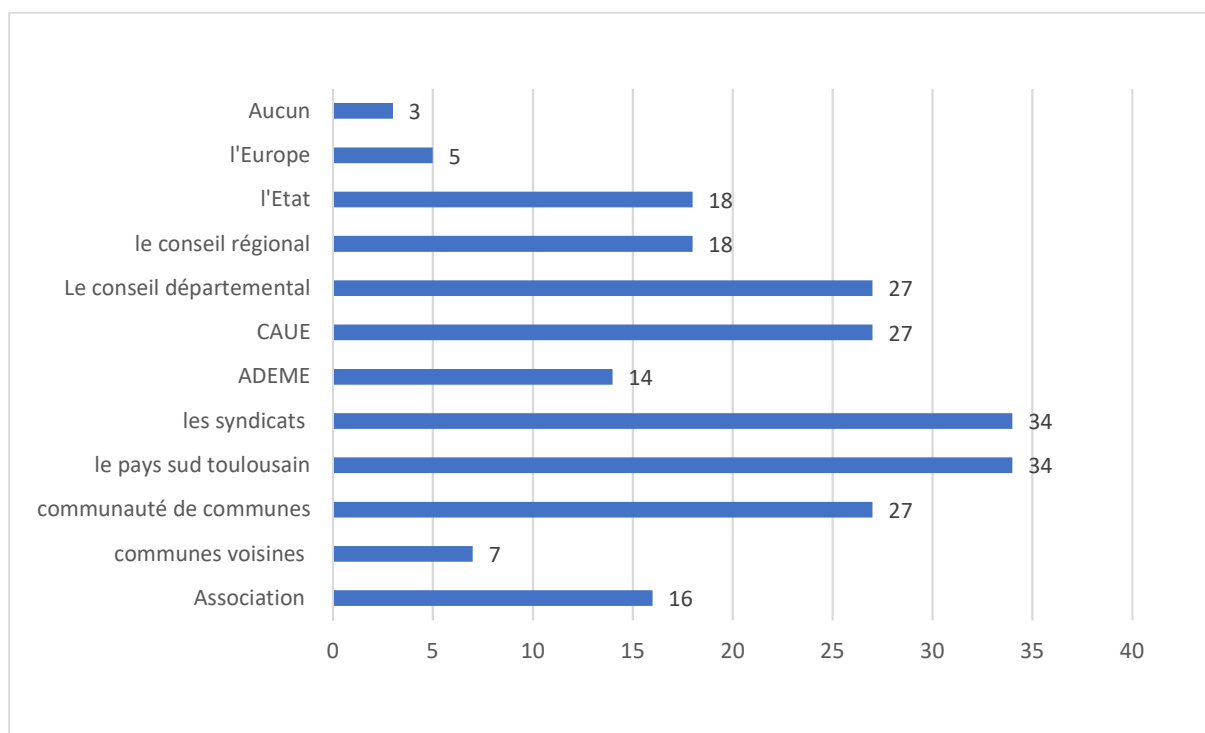
Une piste d'action pouvant être envisagée est **l'organisation de journées/demi-journées de formations autour de l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques publiques** développées à l'échelle intercommunales et communales pour l'ensemble des élus et des agents.

Thème 2 : Collaboration

Mobilisez-vous des partenaires en matière de développement d'actions environnementales ?

	Mobilisez-vous des partenaires en matière de développement d'actions environnementales ?
Jamais	4
Parfois	21
Rarement	6
Systematiquement s'il le faut oui	15
s'il le faut oui	1
Total général	47

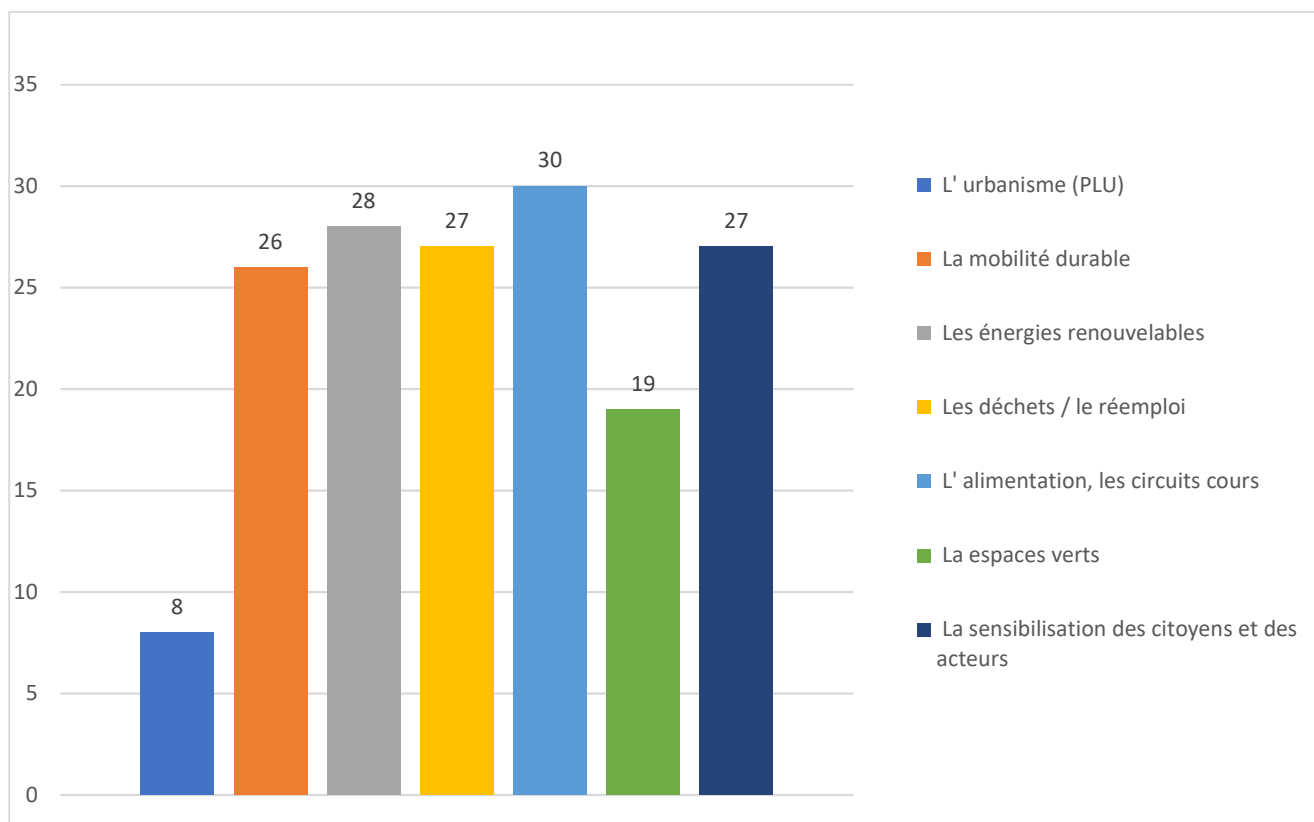
Quels partenaires mobilisez-vous en matière de développement d'actions environnementales ?



Que pensez-vous d'une démarche collaborative en termes d'action environnementale avec d'autres communes ?

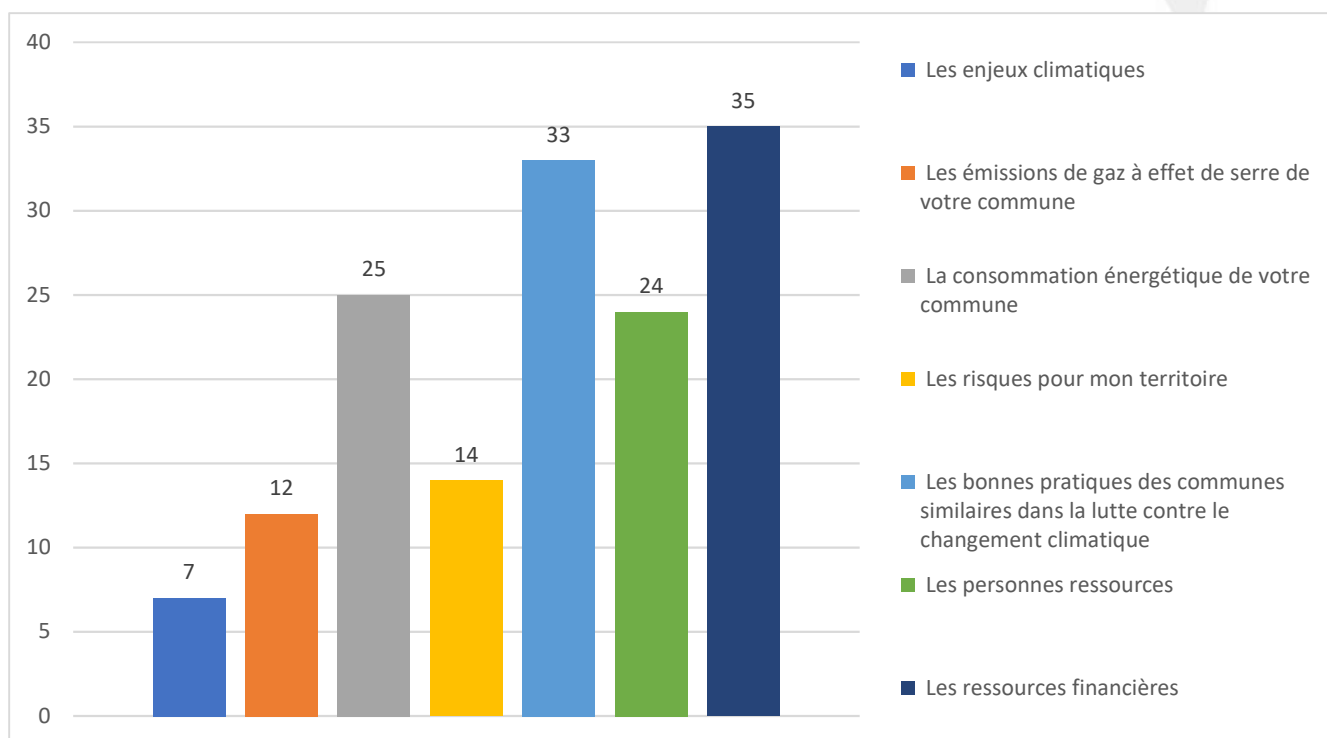
	Que pensez-vous d'une démarche collaborative en termes d'action environnementale avec d'autres communes ?
Tout à fait favorable	30
Plutôt favorable	12
Plutôt pas favorable	1
Pas du tout favorable	1
Ne se prononce pas	4
<i>Cela se réalise au travers de la CCBA</i>	1
Total général	49

Quels sujets aimeriez-vous travailler en coopération avec d'autres communes ?

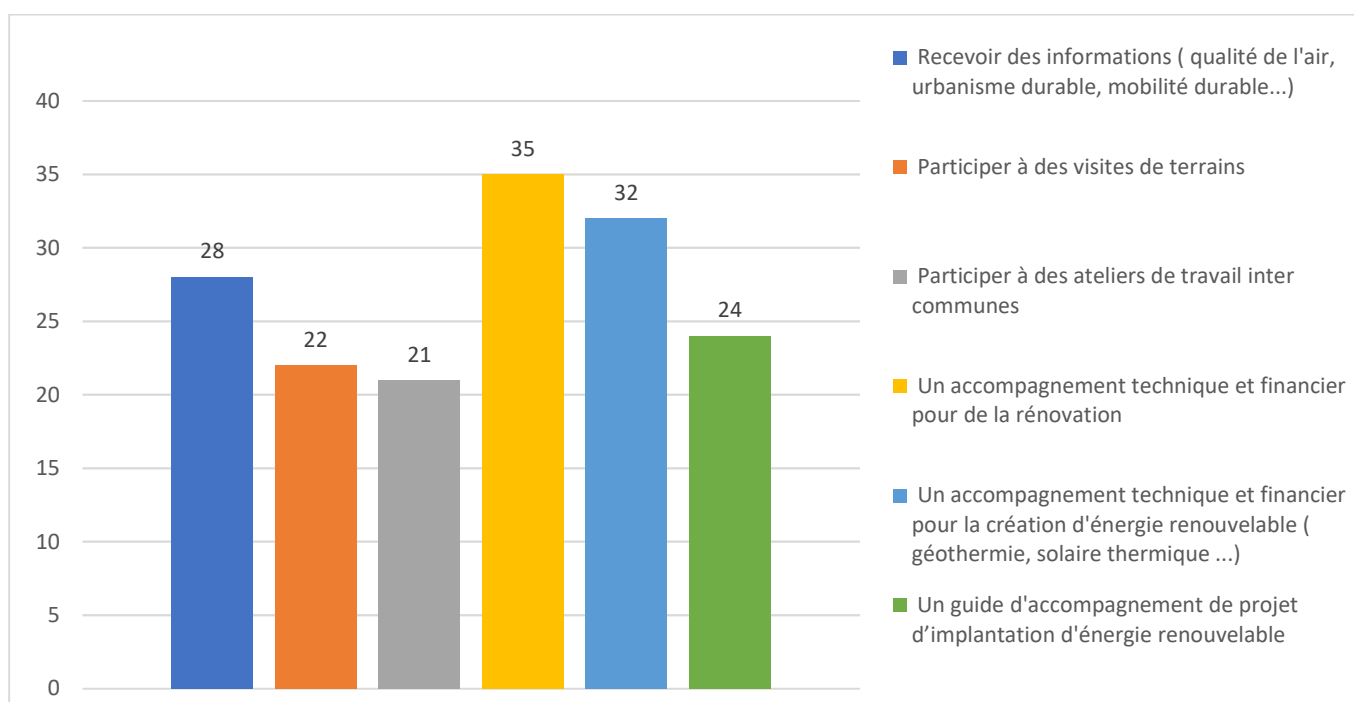


Thème 3 : Développer les connaissances, les compétences.

Quelles connaissances votre communes aimerait elle acquérir pour s'adapter au changement climatique ?



Dans le cadre du développement d'actions environnementales par votre commune, seriez-vous intéressé pour :



Analyse :

86% des communes sont « tout à fait favorables » et « plutôt favorables » à une démarche collaborative en termes d'action environnementale.

Plus de 50% des communes ont manifesté l'envie de travailler sur les thèmes :

- l'alimentation/circuits courts,
- énergies renouvelables
- déchets/réemploi,
- la sensibilisation des citoyens,
- la mobilité durable.

Ces données sont à l'échelle du PST.

Attention quand on zoome à l'échelle intercommunale, les thématiques les plus citées sont variables d'une communauté de communes à l'autre (ex : CCCG la thématique « espaces verts » est en tête de liste, alors qu'elle n'est pas significative à l'échelle du PST).

Cet indicateur peut être révélateur des thématiques sur lesquelles prioriser des actions à l'échelle intercommunales.

De plus, une majorité des communes expriment le fait de vouloir recevoir des informations sur les bonnes pratiques des communes similaires, sur les ressources financières pouvant être mobilisées, suivi par les personnes ressources mais également connaître leur consommation énergétique.

Une majorité des communes souhaitent également un accompagnement technique et financier pour la création d'énergie renouvelable, et pour la rénovation.

Les résultats donnent à voir une volonté des communes d'intégrer une démarche active de politique environnementale.

Pistes d'actions :

Afin de répondre à la manifestation de cette volonté d'entamer une démarche collective et d'acquérir de l'information, il semble essentiel de **créer une dynamique, une synergie entre les communes**. Par exemple une des actions pourrait être **de recenser les communes ayant répondu positivement à une démarche collaborative**, sous forme de carnet d'adresses, avec **les actions** qu'elles mènent, ainsi elles pourraient librement entrer en contact les unes avec les autres pour partager des conseils, des retours d'expériences... A quoi peut s'ajouter la diffusion d'**un guide, des aides financières et des personnes ressources selon des champs d'actions**.

De plus il semble essentiel que le Pays Sud Toulousain et la communauté de communes, **maintiennent l'accompagnement technique et financier en terme de rénovation** et créent un service pour **un accompagnement technique et financier pour les énergies renouvelables**, demandes formulées respectivement par des communes à 71% et 65%.

Le **diagnostic territorial** élaboré du Plan Climat pourrait **également être synthétisé et diffusé** à l'ensemble des communes.

Tableaux Récapitulatifs du taux de communes portant les actions abordées.

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
Urbanisme	Le maintien d'espace non bâti					
	Un schéma cyclable					
	La promotion d'architecture bio climatique					
	La densification des bâtiments					
	L'efficacité énergétique					
	La trame Verte / bleue					

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
Mobilité	Des places de livraison					
	la réduction du nombre de stationnement					
	des zones limitées à 30					
	des navettes communales					
	un réseau de covoiturage					
	des aménagements vélos					
	des aires de covoiturages					
	des pistes cyclables					
	un pédibus					

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
Rénovation et maîtrise de l'énergie	Rénovation bâtiments publics					
	Projet de rénovation					
	suivi des consommations					
	gestion technique des consommations					
	Eclairage public LED					
	Extinction et/ou Baisse intensité					

	0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
surveillance de la qualité de l'air intérieure					

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
déchets / réemploi	équipement offrant une seconde vie aux objets					
	apporte un soutien financier association recyclage / réemploi					
	appel à CC pour point de collecte					

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
Alimentation et circuit court	Produit biologique restauration collective					
	Produit locaux restauration collective					
	Un marché de producteur					
	Un jardin partagé					

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
gestion des espaces verts	Utilise des espèces végétales locales					
	Évite les espèces végétales allergènes					
	Récupère les eaux de pluies					
	Diminue la fréquence de tonte					
	Réutilise les déchets verts					
	N'utilise plus les produits phytosanitaires					
	Met en place de nouvelles techniques de désherbage					
	Mutualise le matériel avec les communes					

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
adaptation	dispose d'un système d'alerte en cas d'inondation					
	dispose d'un plan canicule					
	dispose d'information en cas de pic de pollution					
	stockage carbone					

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
sensibilisation	Met en place des évènements grand public					
	Apporte un soutien financier aux associations de protection de l'environnement					
	Produit et/ou diffuse des brochures en lien avec l'environnement					
	Assiste les citoyens sur l'utilisation rationnelle de l'énergie					
	Favorise les éco manifestations par des aides éco conditionnées					

		0-20%	20-40%	40-60%	60-80%	80-100%
organisation interne	Réalise des achats responsables					
	Maitrise l'énergie					
	Met à disposition des véhicules électriques					
	Organise une gestion des déchets					

Récapitulatif des pistes d'actions.

Urbanisme :

- Via le SCOT promouvoir l'intégration à l'échelle des communes des paramètres sous représentés tels que « la promotion des schémas cyclables », « l'architecture bioclimatique », « l'efficacité énergétique » et la « trame verte/bleue »
- Se rapprocher du CRERCO (Communauté Régional Eviter Réduire Compenser Occitanie) afin d'intégrer la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC)
- Elaboration d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Mobilité :

- Renforcer la communication sur les possibilités d'accompagnements des collectivités dans le cadre de la mobilité alternative
- Penser un itinéraire cyclable aménagé à l'échelle de l'intercommunalité
- Créer un poste de chargé de mission en mobilité

Rénovation :

- Maintenir l'accompagnement de rénovation des bâtiments publics

Maitrise de l'énergie :

- Un accompagnement des communes pour la maitrise de l'énergie
- Informer sur la gestion technique de la consommation énergétique des bâtiments, organiser des retours d'expériences auprès des communes sur l'étude métrologie du PST

Energie Renouvelable :

- Proposer un accompagnement à la mise en place de concertation en amont des projets éoliens
- Identifier les toitures exploitables parmi les communes dites « favorables » pour une pose de panneaux photovoltaïques et créer un lien entre les communes et les professionnels
- Organiser des réunions d'informations auprès des communes et des citoyens concernant les projets participatifs.

Qualité de l'air intérieur :

- Mettre en place un accompagnement pour la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air (journée d'information, retour d'expérience ...)

Déchet/réemploi :

- S'interroger et envisager une solution pour la problématique du brûlage des déchets verts
- S'interroger sur la structuration d'un réseau associatif / collectivité sur la thématique du réemploi

Alimentation et Circuit Court :

- Informer les communes par un retour d'expérience sur la réappropriation complète de la production à la distribution de repas pour la restauration collective
- Informer les communes sur les possibilités d'intégrer des critères dans les marchés.
- Penser une organisation du réseau entre agriculteur et collectivité pour la restauration collective et les marchés locaux

Gestion des espaces verts :

- Sensibiliser et accompagner les communes dans la récupération de l'eau de pluies (exemple achat groupé de récupérateur d'eau)
- Elaborer un communiqué sur les espèces allergènes
- Organiser une mutualisation du matériel

Gestion de l'eau :

- Intégrer la question de la ressource en eau potable dans les PLU (ex : capacité du territoire à accueillir de nouvelles populations)

Adaptation : situation de risques et stockage carbone

- Sensibiliser les communes sur les risques présents et à venir
- Sensibiliser les élus à la protection des zones agricoles et forestière dans les documents d'urbanisme
- Poursuivre les prémices d'une collaboration avec acteurs de la gestion forestière

Sensibilisation des citoyens :

- Accompagner les communes dans la sensibilisation des citoyens à la question environnementales (*la mise à disposition de brochures à destination du grand public, la diffusion d'article dans les journaux des communes, par l'organisation de conférence, projection, par la mise à disposition de produits éco conditionnés ...*)

Organisation interne :

- Impulser une dynamique d'exemplarité des communes
- Valoriser les pratiques exemplaires des communes

Dynamique de la politique environnementale locale :

- Organiser des journées/demi-journée de formations autour de l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques publiques

Collaboration, développement de connaissances et compétences :

- Créer une dynamique, une synergie entre les communes : recenser sous forme de livrer les communes ayant répondu positivement à une démarche collaborative ainsi que les actions qu'elles mènent puis le diffuser aux communes pour qu'elles puissent entrer en contact
- Elaborer et diffuser un guide, des aides financières et des personnes ressources selon des champs d'actions.
- Proposer un accompagnement technique et financier pour les énergies renouvelables
- Diffuser aux communes le diagnostic territorial du Plan Climat

Enquête auprès des entreprises sur le territoire du Pays Sud Toulousain

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du Plan Climat. Nous sollicitons les entreprises afin d'effectuer un état des lieux des actions menées en lien avec avec les enjeux climatiques. L'objectif étant de valoriser au travers du Plan Climat les actions réalisées par les entreprises.

Présentation

1. Nom de l'entreprise

2. Siège social

3. Quel est votre secteur d'activité?

4. Combien de salariés compte votre entreprise ?

5. Avez-vous un service RSE ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- En projet

6. Y-a-t-il une personne en charge de l'environnement et/ou de la maîtrise de l'énergie ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

7. Si oui, quelle est sa fonction ?

8. **Votre entreprise est-elle engagée dans une démarche de pratique environnementale / management environnemental ? (charte, label, norme, bilan carbone...)**

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

9. **Si oui, laquelle ?**

Comment agissez-vous sur l'énergie ?

10. **Agissez-vous sur la maîtrise d'énergie de votre entreprise et le développement des énergies renouvelables ?**

Plusieurs réponses possibles.

	Réalisation d'audit énergétique	Maitrise de l'énergie dans le process "industriel"	Rénovation de l'éclairage des bâtiments	Réalisation de travaux de rénovation énergétique	Choix de matériels économes (motorisation performante, appareils classe A...)	Souscription à un fournisseur d'énergie renouvelable	Installation d'ernegies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chaufferie biomasse...)	Sensibilisation des salariés aux écogestes
oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NC (non concerné)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Comment agissez-vous sur la mobilité ?

11. Agissez-vous pour réduire l'impact de votre entreprise ?

Une seule réponse possible par ligne.

	réalisation d'un plan de déplacement entreprises et/ou inter entreprises	mise à disposition de véhicule moins émissif (électrique, VAE...)	mise en place d'un système de covoiturage	incitation à l'utilisation de transport en commun / alternatif	mise à disposition d'équipements vélos (garage, point d'attache, douche...)	proposition de solution de réduction des déplacements (télé travail, video conférence ...)	formation à l'éco-conduite
Oui	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Non	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En projet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
NC (non concerné)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Comment agissez-vous sur les déchets ?

12. Êtes-vous dotés des instruments suivants ?

Plusieurs réponses possibles.

	un plan de réduction de la consommation matière	un plan de réduction et de recyclage des déchets
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13. Agissez-vous sur la production de déchet de votre entreprise ?

Plusieurs réponses possibles.

	évaluation la production de déchet	réduction la quantité de déchet	mise en place d'un système de tri	réemploi	mise en place de partenariats d'échanges, de recyclage (économie circulaire)
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NC (non concerné)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Démarche écoresponsable

14. Mettez-vous en place des actions écoresponsables ?

Plusieurs réponses possibles.

	prise en compte des critères environnementaux dans le choix des partenaires commerciaux	achats responsables (labels environnementaux pour le matériel, fourniture ...)	circuit courts (achats locaux)	réduction de la consommation d'eau	finance/fait des recherches, études liées à l'environnement, l'énergie, le climat
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NC (non concerné)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Général

15. Quel est le déterminant principal de votre engagement ?

Plusieurs réponses possibles.

- Répondre à la demande des clients
- Valoriser l'image de votre entreprise
- S'inscrire dans une démarche éthique en faveur de la protection de l'environnement
- Motiver les salariés
- Réduire vos coûts
- Autre : _____

16. Selon vous, quel serait le bénéfice pour votre entreprise, de participer à la démarche plan climat en collaboration avec votre communauté de communes et les autres entreprises du territoire ?

Plusieurs réponses possibles.

- Renforcer l'appartenance au territoire
- Se préparer aux conséquences du changement climatique
- Anticiper les évolutions à venir sur le territoire
- Bénéficier de la communication de la collectivité
- Acquérir et partager des connaissances, expertises, savoir-faire, mutualiser les réseaux, avec d'autres acteurs et gagner en veille technique et réglementaire
- Autre : _____

17. Si vous souhaitez participer aux ateliers et/ou événements qui seront programmés dans l'élaboration du Plan Climat du Pays Sud Toulousain, veuillez indiquer vos coordonnées : Nom prénom adresse mail numéro de téléphone

18. Si oui à quel type d'ateliers de concertation (12-13juillet, Carbonne):

Plusieurs réponses possibles.

- Economie Verte / pôle de compétence
- Agriculture / alimentation
- Eau
- Energies renouvelables participatives

19. Souhaiteriez-vous participer à l'un de ces évènements (journées d'information) ?

Plusieurs réponses possibles.

	10 juillet (matin, Carbonne) Accompagner les porteurs de projet de chaleur renouvelable	8 juin (à Carbonne) Application locale du BIM (Bulding Information Modeling)
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne sais pas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

20. Le pays propose de réaliser une vidéo courte pour valoriser plusieurs actions engagées par les entreprises du territoire. Elle sera diffusée via les sites des collectivités et par tous les partenaires intéressés. Si vous souhaitez être visible et valoriser une action dans cette vidéo, nous vous remercions de bien vouloir nous l'indiquer ci dessous et remplir la fiche "action" au format word correspondant à celle ci. Nous reviendrons vers vous pour vous préciser la mise en œuvre (2nd semestre 2018)

A savoir : La CCI vous accompagne gratuitement pour une visite énergie, <http://www.occitanie.cci.fr/objectif-energie> , contact : Agnès Frayssinet-Dupuis 05 62 57 66 75

a.frayssinet@toulouse.cci.fr

Le Pays Sud Toulousain vous accompagne gratuitement pour étudier l'opportunité d'installer une chaufferie biomasse, solaire thermique ou de la géothermie. Contact : Guy Escaich 05 61 97 77 28 g.escaich@payssudtoulousain.fr

Fourni par





Fiche action Plan Climat Air Energie Territoriale du Pays Sud Toulousain.

Date :

Titre de l'action :

Porteur de l'action :

L'action est : Réalisée – En cours – En projet

Objectif : *exemple : réduire la consommation énergétique de X % à partir de 2018*

Description : *exemple :*

- *Mise en place de LED sur l'ensemble de la structure*
- *Audit énergétique sur le processus de production*
- *Gestion centralisée*

Années de mise en œuvre :

Facteurs de réussite : *exemple :*

- *La CCI nous accompagne*
- *Les employés ont pleinement soutenu la démarche*

Partenaires (techniques, financiers) :

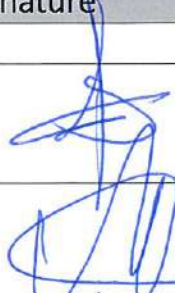




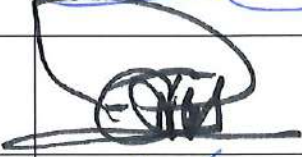




Estimation financière : *Si vous ne souhaitez pas communiquer une somme, vous pouvez utiliser des pictogrammes €, €, €, €, €€€, €€€€*

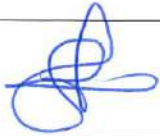




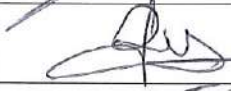



Contact / référent du projet :

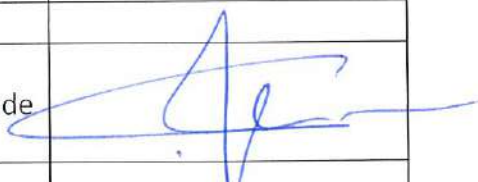

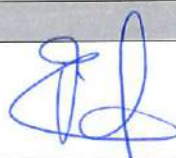

Bénéfices / résultats : *exemple : financier, emplois, santé, bien-être, environnement, économie générée, TeqCO2 évitée...*



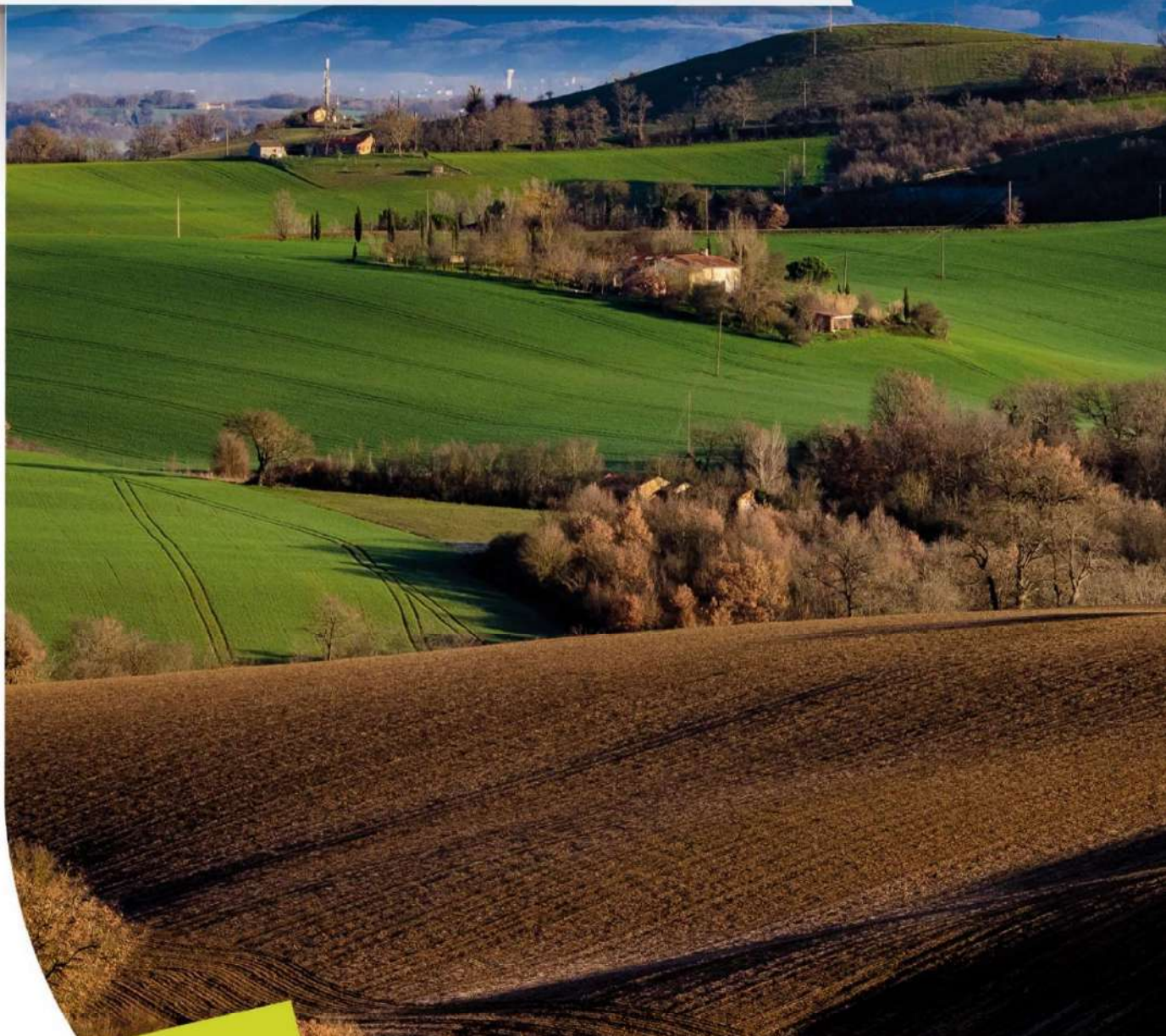
FEUILLE DE PRESENCE SEMINAIRE STRATEGIE PCAET 7 juin 2018

COM COM et PAYS	Prénom Nom	Signature
ELUS		
Président, Communauté de Communes du Bassin Auterivain	Serge BAURENS	
Vice-président en charge du Développement Economique CCBA	Floréal MUNOZ	
Président, Communauté de communes Cœur de Garonne, VP urbanisme PST	Gérard CAPBLANQUET	
Vice-président en charge du Développement Economique CCCG	SANS Christian	EXCUSE
Président, Communauté de communes du Volvestre	Denis TURREL	
Vice-président en charge du Développement Economique CCV	Jean Louis GAY	
Président du PST	Gérard Roujas	
VP P CAET PST, CCBA	Nadia ESTANG	
VP Transition énergétique PST, CCBA	Jean Louis REMY	
VP Mobilité, CCV	Max CAZARRE	
VP Contractualisation politiques territoriales, CCV	Françoise DEDIEU CASTIES	
VP Culture, communication et lien social, et VP déchet CCCG	Paul-Marie BLANC	excusé

AGENTS		
Communauté de Communes du Bassin Auterivain		
DGS	Valérie SAINT MARTIN	
Chargée de mission développement territorial	Marion Bagnéris	
Chargée de mission Assainissement Environnement	Mélissa Thouron	
Chargée de développement économique / Assistante du Président	Maryline TORRES	EXCUSEE
Communauté de communes Cœur de Garonne		
DGS	Sandrine Sarrazin	
DST	Thierry De Chasteigner	
DGA développement territorial	Caroline Boutonnet	
Chargée de mission dev éco	David Mélissa	
Communauté de communes du Volvestre		
DGS	Vanessa Rouzes	
Directeur développement territorial	Yoann Picaronie	
Chargée du dev éco	Marie CONDIS	
Directeur PST	Benoît MARTY	EXCUSE
Responsable service Energie Climat	Fanny FAUCON	
Chargée de mission PCAET, stagiaire	Fanny Bargat	

SECTEUR ECONOMIQUE		
Le GEST (club d'entreprises du Volvestre) – Président	MARTIN Sylvain	Excusé
ALEVA (club entreprises Vallée Ariège) Président	GABRIEL Jean Claude	
Responsable commission Ecologie Environnement	LANGRY Jean	
Club Comminges Entreprises (St Gaudens) – Président	GALEA Georges	
CCI Chargée de mission énergie	Agnès Frayssinet	
EXPERTS ENERGIE		
ADEME	Emmanuel David	
PST - Conseiller en énergie partagé	Guy Escaich	
PST - Conseillère Info Energie	Elise Sieurac	

PCAET - LIVRE BLANC
CONCERTATION acteurs socio-économiques
12/07/2018





LIVRE BLANC

De la concertation des acteurs socio-économiques Du Plan Climat Air Energie Territorial Du Pays Sud Toulousain

Le Pays Sud Toulousain s'est engagé dans la transition énergétique depuis 2009 avec la mise en œuvre de son 1^{er} Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire.

Il a permis de développer à l'échelle du Pays Sud Toulousain un service Climat Énergie performant, qui accompagne quotidiennement les collectivités et les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Aujourd'hui les 3 communautés de communes de Cœur de Garonne, du Volvestre et du Bassin Auterivain ont confié au Pays Sud Toulousain l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) règlementaire.

Pour le Pays Sud Toulousain l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET constitue une opportunité pour :

- Poursuivre la dynamique engagée en devenant un Territoire à Energie Positive et en s'adaptant au climat de demain.
- Construire ensemble une démarche stratégique vertueuse pour le territoire
- Créer des synergies entre les acteurs que nous sommes, développer des partenariats
- Mobiliser et fédérer dans la durée l'ensemble les forces vives pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice

La concertation des acteurs socio-économiques s'inscrit dans une démarche plus large de mobilisation de tous les acteurs du territoire. Le schéma ci-dessous illustre l'ensemble des actions entreprises pour co-construire le PCAET.



**DÉLIBÉRATION DU PROJET DE
PCAET DANS CHACUN DES EPCI !**

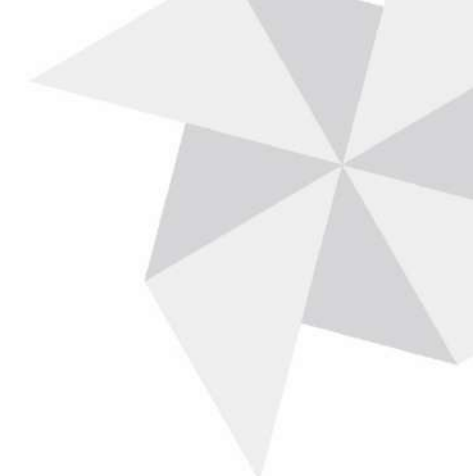


ATELIERS DES ACTEURS SOCIO – ECONOMIQUES 12 JUILLET 2018

Les participants

Entreprises, associations, organisations professionnelles, institutionnels
23 structures, hors collectivités du territoire, ont participé aux ateliers.

Structures représentées le 12 juillet 2018 ATELIERS ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES PCAET PAYS SUD TOULOUSAIN	
ADEAR 31	ENEDIS
API	EnerBIM
APEV	HélioFrance
Association 3PA	IC2E
Conseil Départemental 31	MILPAT Sud Garonne
Conseil de développement	Relais d'entreprises
Clubs d'entreprises ALEVA	Récobrada
CMA	Réseau 31
Cazères éthique	Valorem
CEMEX	CCBA
DRAAF	CCV
Erable 31	CCCG
Enercoop	PST
Eléance, Régie de Cazerès	Lacaugne
	Martes Tolosane



3 Thèmes traités

3 ateliers thématiques, qui sont des enjeux forts du plan climat, pour partager les expériences et travailler ensemble

- Agriculture/ Alimentation
- Energies renouvelables, axé principalement sur le solaire
- Développement économique et transition énergétique

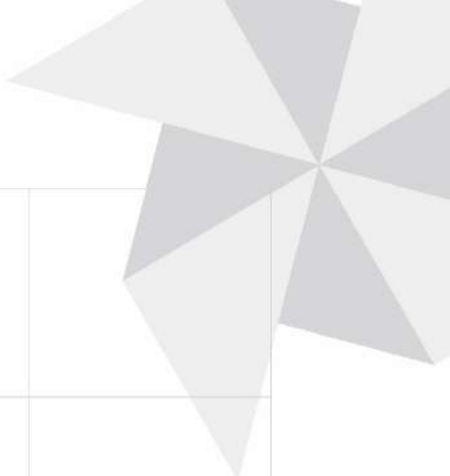
Les résultats attendus

A l'issue des ateliers, nous en ressortirons :

- Des actions et projets portés directement par les participants et qui constitueront une partie des actions du PCAET, complémentaires à celles qui seront portées par les collectivités
- Une dynamique partenariale : Des actions collaboratives et partenariales, des prochains RDV pour avancer ensemble

Valorisation des résultats

- Les pistes d'actions seront soumises aux élus pour en évaluer la faisabilité et l'intégration dans le plan d'actions
- Le livre blanc sera intégré au plan climat, rendu public
- Intégration des actions portés les acteurs dans le plan d'actions



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Thèmes traités:

- Agriculture/alimentation
- Energie solaire
- Transition énergétique et développement économique

Tableau récapitulatif des pistes d'actions des ateliers du 12/04/2018

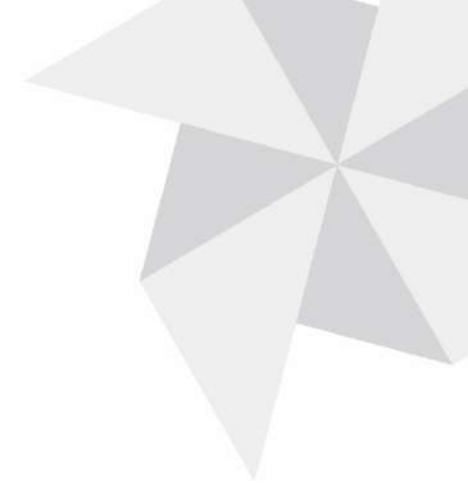
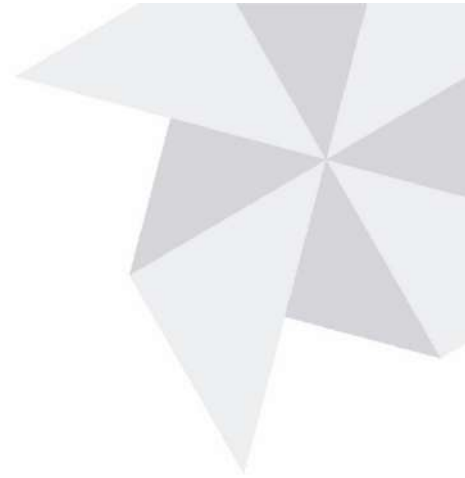
Secteurs	Titre de l'action	Description de l'action	Objectifs	Public Cible	Porteur de projet	Partenaire
Agriculture / déchet	Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective	Adapter les portions aux besoins du bénéficiaires, sensibilisation des convives et responsabilisation, possibilité d'utiliser les déchets dans l'alimentation animale	réduire le volume des déchets alimentaires	tous publics	Collectivités locales, cantines	législateurs, industriels fournisseurs
Agriculture / déchet	Rationalisation des emballages	Consignation des emballages (ex bouteilles plastiques, verre, pot de yaourt), vente en vrac ou à la coupe	réduire les déchets	tous publics	industriels, fournisseurs, legislateurs	association de consommateurs, collectivités, CITEO
Agriculture / déchet	Recyclage des barquettes alimentaires pour liaison froides dans la restauration collective	Sensibiliser, information des agents en restauration, moyens techniques et financiers (lavage de barquettes, circuits de récupérations ...), alternative = bacs en inox - barquettes végétales	réduire les déchets	cantines scolaires, creches, portage de repas à domicile, EPAHD	Cuisine centrale, utilisateurs, portage de repas à domicile, EPAHD	industriels du recyclage, CITEO
Agriculture	Communication: accompagner à l'installation	Guichet identifiant les structures qui accompagnent à l'installation, projet de couveuse agricole ancien, problème installation par manque de candidats malgré des terres disponibles, prix du foncier	problème installation / reprise de l'agriculture, faire connaitre les acteurs qui accompagnent	public en reconversion	société civile et collectivité	ADEAR, JA, CD31, chambres, Erables, Terre de lien, SAFER, entreprises
Agriculture	Modification de PLU pour des retours de surface à l'agriculture.	a mi parcours du PLU, analyser l'artificialisation des sols. Prévoir des modifications régulières du PLU au fur et à mesure des constats de non artificialisation des surfaces prévues à l'urbanisation. Carrière- environ 1000ha doivent revenir en zone agricole PLU SCOT	rendre à l'agriculture des zones non artificialisées	agriculteur	commune	communes, Pays



Secteurs	Titre de l'action	Description de l'action	Objectifs	Public Cible	Porteur de projet	Partenaire
Energies renouvelables	Elaboration d'une cartographie énergie/réseaux	cadastre réseau solaire, cadastre solaire + autres, développement de stratégies (dégradation, stockage, gestion ...), solutions nouvelles " expérimentation" recherche action, BIM en batiments	securiser l'approvisionnement et optimiser la distribution dans un contexte de reseaux solidaires au niveau national. Connaître le potentiel.	ensemble du territoire et frontière	PETR RTE ENEDIS	Tous les acteurs du territoire
Energies renouvelables	Identifier les terrains pouvant accueillir les centrales photovoltaïques	diagnostic agricole prospective, zone urbaine (projet de stationnement, construction nouveau bati...), gravière	developper les centrales PV		PETR (scot / ads)	acteurs privées, chambre d'agriculture
Energies renouvelables	Concertation entre les acteurs	reunion de concertation, sensibilisation sur les enjeux environnementaux. (graviere, terres agricoles, projet urbain)	limiter les conflits d'usage	usagers	PETR	acteurs privées, agriculteurs, associations
Energies renouvelables	Reseaux intelligents, " smart grid rural"	mise en place de mesures (capteurs, metrologie ...). Analyse des résultats, BIMER les batiments publics	gerer la production et l'approvisionnement de l'energie	le territoire	Région + PETR	EPCI + ENEDIS +RTE
Energies renouvelables	Stockage	stations turbinages et pompages. Expérimentation de solutions innovantes	permettre de lisser entre production/consommation, gérer les intermittances	le territoire	PETR + Cluster + université + labo + entreprises RD	
Energies renouvelables	Communication et pédagogie	Agréger les acteurs locaux pour que les choix techniques soient pertinents et utiliser l'énergie solaire au bon prix et avec une garantie de fiabilité et de résultats	expliquer le potentiel solaire et éviter les abus	plutôt les particuliers	collectivités	BE, industriels, artisans
Energies renouvelables	Developper une démarche de mutualisation	permettre à plusieurs projets de se retrouver afin de mutualiser les frais et réduire les coûts (études, achats, installation, administratifs..). Permettre de canalyser les revenus pour les ré investir	participation mixte et baisse des couts	collectivité, entreprises, particulier en second temps	Colléctivités	BE, industriels, artisans, citoyens

Secteurs	Titre de l'action	Description de l'action	Objectifs	Public Cible	Porteur de projet	Partenaire
Economie circulaire	Valorisation des déchets verts	promouvoir les composteurs collectifs et individuels. Education sensibilisation. Mise a disposition de broyeur /réutilisation sur place. Récupération du bois flotté sur l'eau. Promouvoir les toilettes seches aupres des particuliers et des collectivités	Valoriser les dechets verts		EPCI / Association	
Ecologie industrielle	Généraliser l'outil ACTIF sur le territoire	Avoir un retour d'expérience. Besoin d'un centraliseur / animateur. Mutualisation au 3 EPCI.			3 EPCI	club entreprise, élus en charge du developpement économique
Economie circulaire	Mailler le territoire par les ressourceries	Coordination des structures par un réseau local identifié. Faire une cartographie des projets existants et projet. Convention de partenariats avec une structure similaire.	limiter les déplacements nord/sud, est/ouest			
Economie circulaire	Promouvoir le réemploi	Récupération de pièce de DEEE pour réinjecter dans une banque de pièces détachées. Developper le don de vélos opérationnels pour la mise à disposition. Developper les garages associatifs pour réparer véhicules 2 roues.	lutter contre l'obsolescence programmée		communication par PETR	CMA
Economie circulaire	Lutter contre la précarité	Récupération de bois mort, redistribution au foyer necessitant. Faire une étude approfondie			ressourcerie	
Economie circulaire	Implanter une usine de recyclage sur le territoire	au préalable travailler sur le tri, ambassadeur du tri. Traitement de gravats issus du secteur du batiment	limiter les déplacements			
Secteurs	Titre de l'action	Description de l'action	Objectifs	Public Cible	Porteur de projet	Partenaire
Intelligence territoriale	Formations - offre de professionalisation	Lobbying pour que l'écologie et la TE soient intégrées. Developper nos propres formations. Faire connaitre les métiers verts dans les collèges (partenariats avec les entreprises vertes locales - portes ouvertes, stages). Identifier les métiers verts qui vont se développer. Intégrer l'insertion. Lieux d'accueil des formations.	proposer une offre de formation et de professionalisation autour des métiers de la transition énergétique.	recherche de formation et d'emploi		HGE, région, 3PA, éducation nationale, MAE, futur lycée Auterive, GRETA, Conseil Régional
Transition énergétique - innovation	Partenariats inter entreprises, public / privé	Favoriser les regroupements d'entreprises. Constitution de SEM/ SCIC (ex PV). Déployer et communiquer sur ACTIF. Faire des comissions thématiques. Partenariats avec les universités pour booster INSA. Être un territoire d'experimentation pour les poles de compétitivité existants		entreprise, public, privée		région, club entreprise
Transition énergétique - innovation	Communication engageante et positive auprès des entreprises	Marqueting territorial / label/ identité territoriale	attractivité du territoire	entreprises	3 EPCI	EDF (financement) , région
Intelligence territoriale - Transition énergétique innovation	Pole de compétences/ cluster	Etat des lieux des entreprises/secteurs. Identifier une compétence. Étude du potentiel et analyser la bonne "formule". Aider les entreprises locales à répondre au Appel d'offre. Créer des grappes de communauté d'intérêts.	doper l'existant attirer l'innovation		PST	région, relais entreprises, campus des métiers, ministère de l'environnement, SPL, club entreprises, CCI, CMA, Ecorce, Valorem, 3PA

Secteurs	Titre de l'action	Description de l'action	Objectifs	Public Cible	Porteur de projet	Partenaire
Batiment / rénovation	Soutien financier	Adapter les aides à la rénovation aux moyens financiers des familles précaires. Organiser des audits collectifs pour abaisser les couts. Mieux faire connaitres les CEE. Perenisser l' Espace Info Energie.	lutter contre la précarité énergétique	tous publics	EIE	
Batiment / rénovation	outils / equipements/ information / massification	massifier les diagnostic par le biais du BIM et CIM. Kit d'info énergie à tous les professionnels qui visitent les familles. Stand d'infos sur les marchés. Mutualisation des compétences				
Batiment / rénovation	soutien technique	aider à identifier la meilleure solution technique. Organiser les acteurs de la construction. Centre de ressource sur les matériaux pour l'auto construction. Valoriser les chaufferies bois, appareils de chauffages performants. Pereniser la plateforme de rénovation "objectif Réno". Augmenter les exigences sur les renovations énergétiques. Soutien technique des propriétaires de batiments collectifs. Accompagner le public précaire. Sélectionner les entreprises vertueuses.			EIE	twiza chantier participatif
Batiment / rénovation	aménagement	Inciter aux constructions collectives. Régime dérogatoire eco constructions. Optimiser le bati existant. Rénover les logements vacants. Mieux construire (paille, matériaux bio sourcées...)				
Batiment / rénovation	sensibilisation / formation	Promouvoir les valeurs du territoire pour attirer les personnes engagées. Sensibiliser à l'éco rénovation. Faire connaitre les aides. Installer des vélos. Charger les ordis et les telephones dans les lieux grands publics. Savoir identifier les éco délinquants, les signaler. Favoriser les démarches éco defis. Former les animateurs de centres de loisir.				
Batiment / rénovation	étude / diagnostic	Généraliser les nuits de la termographie. DPE/batiment tertiaire. Mutualisation des actions d'efficacité énergétiques dans les entreprises. Embauche d'économe de flux				



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2019

Reçu en préfecture le 31/01/2019

Affiché le



ID : 031-200048700-20190128-631-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Délibération N° 631

Nombre de délégués en exercice : 42
Présents : 26
Votants : 26
Absents excusés : 16
Date de la convocation : 21 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 janvier à 18 h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

Jean Paul AMOUROUX Michel BLALONGUE Paul Marie BLANC Joëlle KSENOWINS	Dominique BLANCHOT Pascal BAYONI Thierry BONCOURRE Serge DEJEAN Nadia ESTANG Jean Luc LORRAIN René MARCHAND Floréal MUNOZ Jean Louis REMY Pascal TATIBOUET Michel ZDAN	Michel AUDOUBERT Philippe BEDEL Bernard BROS Karine BRUN Max CAZARRE Françoise DEDIEU CASTIES Pierre FERRAGE Patrick LEFEBVRE René LORMIERES Gérard ROUJAS Pierre VIEL
--	--	--

Excusés :

Gérard CAPBLANQUET Daniel CORREGE Michel FAGUET Emmanuel GUETIN MALEPRADE Catherine HERNANDEZ Pierre LAGARRIGUE Christian SANS	Bernard TISSEIRE Sébastien VINCINI	
--	---------------------------------------	--

Absents :

Jennifer COURTOIS PERISSE Philippe DUPRAT Alain LECUSSAN Henri ROUAIX	Régis GRANGE	Pascale MESBAH LOURDES Éric SALAT
--	--------------	--------------------------------------

Secrétaire de séance : Patrick Lefebvre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Objet : Approbation du projet de PCAET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 100-2 et L. 100-4 ; Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 221-1, L. 222-1-A à L. 222-1-D, L. 222-4, L. 229-26, R. 229-45 et R. 229-51 à R. 229-56

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et notamment son article 87 ;

Vu la délibération n°516 du 27 mars 2017 approuvant les statuts du PETR,

Vu la délibération N°543 du 4 septembre 2017 approuvant l'engagement du PCAET,

Il a été exposé ce qui suit :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans un contexte mondial de changement climatique et de problématiques liées aux ressources.

L'Accord de Paris (COP 21), premier accord universel pour le climat, est entré en vigueur, le 4 novembre 2016.

La loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, le plan climat de la France de juillet 2017 et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en sont les déclinaisons nationale et régionale.

Le SRCAE sera intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Occitanie (SRADDET).

En cohérence avec ce cadre stratégique et réglementaire, le PAYS SUD TOULOUSAIN a mené l'élaboration du PCAET sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Il a été élaboré en prenant en compte, la dynamique engagée sur le territoire et l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation du territoire au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- l'amélioration de la qualité de l'air pour la santé,
- le développement des énergies renouvelables,
- la transition énergétique du territoire pour la croissance verte.

Le PCAET est composé

- D'un diagnostic territorial commun,
- D'une stratégie territoriale commune,
- D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage (Communauté de communes Bassin Auterivain, du Volvestre, Cœur de Garonne PETR et les autres acteurs socio-économiques) ;
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est proposé d'approuver l'adoption du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Sud Toulousain 2019-2024.

Un projet co-construit avec les acteurs du territoire pour créer du lien et une dynamique autour de la transition énergétique

L'élaboration du PCAET, dans toutes ses composantes, a été réalisée en mode projet, associant au sein d'un comité de pilotage les représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels. Il a garanti une vision partagée et la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il a validé les enjeux, la stratégie, les objectifs, le plan d'actions et les modalités de suivi et d'évaluation.

La stratégie et le plan d'actions sont issus d'une concertation des acteurs publics et privés afin de créer une dynamique économique, sociale et environnementale locale, grâce à :

- Un séminaire stratégique mixte
- 5 ateliers inter-collectivités
- 3 ateliers avec les acteurs socio-économiques
- Une concertation du public par voie électronique

Un diagnostic territorial commun et des enjeux partagés

Le diagnostic territorial a porté sur tous les aspects règlementaires :

- estimation des émissions territoriales de GES et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation de la séquestration nette de CO2 et de ses possibilités de développement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

- analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction
- présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux
- état de la production des ENR et une estimation du potentiel de développement de celles-ci
- analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Conformément à la réglementation, une évaluation environnementale stratégique a été conduite en parallèle de l'élaboration du PCAET.

Les principaux enjeux environnementaux du territoire ont été identifiés au regard du diagnostic territorial et de l'état Initial de l'environnement.

Ainsi les principaux enjeux identifiés pour le territoire ont été partagés lors de restitution aux organes délibérants et lors des ateliers, à savoir :

Pour l'énergie et les émissions

- La maîtrise de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur industriel
- La réduction des émissions gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des transports
- Une forte vulnérabilité des ménages à la hausse des prix des énergies fossiles pour les déplacements domicile-travail
- La rénovation des logements individuels très énergivores
- Le développement du mix énergétique avec des potentiels forts des énergies renouvelables solaire, éolienne et méthanisation
- Une optimisation de la ressource forestière pour un développement de la filière bois-énergie

Pour la vulnérabilité

- La préservation de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif
- La protection des populations face au risque inondation et risque sanitaire canicule et pollution de l'air
- L'adaptation du cadre bâti face au risque de retrait-gonflement des argiles
- Une maîtrise du développement urbain, notamment en secteur de plaine
- Une maîtrise du développement de l'activité d'extraction de matériaux vis-à-vis de la consommation d'espace
- L'adaptation de la production agricole au risque de pénurie d'eau
- Une nature ordinaire sous pression à préserver, qui joue un rôle essentiel dans l'adaptation des espèces au changement climatique (corridors écologiques)
- Le maintien des milieux ouverts et du paysage bocager dont dépendent les espèces à enjeu des sites Natura 2000 environnant (chauves-souris).

La stratégie est issue d'un processus de co-construction avec les 3 EPCI. Elle prend en compte d'une part les enjeux du diagnostic territorial et d'autre part la dynamique engagée à l'échelle du Pays.

Une stratégie ambitieuse : devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Il s'agit d'aller au-delà l'autonomie énergétique du territoire, et de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la démarche Région à Energie Positive portée par la Région Occitanie.

La stratégie fixe des objectifs chiffrés, conformément au cadre réglementaire, sur les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, et les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration carbone, à l'horizon 2050.

Il s'agit, à l'horizon 2050 de :

- Réduire de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2014
- Multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014
- Stocker 80% des émissions de Gaz à effet de serre dans les sols et la forêt, en limitant l'artificialisation de la forêt
- S'inscrire dans les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les 6 polluants réglementaires

La déclinaison stratégique des objectifs chiffrés se traduit par 6 grandes orientations :

1. Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone, porté par son SCOT

2. La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités

1. La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable

2. Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air

3. Un territoire à énergie positive

4. Un territoire adapté au changement climatique

Un plan d'actions concret articulé au projet de territoire, porté par le Pays Sud Toulousain et mobilisant les acteurs du territoire

Ces grandes orientations se déclinent elles-mêmes en 19 axes stratégiques.

Le plan d'actions a été élaboré avec le concours de plus de 20 acteurs du territoire, tous ayant intérêt à agir en synergie pour réduire notre impact, s'adapter au changement climatique et créer de la valeur localement.

Ce sont près de 150 actions concrètes portées par les 3 communautés de communes du territoire EPCI, 33 actions portées par PETR, et près de 60 actions portées par les

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

acteurs socio-économiques issus de tous les domaines d'entreprises, chambres consulaires, partenaires institutionnels, a

La communauté de communes s'engage à mettre en œuvre son plan d'actions en mobilisant les moyens humains et financiers internes et les financements extérieurs nécessaires.

Dans le cadre de son rôle de coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la communauté de communes en partenariat avec le PETR mobilisera les acteurs pour créer une dynamique, des synergies, et animer un réseau d'acteurs engagés autour des objectifs du PCAET.

Une analyse des impacts environnementaux du PCAET

La stratégie et le plan d'actions ont également fait l'objet d'un rapport environnemental. Des mesures « éviter, réduire, compenser » sont intégrées au plan d'actions lorsque cela est nécessaire.

Un dispositif de suivi et d'évaluation

Une commission assurera le suivi du PCAET en interne. Elle se réunira, à minima annuellement, et fera le bilan des réalisations.

L'évaluation du PCAET se fera à l'échelle du Pays Sud Toulousain grâce à TEREVAL, outil commun avec le SCOT. Des indicateurs d'impact seront renseignés et le comité de pilotage, élargi à l'ensemble des acteurs engagés, assurera une évaluation collective.

Le projet de PCAET soumis à l'avis des autorités

Conformément au cadre réglementaire de consultation, le projet de PCAET sera soumis aux avis suivants, une fois délibéré :

- L'avis de l'autorité environnementale,
- La consultation électronique du public,
- L'avis du préfet de région,
- L'avis de la présidente de la région Occitanie.

L'ensemble des informations mentionnées ci-dessus sont précisées dans les livres du PCAET annexés, à la présente délibération.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Evaluation environnementale stratégique de l'état initial de l'environnement.

Annexe 3 – Stratégie

Annexe 4 – Plan d'actions 2019-2024 du PETR

Le conseil syndical décide :

1. D'APPROUVER le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que présenté et composé de l'ensemble des documents annexés,

2. D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET (consentement de l'Etat, de l'Agence de l'environnementale, du public, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional, etc.),
3. D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

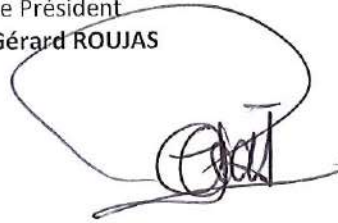
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS





Communauté de Communes
Siège social : 31 Promenade du Campet
31220 CAZERES

Pôle Administratif :
12 rue Notre Dame – 31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Nombre de délégués en exercice : 86
Présents : 53
Votants : 62
Absents excusés : 24
Date de la convocation : 11 décembre 2018
Lieu de la séance : LE FOUSSERET

Séance du 18 décembre 2018

Délibération n° D-2018-287-5-7

Objet : Validation de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays du Sud Toulousain

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LE FOUSSERET sous la présidence de Monsieur Gérard CAPBLANQUET.

Etaient présents :

BEAUFORT	GUETIN-MALEPRADE Emmanuel
BERAT	BLANC Paul-Marie – BAYLAC Sandrine – BESSET Laurent – LECUYER Philippe
BOUSSENS	SANS Christian – AMOUROUX Jean-Paul
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	DRIEF Marie-Anne – LAFFONT Guy - GRILLOU Robert – FERRE Yvette - FAGUET Michel - ROUSSEAU Andrée – DEFIS Raymond
FRANCON	SAINT-MARTIN Jacques
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DEDIEU Alain – MUL Cécile
LAUTIGNAC	ABADIE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – AMIEL France – DUTREICH Nicole
LE PLAN	ZORDAN Pierre
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LHERM	AYCAGUER Jean – HERNANDEZ Catherine - BRUSTON Joël
MARIGNAC-LASCLARES	CAPBLANQUET Gérard
MARIGNAC-LASPEYRES	DANTI Bernard suppléant de LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	TARRAUBE Gilbert – GARONNE Francine
MAURAN	CORREGE Daniel
MONTCLAR COMMINGES	RIBET François
MONTEGUT BOURJAC	CORTIADE Claude
MONTOUSSIN	PERES Claude
POUCHARRAMET	DUZERT Roger – DUPRAT Philippe
POUY DE TOUGES	BERARDO Ginette suppléante de SOULAN Yves
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer – MALLET Appoline - BERTIN Jacques – CHANTRAN Thierry
SAINT-ELIX-LE- CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain



SAINT-MICHEL	BOLLATI Denise
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François – GUYS Dominique
SAJAS	GENEAU Didier
SAVERES	TOFFOLON Joseph
SANA	ROQUABERT Pierrette
SENARENS	LAGUENS Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

CAZERES	OLIVA Michel a donné procuration à LAFFONT Guy RIVIERE Jean-Luc a donné procuration à CAPBLANQUET Gérard
LHERM	SACAREAU Jean-Jacques a donné procuration à BRUSTON Joel
MARTRES-TOLOSANE	GOJARD Loïc a donné procuration à GARONNE Francine ARGAIN Bernard a donné procuration à TARRAUBE Gilbert
PALAMINY	SENSEBE Christian a donné procuration à SANS Christian
RIEUMES	LECUSSAN Alain a donné procuration à COURTOIS-PERISSE Jennifer SECHAO Kayseng a donné procuration à CHANTRAN Thierry
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	PORTE Véronique a donné procuration à GUYS Dominique

Étaient absents excusés :

BERAT	DELHOM Jean-Pierre
CAMBERNARD	BOLLATI Jean-Claude
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – LE MAO Christiane
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LHERM	DE OLIVEIRA Sandrine - - BOYE Brigitte - MONDON Annelise
LUSSAN ADEILHAC	KIEFFER Sylvie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – SUDERIE Robert
MONES	GALEY Cédric
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PALAMINY	ALABERT Sylvie
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
POLASTRON	MIRALLES Hélène
RIEUMES	ESTOURNES Claude
SAINTE-ARAILLE	BREQUE Nicole

Monsieur Christian CAZALOT a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Delphine BERGES : secrétaire administrative

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis

NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la délibération n° D-2017-72-5-7 du 28 mars 2017 approuvant les statuts du PETR,

Vu la délibération n°D-2017-270-8-8 du 7 novembre 2017 approuvant l'engagement du PCAET,

Le PAYS SUD TOULOUSAIN a mené l'élaboration du PCAET sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

La stratégie est issue d'un processus de co-construction avec les 3 EPCI. Elle prend en compte d'une part les enjeux du diagnostic territorial et d'autre part la dynamique engagée à l'échelle du Pays.

L'objet de la présente délibération est de présenter la stratégie pour une validation de principe par le conseil communautaire.

La délibération réglementaire n'intervenant qu'en fin de processus de l'intégration des avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), du public, de l'Etat et du Conseil Régional.

La stratégie du PCAET porte l'objectif ambitieux de **devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.**

Il s'agit d'aller au-delà l'autonomie énergétique du territoire, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la démarche Région à Energie Positive portée par la Région Occitanie.

La stratégie fixe des objectifs chiffrés, conformément au cadre réglementaire, sur les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, et les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration carbone, à l'horizon 2050.

Il s'agit, à l'horizon 2050 de :

- Réduire de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2014
- Multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014
- Stocker 80% des émissions de Gaz à effet de serre dans les sols et la forêt, en limitant l'artificialisation de la forêt
- S'inscrire dans les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les 6 polluants règlementaires

La déclinaison stratégique des objectifs chiffrés se traduit par 6 grandes orientations :

1. Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone

2. Un territoire adapté au changement climatique

3. La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable

4. Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air

5. Un territoire à énergie positive

6. La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités

Ces grandes orientations se déclinent elles-mêmes en axes stratégiques et en actions concrètes qui seront portées par le PETR, les 3 EPCI et les acteurs socio-économiques du territoire.

Le conseil communautaire

DÉCIDE

D'approuver la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du SCOT, telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,





**Communauté de Communes
Cœur de Garonne**

**12, rue Notre Dame
31370 Rieumes**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Nombre de délégués en exercice : 86

Présents : 60

Procurations : 5

Votants : 65

Absents excusés : 21

Date de la convocation : 16 janvier 2019

Lieu de la séance : CAZERES

Séance du 22/01/2019

Délibération n° D-2019-20-5-7

Objet : Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Cœur de Garonne

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Cazères sous la présidence de Monsieur Gérard CAPBLANQUET.

Etaient présents :

BERAT	BLANC Paul-Marie – LECUYER Philippe
BOUSSENS	SANS Christian – AMOUROUX Jean-Paul
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
CAZERES	OLIVA Michel - DRIEF Marie-Anne – LAFFONT Guy - GRILLOU Robert – FERRE Yvette - FAGUET Michel - ROUSSEAU Andrée – DEFIS Raymond - RIVIERE Jean-Luc
FRANCON	SAINT-MARTIN Jacques
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel
GRATENS	DEDIEU Alain – MUL Cécile
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – LE MAO Christiane
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	ABADIE Jean-Luc
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre – AMIEL France – DUTREICH Nicole
LE PLAN	ZORDAN Pierre
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LHERM	AYCAGUER Jean – HERNANDEZ Catherine – DE OLIVEIRA Sandrine – MONDON Annelise
LUSSAN ADEILHAC	KIEFFER Sylvie
MARIGNAC-LASCLARES	CAPBLANQUET Gérard
MARIGNAC-LASPEYRES	DANTI Bernard suppléant de LASSERRE Jean-Luc
MARTRES-TOLOSANE	TARRAUBE Gilbert – GOJARD Loïc – GARONNE Francine - ARGAIN Bernard
MAURAN	ARROUY Dominique suppléant de CORREGE Daniel
MONDAVEZAN	SUDERIE Robert
MONTEGUT BOURJAC	CORTIADE Claude
MONTGRAS	CASTILLON Eric
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian



POUCHARRAMET	DUZERT Roger
POUY DE TOUGES	SOULAN Yves
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer – LECUSSAN Alain – MALLET Appoline - BERTIN Jacques
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINT-MICHEL	BOLLATI Denise
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François – GUYS Dominique
SAJAS	GENEAU Didier
SANA	ROQUABERT Pierrette
SAVERES	TOFFOLON Joseph
SENARENS	LAGUENS Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

BEAUFORT	GUETIN-MALEPRADE Emmanuel a donné procuration à VIVES François
BERAT	BESSET Laurent a donné procuration à LECUYBR Philippe
RIEUMES	CHANTRAN Thierry a donné procuration à BERTIN Jacques SECHAO Kayseng a donné procuration à COURTOIS-PERISSE Jennifer
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	PORTE Véronique a donné procuration à GUYS Dominique

Étaient absents excusés :

BERAT	BAYLAC Sandrine - DELHOM Jean-Pierre
CAMBERNARD	BOLLATI Jean-Claude
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FORGUES	LARRIEU William
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LHERM	SACAREAU Jean-Jacques - BOYE Brigitte - BRUSTON Joël
MONDAVEZAN	GROS Jacques
MONES	GALEY Cédric
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTBERAUD	DENJEAN Raymond
MONTCLAR COMMINGES DE	RIBET François
PALAMINY	ALABERT Sylvie
PLAGNE	ROUAIX Henri
PLAGNOLE	DUPUY Georges
POLASTRON	MIRALLES Hélène
POUCHARRAMET	DUPRAT Philippe
RIEUMES	ESTOURNES Claude
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole

Monsieur François VIVES a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – Françoise BEYNE : secrétaire administrative

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 100-2 et L. 100-4 ; Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 221-1, L. 222-1-A à L. 222-1-D, L. 222-4, L. 229-26, R. 229-45 et R. 229-51 à R. 229-56

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis

NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- Sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et notamment son article 87 ;

Vu la délibération n° D-2017-72-5-7 du 28 mars 2017 approuvant les statuts du PETR,

Vu la délibération n°D-2017-270-8-8 du 7 novembre 2017 approuvant l'engagement du PCAET,

Il a été exposé ce qui suit :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans un contexte mondial de changement climatique et de problématiques liées aux ressources.

L'Accord de Paris (COP 21), premier accord universel pour le climat, est entré en vigueur, le 4 novembre 2016.

La loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, le plan climat de la France de juillet 2017 et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en sont les déclinaisons nationale et régionale.

Le SRCAE sera intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Occitanie (SRADDET).

En cohérence avec ce cadre stratégique et réglementaire, le PAYS SUD TOULOUSAIN a mené l'élaboration du PCAET sur le périmètre des trois communautés de communes membres (Communautés de communes Bassin Auterivain, du Volvestre et Cœur de Garonne).

Il a été élaboré en prenant en compte, la dynamique engagée sur le territoire et l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation du territoire au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- l'amélioration de la qualité de l'air pour la santé,
- le développement des énergies renouvelables,
- la transition énergétique du territoire pour la croissance verte.

Le PCAET est composé

- D'un diagnostic territorial commun,
- D'une stratégie territoriale commune,
- D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage,
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est proposé d'approuver l'adoption du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de la communauté de communes Cœur de Garonne 2019-2024.

Un projet coconstruit avec les acteurs du territoire pour créer du lien et une dynamique autour de la transition énergétique

L'élaboration du PCAET, dans toutes ses composantes, a été réalisée en mode projet, associant au sein d'un comité de pilotage les représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels. Il a garanti une vision partagée et la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il a validé les enjeux, la stratégie, les objectifs, le plan d'actions et les modalités de suivi et d'évaluation.

La stratégie et le plan d'actions sont issus d'une concertation des acteurs publics et privés afin de créer une dynamique économique, sociale et environnementale locale, grâce à :

- Un séminaire stratégique mixte
- 5 ateliers inter-collectivités
- 3 ateliers avec les acteurs socio-économiques
- Une concertation du public par voie électronique

Un diagnostic territorial commun et des enjeux partagés

Le diagnostic territorial a porté sur tous les aspects règlementaires :

- estimation des émissions territoriales de GES et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation de la séquestration nette de CO2 et de ses possibilités de développement
- analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction
- présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux
- état de la production des ENR et une estimation du potentiel de développement de celles-ci
- analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Conformément à la réglementation, une évaluation environnementale stratégique a été conduite en parallèle de l'élaboration du PCAET.

Les principaux enjeux environnementaux du territoire ont été identifiés au regard du diagnostic territorial et de l'état Initial de l'environnement.

Ainsi les principaux enjeux identifiés pour le territoire ont été partagés lors de restitution aux organes délibérants et lors des ateliers, à savoir :

Pour l'énergie et les émissions

- La maîtrise de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur industriel
- La réduction des émissions gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des transports
- Une forte vulnérabilité des ménages à la hausse des prix des énergies fossiles pour les déplacements domicile-travail
- La rénovation des logements individuels très énergivores
- Le développement du mix énergétique avec des potentiels forts des énergies renouvelables solaire, éolienne et méthanisation
- Une optimisation de la ressource forestière pour un développement de la filière bois-énergie

Pour la vulnérabilité

- La préservation de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif
- La protection des populations face au risque inondation et risque sanitaire canicule et pollution de l'air
- L'adaptation du cadre bâti face au risque de retrait-gonflement des argiles
- Une maîtrise du développement urbain, notamment en secteur de plaine
- Une maîtrise du développement de l'activité d'extraction de matériaux vis-à-vis de la consommation d'espace
- L'adaptation de la production agricole au risque de pénurie d'eau
- Une nature ordinaire sous pression à préserver, qui joue un rôle essentiel dans l'adaptation des espèces au changement climatique (corridors écologiques)
- Le maintien des milieux ouverts et du paysage bocager dont dépendent les espèces à enjeu des sites Natura 2000 environnant (chauves-souris).

La stratégie est issue d'un processus de co-construction avec les 3 EPCI. Elle prend en compte d'une part les enjeux du diagnostic territorial et d'autre part la dynamique engagée à l'échelle du Pays.

Une stratégie ambitieuse : devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050

Il s'agit d'aller au-delà l'autonomie énergétique du territoire, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la démarche Région à Energie Positive

La stratégie fixe des objectifs chiffrés, conformément au cadre réglementaire, Serre et la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, et les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration carbone, à l'horizon 2050.

Il s'agit, à l'horizon 2050 de :

- Réduire de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2014
- Multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014
- Stocker 80% des émissions de Gaz à effet de serre dans les sols et la forêt, en limitant l'artificialisation de la forêt
- S'inscrire dans les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les 6 polluants réglementaires

La déclinaison stratégique des objectifs chiffrés se traduit par 6 grandes orientations :

- 1. Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone, porté par son SCOT**
- 2. La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités**
 - 1. La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable**
 - 2. Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air**
 - 3. Un territoire à énergie positive**
 - 4. Un territoire adapté au changement climatique**

Un plan d'actions concret articulé au projet de territoire, porté par la communauté de communes Cœur de Garonne et mobilisant les acteurs du territoire

Ces grandes orientations se déclinent elles-mêmes en 19 axes stratégiques.

Le plan d'actions a été élaboré avec le concours de plus de 20 acteurs du territoire, tous ayant intérêt à agir en synergie pour réduire notre impact, s'adapter au changement climatique et créer de la valeur localement.

Ce sont 41 actions concrètes qui seront portées par la communauté de communes Cœur de Garonne.

La communauté de communes s'engage à mettre en œuvre son plan d'actions en mobilisant les moyens humains et financiers internes et les financements extérieurs nécessaires.

Dans le cadre de son rôle de coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la communauté de communes en partenariat avec le PETR mobilisera les acteurs pour créer une dynamique, des synergies, et animer un réseau d'acteurs engagés autour des objectifs du PCAET.

Une analyse des impacts environnementaux du PCAET

La stratégie et le plan d'actions ont également fait l'objet d'un rapport environnemental. Des mesures « éviter, réduire, compenser » sont intégrées au plan d'actions lorsque cela est nécessaire.

Un dispositif de suivi et d'évaluation

Un dispositif nommé Citergie, porté par l'ADEME, permet de structurer le suivi du PCAET selon une démarche d'amélioration continue, en interne. Il conduit à une reconnaissance de la politique climat-air-énergie au niveau européen par une labellisation.

Il est proposé au conseil communautaire de répondre à l'AMI de l'ADEME permettant d'évaluer la pertinence de ce dispositif à l'échelle de la communauté de communes.

Une commission sera constituée, elle assurera le suivi du PCAET en interne. Elle se réunira, à minima annuellement, et fera le bilan des réalisations.

L'évaluation du PCAET se fera à l'échelle du Pays Sud Toulousain grâce à SCOT. Des indicateurs d'impact seront renseignés et le comité de pilotage engagé, assurera une évaluation collective.

Envoyé en préfecture le 24/01/2019
Reçu en préfecture le 24/01/2019
Affiché le 24/01/2019
ID : 031-200068815-20190122-D_2019_20_5_7-DE

Le projet de PCAET soumis à l'avis des autorités

Conformément au cadre réglementaire de consultation, le projet de PCAET sera soumis aux avis suivants, une fois délibéré :

- L'avis de l'autorité environnementale,
- La consultation électronique du public,
- L'avis du préfet de région,
- L'avis de la présidente de la région Occitanie.

L'ensemble des informations mentionnées ci-dessus sont précisées dans les livres du PCAET annexés, à la présente délibération.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Evaluation environnementale stratégique de l'état initial de l'environnement

Annexe 3 – Stratégie

Annexe 4 – Plan d'actions 2019-2024

Le conseil communautaire

DÉCIDE

D'approuver le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que présenté et composé de l'ensemble des documents annexés,

D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET (consultation de l'autorité environnementale, du public, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional, etc.),

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

*Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Au registre s'ivent les signatures.
Pour copie certifiée conforme.
Le Président,*





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 13 décembre 2018

Délibération N°15 12 18	Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial
----------------------------	--

Etaient présents : AUDOUBERT Michel ,BAGGIO Thierry(remplaçant de AUDOUBERT René) BARBERO Michel ,BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BOUVIER Claude, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRERE Gérard, CAZARRE Max, CESAR Jean-Claude, COSTES Alexandra, DANES Richard, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELSOUC Marc, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC Henri) MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : BOUVIER Claude (pouvoir donné à Lemasle Patrick),GREGOIRE Anne-Marie (pouvoir donné à LIBRET-LAUTARD Madeleine).

Etaient Excusés : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, CARRASCO José, COT Jean, DELAVERGNE Evelyne, DUPONT Michèle, FAUSTINI Marie-Claire, FEUILLERAC Jean-Paul, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, MICHEL Robert , RACCA Jean-Pierre, SENECLAUZE Christian, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline,

Secrétaire de séance : RIAND Sandrine



OBJET : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 100-2 et L. 100-4 ; Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 221-1, L. 222-1-A à L. 222-1-D, L. 222-4, L. 229-26, R. 229-45 et R. 229-51 à R. 229-56

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et notamment son article 87 ;

Vu la délibération n°15 04 17 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2017 approuvant les statuts du PETR,

Vu la délibération n°01 10 17 du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2017 approuvant l'engagement du PCAET,

Il a été exposé ce qui suit :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans un contexte mondial de changement climatique et de problématiques liées aux ressources.

L'Accord de Paris (COP 21), premier accord universel pour le climat, est entré en vigueur, le 4 novembre 2016.

La loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, le plan climat de la France de juillet 2017 et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en sont les déclinaisons nationale et régionale. Le SRCAE sera intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Occitanie (SRADDET).

En cohérence avec ce cadre stratégique et réglementaire, le PAYS SUD TOULOUSAIN a mené l'élaboration du PCAET sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

Il a été élaboré en prenant en compte, la dynamique engagée sur le territoire et l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation du territoire au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- l'amélioration de la qualité de l'air pour la santé,
- le développement des énergies renouvelables,
- la transition énergétique du territoire pour la croissance verte.

Le PCAET est composé

- D'un diagnostic territorial commun,
- D'une stratégie territoriale commune,
- D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage (Communauté de communes du Volvestre, PETR Sud Toulousain et les autres acteurs socio-économiques) ;
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est proposé d'approuver l'adoption du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial.

Un projet co-construit avec les acteurs du territoire pour créer du lien et une dynamique autour de la transition énergétique

L'élaboration du PCAET, dans toutes ses composantes, a été réalisée en mode projet, associant au sein d'un comité de pilotage les représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels. Il a garanti une vision partagée et la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il a validé les enjeux, la stratégie, les objectifs, le plan d'actions et les modalités de suivi et d'évaluation.

La stratégie et le plan d'actions sont issus d'une concertation des acteurs publics et privés afin de créer une dynamique économique, sociale et environnementale locale, grâce à :

- Un séminaire stratégique mixte
- 5 ateliers inter-collectivités
- 3 ateliers avec les acteurs socio-économiques
- Une concertation du public par voie électronique

Un diagnostic territorial commun et des enjeux partagés

Le diagnostic territorial a porté sur tous les aspects réglementaires :

- estimation des émissions territoriales de GES et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation de la séquestration nette de CO2 et de ses possibilités de développement
- analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction
- présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux
- état de la production des ENR et une estimation du potentiel de développement de celles-ci
- analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Conformément à la réglementation, une évaluation environnementale stratégique a été conduite en parallèle de l'élaboration du PCAET.

Les principaux enjeux environnementaux du territoire ont été identifiés au regard du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement.

Ainsi les principaux enjeux identifiés pour le territoire ont été partagés lors de restitution aux organes délibérants et lors des ateliers, à savoir :

Pour l'énergie et les émissions

- La maîtrise de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur industriel
- La réduction des émissions gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des transports
- Une forte vulnérabilité des ménages à la hausse des prix des énergies fossiles pour les déplacements domicile-travail
- La rénovation des logements individuels très énergivores
- Le développement du mix énergétique avec des potentiels forts des énergies renouvelables solaire, éolienne et méthanisation
- Une optimisation de la ressource forestière pour un développement de la filière bois-énergie

Pour la vulnérabilité

- La préservation de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif
- La protection des populations face au risque inondation et risque sanitaire canicule et pollution de l'air
- L'adaptation du cadre bâti face au risque de retrait-gonflement des argiles
- Une maîtrise du développement urbain, notamment en secteur de plaine
- Une maîtrise du développement de l'activité d'extraction de matériaux vis-à-vis de la consommation d'espace
- L'adaptation de de la production agricole au risque de pénurie d'eau
- Une nature ordinaire sous pression à préserver, qui joue un rôle essentiel dans l'adaptation des espèces au changement climatique (corridors écologiques)
- Le maintien des milieux ouverts et du paysage bocager dont dépendent les espèces à enjeu des sites Natura 2000 environnant (chauves-souris).

La stratégie est issue d'un processus de co-construction avec les 3 EPCI. Elle prend en compte d'une part les enjeux du diagnostic territorial et d'autre part la dynamique engagée à l'échelle du Pays.

Une stratégie ambitieuse : devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050

Il s'agit d'aller au-delà l'autonomie énergétique du territoire, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la démarche Région à Energie Positive portée par la Région Occitanie.

La stratégie fixe des objectifs chiffrés, conformément au cadre réglementaire, sur les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, et les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration carbone, à l'horizon 2050.

Il s'agit, à l'horizon 2050 de :

- Réduire de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2014
- Multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014
- Stocker 80% des émissions de Gaz à effet de serre dans les sols et la forêt, en limitant l'artificialisation de la forêt
- S'inscrire dans les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les 6 polluants réglementaires

La déclinaison stratégique des objectifs chiffrés se traduit par 6 grandes orientations :

- 1. Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone**
- 2. Un territoire adapté au changement climatique**
- 3. La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable**
- 4. Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air**
- 5. Un territoire à énergie positive**
- 6. La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités**

Un plan d'actions concret articulé au projet de territoire, porté par la Communauté de Communes du Volvestre et mobilisant les acteurs du territoire

Ces grandes orientations se déclinent elles-mêmes en 19 axes stratégiques.

Le plan d'actions a été élaboré avec le concours de plus de 20 acteurs du territoire, tous ayant intérêt à agir en synergie pour réduire notre impact, s'adapter au changement climatique et créer de la valeur localement.

Ce sont 52 actions concrètes qui seront portées par la communauté de communes du Volvestre, 31 actions portées par PETR, et 60 actions portées par les acteurs socio-économiques issus de tous les domaines d'activités : associatifs, entreprises, chambres consulaires, partenaires institutionnels, acteurs de l'énergie.

La communauté de communes s'engage à mettre en œuvre son plan d'actions en mobilisant les moyens humains et financiers internes et les financements extérieurs nécessaires.

Dans le cadre de son rôle de coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la communauté de communes en partenariat avec le PETR mobilisera les acteurs pour créer une dynamique, des synergies, et animer un réseau d'acteurs engagés autour des objectifs du PCAET.

Une analyse des impacts environnementaux du PCAET

La stratégie et le plan d'actions ont également fait l'objet d'un rapport environnemental. Des mesures « éviter, réduire, compenser » sont intégrées au plan d'actions lorsque cela est nécessaire.

Un dispositif de suivi et d'évaluation

La commission « Economie Sociale et Solidaire – Energies Renouvelables » assurera le suivi du PCAET en interne. Elle se réunira, à minima annuellement, et fera le bilan des réalisations.

L'évaluation du PCAET se fera à l'échelle du Pays Sud Toulousain grâce à TEREVAL, outil commun avec le SCOT. Des indicateurs d'impact seront renseignés et le comité de pilotage,

élargit à l'ensemble des acteurs engagés, assurera une évaluation collective.

Le projet de PCAET soumis à l'avis des autorités

Conformément au cadre réglementaire de consultation, le projet de PCAET sera soumis aux avis suivants, une fois délibéré :

- L'avis de l'autorité environnementale,
- La consultation électronique du public,
- L'avis du préfet de région,
- L'avis de la présidente de la région Occitanie.

Vu l'avis favorable de la Commission ESS – Energies Renouvelables en date du 13 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 13 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage constitué pour l'élaboration du PCAET en date du 17 décembre 2018.

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que présenté et composé de l'ensemble des documents annexés,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET (consultation de l'autorité environnementale, du public, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional, etc.),
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET,

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 21.12.2018



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le



ID : 031-200048700-20181112-611-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Délibération N°611

Nombre de délégués en exercice : 42
Présents : 24
Votants : 24
Absents excusés : 18
Date de la convocation : 5 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, 12 Novembre à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Gaillac Toulza, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

Présents :

Jean Paul AMOUROUX Gérard CAPBLANQUET Daniel CORREGE Christian SANS	Dominique BLANCHOT Joël CAZAJUS, Thierry BONCOURRE Serge DEJEAN, Nadia ESTANG, Régis GRANGE, Jean Luc LORRAIN, René MARCHAND, Floréal MUNOZ Joël MASSACRIER, Wilfrid PASQUET, Jean Louis REMY Pascal TATIBOUET Michel ZDAN	Max CAZARRE Jean Louis GAY Patrick LEFEBVRE Gérard ROUJAS Denis TURREL Pierre VIEL
--	--	---

Excusés :

Sylvie ALABERT Emmanuel GUETIN MALEPRADE Pierre LAGARRIGUE		Bernard BROS, Karine BRUN Françoise DEDIEU CASTIES Pierre FERRAGE
--	--	---

Absents :

Michel BALLONGUE, Paul Marie BLANC, Jennifer COURTOIS P Philippe DUPRAT, Michel FAGUET Catherine HERNANDEZ Alain LECUSSAN, Henri ROUAIX,		Ghislaine BIBE PORCHER Pascale MESBAH
--	--	--

Objet : Validation de la stratégie du Plan Climat Air
Pays du Sud Toulousain

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,
- les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),
- la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :
 - sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
 - existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,
- que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,
- le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,
- la délibération n°516 du 27 mars 2017 approuvant les statuts du PETR,
- la délibération N°543 DU 4 SEPTEMBRE 2017 approuvant l'engagement du PCAET,

Le PAYS SUD TOULOUSAIN a mené l'élaboration du PCAET sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

La stratégie est issue d'un processus de co-construction avec les 3 EPCI. Elle prend en compte d'une part les enjeux du diagnostic territorial et d'autre part la dynamique engagée à l'échelle du Pays.

L'objet de la présente délibération est de présenter la stratégie pour une validation de principe par le conseil Syndical.

La délibération règlementaire n'intervenant qu'en fin de processus de l'intégration des avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), du public, de l'Etat et du Conseil Régional.

La stratégie du PCAET porte l'objectif ambitieux de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Il s'agit d'aller au-delà l'autonomie énergétique du territoire, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la démarche Région à Energie Positive portée par la Région Occitanie.

La stratégie fixe des objectifs chiffrés, conformément au cadre règlementaire, sur les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, et les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration carbone, à l'horizon 2050.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE.

Il s'agit, à l'horizon 2050 de :

- Réduire de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2014
- Multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014
- Stocker 80% des émissions de Gaz à effet de serre dans les sols et la forêt, en limitant l'artificialisation de la forêt
- S'inscrire dans les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les 6 polluants réglementaires

La déclinaison stratégique des objectifs chiffrés se traduit par 6 grandes orientations :

1. Un territoire engagé

Être exemplaire et favoriser la coopération entre les collectivités

2. Faire de la transition énergétique un atout pour un développement économique durable

3. Généraliser la sobriété et le confort thermique du bâti

4. Vers un territoire à énergie positive

Assurer une production d'énergie renouvelable suffisante pour parvenir à l'objectif TEPOS tout en préservant le patrimoine du territoire

5. Favoriser les mobilités responsables et solidaires

Inciter et accroître la mobilité douce dans les déplacements quotidiens

6. Vers un territoire adapté au changement climatique

S'adapter aux conséquences du changement climatique et aux vulnérabilités propres du territoire

Ces grandes orientations se déclinent elles-mêmes en axes stratégiques et en actions concrètes qui seront portées par le PETR, les 3 EPCI et les acteurs socio-économiques du territoire.

Après délibéré, Le Conseil Syndical approuve la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du SCOT, telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus


Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

N° 05/2019

OBJET : Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes du Bassin Auterivain et du Pays Sud Toulousain

L'an deux mille dix-neuf et le 8 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M. Pascal BAYONI à M. Dominique BLANCHOT, M. Philippe FOURMENTIN à M. Jean-Claude BLANC, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. Franck MUNIGLIA à M^{me} Céline GABRIEL, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 100-2 et L. 100-4 ; Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 221-1, L. 222-1-A à L. 222-1-D, L. 222-4, L. 229-26, R. 229-45 et R. 229-51 à R. 229-56

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRE (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et notamment son article 87 ;

Vu la délibération n°117/2017 du 12 juin 2017 approuvant les statuts du PETR,

Vu la délibération N°178/2017 DU 19 SEPTEMBRE 2017 approuvant l'engagement du PCAET,

Il a été exposé ce qui suit :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans un contexte mondial de changement climatique et de problématiques liées aux ressources.

L'Accord de Paris (COP 21), premier accord universel pour le climat, est entré en vigueur, le 4 novembre 2016.

La loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, le plan climat de la France de juillet 2017 et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en sont les déclinaisons nationale et régionale.

Le SRCAE sera intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région Occitanie (SRADDET).

En cohérence avec ce cadre stratégique et réglementaire, le PAYS SUD TOULOUSAIN a mené l'élaboration du PCAET sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

Il a été élaboré en prenant en compte, la dynamique engagée sur le territoire et l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation du territoire au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- l'amélioration de la qualité de l'air pour la santé,
- le développement des énergies renouvelables,
- la transition énergétique du territoire pour la croissance verte.

Le PCAET est composé :

- D'un diagnostic territorial commun,
- D'une stratégie territoriale commune,
- D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage (Communauté de communes Bassin Auterivain PETR et les autres acteurs socio-économiques) ;
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est proposé d'approuver l'adoption du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de la communauté de communes Bassin Auterivain et du Pays Sud Toulousain 2019-2024.

Un projet co-construit avec les acteurs du territoire pour créer du lien et une dynamique autour de la transition énergétique

L'élaboration du PCAET, dans toutes ses composantes, a été réalisée en mode projet, associant au sein d'un comité de pilotage les représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels. Il a garanti une vision partagée et la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il a validé les enjeux, la stratégie, les objectifs, le plan d'actions et les modalités de suivi et d'évaluation.

La stratégie et le plan d'actions sont issus d'une concertation des acteurs publics et privés afin de créer une dynamique économique, sociale et environnementale locale, grâce à :

- Un séminaire stratégique mixte
- 5 ateliers inter-collectivités
- 3 ateliers avec les acteurs socio-économiques
- Une concertation du public par voie électronique

Un diagnostic territorial commun et des enjeux partagés

Le diagnostic territorial a porté sur tous les aspects règlementaires :

- estimation des émissions territoriales de GES et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation de la séquestration nette de CO2 et de ses possibilités de développement
- analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction
- présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux
- état de la production des ENR et une estimation du potentiel de développement de celles-ci
- analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Conformément à la réglementation, une évaluation environnementale stratégique a été conduite en parallèle de l'élaboration du PCAET.

Les principaux enjeux environnementaux du territoire ont été identifiés au regard du diagnostic territorial et de l'état Initial de l'environnement.

Ainsi les principaux enjeux identifiés pour le territoire ont été partagés lors de restitution aux organes délibérants et lors des ateliers, à savoir :

Pour l'énergie et les émissions

- La maîtrise de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur industriel
- La réduction des émissions gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des transports
- Une forte vulnérabilité des ménages à la hausse des prix des énergies fossiles pour les déplacements domicile-travail
- La rénovation des logements individuels très énergivores
- Le développement du mix énergétique avec des potentiels forts des énergies renouvelables solaire, éolienne et méthanisation
- Une optimisation de la ressource forestière pour un développement de la filière bois-énergie

Pour la vulnérabilité

- La préservation de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif
- La protection des populations face au risque inondation et risque sanitaire canicule et pollution de l'air
- L'adaptation du cadre bâti face au risque de retrait-gonflement des argiles
- Une maîtrise du développement urbain, notamment en secteur de plaine
- Une maîtrise du développement de l'activité d'extraction de matériaux vis-à-vis de la consommation d'espace
- L'adaptation de la production agricole au risque de pénurie d'eau
- Une nature ordinaire sous pression à préserver, qui joue un rôle essentiel dans l'adaptation des espèces au changement climatique (corridors écologiques)
- Le maintien des milieux ouverts et du paysage bocager dont dépendent les espèces à enjeu des sites Natura 2000 environnant (chauves-souris).

La stratégie est issue d'un processus de co-construction avec les 3 EPCI. Elle prend en compte d'une part les enjeux du diagnostic territorial et d'autre part la dynamique engagée à l'échelle du Pays.

Une stratégie ambitieuse : devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050

Il s'agit d'aller au-delà l'autonomie énergétique du territoire, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la démarche Région à Energie Positive portée par la Région Occitanie.

La stratégie fixe des objectifs chiffrés, conformément au cadre règlementaire, sur les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, et les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration carbone, à l'horizon 2050.

Il s'agit, à l'horizon 2050 de :

- Réduire de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2014
- Multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014
- Stocker 80% des émissions de Gaz à effet de serre dans les sols et la forêt, en limitant l'artificialisation de la forêt
- S'inscrire dans les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les 6 polluants règlementaires

La déclinaison stratégique des objectifs chiffrés se traduit par 6 grandes orientations :

- 1. Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone**
- 2. Un habitat et des bâtiments sobres énergétiquement et des collectivités exemplaires**
- 3. La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable**
- 4. Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air**
- 5. Un territoire à énergie positive**
- 6. Un territoire adapté au changement climatique**

Un plan d'actions concret articulé au projet de territoire, porté par la CCBA et mobilisant les acteurs du territoire

Ces grandes orientations se déclinent elles-mêmes en 19 axes stratégiques.

Le plan d'actions a été élaboré avec le concours de plus de 20 acteurs du territoire, tous ayant intérêt à agir en synergie pour réduire notre impact, s'adapter au changement climatique et créer de la valeur localement.

Ce sont 53 actions concrètes qui seront portées par la communauté de communes Bassin Auterivain, 31 actions portées par PETR, et près de 50 actions portées par les acteurs socio-économiques issus de tous les domaines d'activités : associatifs, entreprises, chambres consulaires, partenaires institutionnels, acteurs de l'énergie.

La communauté de communes s'engage à mettre en œuvre son plan d'actions en mobilisant les moyens humains et financiers internes et les financements extérieurs nécessaires.

Dans le cadre de son rôle de coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la communauté de communes en partenariat avec le PETR mobilisera les acteurs pour créer une dynamique, des synergies, et animer un réseau d'acteurs engagés autour des objectifs du PCAET.

Une analyse des impacts environnementaux du PCAET

La stratégie et le plan d'actions ont également fait l'objet d'un rapport environnemental. Des mesures « éviter, réduire, compenser » sont intégrées au plan d'actions lorsque cela est nécessaire.

Un dispositif de suivi et d'évaluation

La commission Aménagement et Equilibre du territoire assurera le suivi du PCAET en interne. Elle se réunira, à minima annuellement, et fera le bilan des réalisations.

L'évaluation du PCAET se fera à l'échelle du Pays Sud Toulousain grâce à TEREVAL, outil commun avec le SCOT. Des indicateurs d'impact seront renseignés et le comité de pilotage, élargit à l'ensemble des acteurs engagés, assurera une évaluation collective.

Le projet de PCAET soumis à l'avis des autorités

Conformément au cadre réglementaire de consultation, le projet de PCAET sera soumis aux avis suivants, une fois délibéré :

- L'avis de l'autorité environnementale,
- La consultation électronique du public,
- L'avis du préfet de région,
- L'avis de la présidente de la région Occitanie.

L'ensemble des informations mentionnées ci-dessus sont précisées dans les livres du PCAET annexés à la présente délibération.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Evaluation environnementale stratégique de l'état initial de l'environnement

Annexe 3 – Stratégie

Annexe 4 – Plan d'actions 2019-2024

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que présenté et composé de l'ensemble des documents annexés,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET (consultation de l'autorité environnementale, du public, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional, etc.),

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

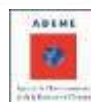
Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

Charte d'engagement

Plan Climat Air Energie



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le Pays Sud Toulousain s'est engagé dans la transition énergétique depuis 2009 avec la mise en œuvre de son 1^{er} Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire. Il a permis de développer à l'échelle du Pays Sud Toulousain un service Climat Énergie performant, qui accompagne quotidiennement les collectivités et les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Aujourd'hui les 3 communautés de communes de Cœur de Garonne, du Volvestre et du Bassin Auterivain ont confié au Pays Sud Toulousain l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) règlementaire.

Notre objectif est de poursuivre la dynamique engagée en devenant un Territoire à Energie Positive et en s'adaptant au climat de demain.

La transition énergétique constitue une belle opportunité pour construire ensemble une démarche stratégique vertueuse pour le territoire, développer l'activité économique locale, créer de la valeur et encore renforcer la qualité de vie.

Nous nous engageons solidairement dans cette trajectoire et nous avons besoin de chacun d'entre vous !

L'enjeu climatique et énergétique est l'affaire de tous. C'est la raison pour laquelle le Plan Climat Air Énergie Territorial a vocation à mobiliser et fédérer dans la durée l'ensemble des forces vives du territoire.

Votre adhésion et investissement sont primordiales pour atteindre ces objectifs.

Devenir partenaire du Plan Climat au travers de cette charte marque le début d'un travail de collaboration, de co-construction du monde à venir. Et nous nous en réjouissons !

Le président du Pays Sud Toulousain



Le président de la communauté de communes Volvestre



Le président de la communauté de communes Cœur de Garonne



Le président de la communauté de communes Bassin Auterivain



Vous considérez que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique font partie des enjeux et des objectifs poursuivis dans le cadre de votre activité. **En choisissant des actions et en signant cette charte vous vous engagez, en tant que partenaire,** à agir sur les émissions et consommations dues à votre activité et de ce fait à agir le territoire :

Energie :

- S'équiper d'appareils électroniques et de fournitures écologiques / économiques.
- Sensibiliser et veiller à l'intégration des gestes liées à la maîtrise de l'énergie.
- Instaurer un suivi des consommations énergétiques par bâtiment.
- Mettre en place un système technique de régulation des consommations énergétiques.
- Réaliser un audit énergétique.
- Produire ou utiliser des énergies renouvelables.
- Réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Autres :

Mobilité :

- Inciter à l'utilisation de transports en commun (par une prise en charge financière, installation d'équipement vélo, de douches ...).
- Mise à disposition de solutions pour réduire les déplacements (télé travail, téléconférence, salle de restauration...).
- Faciliter la mise en place d'un système de covoiturage entre salariés.
- Mener des actions de formation à l'éco conduite.
- Mettre en place un plan de déplacement.
- Equiper ma flotte de véhicules propres.
- Autres :

Déchet :

- Mettre en place un système de tri des déchets.
- Sensibiliser aux gestes liés à la réduction de déchets et moindre consommation de papier.
- Intégrer les logiques d'utilisation rationnelle de fourniture (impression recto-verso, réutilisation pour brouillon...).
- Réduire les déchets à la source.
- S'équiper d'un composteur.
- Autres :

Alimentation / Agriculture

- Avoir recours à des produits locaux lors d'organisation d'évènement au sein de ma structure.
- Réduire les intrants (fertilisants et phytosanitaires) ;
- Optimiser le système d'irrigation.
- Pratiquer l'agriculture raisonnée.
- Pratiquer l'agriculture biologique.
- Installer des énergies renouvelables.
- Planter des haies.
- Autres :

Exemplarité et Collaboration :

- Définir des critères environnementaux dans les partenariats.
- Inclure des clauses environnementales et/ou relatives au développement durable dans mes achats.
- Constituer un groupement d'achat et/ou mutualiser ses achats.
- Mettre en place des challenges ou des défis au sein de ma structure.



- Relayer les principes de l'éco-responsabilité dans ma structure.
- Se rendre disponible dans les démarches du Plan Climat du Pays Sud Toulousain.
- Je m'engage à relayer cette charte auprès de mon réseau.
- Autres :

Nom de la structure :
Adresse :
Tel :
E-mail :

Fait à :
Le :

Signature du partenaire

Signatures des Présidents :

Le président de la communauté de communes Cœur de Garonne



Le président de la communauté de communes Bassin Auterivain



Le président de la communauté de communes Volvestre



Le président du Pays Sud Toulousain



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

ATELIERS ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

LE 12 JUILLET 2018

À CARBONNE

pays
sud
TOULOUSAIN



DÉROULÉ DES ATELIERS

PLENIERE

- 1) Rappel de la démarche PCAET et du contexte réglementaire
- 2) Enjeux et Stratégie territoriale

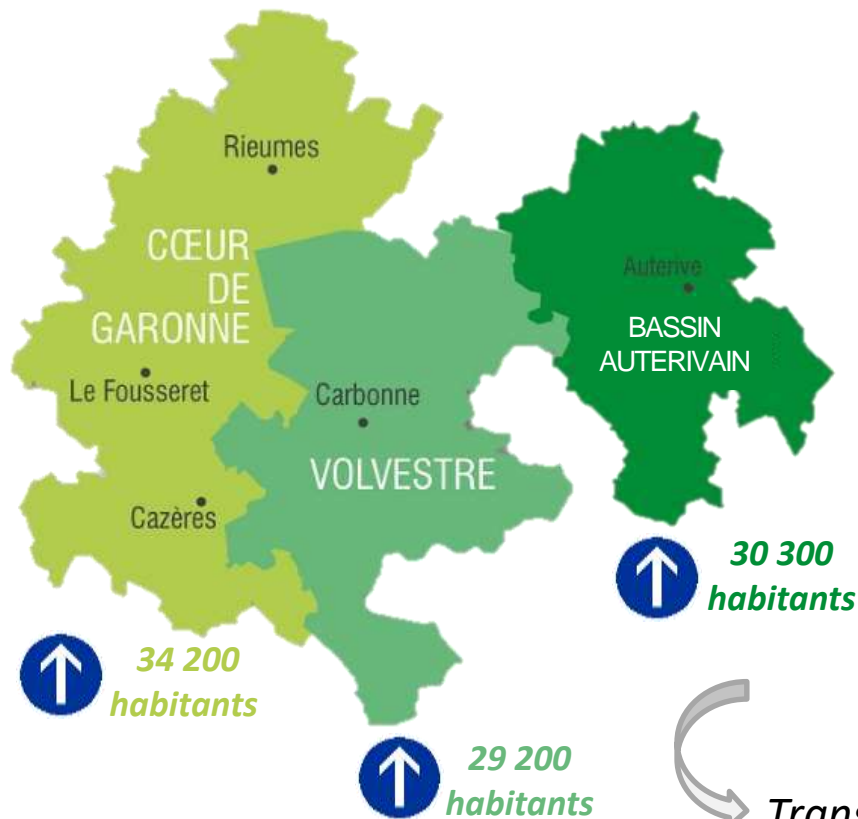
TRAVAIL en atelier

- 4) Séance collective en ateliers

PLENIERE

- 5) Synthèse

LE CONTEXTE : DÉMARCHE TERRITORIALE



Votre territoire :

- 💡 **3 EPCI**
- 💡 **99 communes**
- 💡 **1301 km²**
- 💡 **93 700 habitants (INSEE 2014)**
- 💡 **37 716 résidences principales**
- 💡 **22 211 emplois**
- 💡 **72 hab./km²** (contre 78 en moy. Région)

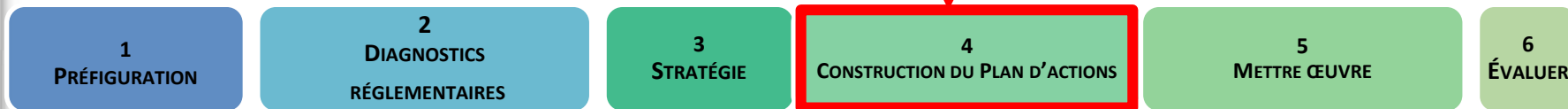
Transfert de la compétence **d'élaboration du PCAET** à l'échelle du SCOT (délib. du 30.08.2017)



CALENDRIER

DÉLIBÉRATION DU PROJET DE
PCAET DANS CHACUN DES EPCI !

2017				2018												...	2022	2025
Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	⋮	⋮	⋮



Visibilités des initiatives

Actions concrètes

Charte d'engagement

Synergies


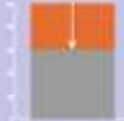




CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

A. Echelle internationale : COP21 (2016)



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

B. Echelle européenne : paquet énergie-climat, objectifs des « 3 fois 20 » (2009)

	2020	2030	2050
Émissions de gaz à effet de serre	- 20% 	- 40% « au moins » 	- 80 à 95%
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	20% 	27% 	75 %
Consommation d'énergie par rapport aux estimations 2020 et 2030	- 20% 	- 27% 	-32 à 41 %

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

C. Echelle nationale : loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990

75 % de réduction de ses émissions d'ici 2050, par rapport au niveau de 1990.



-30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40 %** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50 % en 2050** par rapport à 2012



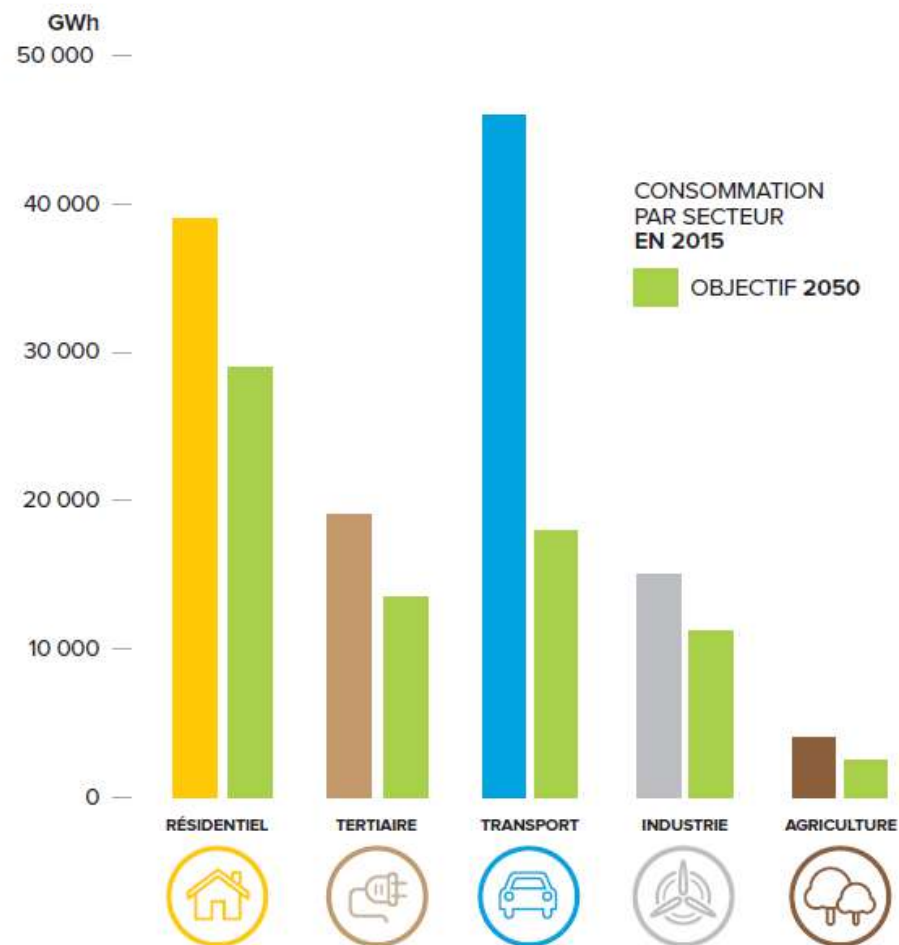
-50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50 %** la part du nucléaire à l'horizon 2025

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

D. Echelle régionale : Le scénario REPOS : 1^{ère} Région à énergie positive

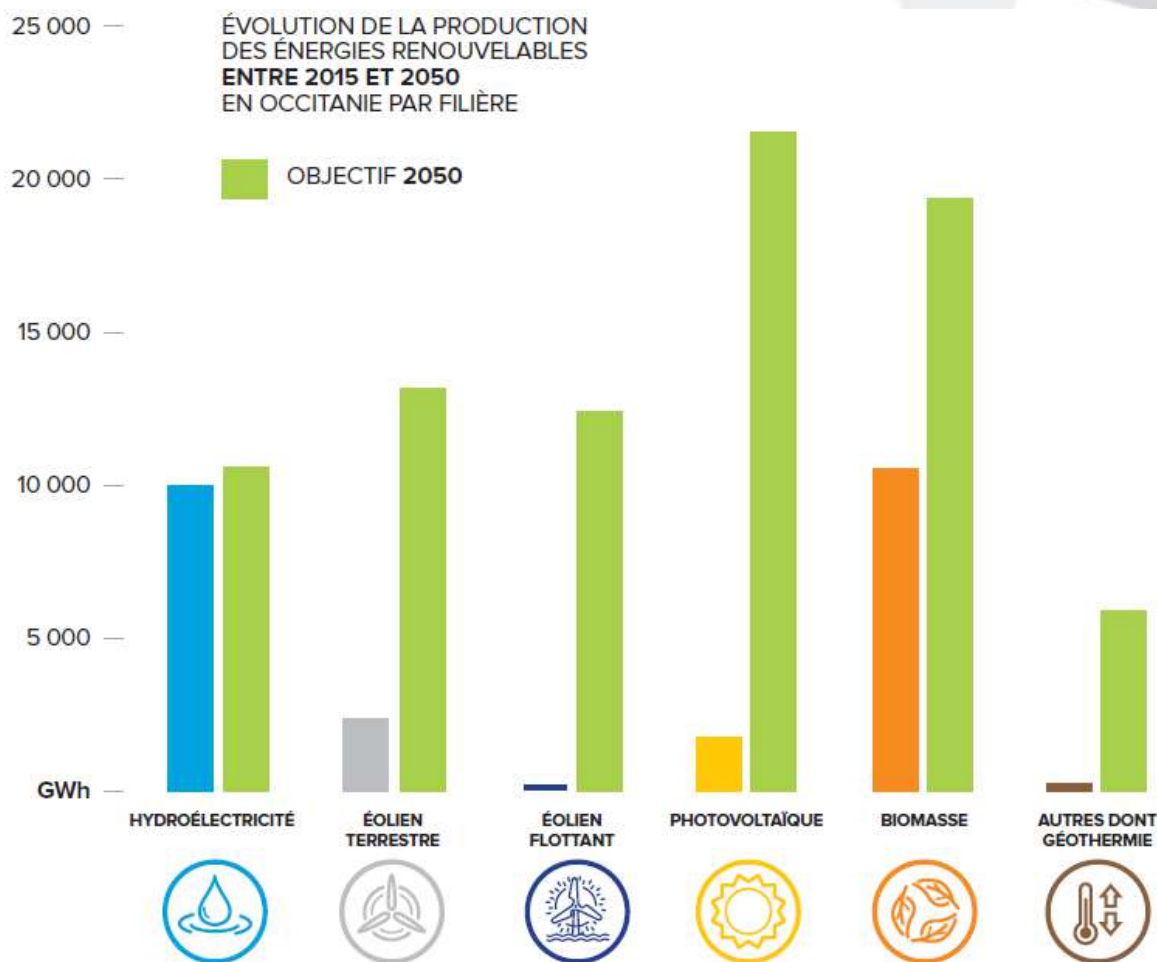


CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

D. Echelle régionale : Le scénario REPOS : 1^{ère} Région à énergie positive

Objectif

Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable en Occitanie



LES CHIFFRES CLÉS ÉNERGIE-CLIMAT : EN RÉSUMÉ



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Territoire 2 278 GWH / an

Habitant 14% de + qu'en Occitanie



FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Territoire 197 millions € / an

Ménages 3000 €/an



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Territoire 406 GWH /an soit 18 % de la consommation

Potentiel à exploiter 890 GWH /an

Potentiel total 57% de la consommation d'ici à 2050



ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Territoire 895 ktCO₂e/an

Habitant 32% de + qu'en Occitanie



Qualité de l'air 9 épisodes de pollution sur 2016



SÉQUESTRATION CARBONE

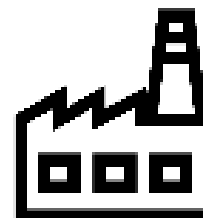
29 % de émissions captées dans les forêts et sols agricoles.

4/ PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

ÉNERGIE ET ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR ORDRE DÉCROISSANT

Un secteur INDUSTRIEL surreprésenté en matière d'énergie et de GES

- *Inciter à maîtriser les consommations énergétiques*
- *Développer l'utilisation des énergies de récupération*
- *Identifier des opportunités en matière d'économie circulaire*
- *Encourager l'efficacité et l'amélioration des procédés*



Un secteur TRANSPORT avec une forte dépendance aux énergies fossiles et une forte vulnérabilité à la hausse des prix des énergies

- *Mettre en œuvre le plan de mobilité rurale*
- Favoriser les modes de transports doux*
- Encourager le covoiturage et la mobilité partagée*
- *Limiter l'étalement de l'urbanisation (PLU)*
- *Augmenter la fréquence des trains*



Un secteur RESIDENTIEL aux logements individuels très énergivores

- *Rénover les logements et les équipements*
- *Agir sur les comportements du quotidien*



4/ PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

ÉNERGIE ET ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR ORDRE DÉCROISSANT

Un secteur AGRICOLE utilisateur de produits phytosanitaires

- Développer l'agro-écologie et l'agriculture biologique
- Valoriser les résidus agricoles
- Développer les circuits courts
- Réduire l'usage de fertilisants artificiels
- Quid motorisation hydrogène?



Un secteur TERTIAIRE très dépendant de l'électricité

- Sensibiliser les entreprises du secteur et les acteurs économiques
- Aménager durablement les zones d'activité
- Soutenir les actions de rénovation thermique des entreprises



Un secteur DECHETS dépendant des unités de traitement extérieures au territoire

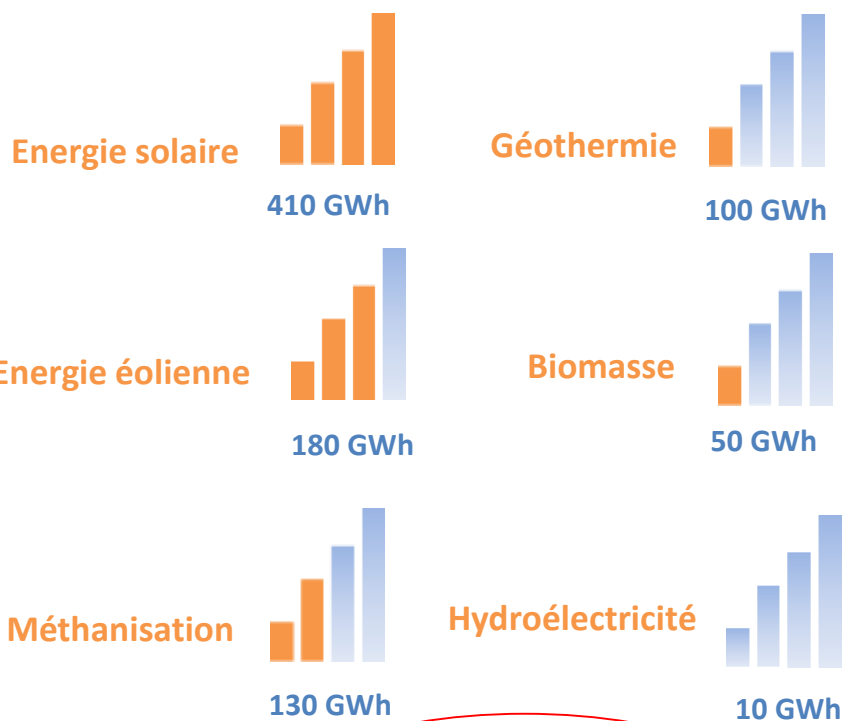
- Développer des structures de tri
- Mesures incitatives TOMI et redevance spéciale professionnels
- Promouvoir des projets de valorisation (méthanisation des déchets organiques, compostage, réemploi)



4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ETUDE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE



Gisement potentiel total de
890 GWh/an
(40% des consommations
actuelles)

ENJEUX / LEVIERS

Pérenniser la production d'énergie renouvelable

- Planifier le développement dans les PLU et le SCOT
- Accompagner les porteurs de projets privés
- Optimiser le niveau productible des centrales hydroélectriques existantes et la production de micro-centrales

Développer des projets collectifs

- Impulser
- Accompagner
- Investir

Intégrer les ENR aux réseaux

4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Réduire les émissions de polluants ponctuels et diffus et générés par l'agriculture

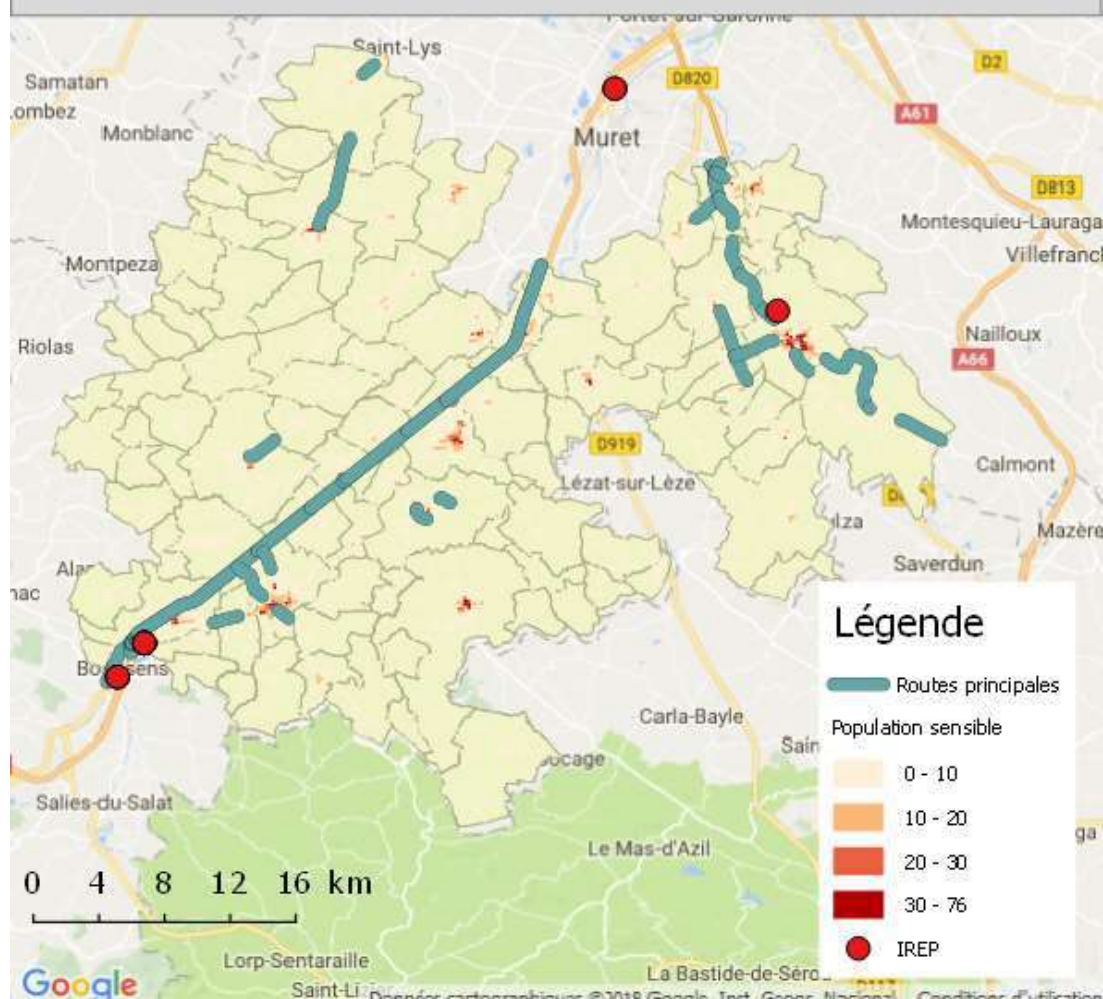
→ Mettre en place des stations de surveillance mobiles près des populations sensibles

Limitier les émissions des polluants des industries

→ Mettre en place des stations de surveillance mobiles près des populations sensibles

Limitier L'exposition des populations sensibles

Principales sources d'émissions de polluants et population fragile

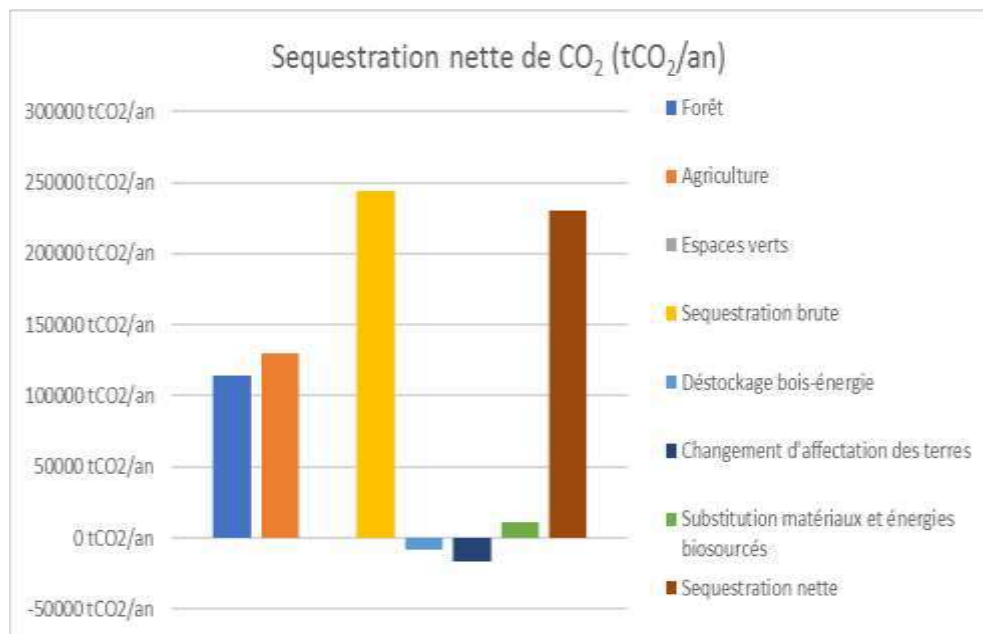


4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

SÉQUESTRATION CARBONE

SÉQUESTRATION DES SOLS AGRICOLES ET FORÊTS

Processus correspondant à un **stockage de carbone** dans le **système sol-plante**



La séquestration nette de carbone du territoire est évaluée à **207 000 tCO₂/an**

ENJEUX / LEVIERS

Maintenir et développer les zones agricoles et forestières

- zonages *PLU* et *SCOT*
- Limiter l'artificialisation des sols dans les *PLU* et *SCOT*
- Trame verte et bleue *PLU* et *SCOT*

Végétaliser

- espaces verts, nature en ville, bâti
- développer les haies

4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Préservation de la ressource en eau

- Augmentation de la demande en eau du territoire (insuffisances chroniques des besoins)
- Zone vulnérable nitrates: risque pollution de l'eau potable
- Des phénomènes climatiques (hausse des températures, sécheresse) qui risquent d'augmenter les tensions entre les ressources et les besoins

Protection des populations

- Limiter les constructions dans les futures zones inondables
- Identifier les populations sensibles (canicules)

Adaptation du cadre bâti

- Augmentation du risque retrait-gonflement des argiles
- Augmentation d'évènements extrêmes (canicule)

Adaptation de l'agriculture

- Développer les pratiques de fixation de carbone comme l'agroforesterie



GEMAPI
SAGE
Garonne
AMONT

SCÉNARISER COMMENT QUELLES INFLUENCES KÉZAKO ?

- Le territoire a pour objectif d'être **TEPOS** en 2050, c'est-à-dire de produire autant **d'énergie renouvelable qu'il ne consomme d'énergie**.
- Pour cela il faut **diminuer les consommations énergétiques** et **augmenter la production d'EnR**.
- **Plus le territoire diminue ses consommations énergétiques, moins il aura à développer les EnR** pour parvenir à l'objectif TEPOS et vice-versa.
- Le paramètre de la croissance démographique influence beaucoup la consommation énergétique. **Plus il y a croissance démographique, plus il y a augmentation des consommations énergétiques et plus l'objectif TEPOS est difficile à atteindre.**

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

Orientation transversale : Gouvernance, exemplarité et animation (EPCI/PETR) – Un territoire engagé

Axes stratégiques

- Pilotage et animation du plan climat – Mobiliser les citoyens et les partenaires
- Parvenir à une cohérence et coopération inter - EPCI et communes- Réno bâti, démarche DD, éclairage public, etc..
- Créer un réseau local : Projets pilotes/exemplaires/ de démonstration

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

ORIENTATION 1 : Généraliser le confort thermique et énergétique du bâti

Objectif : Développer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments

Axes stratégiques

- Favoriser la rénovation énergétique dans l'habitat et l'équipement
- Faire du patrimoine public une vitrine d'exemplarité
- Promouvoir la sobriété dans les usages quotidiens (résidentiel, tertiaire, secteurs recevant du public)

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

ORIENTATION 2 : Faire de la transition énergétique un atout pour un développement économique durable.

Axes stratégiques

- Développer les compétences et l'intelligence territoriale autour de la transition énergétique
- Développer l'économie circulaire
- Développer une agriculture durable

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

ORIENTATION 3 : Favoriser les mobilités responsables et solidaires

Objectif : Inciter et accroître la mobilité douce dans les déplacements quotidiens

Axes stratégiques

- Maintenir une qualité de vie par la construction d'une intermodalité
- Favoriser le desserrement économique
- Favoriser la non-mobilité par l'émergence de tiers lieux
- Aménager durablement les zones d'activités

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

ORIENTATION 4 : Vers un territoire à énergie positive

Objectif : Assurer une production d'énergie renouvelable suffisante pour parvenir à l'objectif TEPOS tout en préservant le patrimoine du territoire

Axes stratégiques

- Construire un schéma d'approvisionnement énergétique responsable et performant
- Coopérer entre acteurs locaux pour produire l'énergie et créer la valeur locale
- Contribuer au développement de projets ENR multi-filières et multi-partenariaux

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES

ORIENTATION 5 : Vers un territoire adapté au changement climatique

Objectif : S'adapter aux conséquences du changement climatique et aux vulnérabilités propres du territoire

Axes stratégiques

- Maintenir la qualité de vie et l'identité du territoire
- Limiter l'exposition aux populations
- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'air extérieur

VIDÉO SUR ADAPTATION AU CC



https://www.youtube.com/watch?v=q_6Bzq98o28&feature=youtu.be

BIEN FONCTIONNER ENSEMBLE

points de vues

partage

Connaissances

usages du territoire

respecter les différentes
opinions exprimées

échanges

construire ensemble

attitude bienveillante

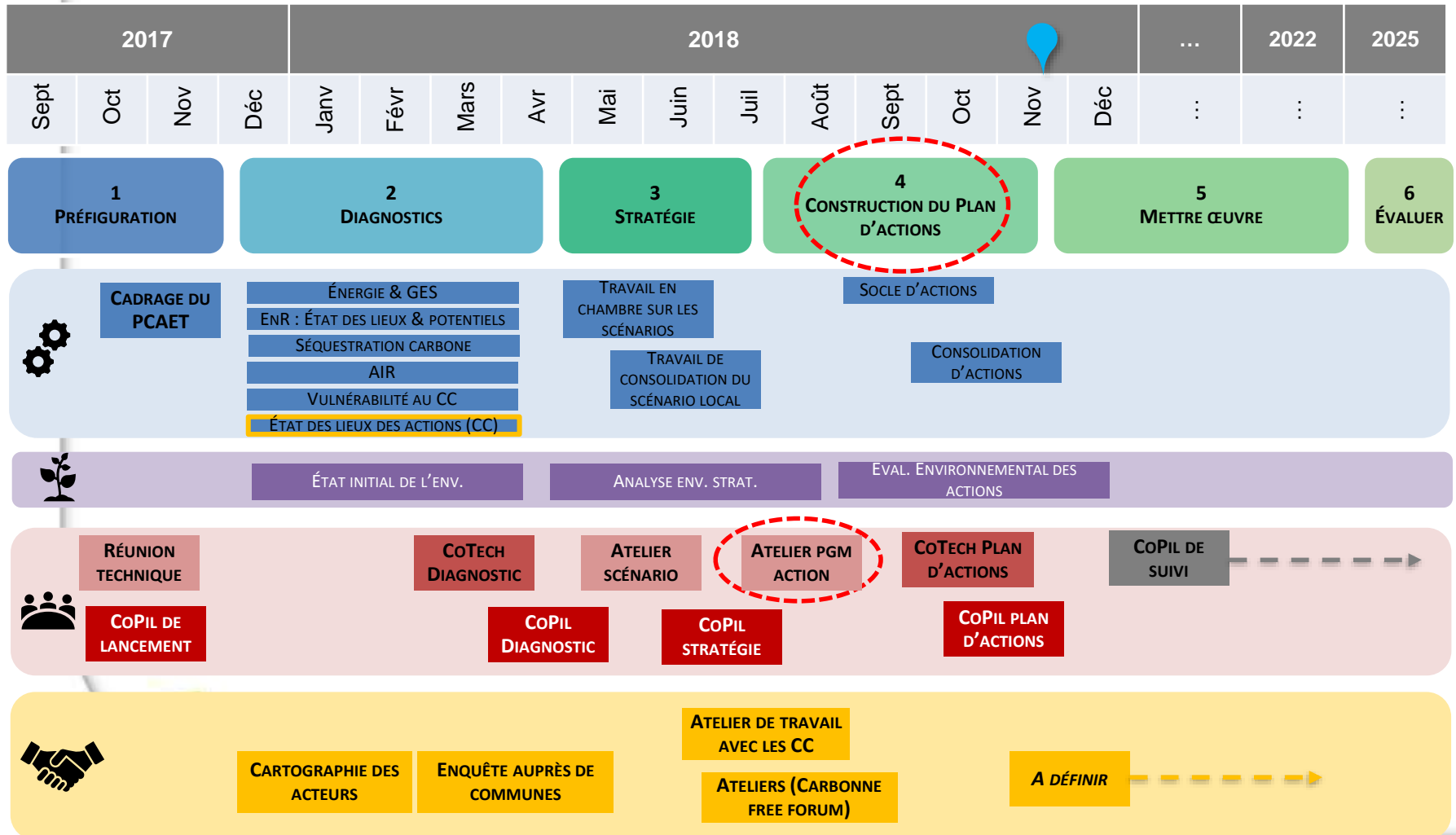
écoute



Chacun a une place identique et
possède les mêmes droits et devoirs au sein de groupe.
Chaque proposition est importante.

LE CALENDRIER – ÉTAPE SUIVANTE

DELIBERATION DU PROJET DE PCAET DANS CHACUN DES EPCI !



AGENDA

Eté : Travail sur les fiches actions et consolidation d'un pgm d'action issu des ateliers (fichier Excel)

Septembre: COPIL validation de la stratégie

Octobre :
structuration du plan d'actions
rédaction des fiches actions

Novembre : COPIL de Validation du Programme d'Actions

Novembre : dépôt du PCAET (cadre de dépôt réglementaire).

MOBILISATION DES ACTEURS

Recueil des actions portées par les acteurs du territoire

Valorisation dans le PCAET

Proposition d'une charte d'engagement

Mise en avant des acteurs engagés par des actions de communication

Intégration des acteurs dans le processus de suivi du PCAET

Contact :

Fanny faucon

f.faucon@payssudtoulouseain.fr

05 61 97 73 15

pays
sud
TOULOUSAIN

